

/ RAPPORT ANNUEL 2004



WENDEL  
I N V E S T I S S E M E N T

# SOMMAIRE

Profil du Groupe	1
Message du Président	2
Message du Directeur Général	4
Composition du Conseil	6
Dates clés	8
Performances boursières et relations actionnaires	10
Chiffres clés 2004	12
Participations au 31/12/2004	14



## < INDUSTRIE 16

Legrand	18
Oranje-Nassau	20
Wheelabrator Allevard	22
Stallergènes	24

## MEDIA ET SERVICES 26 >

Bureau Veritas	28
Editis	30



Participations non stratégiques	32
Structure juridique	37
Gouvernement d'entreprise	38
Contrôle interne	41
Développement durable	44
Événements récents	50

Comptes consolidés	53
Comptes individuels	103
Assemblée générale	127
Complément d'information	151

# ENTREPRENDRE ET INVESTIR À LONG TERME

WENDEL Investissement est une société d'investissement cotée qui investit dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur développement, améliorer leur rentabilité et en faire des leaders. Cette stratégie repose sur des partenariats de long terme avec les équipes dirigeantes des sociétés.

WENDEL Investissement agit en partenaire industriel et financier : le Groupe appuie des équipes entreprenantes et fortement impliquées, participe à la définition et à la mise en œuvre de stratégies ambitieuses et assure les financements nécessaires à leur réussite.

Les investissements de WENDEL Investissement sont d'un montant supérieur à 100 millions d'euros. L'objectif est de faire croître la valeur de WENDEL Investissement sur le long terme de plus de 15 % par an tout en offrant à ses actionnaires un rendement net d'environ 3 % par an.

La stratégie d'investissement et de développement du Groupe repose sur la confiance et le partenariat très étroit noué avec les équipes de management en place. Ce partenariat est au cœur du processus de création de valeur. « Nous n'intervenons jamais dans la gestion quotidienne de l'entreprise mais nous sommes en soutien actif et constant, en apportant notre expérience, notre savoir-faire et en mettant à sa disposition les ressources nécessaires. Des représentants de WENDEL Investissement siègent au Conseil d'administration de chaque société », Jean-Bernard Lafonta.

---

“ Le dialogue est confiant, constant et stimulant pour les équipes en matière de performance car nos actionnaires ont le même esprit entrepreneurial que celui qui anime notre Groupe depuis toujours. ”

**Gilles Schnepf**, PDG de Legrand  
(La Tribune, 14 avril 2005).

---

“ WENDEL Investissement est notre partenaire financier depuis 10 ans. Ses équipes ont donc appris à nous connaître. Elles apprécient nos points forts et notre formidable potentiel et savent qu'elles se sont alliées à une équipe gagnante. ”

**Frank Piedelièvre**,  
Président de Bureau Veritas.

---

“ Le simple fait que Wendel donne à Editis la possibilité d'investir 300 millions d'euros – soit la moitié de son investissement dans Editis – au cours des trois prochaines années, est un signe que le groupe d'Ernest-Antoine Seillière a un projet d'entreprise qui s'inscrit sur le moyen terme. ”

**Alain Kouck**, PDG d'Editis  
(Les Échos 2 juin 2004).

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



“ Une équipe jeune, compétente et motivée, une gouvernance adaptée, une valorisation encourageante grâce au dynamisme de nos filiales : le groupe WENDEL dispose de sérieux atouts pour envisager l’avenir avec confiance et optimisme, dans le respect des valeurs qui l’inspirent depuis trois siècles. ”

Votre société a poursuivi activement en 2004 la mise en œuvre de la stratégie initiée il y a trois ans avec Jean-Bernard Lafonta et qui s’est traduite par un renouvellement majeur des actifs du Groupe : cessions de Trader Classified Media et de bioMérieux, acquisition d’Editis et de la totalité du capital de Bureau Veritas. En 2004, les acquisitions et les cessions se sont élevées à environ 1,5 milliard d’euros. Par ailleurs, comme nous le souhaitons,

les participations non cotées représentent aujourd'hui plus de 80 % du total de nos actifs. Enfin, la progression de la valeur de notre Groupe a été importante : 25 % par an depuis trois ans, l'essentiel de cette augmentation provenant de l'amélioration de la qualité de gestion des sociétés et de leur développement.

La forte croissance en 2004 du résultat des activités du Groupe qui a doublé en deux ans, reflète bien le dynamisme de nos filiales. En progressant de près de 60 % en 2004, le cours de votre action traduit le succès des initiatives prises depuis la création de WENDEL Investissement.

Dans ce contexte très positif et après le renouvellement progressif de l'équipe de management conduit ces dernières années, nous vous proposons de faire évoluer la gouvernance de votre société et à cette fin, nous soumettrons à l'Assemblée générale l'approbation de nouveaux statuts, transformant WENDEL Investissement en société à Directoire et Conseil de surveillance. Le Conseil me portera à sa Présidence et je lui proposerai de nommer Jean-Bernard Lafonta, Président du Directoire. Ainsi, nous pourrons continuer à faire équipe ensemble dans un partage clair des responsabilités du management et de l'actionnariat et avec la volonté de s'assurer de notre communauté de vues.

Une équipe jeune, compétente et motivée, une gouvernance adaptée, une valorisation encourageante : le groupe WENDEL dispose de sérieux atouts pour envisager l'avenir avec confiance et optimisme, dans le respect des valeurs qui l'inspirent depuis trois siècles : esprit d'entreprise, stratégie de long terme, constante adaptation aux défis économiques et technologiques, et surtout et enfin, dans sa tradition, unité familiale.

**Ernest-Antoine Seillière**

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'exercice 2004 a été marqué par une progression sensible du résultat des activités de notre Groupe, conduisant à un doublement du résultat de nos activités en deux ans. Elles ont toutes enregistré de bonnes performances et accru leurs contributions au résultat de WENDEL Investissement. Cette croissance reflète non seulement le dynamisme et le bon positionnement de nos filiales, mais elle traduit aussi le succès de la stratégie mise en œuvre il y a près de trois ans et l'accélération du renouvellement du Groupe en 2004.

Avec des capacités d'investissement intactes, une structure financière efficace et des perspectives solides, la crédibilité de WENDEL Investissement en tant que société d'investissement apparaît forte.

Notre spécificité – investir à long terme dans des sociétés de qualité pour amplifier leur développement et en faire des leaders – est aujourd'hui reconnue.

Notre équipe, au cours des trois dernières années, s'est étoffée et a consolidé son expérience grâce aux opérations parfois complexes, réalisées.



“ La croissance de nos résultats reflète le bon positionnement de nos filiales et le dynamisme de notre équipe, étoffée et consolidée. ”

Sa cohésion, sa motivation, ses compétences, son expertise financière et industrielle en font sa force. Travaillant en étroite relation avec le management des sociétés dans lesquelles nous sommes, elle a une connaissance approfondie des enjeux de développement, de gestion et d'adaptation de nos filiales.

Nous aurons la capacité financière au cours des cinq prochaines années, d'investir dans des conditions attractives 1,3 milliard d'euros dans nos principales filiales afin d'en accélérer le développement, et 1,5 milliard d'euros au niveau de

WENDEL Investissement pour réaliser des acquisitions nouvelles. Investir au total 2,8 milliards d'euros apparaît une ambition réaliste. Nous le ferons comme par le passé avec discernement et prudence, d'autant que les perspectives de notre Groupe dans son seul périmètre actuel, nous donnent confiance quant à notre capacité à doubler sa valeur à l'horizon des cinq prochaines années.

**Jean-Bernard Lafonta**



## LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 1. Benoit DRILLAUD**  
Affaires comptables et financières
- 2. Sophie PARISE**  
Affaires fiscales
- 3. Arnaud DESCLÈVES**  
Affaires juridiques
- 4. Jean-Bernard LAFONTA**  
Directeur Général
- 5. Christine DUTREIL**  
Communication et Relations extérieures
- 6. Stéphane GUTIERREZ**  
Services comptables
- 7. Bernard GAUTIER**  
Investissement
- 8. Gérard LAMY**  
Études et Communication financière
- 9. Arnaud FAYET**  
Investissement
- 10. Nicole DUPUIS**  
Secrétaire Général
- 11. Jean-Yves HÉMERY**  
Affaires fiscales
- 12. Yves MOUTRAN**  
Investissement
- 13. Gérard COMBES**  
Ressources humaines
- 14. Sébastien WILLERVAL**  
Affaires juridiques
- 15. Jean-Michel ROPERT**  
Affaires comptables et financières
- 16. Fanny PICARD**  
Investissement
- 17. Karim SOUID**  
Investissement

**Olivier CHAMBRIARD**  
(absent)



# COMPOSITION DU CONSEIL AU 31/12/2004

## Date de la première nomination et échéance du mandat\*. Fonction principale

## Autres mandats exercés



Ernest-Antoine SEILLIÈRE

Administrateur de 1985 à 2008.  
  
Président du Conseil d'administration  
et Directeur Général de :  
• WENDEL Investissement,

Président du Conseil d'administration  
et Directeur Général de :  
• Société Lorraine de Participations  
Sidérurgiques (SLPS).  
  
Président du Conseil d'administration de :  
• Legrand Holding,  
• Lumina Parent (Luxembourg),  
  
Président du Conseil de surveillance de :  
• Oranje-Nassau Groep B.V. (Pays-Bas),

Vice-Président  
du Conseil d'administration de :  
• Caggemini,  
Administrateur de :  
• SOFISAMC (Suisse),  
Membre du Conseil de surveillance de :  
• Bureau Veritas,  
• Editis Holding,  
• Gras Savoye & CIE (S.C.A.),  
• Hermès International (S.C.A.),  
• Peugeot S.A.

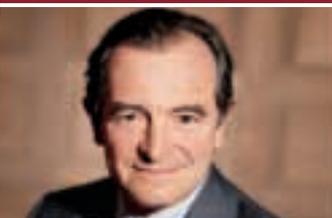


Jean-Bernard LAFONTA

Administrateur de 2002 à 2006.  
  
Directeur Général de :  
WENDEL Investissement.

Président du Conseil de surveillance de :  
• Editis,  
• Poincaré Investissements  
  
Vice-Président du Conseil de  
surveillance de :  
• Bureau Veritas,  
  
Administrateur de :  
• Legrand Holding,  
• Legrand SA,

• Lumina Parent (Luxembourg),  
• Valeo,  
  
Membre du Conseil de surveillance de :  
• Oranje-Nassau Groep B.V. (Pays-Bas),  
  
Gérant de :  
• Granit (SARL).



Jean-Pierre BERGHMANS

Administrateur de 2002 à 2008.  
  
Président du Conseil d'administration de :  
• Groupe Lhoist, Limelette (Belgique).

Président de :  
• Conseil Belgique de l'INSEAD  
(Belgique),  
  
Administrateur et Membre du Comité de :  
• INSEAD (France).



Didier CHERPITEL

Administrateur de 2002 à 2008.  
  
Président du Conseil de surveillance de :  
• Atos Origin.

Administrateur de :  
• Foundation of the Red Cross.



Jean-Marc JANODET

Administrateur de 1997 à 2009.  
  
Administrateur de :  
WENDEL Investissement.

Président du Conseil d'administration de :  
• SOFISAMC (Suisse),  
• Trief Corporation (Luxembourg),  
  
Administrateur de :  
• Compagnie Financière de la Trinité,  
• Solfur,  
  
Membre du Conseil de surveillance de :  
• Banque de Neufelize,  
• Oranje-Nassau Groep BV (Pays-Bas),

Représentant permanent de :  
• Compagnie Financière de la Trinité  
au Conseil d'administration de  
Stallergènes.



Édouard de L'ESPÉE

Administrateur de 2004 à 2008.  
  
Administrateur et Directeur Général de :  
• Calypso Asset Management SA.

Administrateur de :  
• Concorde Asset Management Ltd,  
• Société Lorraine de Participations  
Sidérurgiques (SLPS),  
• Theofinance PLC,  
  
Administrateur Conseiller Extérieur de :  
• Praetor Management Company S.A.

\* À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Date de la première nomination  
et échéance du mandat\*.  
Fonction principale**

**Autres mandats exercés**



François de MITRY

Administrateur de 2004 à 2008.

Administrateur et Directeur  
Exécutif de :  
• Intermediate Capital Group Plc.

Administrateur de :  
• Danival SAS,  
• Holding SIA SAS,  
• Sebia International SAS.

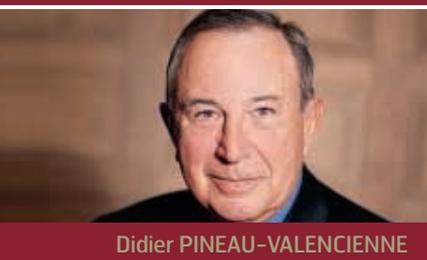


Grégoire OLIVIER

Administrateur de 2003 à 2007.

Président-Directeur Général de :  
• Sagem Communication,  
Membre du Directoire de :  
• Safran.

Membre du Conseil de surveillance de :  
• Imerys.

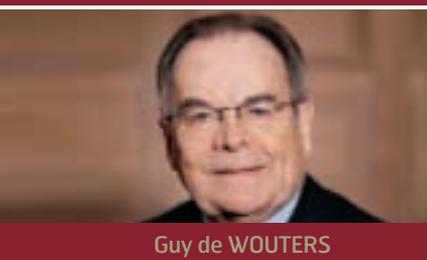


Didier PINEAU-VALENCIENNE

Administrateur de 2002 à 2008.

Chairman and Partner of :  
• Sagard SAS,

Senior Advisor of :  
• Crédit Suisse First Boston Europe,  
Administrateur de :  
• Fleury Michon,  
• Pernod-Ricard,  
• Swiss Helvetia Fund (USA),  
Membre du Conseil de surveillance de :  
• Lagardère SA,  
Chairman of European Advisory Board of :  
• Booz Allen Hamilton Europe.



Guy de WOUTERS

Administrateur de 1992 à 2005.

Administrateur de :  
WENDEL Investissement.

Président-Directeur Général de :  
• Compagnie Financière de la Trinité.



François de WENDEL

Administrateur de 2004 à 2007.

Vice-Président Exécutif de :  
• Crown Food Europe,

Président de :  
• Crown Emballage France SAS,  
Président-Directeur Général de :  
• Carnaud Maroc,  
• Eole,  
Membre du Conseil de surveillance de :  
• Crown Magyarország Cosmagoloipari Kft (Hongrie),  
• Crown Packaging Slovakia, s.r.o.,  
Administrateur et Directeur Général de :  
• Crown Netherlands Investments BV,  
Administrateur de :  
• Burrelle SA,  
• Crown Cork Kuban (Russie),  
• Crown Cork & Seal de Portugal Embalagens SA,  
• Crown Packaging UK Plc,  
• Faba Sirma Spa (Italie),  
• Fa.Ba Sud (Espagne),  
• Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS),  
Co-gérant de :  
• Crown Europe Group Services,  
• Crown Nahrungsmitteldosen Deutschland GmbH.

L'adoption de nouveaux statuts transformant WENDEL Investissement en société à Directoire et Conseil de surveillance est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2005 ainsi que la nomination de Messieurs Ernest-Antoine Seillière, Jean-Pierre Berghmans, Didier Cherpitel, Jean-Marc Janodet, Edouard de L'Espée, François de Mitry, Grégoire Olivier, François de Wendel et Guy de Wouters en tant que membres du Conseil de surveillance (voir résolutions soumises à l'Assemblée générale).

# DATES CLÉS

## 1975 / CRÉATION DE MARINE-WENDEL

issue de la prise de contrôle par le groupe Wendel de la holding Marine-Firminy.

## 1977 / CRÉATION DE CGIP

qui rassemble les actifs non sidérurgiques du groupe Wendel.

## 1978

Constitution du groupe cimentier Cedest.

## 1982

Entrée dans le groupe Capgemini Sogeti.

## 1983

Sortie de Creusot-Loire.

## 1988

Fusion de Carnaud avec Metalbox pour donner naissance à CMB Packaging, numéro un européen de l'emballage.

## 1989

Association avec la famille Mérieux pour créer bioMérieux Alliance.

## 1993

Diversification de Marine-Wendel avec l'acquisition de Reynolds.

## 1994

Cession de Cedest et rachat de 100 % de Wheelabrator Allevard.

## 1995

Fusion de CMB Packaging avec Crown Cork and Seal pour donner naissance au numéro un mondial de l'emballage. Entrée dans Bureau Veritas à hauteur de 20 %. Acquisition par Marine-Wendel de Stallergènes.

## 1996

Achat de 20 % de Valeo.

## 1997 / RENFORCEMENT DE CGIP DANS LES SERVICES

Capgemini (30 %) et Bureau Veritas (34 %).

Entrée de Marine-Wendel dans Afflelou à hauteur de 22 %.

## 1998

Cession de Crown Cork and Seal. Achat de 29 % de Trader.com. Cession de 28,4 % du capital de Stallergènes lors de son introduction en bourse.

## 1999

Cession de Reynolds. Investissement de Marine-Wendel dans AOM Participations.

## 2000

Fusion de Capgemini avec Ernst & Young. Cession d'Afflelou. Investissement de Marine-Wendel dans la Boucle Locale Radio.

## 2001

Entrée à la hauteur de 5 % dans le capital de LDCOM qui s'est substitué à l'investissement dans la Boucle Locale Radio.

## 2002 / CRÉATION DE WENDEL INVESTISSEMENT

Fusion de Marine-Wendel avec CGIP. Désengagement partiel de Valeo. Acquisition de 37,4 % de Legrand. Désengagement progressif de Capgemini.

## 2004

Cession de Trader Classified Media. Introduction en bourse et cession de bioMérieux. Acquisition d'Editis. Renforcement à 99 % dans Bureau Veritas.

## / 2004 ÉVÉNEMENTS ET MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

### JANVIER

Cession de 2,4 millions d'actions Capgemini.

### AVRIL

Cession de la participation dans Trader Classified Media.

### JUILLET

Entrée en bourse de bioMérieux et désengagement partiel.

## 2004 / CÉLÉBRATION DU TRICENTENAIRE WENDEL

Le groupe WENDEL né en 1704, a célébré en 2004 ses trois cents ans d'existence dans la continuité de son actionariat familial. Le 15 novembre dernier, une exposition qui retraçait l'histoire du Groupe a été inaugurée au musée d'Orsay. De nombreux actionnaires ont manifesté de l'intérêt et contribué à son succès. Cette exposition a été transférée en mai 2005 à Hayange en Moselle, berceau de la famille de Wendel et de l'industrie sidérurgique.

Le Tricentenaire a fait aussi l'objet d'ouvrages de Jacques Marseille, Yves Guéna et Jean-Noël Jeanneney.



## 2004 / CRÉATION DU CENTRE WENDEL - INSEAD SUR LA GRANDE ENTREPRISE FAMILIALE

La vision entrepreneuriale de long terme, appuyée par la même famille depuis dix générations, avait conduit à s'interroger sur le modèle spécifique que constituait le groupe WENDEL. La CGIP avait alors créé en 1996, dans le cadre de l'INSEAD devenu aujourd'hui un centre mondial réputé de formation des dirigeants, « la Chaire Wendel de la grande entreprise familiale ». En raison du succès de cet enseignement auprès des étudiants, la Chaire a été transformée en « Centre International Wendel pour l'Entreprise Familiale » afin d'en amplifier les moyens et la renommée. Le soutien financier de Wendel à l'INSEAD s'est élevé à 5 millions d'euros et le Centre a été inauguré en janvier dernier.

**SEPTEMBRE**  
**Renforcement**  
dans Bureau Veritas  
de 33 % à 66 %.

**OCTOBRE**  
**Achat d'Editis**  
à 100 %.

**NOVEMBRE**  
**Célébration du**  
**Tricentenaire**  
**Wendel.**

**DÉCEMBRE**  
**Renforcement**  
dans Bureau Veritas  
de 66 % à 99 %.

# PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS ACTIONNAIRES

## DONNÉES BOURSIÈRES

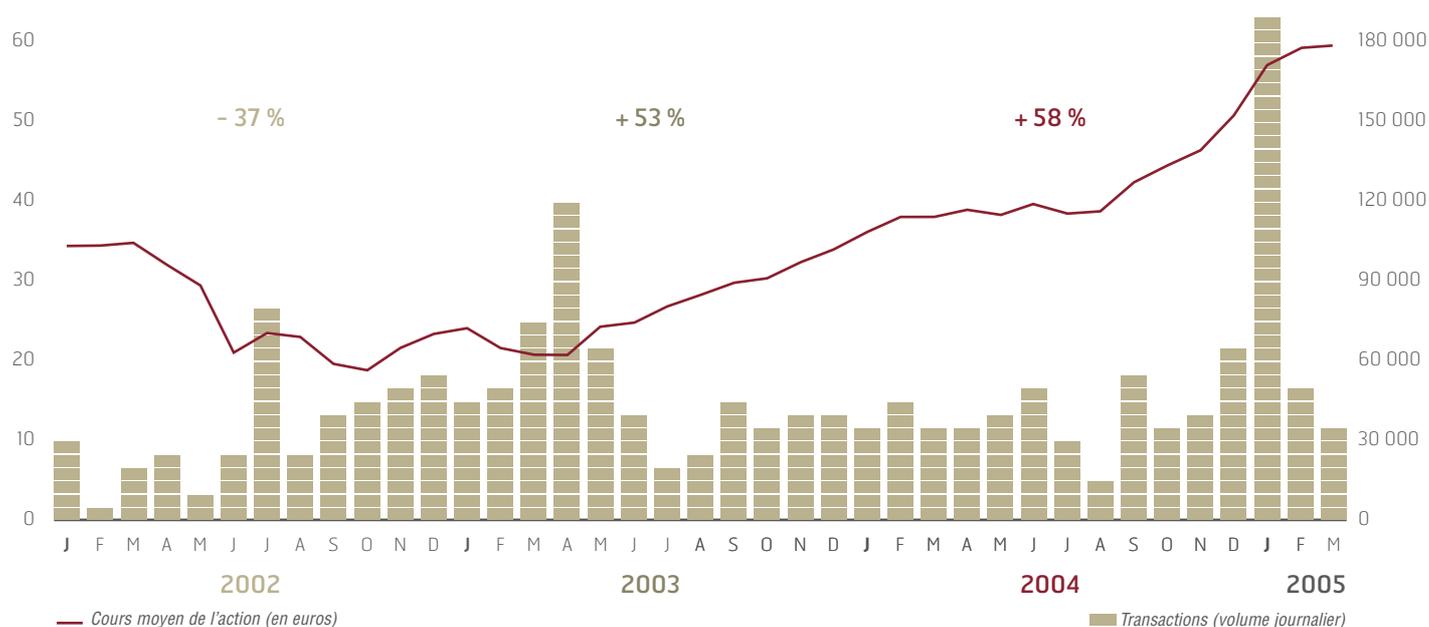
Euros	2002	2003	2004
Cours + haut	38,00	35,15	<b>54,10</b>
Cours + bas	16,57	19,51	<b>33,70</b>
Cours moyen	24,54	25,37	<b>42,01</b>
Cours moyen décembre	23,40	34,14	<b>51,16</b>

Millions d'euros	2002	2003	2004
Capitalisation boursière de décembre	1 309	1 910	<b>2 874</b>

WENDEL Investissement est cotée sur le compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris.  
Code ISIN : FR0000121204.

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



## COMMUNICATION FINANCIÈRE ET INFORMATION DES ACTIONNAIRES

WENDEL Investissement met en œuvre tous les moyens de communication pour offrir à la communauté financière et à tous ses actionnaires, individuels et institutionnels, une information régulière et transparente.

Les 38 000 actionnaires du Groupe ont à leur disposition un Numéro Vert **0800 897 067** qui leur permet d'obtenir toutes les informations, notamment pratiques, sur la gestion de leurs actions, leurs droits, les événements du Groupe et autres renseignements.

Des relations régulières sont établies avec l'ensemble de la communauté financière :

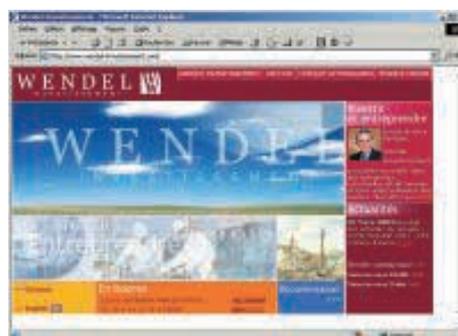
- par voie de **rencontres** avec les analystes et journalistes à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels ou de tout autre événement important de la vie du Groupe et de ses filiales ;
- par voie d'**entretiens** entre l'équipe de direction et les investisseurs en France et à l'étranger : au cours de l'année 2005, des réunions ont été organisées avec les gérants actions appartenant aux principales institutions financières à Paris, Londres, Genève, Edimbourg et New York.

En 2004, la stratégie de recentrage du Groupe sur les sociétés non cotées s'est accompagnée d'un renforcement de la communication :

- lors des Assemblées générales du 1<sup>er</sup> juin et du 3 décembre, MM. Seillière et Lafonta ont présenté de manière approfondie la situation du Groupe et ses perspectives ainsi que les opérations financières en cours de réalisation ;
- en décembre 2004, WENDEL Investissement a organisé, pour la deuxième année consécutive, une journée d'information sur les sociétés non cotées du Groupe. Les Présidents de Bureau Veritas, Oranje Nassau, Legrand, Neuf Telecom, Editis et Wheelabrator Allevard ont fait une présentation détaillée de leur métier, de leur stratégie et de leurs perspectives. Les présentations sont disponibles sur le site Internet de WENDEL Investissement ;
- la communication privilégie les rencontres entre l'équipe de direction, les analystes et les journalistes lors de la présentation des résultats semestriels ou annuels.

Sur le **site Internet** de WENDEL Investissement peuvent être consultées en anglais et en français, toutes les informations générales et liées à l'actualité sur le Groupe et les filiales, ainsi que les données financières.

<http://www.wendel-investissement.com>



L'ensemble des documents émis sont à la disposition des internautes : le rapport annuel, les communiqués, les lettres aux actionnaires et les éléments présentés aux analystes et aux journalistes.

Le cours quotidien de l'action du Groupe et son historique sont consultables en permanence.

L'actif net réévalué, publié tous les trimestres, est disponible sur le site de WENDEL Investissement.

Un espace d'accueil est ouvert aux actionnaires qui ont la possibilité de poser des questions par messagerie :

[communication@wendel-investissement.com](mailto:communication@wendel-investissement.com)

### AGENDA 2005

Assemblée générale	31 mai
Mise en paiement du dividende	2 juin
Publication des comptes semestriels	22 septembre
Réunion d'information sur les sociétés non cotées	6 décembre

# CHIFFRES CLÉS

## GROUPE WENDEL INVESTISSEMENT

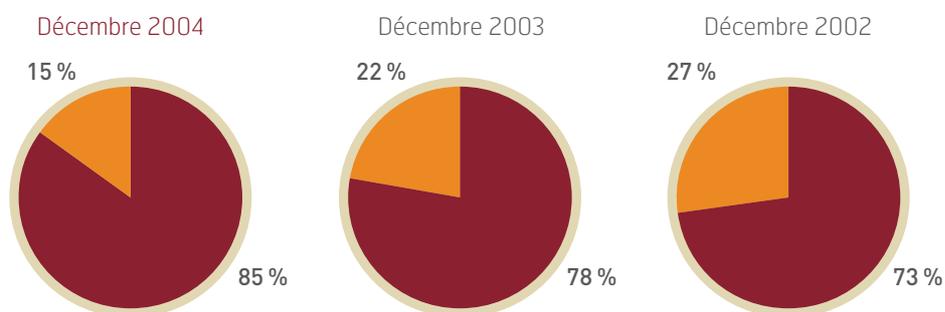
Millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Résultat des activités</b>			
Legrand	99,1	48,4	3,4
Oranje-Nassau	59,9	53,9	35,5
Bureau Veritas	41,5	36,1	33,4
Wheelabrator Allevar	22,1	13,9	17,5
Stallergènes	10,3	7,8	5,3
Editis	6,7	-	-
Dividendes sociétés non consolidées	8,6	7,7	11,0
bioMérieux, Silliker	13,3	25,5	20,2
Trader Classified Media	-	11,7	9,5
Frais financiers	(46,5)	(37,7)	(24,0)
Impôts, frais généraux	(12,1)	(10,4)	(11,3)
Résultat des activités	202,9	156,9	100,5
<b>Résultat</b>			
Résultat des activités	203	157	101
Résultat non récurrent	138	152	(929)
Résultat net consolidé part du Groupe	281	253	(650)
<b>Investissements et cessions</b>			
Investissements	1 915	290	756
Cessions	855	446	446
<b>Données par action</b> (en euros)			
Résultat des activités	3,6	2,8	2,2
Résultat consolidé part du Groupe	5,0	4,5	(14,2)
Dividende net	1,15	1,05	1,0*

\* Au titre de l'exercice 2002 d'une durée de 18 mois, un dividende de 2,10 euros a été versé, comprenant un acompte de 1,10 euro versé en juin 2002 et un dividende de 1,0 euro versé en juin 2003.

## ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Millions d'euros	Déc. 2004	Déc. 2003	Déc. 2002
Actifs non cotés	3 840	2 640	2 230
Actifs cotés	690	760	820
<b>Actif brut</b>	<b>4 530</b>	<b>3 400</b>	<b>3 050</b>
Trésorerie	570	90	270
Dette financière	(1 670)	(970)	(1 230)
<b>Actif net réévalué</b>	<b>3 430</b>	<b>2 520</b>	<b>2 090</b>
<b>Actif net réévalué par action</b>	<b>61 €</b>	<b>45 €</b>	<b>38 €</b>

## RÉPARTITION DES ACTIFS



La part des actifs non cotés progresse régulièrement en 2003 et 2004 pour représenter 85 % des actifs à fin 2004.

La rotation des actifs s'est poursuivie en 2004 avec le renforcement dans Bureau Veritas, l'acquisition d'Editis, la sortie de Trader Classified Media et la cession partielle de bioMérieux.

### Sociétés non cotées :

Legrand  
Bureau Veritas  
Editis  
Oranje-Nassau  
Wheelabrator Allevar  
Neuf Telecom

### Sociétés cotées :

WENDEL Investissement  
(autodétenues)  
Valeo  
Capgemini  
Stallergènes  
bioMérieux  
(cotation juillet 2005)

## NOTATION

Après la fusion réalisée en juin 2002, WENDEL Investissement a demandé à Standard & Poor's de lui attribuer une notation. À l'issue de ses travaux, Standard & Poor's a attribué la note long terme **BBB+** avec une perspective stable et la note court terme **A-2**. Cette notation rendue publique en septembre 2002 est maintenue à ce jour par Standard & Poor's.

# NOS PARTICIPATIONS

AU 31/12/2004

## / INDUSTRIE

LEGRAND **37,4 %**

---

Leader mondial de l'équipement électrique

**Année d'investissement : 2002**

ORANJE-NASSAU **100 %**

---

Énergie (exploration-production) et immobilier

**Année d'investissement : 1908**

WHEELABRATOR ALLEVARD **100 %**

---

Leader mondial de la grenaille abrasive

**Année d'investissement : 1961**

STALLERGÈNES **47,6 %**

---

Leader européen des laboratoires pharmaceutiques spécialistes de l'immunothérapie allergénique

**Année d'investissement : 1994**

*L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos participations proviennent des sociétés elles-mêmes.*



INDUSTRIE **P.16**



MEDIA ET SERVICES **P.26**

## / MEDIA ET SERVICES

### BUREAU VERITAS

**99,2 %**

Spécialiste de la certification et du contrôle qualité

**Année d'investissement : 1995**

### EDITIS

**100 %**

Groupe d'édition français

**Année d'investissement : 2004**

## / PARTICIPATIONS NON STRATÉGIQUES

VALEO > Composants et systèmes automobiles

**9,9 %**

CAPGEMINI > Conseil en management et services informatiques

**2,4 %**

NEUF TELECOM > Opérateur télécom

**4,2 %**

BIOMÉRIEUX > Diagnostic médical

**3,0 %**



LEGRAND **P.18**



ORANJE-NASSAU **P.20**



WHEELABRATOR **P.22**  
ALLEVARD



STALLERGÈNES **P.24**

LE GROUPE WENDEL A UNE LONGUE EXPÉRIENCE DE L'

# INDUSTRIE

ET UNE FORTE CULTURE DE LA TECHNOLOGIE ET DE  
L'INNOVATION.

---

ÉQUIPEMENT  
ÉLECTRIQUE

---

ÉNERGIE  
ET  
IMMOBILIER

---

GRENAILLE  
ABRASIVE

---

IMMUNOTHÉRAPIE  
ALLERGÉNIQUE

---

# LEGRAND

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS ET SYSTÈMES POUR  
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX D'INFORMATION



## FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de Legrand pour l'année 2004 se sont élevées à 2 926 millions d'euros, en hausse de 6,0 % par rapport à 2003. À structure et taux de change constants, la croissance du Groupe atteint + 8,8 %, une de ses plus fortes progressions depuis dix ans. Cette très bonne performance démontre la capacité de Legrand à tirer

pleinement parti de la reprise et à gagner des parts de marché. Les variations de change ont un impact défavorable de 2,6 % en 2004.

La très bonne évolution des ventes provient notamment du renforcement continu des effectifs marketing et commerciaux et du lancement régulier de nouveaux produits innovants permettant au Groupe de croître plus rapidement que ses marchés.

## DES POSITIONS COMMERCIALES FORTES

Au plan mondial, Legrand occupe des positions de leader dans les produits de cheminement de câbles basse tension, avec 15 % du marché mondial et dans les interrupteurs et prises de courant, avec 18 % du marché mondial. Dans ce domaine, Legrand propose des solutions pour l'ensemble des principaux standards

mondiaux (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Chine...) et dispose de nombreuses gammes répondant à des standards particuliers (Brésil, Suisse...).

La capacité de Legrand à proposer régulièrement de nouveaux produits innovants et à renforcer son dispositif commercial sur des marchés à fort potentiel lui permet de renforcer sa position de leader et de continuer à gagner des parts de marché.

## AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ

Le résultat d'exploitation, avant amortissement des survaleurs et écritures comptables d'acquisition, est de 479 millions d'euros, en progression de 18 % par rapport à 2003 et atteint, en pourcentage des ventes, 16,4 % soit une hausse de 170 points de base par rapport à 2003.

La forte progression des marges résulte de la poursuite en 2004 des efforts d'amélioration de la rentabilité engagés en 2002, et de la forte croissance du chiffre d'affaires.

## FORTE RÉDUCTION DE L'ENDETTEMENT

En 2004, la réduction de l'endettement financier net est de 355 millions d'euros, soit une baisse de 15,3 % par rapport au 31 décembre 2003. L'évolution très favorable de l'endettement net du Groupe depuis le 31 décembre 2002, avec une dette nette en baisse de 628 millions d'euros, a permis à Legrand de refinancer en décembre 2004 la ligne de crédit senior mise en place en 2002 à des conditions lui permettant de réduire sa charge annuelle d'intérêts d'environ 16 millions d'euros.

## / PROFIL

PLUS DE 130 000 RÉFÉRENCES

PRÈS DE 60 PAYS D'IMPLANTATION

26 000 COLLABORATEURS

PRÈS DE 5 % DES VENTES ENGAGÉES DANS LA R&D

En 2004, le Groupe a généré un cash-flow d'exploitation de 412 millions d'euros et réduit ses capitaux employés en optimisant les investissements industriels et en ramenant son besoin en fonds de roulement à 14 % du chiffre d'affaires.

## INNOVATION ET CROISSANCE

En 2004, Legrand a lancé une quinzaine de nouveaux produits, dont l'offre d'automatisme résidentiel In One By Legrand, la première prise murale WI-FI, et la nouvelle gamme d'armoires de distribution tertiaires XL3. Grâce à ses innovations, Legrand apporte à ses clients toujours plus de confort, de sécurité et un meilleur accès aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, Legrand renforce son dispositif commercial et marketing. Dans ce domaine, les effectifs ont augmenté de près de 3 % en 2004 pour atteindre plus de 3 800 personnes. Ces renforcements d'effectifs commerciaux et marketing ont été particulièrement marqués dans les pays à fort potentiel de croissance.

En termes d'acquisitions, Legrand a annoncé en novembre 2004 la signature d'un accord de rachat des activités de Van Geel, spécialiste européen des systèmes

de câblage métalliques et en janvier 2005 la signature d'un accord lui permettant de prendre le contrôle de Zucchini, spécialiste et leader italien des systèmes de canalisations électriques préfabriquées. Ces acquisitions – toutes deux sous condition suspensive de l'accord des autorités compétentes – marquent la reprise de la stratégie d'acquisitions ciblées de Legrand visant à développer les positions de marché et l'expertise technologique du Groupe.

## PERSPECTIVES

Les bons résultats de 2004 permettront à Legrand de maintenir le cap en 2005 : le Groupe continuera à lancer de nouveaux produits, à renforcer ses équipes commerciales et il poursuivra une politique active de croissance externe.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Immobilisations corporelles	1 025	915	816
Immobilisations incorporelles et financières	3 099	2 873	2 671
Autres actifs long terme	291	126	86
Besoin en fonds de roulement	509	458	424
<b>TOTAL</b>	<b>4 924</b>	<b>4 372</b>	<b>3 997</b>

Millions d'euros	2002 pro forma	2003	2004
Chiffre d'affaires	2 933	2 762	2 926
Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup>	383	405	479
Résultat net consolidé part du Groupe	n.c.	(127)	(28)

Les données 2002 et 2003 se rapportent à FIMEP devenu Legrand holding

(1) EBIT avant amortissement des survaleurs et écritures comptables d'acquisition.

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Capitaux propres	690	443	355
Quasi fonds propres	1 156	1 214	1 273
Provisions	205	227	225
Autres passifs long terme	280	168	179
Endettement financier net	2 593	2 320	1 965
<b>TOTAL</b>	<b>4 924</b>	<b>4 372</b>	<b>3 997</b>

# ORANJE-NASSAU

## ÉNERGIE ET IMMOBILIER



Oranje-Nassau est un groupe néerlandais, présent dans deux domaines d'activités : l'énergie et l'immobilier. Dans le domaine énergétique, Oranje-Nassau investit dans l'exploitation et la production de pétrole et de gaz naturel (mer du Nord, Afrique du Nord et Moyen-Orient). Ses activités immobilières sont concentrées sur le secteur des bureaux, locaux commerciaux et « show-rooms », situés principalement

aux Pays-Bas. Oranje-Nassau regroupe également plusieurs participations du groupe WENDEL, ainsi que divers investissements financiers réalisés directement.

### ÉNERGIE

Le niveau élevé des prix pour 2004 est lié à une hausse importante de la demande mondiale, en particulier de la Chine. Cette hausse des prix résulte également des

tensions politiques au Moyen-Orient et au Vénézuéla, et des mouvements sociaux au Nigéria qui ont ralenti la production.

Le prix moyen du baril de pétrole de référence, le Brent, était de 38,20 dollars, en progression de 33 % par rapport au prix moyen atteint en 2003. En euros, la progression du baril est de 20 %, 30,60 euros contre 25,40 euros pour l'exercice 2003, du fait de l'appréciation de la devise européenne par rapport au dollar US.

La production de l'exercice 2004 est de 7,8 millions de barils contre 8,5 millions en 2003, ce qui est un niveau voisin de celui de 2002 qui était de 7,3 millions de barils. Le chiffre d'affaires de l'activité passe de 204 millions d'euros à 209 millions d'euros; cette évolution est liée à une augmentation du prix du baril de pétrole, compensée par un recul de 8 % de la production. Le gouvernement norvégien a conféré à Oranje-Nassau le « pre-qualified status », ce qui permet à la société d'acquiescer des licences dans les gisements pétroliers de ce pays.

Trois importants projets de développement sont menés à bien; deux projets concernent l'extension des activités des champs pétroliers de West Franklin et de James, et le troisième concerne l'installation d'un système d'injection d'eau pour le gisement de Pierce situé en mer du Nord, dans la partie britannique du plateau continental. Deux parmi les trois gisements en exploration auxquels la société a participé en 2004, ont donné lieu à des découvertes de réservoirs.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi sa stratégie de recentrage de ses activités en cédant sa participation de 3,5 % dans le gisement pétrolier de Gryphon. Ce transfert, réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 2005, a permis de tirer pleinement partie de l'environnement favorable des prix de l'énergie.

Au cours de l'exercice écoulé, étant donné le niveau toujours plus élevé des prix de référence pour les gisements pétroliers, aucune acquisition n'a été réalisée.

## IMMOBILIER

La société gère un parc immobilier de 67 000 mètres carrés avec un taux d'occupation de ce parc qui reste élevé, supérieur

## / PROFIL

PARC IMMOBILIER : **67 000 M<sup>2</sup>**

PRODUCTION PÉTROLIÈRE :

**7,8 MILLIONS DE BARILS**

à 90 %. Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière pour l'exercice écoulé est de 10,1 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les loyers perçus sont passés de 10,5 millions d'euros en 2003 à 9,1 millions d'euros en 2004, du fait des cessions réalisées fin 2003. Le résultat net après impôt s'élève à 5,1 millions d'euros, en retrait de 1,0 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

L'important programme de rénovation du parc immobilier se poursuit, et la rénovation et l'agrandissement des immeubles de bureaux situés à Arnheim et Utrecht est en voie d'achèvement.

## INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice écoulé, Oranje-Nassau a cédé sa participation dans la société Hyva. Par ailleurs, Oranje-Nassau a cédé la moitié de la participation de Navteq lors de son introduction en bourse. Les cessions de ces participations ont généré des plus-values de 29 millions d'euros.

Enfin, Oranje-Nassau qui détenait 31 % des actions de la société néerlandaise Trader Classified Media a cédé l'ensemble

de ses titres au cours du premier semestre. Cette société qui, en plus des investissements financiers réalisés directement, regroupe plusieurs participations du groupe WENDEL, a acquis une participation de 25 % dans Legrand d'une autre société du groupe WENDEL. Ces investissements expliquent la progression des participations de 123 à 577 millions d'euros à l'actif du bilan.

Le cash-flow dégagé a permis au Groupe de se désendetter et fin 2004, le Groupe dispose d'une trésorerie de 28 millions d'euros.

## PERSPECTIVES

Le Groupe est dans une situation favorable pour tirer parti d'une détente des prix de l'énergie afin de reprendre ses investissements.

## CHIFFRES CLÉS >

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	190	221	215
Résultat d'exploitation	87	102	115
Résultat net consolidé part du Groupe*	52	107	395

\* Hors éléments exceptionnels résultant des cessions intra-groupe.

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Immobilier	130	113	104
Énergie	179	110	77
Participations	156	123	577
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>346</b>	<b>758</b>

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Capitaux propres	243	256	547
Provisions	115	94	93
Endettement financier net	105	18	(28)
Ressources en fond de roulement	2	(22)	146
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>346</b>	<b>758</b>

# WHEELABRATOR ALLEVARD

LEADER MONDIAL DE LA GRENAILLE ABRASIVE



Wheelabrator Allevard a deux activités principales : la grenaille abrasive et l'outil diamanté. La grenaille est un abrasif industriel constitué de petites billes d'acier, utilisées principalement pour le nettoyage des pièces métalliques et la préparation de leur surface ainsi que pour le sciage en tranches du granit.

Wheelabrator Allevard est aussi producteur d'outils diamantés utilisés

pour le sciage et le découpage du granit, du marbre et du béton.

## ANNÉE DE PROGRÈS IMPORTANT POUR LE GROUPE

L'environnement de marché a été globalement favorable à l'activité du groupe Wheelabrator Allevard en 2004, avec une forte progression de la production d'acier de l'ordre de 9 %, et une croissance de la construction de près de 3 %.

La forte demande d'acier, tirée par la Chine, a cependant provoqué en cours d'année une augmentation brutale, de plus de 50 % du coût de la ferraille. Le prix de l'énergie et le coût du fret maritime ont également fortement augmenté en 2004, et pesé sur les coûts de production et de distribution du Groupe. À l'inverse, le prix du diamant synthétique qui représente une part importante du prix des outils diamantés, a poursuivi sa tendance

baissière. Dans ces conditions, Wheelabrator Allevard a pu faire progresser son chiffre d'affaires de 21 %, pour atteindre le niveau de 345 millions d'euros en 2004.

Le Groupe a su maîtriser ses coûts en tirant bénéfice des restructurations effectuées en 2003, avec l'arrêt de l'exploitation des unités de production de Grande-Bretagne et des États-Unis qui étaient déficitaires. Le résultat d'exploitation s'est ainsi amélioré de 37 %, passant de 27 à 37 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe qui était en perte de 4 millions d'euros en 2003 du fait d'importantes charges de restructuration, est redevenu largement positif pour s'établir en 2004 à 21 millions d'euros ; celui-ci inclut 1,5 million d'euros de produit exceptionnel de cessions d'actifs.

Le Groupe a financé 8 millions d'euros d'investissements industriels, et racheté les 40 % d'intérêts minoritaires de sa filiale Outils diamantés en Allemagne.

Les besoins en fonds de roulement ont été continûment maîtrisés, et réduits de 2 millions d'euros d'une fin d'exercice à l'autre. Ceci a permis au total de réduire très fortement l'endettement financier net consolidé de Wheelabrator Allevard qui est passé de 77 millions d'euros fin 2003, à 54 millions d'euros fin 2004. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres s'est établi ainsi à 40 % fin 2004 contre 61 % en fin d'exercice précédent.

## ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Le Groupe entend poursuivre en 2005 sur la voie des progrès de 2004, notamment par la réduction de ses coûts de production dans l'activité Grenaille où de nouveaux investissements industriels importants

viendront soutenir la stratégie internationale du Groupe.

La Branche Outils diamantés poursuivra l'intégration des filiales Winterstone, et mettra en œuvre toutes les synergies

commerciales possibles avec la Grenaille. Cette activité Diamant assurera une contribution de plus en plus significative à la croissance et aux résultats de Wheelabrator Allevard.

## / PROFIL

**PLUS DE 40 % DE PART DE MARCHÉ MONDIAL**  
**VENTES DANS PLUS DE 100 PAYS**  
**1 390 COLLABORATEURS**  
**15 SITES DE PRODUCTION**



## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	288	284	345
Résultat d'exploitation	36	27	37
Résultat net consolidé part du Groupe	2	(4)	21

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Immobilisations corporelles	79	71	59
Immobilisations incorporelles et financières	57	54	57
Besoin en fonds de roulement	90	101	86
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>226</b>	<b>202</b>

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Capitaux propres	137	126	135
Provisions	16	23	13
Endettement financier net	73	77	54
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>226</b>	<b>202</b>

# STALLERGÈNES

LEADER EUROPÉEN DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES  
SPÉCIALISTES DE L'IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE



Stallergènes s'est imposé comme un acteur dynamique, souvent précurseur, dans la lutte pour la prévention et la guérison de l'allergie, des rhinites et de l'asthme. Le Groupe axe son développement sur le marché français et à l'international au travers de filiales (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Belgique) et de distributeurs (Europe de l'Est, Maghreb...)

## PROGRÈS DÉCISIFS DE LA VOIE SUBLINGUALE EN ALLEMAGNE

Le marché allemand est le premier marché de l'immunothérapie allergénique représentant environ 30 % du marché mondial. En 2004, les traitements par voie sublinguale (VSL) y ont enregistré des progrès décisifs en part de marché et en notoriété auprès de la communauté médicale et des autorités de santé. Leader international de la voie sublinguale et troisième acteur de l'immunothéra-

pie allergénique en Allemagne, Stallergènes a vu sa part de marché progresser de deux points de 10 à 12 %. Le laboratoire a obtenu auprès du Paul-Ehrlich Institut en Allemagne, les premiers enregistrements de spécialités par voie sublinguale : Staloral 300 - bouleau et Staloral 300 - 3 arbres.

## CROISSANCE SOUTENUE

Stallergènes enregistre une progression de son activité de 11 %. Le développement d'une

offre diversifiée de services et de produits individualisés contribue à l'élargissement du marché de l'immunothérapie allergénique.

Depuis 2004, Stallergènes propose en France le tiers payant à la totalité des patients et facilite ainsi l'accès du plus grand nombre à un traitement simple susceptible de guérir l'allergie et dans ce pays, son activité progresse de 15 %.

En Allemagne, la progression du chiffre d'affaires a été limitée par un contexte réglementaire difficile qui a imposé une baisse des prix à l'industrie pharmaceutique.

### PROGRESSION PARALLÈLE DES EFFORTS D'INNOVATION PRODUITS ET DE RIGUEUR DE LA GESTION

En 2004, Stallergènes a augmenté de près de moitié les ressources consacrées à la recherche et au développement de nouveaux produits et les a doublées en deux ans. Dans le même temps, les efforts en matière de productivité et de maîtrise des achats ont conduit à une augmentation de plus de 30 % de la marge opérationnelle et du résultat net, et à une diminution de près de 40 % du besoin en fonds de roulement.

À la fin de l'année 2004, Stallergènes est pratiquement désendetté. Cela répond à l'engagement du management de poursuivre à la fois la création d'un « pipeline de produits innovants et prometteurs » et le développement de la rentabilité, l'un soutenant l'autre.

### PRÉPARATION DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE TRAITEMENTS SOUS FORME DE COMPRIMÉS

Stallergènes a engagé en 2004 une étude européenne d'efficacité de phase II/III d'un comprimé d'allergènes aux pollens de

## / PROFIL

**N°1 EN NOMBRE DE PATIENTS TRAITÉS**

(2 MILLIONS ET DEMI DEPUIS 10 ANS)

**500 COLLABORATEURS**

**VENTES DANS 30 PAYS**

**PLUS DE 10 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSACRÉ À LA R&D**

graminées. Les résultats de cette étude seront connus à la fin de l'année 2005 et permettront de confirmer le potentiel commercial du comprimé d'allergènes.

Ce comprimé d'usage quotidien contiendra un ou plusieurs allergènes, et offrira un confort de prescription et d'utilisation supérieur à celui des traitements existants, tout en gardant le mode d'administration par voie sublinguale. Il devrait ainsi contribuer par son succès, à élargir significativement le marché à partir de son lancement prévu pour 2007.

### PERSPECTIVES

Stallergènes anticipe une croissance à deux chiffres de son activité pour 2005 et une poursuite de la progression tout à la fois de sa rentabilité et de son effort d'innovation.



## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	75	86	95
Résultat d'exploitation	11	13	16
Résultat net consolidé part du Groupe	5	7	10

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Immobilisations corporelles	13	14	15
Immobilisations incorporelles et financières	27	26	26
Besoin en fonds de roulement	10	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>47</b>

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Capitaux propres	33	39	45
Provisions	1	2	1
Endettement financier net	16	9	1
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>47</b>



BUREAU VERITAS **P.28**



EDITIS **P.30**

WENDEL INVESTISSEMENT  
S'EST ENGAGÉ POUR LE LONG TERME DANS LES

# MEDIA ET SERVICES

CES INVESTISSEMENTS REPOSENT SUR LES TALENTS  
ET L'ESPRIT D'ÉQUIPE.

---

CERTIFICATION  
ET  
CONTRÔLE  
QUALITÉ

---

MEDIA

---

# BUREAU VERITAS

SPÉCIALISTE DE LA CERTIFICATION ET DU CONTRÔLE QUALITÉ



**Bureau Veritas est une société de services proposant aux entreprises des prestations techniques et des solutions dans les domaines de la certification, de l'évaluation de conformité, de la formation et du conseil.**

## SOLIDE PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

En 2004, Bureau Veritas a enregistré des résultats solides tant au niveau de la

croissance de son activité que de la progression de sa rentabilité. Le chiffre d'affaires en 2004 s'élève à 1 422 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2003, malgré l'impact de la dépréciation du dollar. Cette augmentation est largement due à une croissance organique significative à laquelle s'ajoute les fruits d'une politique d'acquisitions soutenue. Le développement de l'activité s'est accompagné d'une augmentation significative de son

résultat d'exploitation qui a augmenté de 17 % à 200 millions d'euros. Depuis dix ans, la rentabilité opérationnelle n'a cessé de s'améliorer, progressant de 3 % du chiffre d'affaires en 1995 à 14 % en 2004. Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 101 millions d'euros.

En fin d'exercice, Bureau Veritas s'est endetté afin de faire jouer pleinement l'effet de levier financier, et l'endettement financier net est de 271 millions d'euros.

## BONNES PERFORMANCES DE TOUTES LES DIVISIONS

Toutes les Divisions du Groupe ont vu leurs activités progresser et leurs marges augmenter en 2004.

**La Division Industrie & infrastructures** représente près des deux tiers de l'activité du Groupe, avec un chiffre d'affaires de 921 millions d'euros. Ces activités ont connu une croissance significative de 10 % en 2004. Bureau Veritas a poursuivi sa politique d'acquisitions et consolidé ses positions sur deux marchés stratégiques (aux États-Unis et en Europe de l'Est). La Division Industrie & infrastructures a contribué très largement à la progression du résultat du Groupe grâce à la restauration de la performance aux États-Unis et au Royaume-Uni, et grâce à l'optimisation des marges en France, en Amérique latine et dans la région Moyen-Orient/Inde/Russie.

**La Division Marine** a profité du dynamisme de l'industrie navale. Son chiffre d'affaires atteint 166 millions d'euros, soit une progression de 10 % par rapport à 2003.

**La Division Biens de consommation** a enregistré des résultats très satisfaisants en 2004 : la croissance organique est de 17 % à taux de change constant et le résultat opérationnel en forte croissance. La Division a bâti sa croissance autour de trois grands pôles géographiques : les États-Unis, l'Europe et l'Asie en renforçant son réseau mondial de laboratoires et d'inspecteurs, et en développant de nouvelles relations commerciales en Europe et en Chine.

**La Division Contrats de gouvernement & Commerce international** affiche un chiffre d'affaires de 170 millions d'euros en 2004, en croissance de 18 % par rapport à 2003.

## / PROFIL

**PLUS DE 200 000 CLIENTS DANS 140 PAYS**  
**PRÈS DE 20 000 COLLABORATEURS**  
**PLUS DE 600 BUREAUX ET LABORATOIRES**

### TRÈS FORT DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EN AMÉRIQUE

En Amérique du Nord, la croissance est de 25 %, avec un chiffre d'affaires de 247 millions d'euros, en dépit de l'impact du taux de change. Le développement des activités dans cette zone a été renforcé avec les acquisitions de trois sociétés.

L'Amérique Latine, avec un chiffre d'affaires de 103 millions d'euros, a également connu une croissance de 25 %.

L'Europe, y compris la France, a crû en 2004 de presque 8 % pour atteindre un chiffre d'affaires de 833 millions d'euros ; la croissance organique de l'Europe est de 7 % pour cet exercice.

L'Afrique progresse de 6 % en 2004 à 77 millions d'euros et représente un peu plus de 5 % du total du Groupe.

L'Asie, avec un volume d'activité de près de 162 millions d'euros, progresse de 3 % sur l'exercice écoulé.

d'un nouvel outil de management, le « BV Business model ». Cet outil doit structurer et fédérer les initiatives stratégiques et les plans d'actions déployés au sein du Groupe ; il sera décisif, pour mettre à profit les opportunités de croissance et améliorer encore la performance opérationnelle dans les années à venir.

### BON POSITIONNEMENT POUR POURSUIVRE LA CROISSANCE

Pour 2005, Bureau Veritas devrait tirer parti de son positionnement dans les pays industrialisés et profiter des opportunités de croissance dans les pays émergents. La mise en place d'une organisation résolument tournée vers ses clients et d'une approche pro-active auprès des grands comptes devrait permettre de conquérir de nouvelles parts de marché et d'évoluer vers une offre de services à plus forte valeur ajoutée.

### MISE EN PLACE D'UN MODÈLE PERFORMANT

Dans l'organisation interne du Groupe, 2004 marque le lancement et le déploiement

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	1 145	1 284	1 422
Résultat d'exploitation	137	170	200
Résultat net consolidé part du Groupe	86	95	101

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Immobilisations corporelles	60	62	71
Immobilisations incorporelles et financières	299	294	318
Besoin en fonds de roulement	64	72	39
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>428</b>	<b>428</b>

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004
Capitaux propres	288	347	23
Provisions	111	118	134
Endettement financier net	24	(37)	271
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>428</b>	<b>428</b>

# EDITIS

GRUPE D'ÉDITION FRANÇAIS



Editis est le deuxième groupe d'édition français présent dans quatre métiers : Littérature, Éducation, Référence et Services. Reconnu pour la qualité et l'éclectisme de son contenu éditorial, le Groupe occupe des positions de leader en France et dans les pays francophones. Interforum, sa filiale de distribution/diffusion, figure parmi les leaders européens.

## L'ANNÉE DU CHANGEMENT

2004 marque pour Editis le début d'une nouvelle période. Fin 2002, le périmètre de Vivendi Universal Publishing était racheté par Lagardère. Le 7 janvier 2004, la Commission européenne a autorisé la conservation par Lagardère d'une partie des actifs de VUP ; les autres actifs étant remis sur le marché. Le Groupe a pris alors le nom d'Editis. Le 30 septembre 2004, WENDEL Investissement a acquis le groupe Editis.

## REPRISE DE LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

En 2004, Editis a poursuivi sa stratégie de développement organique à partir de ses marques éditoriales avec le lancement en septembre d'un nouveau département illustré international, Fitway publishing au sein des Éditions Presses-Solar-Belfond, et la signature en octobre d'un contrat de licence entre Presses-Solar-Belfond et

Lonely Planet. Cet accord permet à Presses-Solar-Belfond de devenir le troisième acteur du marché français de l'édition de tourisme.

L'année 2004 a également été particulièrement riche pour Univers Poche. Chacune de ces marques a remporté de très beaux succès de ventes tout en confortant son image et sa position dans un univers concurrentiel très actif. Plon-Perrin et La Découverte ont également réalisé de très bons résultats.

Dans l'activité Éducation, Nathan poursuit sa croissance grâce à des gains de parts de marché en scolaire et au développement de ses activités jeux et jeunesse. Retz a maintenu ses résultats par rapport à 2003, année déjà historique pour cette maison. CLE a amélioré ses performances sur le marché export.

L'année 2004 a été également synonyme d'optimisation du dispositif commercial chez Interforum Diffusion avec la création d'une cinquième équipe librairie. Une création qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de renforcement des relations avec les libraires.

Editis a également renforcé la productivité d'Interforum en lançant en septembre le Miniload. Nouveau système de stockage, il permet de conserver à proximité de la préparation des commandes, les stocks de livres en quantités moyennes et d'accélérer ainsi la livraison des ouvrages.

## / PROFIL

**2 300 COLLABORATEURS**

**ET PRÈS DE 30 MARQUES D'ÉDITION**

**RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ :**

**DISTRIBUTION : 38 %, LITTÉRATURE : 32 %, ÉDUCATION ET RÉFÉRENCE : 30 %**

### CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET MAÎTRISE DES COÛTS

En réalisant un chiffre d'affaires pro forma de 717,4 millions d'euros sur l'exercice 2004 contre 696,4 millions d'euros sur l'exercice 2003, Editis affiche une croissance de 3 % en 2004.

Cette progression du chiffre d'affaires traduit en particulier :

- la performance stable, en ligne avec les attentes, de l'activité Éducation et Référence, les bons résultats de l'activité Jeunesse et la reconduction par la Littérature, des performances exceptionnelles de 2003 ;
- le dynamisme de l'activité Diffusion & Distribution, porté par la signature de nouveaux contrats en 2004.

### PERSPECTIVES

Editis poursuivra une politique de développement avec un objectif majeur : s'affirmer comme le leader de l'édition francophone. L'un des enjeux majeurs de l'année 2005 sera l'accélération de la compensation du départ programmé de Dalloz, Dunod, Armand Colin et Larousse, éditeurs encore diffusés et distribués par Interforum en 2005 ; une dynamique déjà bien amorcée en 2004.

Un autre objectif majeur de développement passera par l'accroissement de l'activité éditoriale existante, l'exploration de nouveaux territoires éditoriaux, en particulier dans les domaines en forte croissance de la bande dessinée et des mangas ; enfin bien sûr la recherche de nouveaux éditeurs tiers et la volonté de saisir les opportunités d'acquisitions pertinentes.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2004* pro forma	2004 4 <sup>e</sup> trimestre
Chiffre d'affaires	717	213
Résultat d'exploitation	58	18
Résultat net consolidé part du Groupe	-	(23,5)

\* Périmètre acquis en année pleine.

ACTIF (Millions d'euros)	31.12.2004
Immobilisations corporelles	47
Immobilisations incorporelles et financières	527
Besoin en fonds de roulement	17
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>

PASSIF (Millions d'euros)	31.12.2004
Capitaux propres	157
Provisions	32
Endettement financier net	402
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>

# PARTICIPATIONS NON STRATÉGIQUES

## VALEO

### PARTICIPATION DE WENDEL : 9,9 %

#### Évolution de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé de 9 439 millions d'euros est en hausse de 2,2 % par rapport à 2003. À structures et taux de change constants, le chiffre d'affaires demeure pratiquement inchangé. En Europe, le chiffre d'affaires progresse légèrement. Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord recule de 9 % en devises. En Asie, le chiffre d'affaires augmente de 3%. Enfin, en Amérique du Sud, les ventes progressent de 25 % à périmètre et change constants.

Au second trimestre, Valeo a été confronté à l'envolée des prix des matières premières et à de fortes tensions sur les approvisionnements, en particulier pour les aciers. Les efforts de gestion ont permis de limiter le repli du taux de marge brute à 17,7 % du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation est de 458 millions d'euros et la marge d'exploitation annuelle atteint 4,9 % du chiffre d'affaires, en diminution annuelle de 0,1 point. Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 150 millions d'euros en diminution de 17,1 % par rapport à 2003.

L'exploitation a généré des flux nets de trésorerie de 753 millions d'euros en hausse de 31 millions par rapport à 2003 et le cash-flow libre est de 296 millions d'euros. L'endettement financier net consolidé s'élève à 500 millions d'euros en fin d'exercice, en diminution de 68 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2003.

#### Présence renforcée en Asie

Au cours de l'exercice, Valeo a renforcé sa présence en Asie. Notamment, en portant sa participation dans Shanghai Valeo

## / PROFIL

Valeo est un groupe industriel dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, systèmes intégrés et modules pour automobiles et poids lourds.

Valeo se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

**129 SITES DE PRODUCTION,  
65 CENTRES DE RECHERCHE  
ET DÉVELOPPEMENT,  
9 PLATES-FORMES  
DE DISTRIBUTION,  
67 300 COLLABORATEURS  
DANS 26 PAYS.**

Automotive Electrical Systems de 30 % à 50 %, et en augmentant de 5 % sa part dans le capital de Valeo Shanghai Automotive Electric Motors pour la porter à 55 %. Enfin, le Groupe a créé une joint-venture avec le groupe Furukawa Electric.

#### Perspectives

Sur l'ensemble de l'exercice, Valeo a pour objectif de réaliser une croissance organique de son chiffre d'affaires supérieure à la production automobile de référence. Les actions d'amélioration de compétitivité seront poursuivies.

Le Groupe poursuivra également sa stratégie d'enrichissement de l'offre technologique dans le respect de ses équilibres financiers.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	9 803	9 234	9 439
Résultat d'exploitation	487	465	458
Résultat net consolidé part du Groupe	135	181	150

# CAPGEMINI

## PARTICIPATION DE WENDEL : 2,4 %

### Reprise de l'activité au deuxième semestre

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2004 a été de 6 291 millions d'euros, soit une augmentation par rapport à celui de l'exercice 2003 de 2,7 % à taux de change et périmètre constants et de 9,3 % à taux de change et périmètre courants. Après un pallier de stabilisation en début d'année, l'activité a incontestablement repris avec un second semestre en nette amélioration, enregistrant une croissance séquentielle de 12,4 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre de l'année. Le résultat d'exploitation est de 58 millions d'euros.

Enregistrant notamment la prise en compte de coûts de restructuration pour 220 millions d'euros et d'une charge d'amortissement

de survaleurs de 51 millions d'euros, le résultat net part du Groupe est négatif de 359 millions d'euros. Fin 2004, la trésorerie nette s'élève à 402 millions d'euros.

### Rééquilibrage des activités

2004 a été un exercice de transition pendant lequel le Groupe n'a pas bénéficié en année pleine de la stabilisation des prix et de l'amélioration des taux d'utilisation constatés à partir de septembre, ni des mesures sévères engagées pour optimiser la base de coûts.

Avec 33 % de son chiffre d'affaires réalisé dans l'infogérance, le Groupe a fortement accru la proportion de ses activités récurrentes. Fin 2004, le carnet de commandes est de plus de 14 milliards d'euros, en croissance de 40 % sur l'année précédente.

## / PROFIL

Capgemini est un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance.

**ENVIRON 60 000 COLLABORATEURS.**

Avec le succès de l'intégration de Transiciel, le Groupe a constitué un ensemble puissant dans l'assistance technique de proximité.

### Perspectives

Dans un contexte de redémarrage progressif du marché, l'amélioration du taux d'utilisation dans les activités Technologie et Conseil et la poursuite des efforts d'optimisation de la base de coûts vont constituer les principaux leviers d'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe : les résultats réalisés en Europe au second semestre 2004 et les conditions favorables enregistrées depuis le début de cette année conduisent à anticiper en 2005 une progression significative de la rentabilité dans cette zone.

Le redressement des opérations nord-américaines constitue la priorité que s'est donné le management du Groupe pour 2005, et un plan d'action énergique a été lancé qui vise à se rapprocher de l'équilibre opérationnel dès le second semestre de cette année dans cette zone.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	7 047	5 754	6 291
Résultat d'exploitation	114	155	58
Résultat net consolidé part du Groupe	(514)	(197)	(359)

## NEUF TELECOM

### PARTICIPATION DE WENDEL : 4,2 %

#### Chiffre d'affaires en croissance de près de 20 % grâce au haut débit

Le chiffre d'affaires de Neuf Telecom a augmenté de 18 % en 2004, à près de 1,2 milliard d'euros, tiré par le développement des services haut débit. Ce chiffre d'affaires est réalisé pour 40 % avec d'autres opérateurs de télécommunications, pour 40 % auprès d'entreprises et pour 20 % auprès du grand public.

Neuf Telecom confirme ainsi sa place de premier opérateur alternatif sur le marché des entreprises et sur le marché des opérateurs et se hisse à la troisième place sur le marché du haut débit pour le grand public, avec plus de 440 000 clients ADSL fin 2004, en croissance nette de plus de 30 000 clients par mois.

Malgré des dépenses importantes consacrées au développement du marché grand public, Neuf Telecom a amélioré son résultat d'exploitation avant amortissements de 20 % en 2004, à 120 millions d'euros.

En 2004, le réseau haut débit de Neuf Telecom s'est considérablement étendu ; il est désormais déployé dans plus de 3 000 communes et couvre plus de 50 % de la population. De fait, les investissements réalisés en 2004 ont représenté plus de 300 millions d'euros. Le déploiement du réseau au plus près des clients sera poursuivi en 2005, en partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de délégations de service public.

Grâce à son réseau haut débit « tout IP », Neuf Telecom a introduit de nouveaux services sur ses marchés : accès ADSL résidentiel à moins de 15 euros par mois, modem multiservices « n9ufBox », téléphonie sur Internet Protocol, télévision par ADSL, voix en « accès direct » et dégroupage total pour les entreprises.

Fin 2004, Neuf Telecom est leader français du dégroupage avec plus de 700 000 lignes dégroupées, ce qui représente une part de marché de 41 %.

### / PROFIL

Créé en 1998, Neuf Telecom est devenu le premier opérateur alternatif haut débit avec plus de 830 000 lignes dégroupées. Neuf Telecom propose une gamme complète d'offres Internet aux particuliers, professionnels, entreprises et opérateurs de télécommunication.

Ses services s'appuient sur les infrastructures haut débit déployées par Neuf Telecom, avec :

**20 000 KM DE FIBRES OPTIQUES,  
650 POINTS D'INTERCONNEXION,  
440 000 CLIENTS ADSL GRAND  
PUBLIC.**

#### Perspectives

En 2005, Neuf Telecom entend confirmer sa place de premier opérateur alternatif en capitalisant sur l'innovation et la compétitivité tarifaire permises par le haut débit. Le cap du million de lignes dégroupées devrait être atteint dans la deuxième moitié de l'année.

Des offres de téléphonie mobile devraient être lancées au premier semestre pour les entreprises et un peu plus tard pour les particuliers, permettant à Neuf Telecom de devenir l'opérateur unique de ses clients.

La croissance du chiffre d'affaires grand public et entreprises en 2005 devrait ainsi approcher 30 %. Le Groupe, qui disposait fin 2004 d'une trésorerie nette de 169 millions d'euros, devrait être autofinancé dès le deuxième semestre 2005.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	566	997	1 180
Résultat d'exploitation	(102)	(77)	(48)
Résultat net consolidé part du Groupe	(120)	(57)	(66)

#### ACTIF

Millions d'euros	31.12 2002	31.12 2003	31.12 2004
Immobilisations corporelles	1 283	1 256	1 334
Immobilisations incorporelles et financières	229	457	308
Trésorerie nette	450	311	169
TOTAL	1 962	2 024	1 811

#### PASSIF

Millions d'euros	31.12 2002	31.12 2003	31.12 2004
Capitaux propres	1 158	1 112	1 047
Provisions	46	56	33
Ressources en fonds de roulement	758	856	731
TOTAL	1 962	2 024	1 811

# BIOMÉRIEUX

**PARTICIPATION DE WENDEL : 3,0 %**

## Bonne progression du chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2004, bioMérieux a réalisé un chiffre d'affaires de 931 millions d'euros, en hausse de 5,2 % à devises et périmètre constants. La croissance a été soutenue par les ventes de réactifs qui ont augmenté de 6 % hors effets de change.

Les ventes progressent hors effets de change dans toutes les régions. Le chiffre d'affaires de la région Europe - Moyen-Orient - Afrique augmente globalement de 3,7 % hors effet de change. En Amérique du Nord, l'activité a progressé de 6,1 % à devises constantes grâce aux succès enregistrés dans les principales gammes et malgré une contribution des ventes d'équipements moins importante qu'en 2003. Dans les régions Asie-Pacifique et Amérique Latine, le chiffre d'affaires a crû d'environ 9 %, hors effet de change, soutenu par les ventes de l'ensemble des gammes.

À devises constantes, les applications cliniques et les applications industrielles affichent des hausses respectives de 4,7 % et de 8,9 %. Dans le domaine clinique, la société a enregistré de bonnes performances sur ses gammes de bactériologie, d'immuno-essais VIDAS® ainsi qu'en biologie moléculaire. En ce qui concerne les applications industrielles, les ventes de réactifs ont connu un développement significatif.

## Lancement de nouveaux instruments

Au cours de l'année 2004, bioMérieux a lancé VITEK®2 Compact, nouvelle plate-forme d'identification et d'antibiogramme automatisés et MiniMag™, système d'extraction en biologie moléculaire. Les gammes de réactifs se sont enrichies avec, en particulier, les extensions des tests VIDAS® TPSA pour l'aide au diagnostic du cancer de la prostate et VIDAS D-Dimer pour l'exclusion de l'embolie pulmonaire. VIDAS D-Dimer Exclusion est le seul test disponible à ce jour pour le marché américain sur ce type d'indication.

La société a poursuivi son programme d'investissements pour accompagner son développement et en vue du lancement des nouvelles plates-formes. Les investissements s'élèvent à 79,4 millions d'euros, montant en ligne avec celui des investissements réalisés au cours des exercices antérieurs.

## Éléments financiers

La marge brute s'établit à 497 millions d'euros contre 475 millions d'euros en 2003. Cette progression résulte de la croissance de l'activité, de la proportion plus élevée des réactifs dans le chiffre d'affaires, des économies générées par les restructurations réalisées en 2003 et des efforts continus de la société pour

## / PROFIL

bioMérieux est un groupe mondial leader dans le secteur du diagnostic. Il conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant dans les applications cliniques, le diagnostic de maladies infectieuses, d'infections respiratoires et de certaines pathologies, et dans les applications industrielles, le contrôle de la qualité microbiologique d'aliments, d'éléments naturels de surfaces et de produits pharmaceutiques et cosmétiques.

**33 FILIALES  
DANS 130 PAYS,  
5 400 COLLABORATEURS.**

améliorer sa productivité. Les frais de R&D s'élèvent à 126,8 millions d'euros, soit 13,6 % du chiffre d'affaires. Ce montant reflète les efforts engagés pour le développement des nouvelles plates-formes. Le résultat d'exploitation atteint 132,2 millions d'euros et le résultat net ressort à 75,7 millions d'euros.

Ce niveau du résultat conjugué à la maîtrise des investissements et du besoin en fonds de roulement d'exploitation a permis de dégager un cash-flow libre de 73 millions d'euros et l'endettement net s'élève à 109,2 millions d'euros fin décembre 2004.

## Perspectives

À données comparables, la société anticipe pour l'année 2005 une croissance de ses ventes comparable à celle de l'année 2004. L'année devrait, comme prévu, être marquée par la poursuite des efforts entrepris pour le développement et le lancement des plates-formes.

## CHIFFRES CLÉS >

Normes comptables françaises

Millions d'euros	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	945	915	931
Résultat d'exploitation	92	102	132
Résultat net consolidé part du Groupe	33	61	76

# AUTRES SOCIÉTÉS HOLDINGS

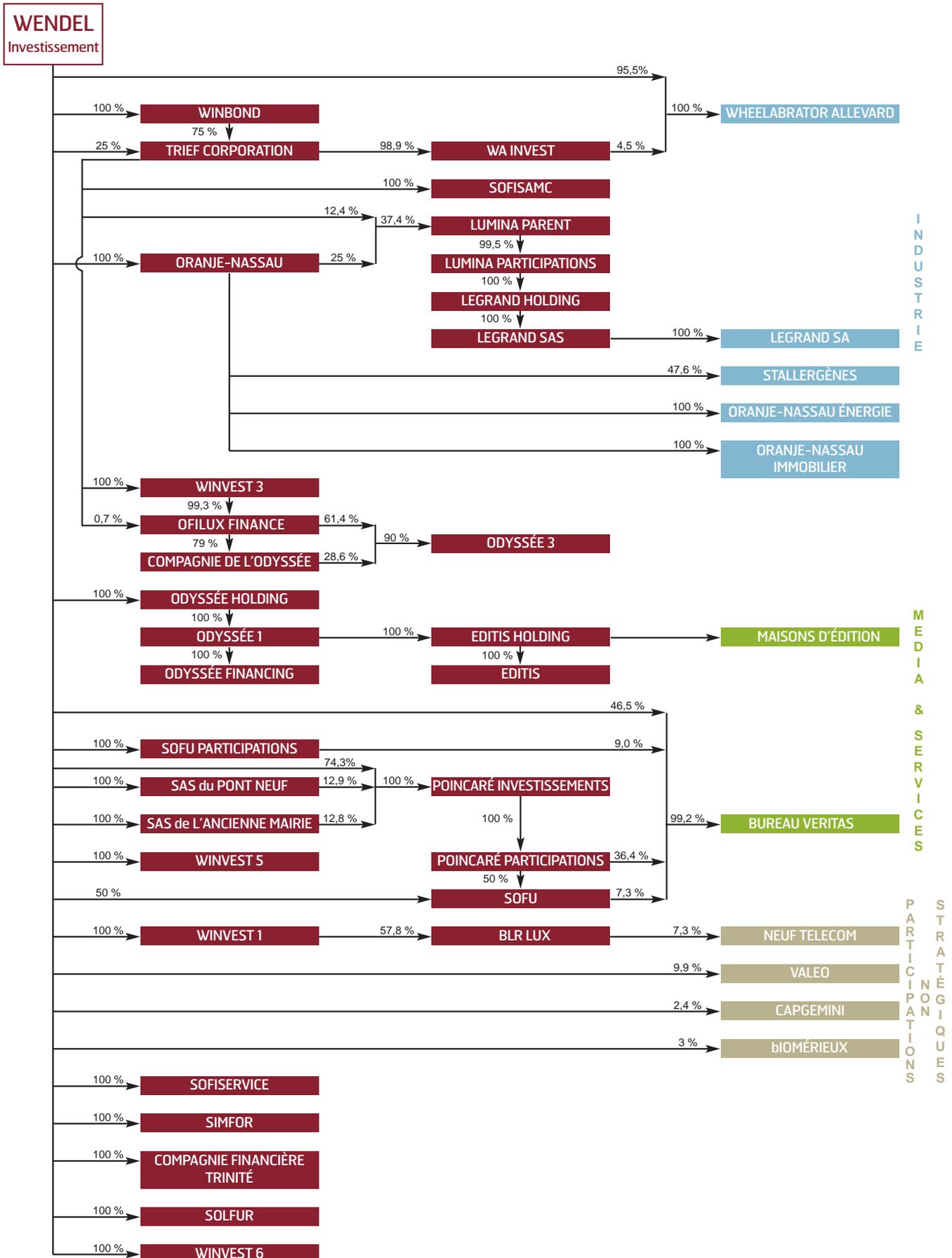
Ces sociétés, holdings intermédiaires, concourent notamment au financement et à la détention des participations du Groupe.

Millions d'euros

Raison sociale (actionnaires)	Participations détenues	Capitaux propres* 31.12.2004	Total bilan 31.12.2004	Résultat net 2004	Dividende versé en 2004
TRIEF CORPORATION (75 % Winbond) (25 % WENDEL Investissement)	12,4 % Lumina Parent 100,0 % Sofisamc 98,9 % WA Invest 100,0 % Winvest 3 0,7 % Ofilux Finance	866,4	878,8	321,5	-
WA INVEST (98,9 % Trief Corporation)	4,5 % Wheelabrator Allevar	8,9	8,9	-	-
WINVEST 3 (100 % Trief Corporation)	99,3 % Ofilux Finance	19,1	19,1	-	-
OFILUX FINANCE (99,3 % Winvest 3) (0,7 % Trief Corporation)	79,0 % Compagnie de l'Odyssee 61,4 % Odyssee 3	19,1	20,7	-	-
ODYSSÉE 3 (61,4 % Ofilux Finance) (28,6 % Compagnie de l'Odyssee)		16,5	109,7	-	-
COMPAGNIE DE L'ODYSSÉE (79 % Ofilux Finance)	28,6 % Odyssee 3	4,0	4,0	-	-
ODYSSÉE HOLDING (100 % WENDEL Investissement)	100,0 % Odyssee 1	88,2	187,5	-2,0	-
SOFU PARTICIPATIONS (100 % WENDEL Investissement)	9,0 % Bureau Veritas	-0,8	365,5	-0,9	-
SAS DU PONT NEUF (100 % WENDEL Investissement)	12,9 % Poincaré Investissements	6,1	6,1	1,1	-
SAS DE L'ANCIENNE MAIRIE (100 % WENDEL Investissement)	12,8 % Poincaré Investissements	6,1	6,1	1,1	-
POINCARÉ INVESTISSEMENTS (74,3 % WENDEL Investissement) (12,9 % SAS du Pont Neuf) (12,8 % SAS de l'Ancienne Mairie)	100,0 % Poincaré Participations	37,2	180,5	8,8	8,3
POINCARÉ PARTICIPATIONS (100 % Poincaré Investissements)	50,0 % Sofu 36,4 % Bureau Veritas	111,7	262,3	8,5	8,2
SOFU (50 % WENDEL Investissement) (50 % Poincaré Participations)	7,3 % Bureau Veritas	14,0	14,1	1,9	1,9
WINVEST 5 (100 % WENDEL Investissement)		0,1	366,4	-	-
WINVEST 1 (100 % WENDEL Investissement)	57,8 % BLR Lux	153,8	153,8	0,9	-
BLR Lux (57,8 % Winvest 1)	7,3 % Neuf Telecom	128,2	128,3	-52,1	-
SOLFUR (100 % WENDEL Investissement)	13,5 % SNC Wendel Participations	17,3	21,4	2,7	2,3
WINBOND (100 % WENDEL Investissement)	75,0 % Trief Corporation	376,4	387,7	-0,1	7,5
SOFISERVICE (100 % WENDEL Investissement)	-	98,6	108,2	1,9	-
SOFISAMC (100 % Trief Corporation)	-	15,0	15,0	0,2	-
COMPAGNIE FINANCIÈRE DE LA TRINITÉ (100 % WENDEL Investissement)	-	19,8	20,0	2,4	0,8
SIMFOR (100 % WENDEL Investissement)	-	1,6	1,7	-	-
WINVEST 6 (100 % WENDEL Investissement)	-	8,8	8,8	-	-

\* Résultat de l'exercice inclus.

# STRUCTURE JURIDIQUE AU 31/12/2004



# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

WENDEL Investissement est une société anonyme à Conseil d'administration. Au 30 mars 2005, le Conseil d'administration comporte onze membres (cf. tableau joint à ce rapport).

### Lien des administrateurs avec la société

La définition d'administrateur indépendant qui a été retenue par le Conseil d'administration est celle donnée par le rapport Bouton : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction ». Le Conseil d'administration a procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères suivants :

- ne pas être, ou avoir été au cours des cinq années précédentes, salarié, mandataire social de la société, de sa société-mère ou d'une société consolidée,
- ne pas être banquier d'affaires ou de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial avec un mandataire social,
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans.

Le Conseil d'administration a ainsi estimé que Messieurs Jean-Pierre Berghmans, Didier Cherpitel, Grégoire Olivier et Didier Pineau-Valencienne sont des administrateurs sans lien direct ou indirect avec la société, ses dirigeants et les sociétés du Groupe, et qu'ainsi plus du tiers de ses membres pouvait être qualifié d'indépendant.

Cette proportion du tiers a été respectée dans la composition des Comités du Conseil.

### La Charte de l'administrateur

Elle est arrêtée par le Conseil d'administration, fixe les droits et obligations de l'administrateur, le nombre d'actions (80) qu'il doit détenir au minimum, et les règles d'intervention sur les titres WENDEL Investissement et ceux des sociétés cotées où le Groupe est représenté au Conseil d'administration.

### Intervention sur les titres et transparence vis-à-vis du marché

Les administrateurs doivent s'abstenir d'intervenir sur le marché du titre WENDEL Investissement pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats semestriels et annuels, et avant tout événement important affectant la société et de nature à influencer sur son cours.

La Charte respecte la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la déclaration des transactions par les mandataires sociaux. Elle prévoit la mise au nominatif des titres détenus par les administrateurs ainsi que la déclaration à la société des opérations effectuées directement par chacun d'eux ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou par une société interposée que l'administrateur contrôle.

En 2004, les transactions effectuées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration ont été portées semestriellement à la connaissance du public par diffusion d'un communiqué sur le site de l'AMF. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en vertu de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont communiquées et rendues publiques au moyen d'un communiqué, les opérations sur instruments financiers réalisées et déclarées par leurs dirigeants, sur une base individuelle et nominative, dans les cinq jours de négociation à compter de la réception de la déclaration de ces opérations.

## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration tient des réunions régulières et se réunit au minimum quatre fois par an. En 2004, le Conseil a tenu neuf réunions et le taux de présence des administrateurs a été de 93 % en moyenne. Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés. Ces Comités sont au nombre de deux : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération.

Un point de l'ordre du jour est consacré, une fois par an, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et à chaque réunion la situation de la société et des sociétés du Groupe est examinée.

Les attributions et les modalités de fonctionnement des Comités sont précisées dans le Règlement intérieur de chaque Comité et intégrées dans la Charte de l'administrateur.

## LE COMITÉ D'AUDIT

Au début de l'exercice, le Comité d'audit était composé de cinq membres :

- M. Jean-Marc JANODET (Président),
- M. Didier CHERPITEL,
- M. Henri de MITRY  
(jusqu'au 6 septembre 2004),
- M. Alain MÉRIEUX  
(jusqu'au 22 octobre 2004),
- M. Didier PINEAU-VALENCIENNE.

À compter du 22 octobre 2004, il est composé de trois membres :

- M. Jean-Marc JANODET (Président),
- M. Didier CHERPITEL,
- M. Didier PINEAU-VALENCIENNE.

### Missions du Comité d'audit

Le Comité a pour missions de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables,
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la société,
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la société,
- contrôler, avant qu'ils soient rendus publics, tous les documents d'information comptable et financière émis par la société,
- présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels,
- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration le résultat de cette sélection,
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la société et les sociétés du Groupe dont elle a le contrôle, aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la société et en rendre compte au Conseil.

### Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration.

Les réunions du Comité peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visio-conférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié au moins de ses membres y participe.

Le Comité d'audit dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut auditionner les responsables de la comptabilité ainsi que les Commissaires aux comptes et ce, s'il le souhaite, en dehors de la présence de la direction de la société.

Après chaque réunion du Comité d'audit, un compte-rendu est établi et communiqué au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2004.

#### 19 mars 2004 – Ordre du jour :

- Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2003 et prévisions de résultats 2004.
- Examen de la situation financière.
- Communication financière (ANR, communiqué, document de référence).
- Procédures de contrôle interne.

#### 9 juillet 2004 – Ordre du jour :

- Comptes prévisionnels au 30 juin 2004 et estimation du résultat 2004.
- Situation financière au 30 juin 2004.
- Passage aux normes IFRS (examen des principales incidences dans les comptes de WENDEL Investissement au niveau de la holding et des filiales).
- Information sur le projet d'interprétation de l'AMF des règlements de la COB en ce qui concerne les résultats estimés et de recommandation sur les arrêtés de comptes.

#### 6 septembre 2004 – Ordre du jour :

- Examen des comptes au 30 juin 2004 et analyse des écarts par rapport aux prévisions examinées lors de la réunion du 9 juillet 2004.
- Examen de l'ANR et de la situation financière au 30 juin 2004.
- Passage aux normes IFRS (point sur l'avancement des travaux).
- Examen de la communication financière.

## 22 octobre 2004 – Ordre du jour :

- Investissement dans Bureau Veritas (conséquences comptables et fiscales).
- Situation financière de WENDEL Investissement et rachats de titres.
- Comptes estimés 2004 révisés suite aux modifications de périmètre et situation bilantielle au 31 décembre 2004.
- Étude du Document E, notamment sur les comptes pro forma et recommandations au Conseil.

Le taux de présence des membres a été de 80 % pour le premier et le deuxième Comité et de 100 % pour le troisième et le quatrième.

## LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Au début de l'exercice, le Comité était composé de trois membres :

- M. Hubert LECLERC de HAUTECLOCQUE (Président jusqu'au 6 septembre 2004),
- M. Louis-Amédée de MOUSTIER (jusqu'au 6 septembre 2004),
- M. Didier PINEAU-VALENCIENNE.

Depuis le 6 septembre 2004, le Comité est composé de quatre membres :

- M. Guy de WOUTERS, Président,
- M. François de MITRY,
- M. François de WENDEL,
- M. Didier PINEAU-VALENCIENNE.

### Missions du Comité

- Faire au Conseil d'administration des propositions de candidature à un mandat d'administrateur et/ou aux fonctions de mandataire social après avoir examiné tous les éléments qu'ils doivent prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la com-

position et de l'évolution de l'actionnariat de la société, notamment le nombre souhaitable d'administrateurs sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la société.

- Proposer la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général délégué et, le cas échéant, celle de tout Directeur Général exécutif nommé par le Conseil d'administration y compris les avantages en nature et les régimes de retraite.
- Préparer tout plan de souscription ou d'achat d'actions, en précisant notamment les bénéficiaires et le nombre d'options à attribuer à chacun d'eux.
- Procéder à l'examen de toute question concernant la politique d'intéressement du management.

### Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité a préparé les décisions du Conseil concernant la rémunération du Président et celle du Directeur Général délégué qui ne comportent pas d'élément variable et la mise en place d'une nouvelle tranche de Plan d'Épargne Entreprise.

Le Comité a procédé à l'examen du plan de stock-options 2004 et a proposé au Conseil une liste des bénéficiaires et le nombre d'options à accorder à chacun d'eux, ainsi que le prix de souscription.

Le Comité a étudié la politique générale d'intéressement du management au cours des cinq prochaines années et ses modalités d'application.

Le Comité a étudié des candidatures et fait des propositions au Conseil pour les trois postes d'administrateur à pourvoir suite à la démission de trois membres du Conseil.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Le taux de présence de ses membres a été des deux tiers pour le premier et le troisième Comité de l'an-

née 2004 et de 100 % pour les autres Comités.

## 18 mai 2004 – Ordre du jour :

- Rémunération du Président et du Directeur Général.
- Plan d'Épargne Entreprise.
- Stock-options – Étude préliminaire.

## 9 juillet 2004 – Ordre du jour :

- Options de souscription : détermination du prix de souscription – attribution.
- Prime au titre de l'acquisition d'Editis.
- Étude préliminaire des candidatures aux postes d'administrateurs.

## 6 septembre 2004 – Ordre du jour :

- Examen de la candidature de :
  - Monsieur Edouard de L'Espée,
  - Monsieur François de Mitry,
  - Monsieur François de Wendel.
- Investissement du management WENDEL Investissement dans Editis.

## 23 septembre 2004 et 22 octobre 2004 – Ordre du jour :

- Participation du management de WENDEL Investissement au capital d'Editis.
- Politique générale d'intéressement du management au cours des cinq prochaines années.

### Répartition des jetons de présence

La répartition du montant annuel des jetons de présence, fixé à 480 000 euros par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004, a été la suivante, par administrateur et par an en 2004 :

- jeton ordinaire : 30 000 euros,
- jeton alloué au Président de chaque Comité : 45 000 euros,
- jeton alloué au Président : 60 000 euros.

# CONTRÔLE INTERNE

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les objectifs de contrôle interne de la société ont pour objet de :

- préserver les actifs de l'entreprise par un suivi et un contrôle :
  - de l'activité et de la stratégie de chaque société du Groupe,
  - du choix des investissements/désinvestissements,
  - de la situation financière de l'entreprise,
- prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité de la société et à son statut de société faisant appel public à l'épargne :
  - protection des informations confidentielles,
  - délit d'initié,

et, d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées

aux organes sociaux de la société et par la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

## DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Les procédures sont mises en place par la Direction générale. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général délégué.

Le groupe WENDEL est organisé de façon décentralisée, chaque entité le composant ayant son autonomie de gestion. Dans ce cadre, les procédures de contrôle interne mises en place par la société sont les suivantes :

### **Procédures visant à préserver les actifs de la société**

Depuis la création de WENDEL Investissement, née de la fusion CGIP/Marine-Wendel, un Pôle Investissement composé de sept personnes est chargé à la fois des activités de suivi des filiales du Groupe et des opérations d'acquisition et de cession.

#### **1) Suivi du portefeuille existant**

Pour chaque participation, une équipe de deux à quatre personnes a la responsabilité d'assister le Directeur Général dans le suivi de l'activité (choix des orientations stratégiques, plan d'affaires, reporting opérationnel) et de son évolution (croissance externe, partenariat, cession de filiales ou de branches d'activité).

Chaque équipe comporte un ou deux membres seniors qui coordonnent l'ensemble des relations de WENDEL Investissement avec le management de la

participation et les travaux réalisés par les membres de l'équipe.

Le suivi du portefeuille existant est assuré grâce à :

- un reporting opérationnel mensuel,
- une réunion mensuelle de travail avec le management dont l'ordre du jour comporte, outre l'analyse de l'activité, l'étude approfondie d'un sujet important (politique des achats, optimisation de l'outil industriel, recherche et développement, analyse de la situation de filiales importantes, existence et organisation du Contrôle interne, etc.),
- deux réunions budgétaires par an,
- de nombreux échanges téléphoniques ou des réunions organisées avec les membres de direction de la filiale en cas de besoin.

Les membres seniors de l'équipe du Pôle Investissement ont deux fois par mois une réunion de coordination avec la Direction générale où ils exposent la synthèse de leurs travaux de suivi des participations dont ils ont la charge et formulent des recommandations dans les cas où des décisions importantes sont à prendre concernant la participation.

À chaque réunion du Conseil d'administration, un exposé est fait par la Direction générale sur la situation de la société et des sociétés du Groupe. Dans toutes les sociétés contrôlées, le choix du dirigeant et de ses principaux collaborateurs est effectué en accord avec la Direction générale de WENDEL Investissement.

## 2) Nouveaux investissements et désinvestissements

Un Comité d'investissement hebdomadaire examine les nouvelles opportunités. Pour l'étude de chacune d'entre elles, une équipe est constituée par la Direction générale en fonction des compétences requises ; un des membres senior y participant en prend le rôle de coordination

et assume la responsabilité de la recommandation à la Direction générale, d'investissement ou de désinvestissement.

Lorsque l'étude d'un projet est finalisée et qu'il a recueilli l'approbation de la Direction générale, il est exposé au Conseil d'administration ; après avis favorable, la Direction générale supervise la bonne exécution des projets par l'équipe en charge.

## 3) Situation financière de l'entreprise

Ces procédures mises en œuvre par les dirigeants sont destinées à donner en permanence une assurance raisonnable que les opérations financières sont sécurisées et conformes aux objectifs définis.

- Établissement par le Directeur des affaires comptables et financières d'un reporting mensuel de trésorerie sociale et des sociétés holdings consolidées avec analyse des évolutions diffusées à la Direction générale et au Président du Comité d'audit.

- Double signature sur tous les mouvements de trésorerie liés à la gestion courante. Les opérations de montant significatif sont initiées par le Directeur Général uniquement ou sous son contrôle direct.

- Les émissions obligataires ou tout autre mode d'endettement sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, dans le respect des autorisations financières approuvées par l'Assemblée générale.

- Transmission au Comité d'audit des tableaux de situation de trésorerie, d'endettement et des covenants bancaires. Le Président du Comité d'audit rapporte régulièrement au Conseil d'administration les travaux du Comité sur la situation financière de la société. En outre, la société a demandé à Standard and Poor's de procéder en septembre 2002 à une

notation de la société que cette agence actualise au minimum deux fois par an.

La mise en œuvre et la bonne application de ces procédures visant à préserver le patrimoine de la société est de la responsabilité de la Direction générale.

## Procédures visant à prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité de la société et de son statut de société faisant appel public à l'épargne

En raison de l'activité de la société, les collaborateurs peuvent avoir connaissance d'informations qui ne sont pas publiques et qui sont couvertes par le secret des affaires et dont la divulgation et/ou l'utilisation sont susceptibles de porter préjudice à la société. Lorsque ces informations confidentielles concernent des sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé, elles deviennent des informations privilégiées dont l'utilisation directe ou indirecte est constitutive du délit et du manquement d'initié.

Afin que les salariés soient informés de la législation en vigueur (article L 465-1 du Code monétaire et financier) et du règlement général de l'AMF relatif à l'utilisation d'une information privilégiée, un Guide de règlement de comportement éthique a été remis à tous les salariés afin d'éviter leur mise en cause éventuelle ou celle de la société, dans des situations constitutives de délits boursiers et, d'une façon générale, génératrices de contentieux. Ce Guide rappelle les règles de protection matérielle des informations confidentielles dans la société et à l'extérieur de la société. Il précise les règles d'abstention de transaction boursière pendant les trente jours calendaires qui précèdent la publication des résultats semestriels et annuels et à tout moment dès lors qu'un salarié dispose d'une information privilégiée sur la

société, une participation ou une société qui fait l'objet d'une étude d'investissement.

Ce Guide de comportement éthique prévoit, par souci de transparence et de prudence, une obligation déclarative des salariés sur les interventions effectuées sur les titres émis par la société ainsi que les instruments dérivés qui y sont attachés – à l'exception de celles effectuées dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe qui sont soumises au contrôle préalable du Secrétaire Général. Le respect des règles de comportement éthique est confié au Secrétaire Général.

### **Procédures de contrôle des informations comptables et financières**

Les procédures de contrôle interne visant à assurer que les comptes annuels et semestriels de la société – sociaux et consolidés – sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société sont les suivantes :

#### **Procédures d'élaboration et de consolidation des comptes :**

- fixation, avec les directions financières de chaque filiale, d'un calendrier de communication des états financiers avec les compléments d'informations nécessaires à l'élaboration des comptes de la société-mère,
- réunion d'examen des comptes consolidés entre le Directeur des affaires comptables et financières de la société et le Directeur financier de chaque filiale pour analyser les faits marquants de la période ainsi que les opérations significatives ou exceptionnelles.

#### **Procédures de contrôle des comptes :**

Au niveau des filiales :

- harmonisation des réseaux des auditeurs du Groupe pour une meilleure remontée d'information vers les Commissaires aux comptes de la société-mère,

- participation de la Direction des Affaires comptables et financières aux réunions de fin d'audit des filiales sous contrôle exclusif et obtention du détail des points d'audit et des points de contrôle interne relevés par les auditeurs des filiales dans le cadre de leur mission,

- participations aux Conseils d'administration et/ou aux Comités d'audit des filiales d'un ou plusieurs membres de la Direction générale, du Pôle Investissement et/ou de la Direction des Affaires comptables et financières.

Au niveau de la société-mère,

- le Secrétaire Général est responsable de la doctrine comptable et en particulier, de vérifier le respect des règles comptable dans la holding et les filiales du Groupe. Le cas échéant, des missions d'audit peuvent être initiées sous sa responsabilité,
- le Comité d'audit : la mission et les modalités de fonctionnement ont été exposées dans la première partie du rapport « Préparation et organisation des travaux du Conseil ».

#### **Procédures de contrôle de l'information financière :**

Toute communication financière (document de référence, communiqués, lettres aux actionnaires, documents remis aux analystes) est transmise pour avis au Comité d'audit avant examen par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

En particulier, les Commissaires aux comptes contrôlent l'application de la permanence des méthodes utilisées pour la valorisation des actifs qui permettent de déterminer l'actif net réévalué et ils en rendent compte au Comité d'audit.

#### **Procédures de passage aux normes IFRS :**

Dans le cadre de l'application obligatoire, dès 2005, des normes comptables

internationales publiées par l'IASB pour les sociétés européennes cotées, WENDEL Investissement a mis en place depuis 2003 un groupe de travail chargé d'identifier les divergences par rapport aux principes comptables actuellement suivis par le Groupe et de mettre en application au niveau de WENDEL Investissement ces nouvelles normes. Cette analyse se fait soit directement au niveau de WENDEL Investissement pour les opérations spécifiques à la holding, soit en relation directe avec les groupes de travail mis en place par chacune des participations consolidées.

Des réunions de travail sont organisées selon un calendrier pré-établi entre la Direction des Affaires comptables et financières de WENDEL Investissement et les participations pour suivre l'avancement des travaux, pour évaluer les impacts du changement de normes et pour s'assurer de l'homogénéité des options retenues à travers le Groupe. En outre, les filiales transmettent à WENDEL Investissement les comptes rendus de leurs auditeurs sur l'évaluation des impacts des normes IFRS sur leurs comptes.

Les travaux d'audit des comptes IFRS dans les filiales et au niveau de la société-mère étant en cours, les comptes consolidés en normes IFRS seront arrêtés par le Conseil d'administration du 31 mai 2005 et une communication sera faite, ce même jour, date de l'Assemblée générale annuelle de WENDEL Investissement.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

### WENDEL INVESTISSEMENT

En tant que holding financier, WENDEL Investissement n'a pas d'activité d'exploitation industrielle et en conséquence, n'a pas de politique spécifique pour la préservation de l'environnement.

WENDEL Investissement prend en compte la notion de développement durable, mode de développement qui - selon la définition du Rapport Brundtland des Nations unies - « répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », tant dans le domaine social qu'environnemental au moment des processus de décision d'investissement et lors du suivi des participations du Groupe.

Le respect des règles actuelles relatives à la protection de l'environnement et des règles de l'Organisation internationale du travail est étudié et évalué de façon régulière ainsi que la capacité du management des filiales à assumer la gestion à long terme des responsabilités sociales et environnementales.

Lors d'un audit d'acquisition, les diligences effectuées en matière d'analyse des risques environnementaux et d'appréciation de la politique de prévention mise en place par la société dont l'acquisition est envisagée sont très approfondies et peuvent donner lieu, si cela est nécessaire, à des expertises.

Le groupe WENDEL Investissement rassemble des entreprises diversifiées, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité dans lesquels elles opèrent, que leurs zones géographiques d'implantation. Le Groupe étant organisé de façon décentralisée, chaque entité a son autonomie de gestion et les dirigeants des filiales et participations doivent assumer la pleine responsabilité

de la politique de développement durable mise en place dans leur société.

Pour les sociétés où le Groupe est l'actionnaire majoritaire et dont les états financiers, de ce fait, font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés de WENDEL Investissement, nous vous présentons ci-dessous un résumé de leur politique environnementale.

### GRUPE WHEELABRATOR ALLEVARD

La fabrication de grenaille abrasive du groupe Wheelabrator est répartie sur douze sites de production.

Le procédé de fabrication se caractérise par un certain nombre d'étapes qui génèrent, selon leur nature, des rejets et/ou des déchets nécessitant un suivi particulier.

L'usine française de Wheelabrator Allevard qui représente à elle seule 30 % de l'activité totale est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ; en tant que telle, elle est soumise à un arrêté préfectoral d'autorisation fixant les valeurs limites de bruit ainsi que la nature et le niveau des rejets atmosphériques et aqueux.

Le site est certifié ISO 14001 depuis septembre 2000 ; cette certification a été renouvelée avec succès en 2003.

À ce titre, la politique environnementale, entièrement intégrée au système de management qualité, prend en considération le facteur « environnement » à tous les niveaux de l'entreprise. Elle met en oeuvre les mesures permettant d'assurer la conformité à la législation et aux réglementations en vigueur, la prévention des pollutions, la préservation des ressources naturelles ; pour ce faire, elle fait appel aux technologies les plus économes en énergie, eau et matières premières, la réduction des nuisances liées au bruit et aux rejets liquides et gazeux, ou encore la recherche de valorisation maximale des déchets avant d'envisager leur élimination.

Au cours des dernières années, l'entreprise a ainsi réalisé d'importants investissements dans le dépoussiérage, le traitement des eaux et la valorisation des déchets. Un laboratoire interne dédié à l'environnement contrôle les rejets liquides, solides et atmosphériques, en étroite collaboration avec la DRIRE, organisme français de contrôle de l'environnement.

Le service « qualité et environnement » assure le bon déroulement de la démarche à travers un plan annuel d'objectifs pour l'environnement associé à un plan de formation du personnel. Des études de risques, en particulier, sont régulièrement réalisées et intégrées dans l'analyse environnementale.

Cette implication se traduit aussi au plan de la recherche et de l'innovation, avec le développement du procédé breveté « Récupac » de valorisation hydro-métallurgique des poussières d'aciérie. Ce projet, mené en collaboration avec des laboratoires de recherches universitaires, est validé en phase pilote et pourrait déboucher sur une première unité de traitement avec l'aide d'un industriel du secteur du traitement des déchets.

La direction Innovation du Groupe est chargée de diffuser et favoriser cette démarche au niveau des autres filiales, y compris dans le secteur des outils diamantés. D'ores et déjà, d'autres sites au Japon et en Espagne ont reçu la certification ISO 14001; l'ensemble des unités de production devrait être certifié dans les trois prochaines années.

#### **GROUPE ORANJE-NASSAU**

Le groupe Oranje-Nassau opère dans trois secteurs d'activité : énergie, immobilier et investissement de fonds privés, dirigés avec le même objectif de croissance rentable et durable. Seule la première activité présente des risques environnementaux.

Le Groupe recherche, développe et exploite des gisements d'hydrocarbures, en parte-

nariat avec d'autres investisseurs, en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Les principaux risques environnementaux sont liés au processus de production de pétrole et de gaz naturel. Tout incident technique ou toute erreur humaine peut entraîner des dommages pour l'environnement, les biens et les personnes. Toutes les activités du secteur énergie du Groupe étant effectuées par des exploitants au compte de tiers qui travaillent en commun sous la forme de joint-venture, la politique d'Oranje-Nassau est de ne s'associer qu'avec des opérateurs qualifiés disposant d'une très grande expérience dans le secteur pétrolier.

Dans de tels projets, toutes les précautions sont prises pour limiter les risques : recrutement sélectif de personnels qualifiés, formation adaptée et régulière à tous les aspects du métier, application de manière très stricte des réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité et ce, quelle que soit la taille de l'activité.

#### **GROUPE STALLERGÈNES**

Laboratoire pharmaceutique spécialisé dans le développement, la fabrication et la distribution de médicaments allergènes et de produits associés, Stallergènes est régi par les Directives européennes sur les médicaments et particulièrement sur les médicaments allergènes.

En tant qu'établissement pharmaceutique, Stallergènes se conforme aux recommandations et lignes directrices des Bonnes Pratiques de Fabrication qui sont vérifiées par des inspections régulières de l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé).

La recherche constante d'amélioration de la qualité de Stallergènes a été reconnue par la certification ISO 9001 en 1999. Ce label, qui fait l'objet d'un renouvellement annuel, permet à l'entreprise d'améliorer de façon permanente son système qualité. Les allergènes utilisés pour la fabrication

des produits sont issus de matières premières d'origine végétale ou animale et obtenus par extraction en solution saline puis purifiés par filtration. Cette activité n'a quasiment aucun impact en ce qui concerne les rejets dans l'air, l'eau ou même le sol, ainsi que les nuisances sonores ou olfactives. Les risques de pollution peuvent être considérés comme très limités voire nuls.

Dans ces conditions, les dépenses environnementales du Groupe se limitent au coût de retraitement des déchets, soit environ 100K€ par an. Tous les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées par la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement). Ils sont de quatre types : déchets industriels banalisés (environ 1 000 m<sup>3</sup>/an), chimiques (environ 1,8 m<sup>3</sup>/an), bactériologiques (environ 250 m<sup>3</sup>/an) et radioactifs (environ 3,2 m<sup>3</sup>/an). La présence de déchets radioactifs résultait de l'utilisation d'un anticorps marqué à l'iode 125 comme réactif pour la mesure en laboratoire de l'activité allergénique des principes actifs (tests RAST). Le remplacement en cours d'année 2004 des tests RAST par les tests ELISA a permis l'élimination des déchets concernés.

#### **GROUPE EDITIS**

Le groupe Editis constitue l'un des leaders de l'édition en France.

Editis gère de façon externalisée ses activités de fabrication de livres. Le Groupe travaille avec des fournisseurs hautement équipés et qualifiés dans les deux secteurs industriels principaux touchant le domaine de l'édition : la production de papier et l'imprimerie.

L'édition de livres n'absorbe qu'environ 3 % de la consommation totale de papier dans les pays développés. Néanmoins, en qualité d'acteur majeur sur ce marché, le groupe Editis est sensible aux impacts que peut avoir l'industrie papetière sur l'environnement.

À cet égard, un certain nombre d'éléments méritent d'être précisés. La fabrication des pâtes à papier utilise principalement des bois d'éclaircies et des chutes de sciage. Par ailleurs, la très grande majorité des ressources forestières utilisées pour la production de papier provient de forêts gérées et renouvelées. Enfin, si l'édition de livres consomme une proportion élevée de fibres non recyclées, elle participe, par la récupération organisée des déchets d'impression et des invendus, à l'approvisionnement en fibres recyclées, plus largement utilisées pour la production de papier de presse et de cartons d'emballage.

S'inscrivant dans le cadre des politiques de gestion forestière durable mises en place dans les pays développés et dans de nombreux autres pays, l'industrie du papier a déjà résolu un grand nombre de problèmes environnementaux, et renforce son engagement sur les points suivants :

- la progression rapide au cours des dernières années de la part des consommations de ressources forestières conformes aux normes PEFC (Pan European Forest Certification), FSC (Forest Stewardship Council) et/ou SFM (Sustainable Forest Management),
- l'augmentation continue du taux de récupération et de recyclage,
- le développement continu d'une technologie de production éco-efficace, avec des résultats importants, notamment dans le domaine du traitement des eaux, de la récupération d'énergie et l'élimination quasi totale du chlore dans les opérations de blanchiment,
- la conformité des processus de production aux normes ISO 14001 et Emas.

Concernant l'industrie graphique, l'impact environnemental reste plus limité et il est couvert par les autorisations d'exploitation conformes aux réglementations de leur pays d'exercice.

## POLITIQUE SOCIALE

WENDEL Investissement, en tant que société holding, est constituée d'une équipe restreinte. Les données chiffrées en matière sociale concernant la société-mère au titre de l'exercice 2004 sont les suivantes :

### A. EMPLOI

#### 1. Effectifs au 31.12.2004

	Employés	Cadres	Total
Femmes	19	4	23
Hommes	7	16	23
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

#### 2. Embauches au cours de l'exercice

	Employés	Cadres	Total
Femmes	1	-	1
Hommes	-	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

#### 3. Départs au cours de l'exercice

	Employés	Cadres	Total
Femmes	-	-	-
Hommes	1	-	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

#### 4. Intérimaires au cours de l'exercice

0,50 équivalent à un salarié à mi-temps en secrétariat et en comptabilité.

### B. TEMPS DE TRAVAIL

Le personnel de WENDEL Investissement est classé en trois catégories :

- les cadres dirigeants membres du Comité Exécutif, sans référence horaire,
- les cadres bénéficiant d'un forfait en jours, (217 jours de travail dans l'année),
- les salariés non-cadres bénéficiant d'un

horaire de 1 730 heures de travail par an (1600 heures majorées de 130 heures supplémentaires) et de l'attribution de jours de réduction de temps de travail.

Un total de 3 101 heures supplémentaires forfaitaires a été payé au cours de l'exercice.

### Absentéisme (exprimé en heures)

	Employés	Cadres	Total
Maladie	936	35	971
Accident Travail	86	23	109
Maternité	-	-	-
Autres congés	86	70	156
<b>Total</b>	<b>1 108</b>	<b>128</b>	<b>1 236</b>

### C. RÉMUNERATIONS EN 2004

Milliers d'euros	
Masse salariale	5 738
Charges sociales	3 035

Une augmentation générale des salaires de 2 % a été accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### D. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les délégués du personnel sont au nombre de quatre :

- 2 membres dans le collège cadres,
- 2 membres dans le collège collaborateurs.

### E. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les salariés de WENDEL Investissement travaillent dans un bâtiment correspondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

### F. FORMATION EN 2004

Nombre de personnes formées	13
Nombre d'heures rémunérées	270
Dépenses (en euros) *	29 697

\*Hors versement à un organisme collecteur de 46 821 euros.

## G. PERSONNES HANDICAPÉES

Il n'y a pas de salarié handicapé à l'effectif de WENDEL Investissement.

La contribution versée pour 2004 à l'AGEFIPH s'élève à 4 406 euros.

## H. ŒUVRES SOCIALES

La dotation de l'exercice 2004 versée par l'entreprise au titre des œuvres sociales s'est élevée à 143 174 euros.

## I. SOUS-TRAITANCE

WENDEL Investissement fait appel à des prestataires principalement dans le domaine du fonctionnement de l'immeuble (sécurité, entretien, accueil, standard, etc.).

## GROUPE WHEELABRATOR ALLEVARD

### A. EMPLOI

#### 1. Effectifs au 31.12.2004

	Ouvriers	ETAM et cadres	Total
<b>Femmes</b>	<b>48</b>	<b>241</b>	<b>289</b>
Effectif permanent	47	219	266
Effectif en CDD	1	22	23
<b>Hommes</b>	<b>710</b>	<b>654</b>	<b>1 364</b>
Effectif permanent	684	621	1 305
Effectif en CDD	26	33	59
<b>Total</b>	<b>758</b>	<b>895</b>	<b>1 653</b>
Effectif permanent	731	840	1 571
Effectif en CDD	27	55	82

## 2. Rémunérations 2004

Milliers d'euros	
Salaires et traitements	45 559
Charges sociales	14 207

## B. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Wheelabrator Allevarad impose à l'ensemble de ses sociétés, d'une part le strict respect des législations et réglementations locales, et d'autre part l'amélioration constante des conditions de travail, et en tout premier lieu l'hygiène et la sécurité.

La sécurité est en effet une priorité absolue avec pour seul objectif l'absence d'accident, sous la responsabilité directe du directeur d'usine, assisté dans le cas des sociétés de taille suffisante par un Chargé de Sécurité spécialement formé à cette discipline. Le suivi permanent des accidents et incidents est centralisé dans une base de données informatisée qui permet à l'ensemble des responsables du Groupe d'analyser les causes et de mettre en place les actions correctrices appropriées.

L'amélioration des conditions de travail est le deuxième axe clé de la politique sociale du Groupe dans les usines pour favoriser la productivité et la motivation du personnel de production et du personnel administratif.

Près d'un tiers des investissements industriels sont destinés directement à la sécurité ou à l'amélioration des conditions de travail, en particulier pour la réduction des sources de nuisances issues de la marche des outils.

L'ensemble des sociétés du Groupe est par ailleurs engagé dans une politique générale de réduction des discriminations et de formation continue des employés, souvent au-delà des directives nationales et dans le respect d'une éthique morale.

## GROUPE ORANJE-NASSAU

La politique du Groupe adoptée depuis longtemps, est de conserver un personnel multidisciplinaire peu nombreux, hautement qualifié et motivé. Le Groupe se conforme à la réglementation sociale en vigueur, comme défini par le Code du travail des Pays-Bas.

### A. EMPLOI

#### 1. Effectifs au 31.12.2004

	ETAM et cadres	Cadres dirigeants	Total
<b>Femmes</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
Effectif permanent	11	-	11
Effectif en CDD	1	-	1
<b>Hommes</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>18</b>
Effectif permanent	14	3	17
Effectif en CDD	1	-	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>30</b>
Effectif permanent	25	3	28
Effectif en CDD	2	-	2

#### 2. Départs constatés en 2004

Un salarié est parti en retraite en 2004.

#### 3. Intérimaires au cours de l'exercice 2004

Recours à un intérimaire informaticien 2 jours par semaine.

### B. TEMPS DE TRAVAIL EN 2004

La durée hebdomadaire du travail est de 37,5 heures.

Absentéisme (exprimé en jours) : 400 jours pour maladie et maternité.

## C. RÉMUNÉRATIONS EN 2004

Milliers d'euros	
Salaires	2 873
Autres charges sociales	1 195

Les salaires ont augmenté de 5 % sur l'exercice 2004.

## D. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Il n'y a pas de syndicat et de comité d'entreprise présent au sein de Oranje-Nassau.

## E. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les salariés d'Oranje-Nassau travaillent dans un bâtiment correspondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

## F. FORMATION EN 2004

Nombre d'employés ayant suivi une formation en 2004 :

	ETAM et cadres	Cadres dirigeants	Total
Femmes	2	-	2
Hommes	9	1	10
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

Les dépenses engagées en 2004 pour la formation des salariés se sont élevées à 40 milliers d'euros.

## G. PERSONNES HANDICAPÉES

Il n'y a pas de salariés handicapés à l'effectif de Oranje-Nassau.

## GRUPE STALLERGÈNES

### A. EMPLOI

#### 1. Effectifs au 31.12.2004

Il est de 524 salariés répartis de la façon suivante :

Femmes	340
Hommes	184
Effectif permanent	477
Effectif sous CDD	47
Effectif à temps plein	465
Effectif à temps partiel	59

L'effectif total augmente d'environ 3 % ; la forte progression de l'activité de fin d'année a nécessité le recours un peu plus soutenu aux contrats à durée déterminée.

La population féminine reste largement majoritaire en cohérence avec la situation plus générale de l'industrie pharmaceutique. Les évolutions en terme de rémunération et de formation sont identiques entre les hommes et les femmes.

#### 2. Variation de l'effectif sur 2004

33 salariés ont été embauchés en contrat à durée indéterminée et 11 salariés ont été licenciés.

#### 3. Travail temporaire au cours de l'exercice 2004

L'effectif moyen de l'année en travail temporaire représente 16 salariés.

### B. TEMPS DE TRAVAIL EN 2004

En France, le temps de travail moyen pour les personnels à plein temps est de 35 heures hebdomadaires.

Toutes les sociétés françaises du Groupe appliquent des accords de Réduction du

Temps de Travail. D'une façon générale :

- les non-cadres travaillent sur la base d'horaires hebdomadaires, et bénéficient de jours de RTT annuels,
- les cadres travaillent sur la base de forfaits tous horaires, et bénéficient de jours de RTT annuels,
- les cadres dirigeants travaillent sur la base de forfaits tous horaires, et sont exclus des accords de RTT.

L'absentéisme a représenté 4,6 % de la durée de travail.

Les progrès de l'organisation ont permis de limiter le recours au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, et de diminuer le taux d'absentéisme.

## C. RÉMUNÉRATIONS EN 2004

Milliers d'euros	
Salaires et charges sociales	28 161
Intéressement et participation	3 220

Les rémunérations ont progressé notablement plus vite que les effectifs en raison de la forte hausse de l'intéressement et de la participation aux résultats de l'entreprise et de la progression des qualifications.

## D. FORMATION EN 2004

Les coûts externes de formation engagés en 2004 pour la formation des salariés se sont élevés à 281 milliers d'euros.

## GRUPE EDITIS

Le Groupe Editis a été acquis le 30 septembre 2004. En conséquence, les données indiquées ci-après correspondent au périmètre de l'activité acquise par WENDEL Investissement, et à la durée de l'exercice intégré dans les comptes consolidés 2004 de WENDEL Investissement (dernier trimestre 2004).

## A. EMPLOI

### 1. Effectifs au 31.12.2004

	ETAM	Cadres	Total
<b>Femmes</b>	<b>706</b>	<b>802</b>	<b>1 508</b>
Effectif permanent	640	759	1 399
Effectif en CDD	66	43	109
<b>Hommes</b>	<b>262</b>	<b>448</b>	<b>710</b>
Effectif permanent	242	436	678
Effectif en CDD	20	12	32
<b>Total</b>	<b>968</b>	<b>1 250</b>	<b>2 218</b>
Effectif permanent	882	1 195	2 077
Effectif en CDD	86	55	141

### 2. Embauches réalisées au cours de l'exercice intégré (dernier trimestre 2004)

40 salariés ont été embauchés en contrat à durée indéterminée sur la période.

### 3. Départs constatés au cours de l'exercice intégré (dernier trimestre 2004) :

26 dont 16 départs à l'initiative de l'employeur et 10 départs en retraite et départs volontaires.

### 4. Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'exercice intégré (dernier trimestre 2004) :

Leur nombre est de 3 812 heures.

### 5. Nombre d'heures d'intérimaires enregistrées sur la période (dernier trimestre 2004) :

Leur nombre est de 93 107 heures.

## B. TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail moyen pour les personnels à plein temps est de 35 heures hebdomadaires.

Toutes les sociétés françaises du groupe Editis appliquent des accords de Réduction du Temps de Travail.

D'une façon générale :

- les non-cadres travaillent sur la base d'horaires hebdomadaires et bénéficient de jours de RTT annuels,

- les cadres travaillent sur la base de forfaits tous horaires et bénéficient de jours de RTT annuels,

- les cadres dirigeants travaillent sur la base de forfaits tous horaires et sont exclus des accords de RTT.

L'absentéisme exprimé en nombre de jours d'absence au cours de l'exercice intégré (dernier trimestre 2004) est de 6 571 jours, dont 4 873 pour maladie.

## C. RÉMUNÉRATIONS SUR L'EXERCICE INTÉGRÉ (dernier trimestre 2004)

Milliers d'euros	
Rémunérations	23 123
Charges sociales	9 888
Intéressement et participation	1 529

Une augmentation générale de la masse salariale de 2 % a été autorisée en 2004.

## D. RELATIONS PROFESSIONNELLES

### 1. Élus du personnel

Les élus du personnel (comités d'entreprise et délégués du personnel) sont au nombre de 137.

## 2. Accords collectifs signés au cours de l'année 2004 :

Avenants aux accords d'intéressement signés lors de l'acquisition réalisée par WENDEL Investissement.

Avenants aux accords de participation et des Plans Épargne Entreprise/Plans Épargne Inter-entreprises pour la mise en place de la loi exceptionnelle de déblocage de l'épargne salariale.

## E. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les salariés du groupe Editis travaillent dans des bâtiments conformes aux règles d'hygiène et de sécurité.

Au cours de l'année 2004, deux sociétés ont déménagé dans de nouveaux locaux, proposant de meilleures normes de sécurité : Sejer Corporate et Editis SA.

## F. FORMATION AU COURS DE L'EXERCICE INTÉGRÉ (dernier trimestre 2004)

Nombre de personnes formées : 520.

Dépenses de formation : 401 milliers d'euros.

## G. PERSONNES HANDICAPÉES

Il y a 16 salariés handicapés figurant à l'effectif du Groupe Editis.

## H. ŒUVRES SOCIALES

Les montants alloués par le Groupe Editis au titre des comités d'entreprises se sont élevés au cours de l'exercice intégré (dernier trimestre 2004) à 345 milliers d'euros.

# ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

## PARTICIPATIONS

### Legrand

Au mois de février 2005, le groupe Legrand a signé un accord au terme duquel il rachète l'ensemble des activités de OnQ, leader américain des systèmes de câblage structuré pour le logement. Basé à Harrisburg en Pennsylvanie, OnQ a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires d'environ 22 millions de dollars et emploie 100 personnes.

### Oranje-Nassau

Fin avril 2005, Oranje-Nassau Groep a annoncé avoir conclu un accord en vue d'acquérir, conjointement avec la société Dyas UK, la société Edinburgh Oil & Gas (EOG) pour un montant total de 132 millions de livres sterling (196 millions d'euros).

Au 31 décembre 2004, EOG avait des réserves estimées à 27,5 millions de barils au regard de sa participation de 5,16 % dans le champ de pétrole de Buzzard en Mer du Nord.

### Stallergènes

Début mai 2005, l'Autorité des marchés financiers a déclaré recevable le projet d'offre publique d'achat simplifiée en vue du rachat par Stallergènes d'une quantité maximum de 300 000 de ses propres actions (soit environ 9,3 % de son capital) au prix de 95 euros dividende attaché. WENDEL Investissement a fait part de son intention de ne pas participer à cette offre.

### Editis

Fin avril 2005, Editis Holding a annoncé avoir conclu un accord en vue de l'acquisition du Cherche Midi Éditeur. Le champ éditorial de cet éditeur qui publie environ 120 nouveautés par an, couvre

notamment les documents, la littérature, l'humour, la poésie, les livres pratiques et les beaux livres.

### Valeo

Début mai 2005, Valeo a initié une offre publique de rachat d'actions (OPRA) ainsi qu'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) portant sur 6 250 000 actions de son capital au prix unitaire de 40 euros.

### bioMérieux

Depuis la date d'arrêté des comptes, WENDEL Investissement a procédé à la cession de 661 250 actions bioMérieux. À l'issue de ces opérations, WENDEL Investissement ne détient plus que 1,3 % du capital de la Société.

## RACHAT D' ACTIONS

L'Offre Publique d'Achat Simplifiée faite par WENDEL Investissement sur ses propres actions, initiée le 16 décembre 2004 et clôturée le 7 janvier 2005, s'est traduite par le rachat de 2 500 000 actions au prix de 55 euros. En complément, WENDEL Investissement a, de janvier à fin mars 2005, acheté sur le marché un total de 2 432 179 actions pour un montant de 141 893 milliers d'euros. Enfin, WENDEL Investissement a procédé à l'annulation de 2 224 765 actions par décision du Conseil d'administration du 18 janvier 2005. Compte tenu du nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice et des opérations de début d'année 2005, WENDEL Investissement détient à la date de dépôt de son document de référence, 4 638 022 actions soit 8,6% de son capital (hors actions affectées à l'exercice d'options d'achat consenties dans le cadre des plans de stock-options).

## ENDETTEMENT

Afin de bénéficier de conditions de marché favorables, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été négocié par WENDEL Investissement. Ce nouveau crédit de 500 millions d'euros de maturité 5 ans, pouvant être étendu à 7 ans, se substituera au crédit existant d'un montant de 350 millions d'euros d'échéance août 2008.

## CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS

### Bureau Veritas

L'accroissement important du carnet de commandes, de la branche « Marine », conjugué à la croissance organique et externe de la branche « Industry & Facilities », à la croissance des exportations vers les Etats-Unis de la branche « Consumer Products », et ce malgré un

impact négatif de la parité EUR/USD sur les ventes de la division « Government Services » permet une progression du chiffre d'affaires de 10 %.

### Editis

Le premier trimestre est marqué, par la poursuite de la croissance de l'activité distribution portée par de nouveaux contrats et par le dynamisme des éditeurs de livres pour la jeunesse. La performance de la littérature demeure satisfaisante compte tenu du très bon niveau atteint en 2004. Tous secteurs confondus, le chiffre d'affaires progresse de 0,5 %.

### Wheelabrator Allevard

Les ventes de la branche « Grenaille » enregistrent toujours une progression significative. La Société a poursuivi ses objectifs de développement commercial et d'amélioration de ses performances notamment dans la branche « Outils diamantés ».

### Oranje-Nassau

La hausse du prix du pétrole conjuguée à la baisse du dollar US, expliquent la progression nette du chiffre d'affaires de 7 %.

### Stallergènes

L'activité du premier trimestre 2005 enregistre une progression soutenue de 20,7 %, principalement liée à une forte croissance en France (+ 27 %).

### Legrand

Le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 6,1 % à structure et taux de change constant, grâce notamment aux investissements commerciaux réalisés et aux nouveaux produits mis sur le marché ces derniers mois. À données publiées, le chiffre d'affaires ressort en hausse de 4,8 % après un impact défavorable des variations de change sur la période de - 0,9 %.

### Chiffre d'affaires consolidé des sociétés contrôlées

Millions d'euros	Réel 1 <sup>er</sup> trimestre 2005	Pro forma <sup>(1)</sup> 1 <sup>er</sup> trimestre 2004	Variation	Réel 1 <sup>er</sup> trimestre 2004
Bureau Veritas	346,0	314,6	+ 10,0 %	-
Editis	143,4	142,7	+ 0,5 %	-
Wheelabrator Allevard	87,3	81,3	+ 7,4 %	81,3
Oranje-Nassau	56,9	53,2	+ 7,0 %	53,2
Stallergènes	30,3	25,1	+ 20,7 %	25,1
	663,9	616,9	+ 7,6 %	159,6

(1) Pro forma de l'acquisition de Bureau Veritas et Editis.

### Chiffre d'affaires consolidé de Legrand, société mise en équivalence

	1 <sup>er</sup> trimestre 2005	1 <sup>er</sup> trimestre 2004	Variation
Legrand (détenue à hauteur de 37%)	765,6	730,4	+ 4,8 %



# COMPTES CONSOLIDÉS

Analyse des comptes consolidés	54
Bilan	58
Compte de résultat	60
Variation de trésorerie	61
Variation des capitaux propres	62
Annexe aux comptes consolidés	63
• Principes comptables	63
• Méthodes d'évaluation	63
• Évolution du périmètre de consolidation	66
• Compte de résultat pro forma	69
• Notes sur le bilan	70
• Notes sur le résultat	85
• Notes sur les variations de trésorerie	91
Liste des principales sociétés consolidées	95
Rapport des Commissaires aux comptes	101

# Analyse des comptes consolidés

## 1. PRÉSENTATION COMPTABLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de WENDEL Investissement consolident, selon les principes et méthodes qui figurent en annexe à ces comptes :

- par intégration globale, les filiales détenues directement ou indirectement sur lesquelles WENDEL Investissement exerce un contrôle exclusif ; ce sont les groupes Wheelabrator Allevard,

Oranje-Nassau Groep et Stallergènes, Editis (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004), Bureau Veritas (à compter du 31 décembre 2004) ainsi que les principales holdings ;

- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles WENDEL Investissement exerce une influence notable, à savoir Lumina Parent (Legrand), bioMérieux (jusqu'au 30 juin 2004), Silliker Group Holding (jusqu'au 30 juin 2004) et Bureau Veritas (jusqu'au 31 décembre 2004).

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Résultat d'exploitation	145	127	115
Résultat financier	- 5	- 28	- 60
<b>Résultat courant</b>	<b>140</b>	<b>99</b>	<b>55</b>
Résultat exceptionnel	202	213	- 855
Impôt	- 66	- 75	8
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>276</b>	<b>237</b>	<b>- 792</b>
<b>Résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>- 58</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	- 28	- 36	- 21
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>287</b>	<b>235</b>	<b>- 871</b>
Résultat net part des minoritaires	6	- 18	- 221
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>281</b>	<b>253</b>	<b>- 650</b>

### BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

Actif	31.12.04	31.12.03	31.12.02	Passif	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 479	721	839	Capitaux propres	1 364	1 229	1 094
Titres mis en équivalence	539	970	980	Intérêts minoritaires	90	80	99
Titres de participation et immobilisations financières	601	708	850	Provisions	314	127	180
Besoin en fonds de roulement	207	60	- 137	Dettes financières	3 049	1 168	1 547
Trésorerie	991	145	388				
	<b>4 817</b>	<b>2 604</b>	<b>2 920</b>		<b>4 817</b>	<b>2 604</b>	<b>2 920</b>

Les données 2002 ont été retraitées de l'opération de vente à réméré portant sur des actions Capgemini. Ces retraitements impactent les postes « Dettes financières » (+ 340), « Provisions » (- 320), « Immobilisations financières » (+ 107), « Besoin en fonds de roulement » (- 87).

## ANALYSE DES PRINCIPALES VARIATIONS (en millions d'euros)

<b>Immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2003</b>	<b>721</b>
Acquisition de Bureau Veritas	+ 1 418
Acquisition d'Editis	+ 560
Cession de bioMérieux	- 137
Autres	- 83
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2004</b>	<b>2 479</b>
<b>Titres mis en équivalence au 31.12.2003</b>	<b>970</b>
Changement de la méthode de consolidation de Bureau Veritas	- 140
Cession de bioMérieux	- 125
Cession de Trader Classified Media	- 164
Autres	- 2
<b>Titres mis en équivalence au 31.12.2004</b>	<b>539</b>
<b>Titres de participations et immobilisations financières au 31.12.2003</b>	<b>708</b>
Cession de titres Capgemini et écart de valorisation	- 140
Écart de valorisation de Valeo	- 13
Solde de la participation dans bioMérieux	+ 23
Autres	+ 23
<b>Titres de participations et immobilisations financières au 31.12.2004</b>	<b>601</b>
<b>Besoin en fonds de roulement au 31.12.2003</b>	<b>60</b>
Acquisition de Bureau Veritas	+ 38
Acquisition d'Editis	+ 98
Autres	+ 11
<b>Besoin en fonds de roulement au 31.12.2004</b>	<b>207</b>
<b>Capitaux propres consolidés au 31.12.2003</b>	<b>1 229</b>
Résultat de l'exercice	+ 281
Dividende versé par WENDEL Investissement	- 58
Émission d'actions WENDEL Investissement	+ 169
Annulation d'actions WENDEL Investissement	- 250
Autres	- 7
<b>Capitaux propres consolidés au 31.12.2004</b>	<b>1 364</b>
<b>Dettes financières nettes au 31.12.2003</b>	<b>1 023</b>
Cash-flow de l'exercice	- 229
Acquisition Bureau Veritas	+ 1 182
Acquisition d'Editis	+ 664
Cession de bioMérieux	- 359
Cession de Trader Classified Media	- 343
Cession de Capgemini	- 87
Rachat d'actions WENDEL Investissement	+ 250
Dividende versé par WENDEL Investissement	+ 58
Autres	
(dont trésorerie nette d'Editis et Bureau Veritas à la date d'acquisition)	- 101
<b>Dettes financières nettes au 31.12.2004</b>	<b>2 058</b>

## 2. PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE

Le compte de résultat consolidé reflète l'agrégation des résultats des différentes participations de WENDEL Investissement, lesquelles sont, soit consolidées par intégration globale, soit consolidées par mise en équivalence. De ce fait, la présentation comptable du compte de résultat ne permet pas d'en faire directement une analyse approfondie. Pour cette raison, WENDEL Investissement communique, de manière régulière, sur la base d'un compte de résultat présenté sous une forme économique.

- Le « Résultat des participations » est défini comme étant la quote-part de WENDEL Investissement dans le résultat des participations consolidées (quelle que soit la méthode de consolidation retenue) avant amortissements des écarts d'acquisition, éléments exceptionnels ou non récurrents, éléments du compte de résultat sans rapport direct avec l'activité opérationnelle des participations et effets des allocations d'écarts d'acquisition.

- Les « Dividendes » intègrent les dividendes perçus des participations non consolidées (Valeo et Capgemini).

- Les « Coûts de holding » sont constitués des frais généraux, du coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement des participations et des charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux qui sont constatés au niveau de WENDEL Investissement et au niveau de certaines holdings financières consolidées. Les intérêts des dettes nettes, sans recours sur WENDEL Investissement, des groupes Legrand, Editis, Bureau Veritas, Wheelabrator Allevard, Oranje-Nassau, Stallergènes viennent en déduction du « résultat des participations » tandis que les intérêts liés aux autres dettes, dans la pratique celles de WENDEL Investissement, sont déduits de ce poste.

- Les « Résultats non récurrents » prennent en compte, pour l'ensemble du périmètre de consolidation, les montants nets d'impôts des plus et moins-values de cession d'actifs, des variations de provisions sur titres, des frais de mise en place des financements, des coûts de restructuration, des impacts de change liés à l'activité pétrolière d'Oranje-Nassau et des effets des allocations d'écarts d'acquisition.

- Le poste « Amortissement des écarts d'acquisition » reprend les amortissements des écarts d'acquisition comptabilisés par WENDEL Investissement dans ses comptes et la quote-part de WENDEL Investissement dans les amortissements d'écarts d'acquisition enregistrés par les participations.

L'exercice 2002 a été retraité pour tenir compte de la déconsolidation de Valeo en 2002. Pour cette participation, le résultat des activités ne prend en compte que le dividende perçu au cours des trois derniers exercices. L'écart entre le montant de ce dividende et la quote-part de résultat comptabilisée en 2002 pour Valeo, a été reclassée en « Autres éléments non récurrents ».

## COMpte de Résultat Consolidé - PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE (en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Legrand	99,1	48,4	3,4
Bureau Veritas	41,5	36,1	33,4
Oranje-Nassau Groep	59,9	53,9	35,5
Wheelabrator Allevard	22,1	13,9	17,5
Stallergènes	10,3	7,8	5,3
Editis	6,7	-	-
bioMérieux et Silliker	13,3	25,5	20,2
Trader Classified Media	-	11,7	9,5
<b>Résultat des participations</b>	<b>252,9</b>	<b>197,3</b>	<b>124,8</b>
<b>Dividendes Valeo et Capgemini</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>	<b>11,0</b>
Frais financiers WENDEL Investissement	- 46,5	- 37,7	- 24,0
Frais généraux, impôts	- 12,1	- 10,4	- 11,3
<b>Coûts de holding</b>	<b>- 58,6</b>	<b>- 48,1</b>	<b>- 35,3</b>
<b>Résultat des activités</b>	<b>202,9</b>	<b>156,9</b>	<b>100,5</b>
Résultats non récurrents			
• Évaluation Capgemini	- 41,4	155,6	- 739,3
• Évaluation Valeo	- 13,0	31,0	- 50,2
• Autres éléments non récurrents	192,5	- 34,8	- 139,3
<b>Résultats non récurrents</b>	<b>138,1</b>	<b>151,8</b>	<b>- 928,8</b>
Amortissements des écarts d'acquisition	- 54,3	- 74,1	- 42,8
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>286,7</b>	<b>234,6</b>	<b>- 871,1</b>
Résultat net part des minoritaires	5,7	- 18,0	- 221,5
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>281,0</b>	<b>252,6</b>	<b>- 649,6</b>

Le résultat des activités a atteint 203 millions d'euros en 2004, en progression de 29 % par rapport à 2003.

Les sociétés consolidées du Groupe ont enregistré de bonnes performances et ont accru leurs contributions au résultat des activités de WENDEL Investissement: c'est notamment le cas pour Legrand (+ 105 %), Bureau Veritas (+ 15 %) et Stallergènes (+ 32 %) avec des croissances organiques de l'ordre de 10 %. Wheelabrator Allevard (+ 59 %) enregistre pour sa part à la fois une croissance forte et un redressement significatif de ses marges. La contribution d'Éditis au résultat des activités de 7 millions d'euros représente le résultat réalisé depuis la date d'acquisition le 30 septembre 2004.

Les éléments non récurrents proviennent principalement des plus-values réalisées lors de la cession de Trader Classified Media, bioMérieux, et de l'évaluation des titres Capgemini et Valeo.

La réduction des amortissements des écarts d'acquisition constatée en 2004, de 20 millions d'euros, résulte principalement de la déconsolidation de Trader Classified Media et bioMérieux compensée toutefois par les amortissements d'écarts d'acquisition comptabilisés du fait de l'entrée d'Éditis en 2004 dans le périmètre de consolidation.

### TABLEAU DE PASSAGE DE LA PRÉSENTATION COMPTABLE À LA PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE

Le tableau ci-après présente, pour 2004, l'affectation des lignes du compte de résultat dans sa présentation comptable aux différents postes du compte de résultat dans sa présentation économique.

Millions d'euros	Résultat des participations	Dividende	Coûts de holdings	Résultats non récurrents	Amortissement des écarts d'acquisition	Résultat net consolidé
Résultat d'exploitation	185,0		- 19,7	- 20,2		145,1
Résultat financier	5,0	8,6	- 42,0	23,3		- 5,1
Résultat exceptionnel	- 3,3		0,1	205,3		202,1
Impôt	- 69,9		3,0	0,8		- 66,1
Résultat net des sociétés mises en équivalence	136,1			- 71,1	- 26,4	38,6
Amortissement des écarts d'acquisition					- 27,9	- 27,9
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>252,9</b>	<b>8,6</b>	<b>- 58,6</b>	<b>138,1</b>	<b>- 54,3</b>	<b>286,7</b>
Résultat net part des minoritaires	5,7					5,7
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>247,2</b>	<b>8,6</b>	<b>- 58,6</b>	<b>138,1</b>	<b>- 54,3</b>	<b>281,0</b>

### BILAN CONSOLIDÉ – PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE (en millions d'euros)

Actif	31.12.04	+ Legrand	31.12.04	Passif	31.12.04	+ Legrand	31.12.04
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 479	1 297	3 776	Capitaux propres	1 364	-	1 364
Titres mis en équivalence	539	- 539	-	Intérêts minoritaires	90	8	98
Titres de participation et Immobilisations financières	601	7	608	Provisions	314	83	397
Besoin en fonds de roulement	207	123	330	Dettes financières	3 049	838	3 887
Trésorerie	991	41	1 032				
	<b>4 817</b>	<b>929</b>	<b>5 746</b>		<b>4 817</b>	<b>929</b>	<b>5 746</b>

Cette présentation du bilan consolidé de WENDEL Investissement reprend les éléments du bilan consolidé dans sa présentation comptable et prend en compte les actifs et passifs de Legrand à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe (37,4 %), lesquels se substituent à la ligne « Titres mis en équivalence ».

# Bilan

## Actif

En milliers d'euros	Note	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Écarts d'acquisition nets</b>	1	2 044 632	388 754	411 434
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		68 123	32 640	34 079
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	2	366 740	299 560	393 261
Immobilisations financières	3	600 847	708 190	743 413
Titres mis en équivalence	4	539 091	970 405	979 621
<b>Immobilisations financières</b>		<b>1 139 938</b>	<b>1 678 595</b>	<b>1 723 034</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>3 619 433</b>	<b>2 399 549</b>	<b>2 561 808</b>
Stocks	5	159 797	62 472	63 733
Clients et comptes rattachés	6	606 239	126 005	110 902
Autres créances	7	322 338	69 900	112 513
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	8	990 903	144 714	388 314
<b>Actif circulant</b>		<b>2 079 277</b>	<b>403 091</b>	<b>675 462</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5 698 710</b>	<b>2 802 640</b>	<b>3 237 270</b>

# Passif

En milliers d'euros	Note	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Capital		224 732	223 928	223 727
Primes		281 688	127 099	226 422
Réserves consolidées		576 940	625 317	1 293 030
Résultat de l'exercice part du Groupe		281 014	252 641	- 649 557
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 364 374</b>	<b>1 228 985</b>	<b>1 093 622</b>
Intérêts minoritaires	9	89 954	80 236	98 835
Provisions	10	314 180	126 903	500 311
Dettes financières	11	3 048 945	1 167 792	1 207 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	359 154	56 067	51 343
Autres dettes	13	522 103	142 657	285 777
<b>Autres dettes</b>		<b>881 257</b>	<b>198 724</b>	<b>337 120</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5 698 710</b>	<b>2 802 640</b>	<b>3 237 270</b>

# Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	16	889 847	596 733	561 617
Charges d'exploitation	17	- 744 731	- 469 344	- 446 191
<b>Résultat d'exploitation</b>	18	<b>145 116</b>	<b>127 389</b>	<b>115 426</b>
<b>Résultat financier net</b>	19	<b>- 5 002</b>	<b>- 27 965</b>	<b>- 59 944</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>140 114</b>	<b>99 424</b>	<b>55 482</b>
Net des plus et moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	20	205 134	- 807 638	22 872
Net des autres produits et charges exceptionnels	21	- 3 154	1 020 589	- 878 390
Impôt sur les sociétés	22	- 66 074	- 75 821	7 646
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>276 020</b>	<b>236 554</b>	<b>- 792 390</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	23	38 549	34 345	- 57 618
Amortissement des écarts d'acquisition	24	- 27 879	- 36 299	- 21 077
<b>Résultat net total</b>	25	<b>286 690</b>	<b>234 600</b>	<b>- 871 085</b>
dont part des minoritaires		5 676	- 18 041	- 221 528
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>281 014</b>	<b>252 641</b>	<b>- 649 557</b>
Nombre moyen d'actions		55 700 688	55 929 054	45 632 175
Résultat net par action (en euros)		5,05	4,52	- 14,23
Résultat net dilué par action (en euros)		4,92	4,42	- 13,88

# Variation de trésorerie

En milliers d'euros	Note	2004	2003	2002
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat net des sociétés intégrées		286 690	234 600	- 871 085
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		- 38 549	- 34 345	57 618
• Amortissements des écarts d'acquisition		27 879	36 299	21 077
• Amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		71 144	- 935 033	913 852
• Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		- 205 134	807 638	- 22 872
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>142 030</b>	<b>109 159</b>	<b>98 590</b>
Dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence		21 275	21 941	6 797
Frais de fusion non comptabilisés au compte de résultat		-	-	-6 758
Variation du BFR lié à l'exploitation		65 773	5 293	42 724
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>		<b>229 078</b>	<b>136 393</b>	<b>141 353</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>				
<b>Décaissements pour :</b>				
acquisitions et souscriptions de titres de participation	27	- 1 871 680	- 236 685	- 687 872
acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	- 43 218	- 34 271	- 67 843
<b>Encaissements (en prix de vente) de :</b>				
cessions de titres de participation	29	833 579	400 212	446 261
cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	21 677	25 985	497
variation du BFR lié aux investissements		- 15 882	- 71 851	15 794
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS</b>		<b>- 1 075 524</b>	<b>83 390</b>	<b>- 293 163</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>				
Augmentation du capital		10 189	1 726	2 104
Rachat d'actions		- 251 881	- 3 601	- 503 610
Dividendes versés	31	- 60 018	- 56 937	- 58 179
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	32	1 836 509	- 373 951	818 402
Variation du BFR lié aux opérations de financements		- 38 486	- 42 289	-
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>1 496 313</b>	<b>- 475 052</b>	<b>258 717</b>
Effet des variations de change et des variations de périmètre	33	194 773	9 151	- 3 574
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>844 640</b>	<b>- 246 118</b>	<b>103 333</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup>		136 956	383 074	279 741
<b>TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE<sup>(1)</sup></b>		<b>981 596</b>	<b>136 956</b>	<b>383 074</b>

(1) Trésorerie disponible hors actions auto-détenues inscrites au bilan au poste de valeurs mobilières de placement.

# Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net	Capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
<b>PART DU GROUPE AU 31.12.2001</b>	<b>35 215 932</b>	<b>141 195</b>	<b>-</b>	<b>1 543 087</b>	<b>32 771</b>	<b>- 2 587</b>	<b>- 379 004</b>	<b>1 335 462</b>
Affectation du résultat				- 379 004			379 004	-
Acompte sur dividende				- 34 998				- 34 998
Actions rachetées dans le cadre de l'OPAS MW puis annulées lors de l'Assemblée du 13 juin 2002	- 3 171 698	- 12 687	- 116 104	- 1 301				- 130 092
Annulation d'actions autodétenues		- 331	- 2 256			2 587		-
Augmentation de capital :								
• fusion Marine-Wendel / CGIP	23 876 729	95 507	351 346	162 004				608 857
• levées d'options de souscription	71		1					1
• exercice du Plan d'Épargne Entreprise	10 653	43	201					244
Variation nette de l'écart de conversion					- 36 295			- 36 295
Résultat de l'exercice 2002							- 649 557	- 649 557
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
<b>PART DU GROUPE AU 31.12.2002</b>	<b>55 931 687</b>	<b>223 727</b>	<b>233 188</b>	<b>1 289 788</b>	<b>- 3 524</b>	<b>-</b>	<b>- 649 557</b>	<b>1 093 622</b>
Affectation du résultat			- 106 766	- 542 791			649 557	-
Dividendes versés				- 55 703				- 55 703
Titres autodétenus	- 121 423					- 3 601		- 3 601
Augmentation de capital :								
• levées d'options de souscription	11 722	47	85					132
• exercice du Plan d'Épargne Entreprise	38 507	154	592					746
Variation nette de l'écart de conversion					- 58 852			- 58 852
Résultat de l'exercice 2003							252 641	252 641
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
<b>PART DU GROUPE AU 31.12.2003</b>	<b>55 860 493</b>	<b>223 928</b>	<b>127 099</b>	<b>691 294</b>	<b>- 62 376</b>	<b>- 3 601</b>	<b>252 641</b>	<b>1 228 985</b>
Affectation du résultat				252 641			- 252 641	-
Dividendes versés				- 58 414				- 58 414
Titres autodétenus	- 1 811 351					- 89 172		- 89 172
Annulation de titres <sup>(1)</sup>	- 3 394 440	- 13 578		- 147 095				- 160 673
Augmentation de capital :								
• levées d'options de souscription	160 978	644	3 679					4 323
• exercice du Plan d'Épargne Entreprise	40 154	160	1 077					1 237
• offre aux minoritaires de Bureau Veritas <sup>(2)</sup>	3 394 440	13 578	149 833					163 411
Variation nette de l'écart de conversion					- 6 337			- 6 337
Résultat de l'exercice 2004							281 014	281 014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
<b>PART DU GROUPE AU 31.12.2004</b>	<b>54 250 274</b>	<b>224 732</b>	<b>281 688</b>	<b>738 426</b>	<b>- 68 713</b>	<b>- 92 773</b>	<b>281 014</b>	<b>1 364 374</b>

(1) Annulation de 3 394 440 actions WENDEL Investissement suivant décision du Conseil d'administration du 3 décembre 2004.

(2) Par décision de l'Assemblée générale du 3 décembre 2004, émission de 3 394 440 actions WENDEL Investissement en rémunération de 1 257 200 titres Bureau Veritas apportés dans le cadre de l'offre en titres faite aux actionnaires de Bureau Veritas (voir l'évolution du périmètre de consolidation).

# Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux principes et normes comptables français et notamment au Règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable. Ils sont exprimés en milliers d'euros.

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre 2004 et la durée de l'exercice est de douze mois.

## PRINCIPES COMPTABLES

### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles WENDEL Investissement exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles WENDEL Investissement exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Les sociétés dans lesquelles WENDEL Investissement exerce une influence notable sont mises en équivalence et, en général, leurs comptes ne font pas l'objet de retraitement particulier pour être consolidées dans ceux du Groupe.

Conformément à l'article L.233-19 du Nouveau Code de commerce et à l'article n°21 du Règlement CRC N°99-02, les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable et les sociétés ne présentant pas un intérêt significatif par rapport à l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation n'ont pas été comprises dans le périmètre de consolidation.

En règle générale, le résultat des filiales acquises est consolidé à partir de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession.

### COMPTES RETENUS POUR LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de WENDEL Investissement ont été établis en prenant en compte :

- les comptes consolidés au 31 décembre 2004 portant sur une période de douze mois de Wheelabrator Allevard, Oranje-Nassau, Stallergènes, Lumina Parent (Legrand) et Bureau Veritas,
- les comptes consolidés d'Odyssée 1 (Editis) de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2004,
- les comptes consolidés de bioMérieux et de Silliker bioMérieux Inc. pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 juin 2004 ainsi que les comptes individuels de Silliker Group Holding (SGH) de la même période,
- pour les autres sociétés (à l'exception des sociétés mentionnées ci-dessous), leurs comptes individuels au 31 décembre 2004.

Les comptes consolidés de WENDEL Investissement n'intègrent pas :

- les sociétés Capgemini, Valeo et Neuf Telecom pour lesquelles la quote-part détenue dans le capital ne permet pas à WENDEL

Investissement d'y exercer une influence notable.

- la société Trader Classified Media, participation cédée en fin de 1<sup>er</sup> trimestre 2004 en raison de l'absence de comptes consolidés établis à la date de cession.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan, et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change est porté dans les réserves consolidées au poste « Écarts de conversion ».

Pour les filiales opérant dans des pays à forte inflation, les écarts de conversion sont passés en résultat.

Les écarts de conversion constatés sur les actifs pétroliers et les passifs long terme associés libellés en dollars US sont inscrits en compte de résultat.

Les taux de change retenus dans les comptes consolidés exprimés par rapport à l'Euro sont les suivants :

Taux de clôture	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Dollar	1,3621	1,2630	1,0487
Franc suisse	1,5429	1,5579	1,4524

Taux moyens	2004	2003	2002
Dollar	1,2433	1,1312	0,9456
Franc suisse	1,5438	1,5212	1,4667

### RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes des sociétés consolidées, établis en fonction des réglementations locales, sont conformes aux règles d'évaluation prévues par le Code de commerce.

#### Immobilisations incorporelles

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au groupe WENDEL Investissement d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés ou un avantage économique pour le futur, les écarts de première consolidation constatés lors de l'entrée de ces sociétés dans le périmètre de consolidation sont affectés au poste « Immobilisations incorporelles » après examen de leur valeur par référence à des critères appropriés.

Compte tenu de leur nature, ces actifs incorporels ne sont pas amortis. En revanche, à la clôture de chaque exercice, ils sont

# Annexe aux comptes consolidés

valorisés selon les mêmes critères que ceux retenus à leur date d'acquisition.

En cas de diminution de leur valeur, constatée sur plusieurs exercices consécutifs, une provision pour dépréciation est constituée.

## Coûts de création éditoriale du groupe Editis

Les coûts de création éditoriale regroupent l'ensemble des dépenses engagées lors de la première phase de réalisation d'un ouvrage. La phase éditoriale couvre la période de conception, de création et de mise au point d'une maquette définitive.

Pour l'activité Littérature, ces coûts ne sont pas significatifs compte tenu de la courte durée de vie des ouvrages et sont inscrits directement en charges. Pour l'activité Éducation et Références, dès la date de décision de produire un ouvrage (susceptible d'être bénéficiaire), les coûts sont activés en immobilisations incorporelles ; les coûts engagés avant cette date sont considérés comme des charges de la période considérée. Les coûts éditoriaux ainsi activés sont amortis à compter de l'année de parution sur la durée de vie probable du produit. Un test de valorisation des coûts activés est effectué annuellement et peut conduire à une dépréciation exceptionnelle.

## Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la part du groupe WENDEL Investissement dans leur actif net à la date d'acquisition, après affectation le cas échéant, aux actifs et passifs identifiables (cette affectation devant être définitive au plus tard à la clôture de l'exercice suivant l'exercice au cours duquel l'acquisition a eu lieu). Ils sont amortis, en fonction des différents secteurs d'activité, sur les durées suivantes :

- vingt ans pour les activités « grenaille abrasive et outils diamantés », « contrôle technique et certification », « diagnostic médical », « produits et systèmes pour installations électriques », « édition » et « immobilier »,
- dix ans pour les activités « pétrole » et « traitement des allergies ».

Toutefois, ces écarts d'acquisition sont amortis dans l'exercice lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément respectées :

- l'écart considéré provient d'un achat de titres d'un montant inférieur à 10 millions d'euros dans l'année,
- la variation du pourcentage d'intérêt ainsi obtenu ne dépasse pas 2 % du capital,
- il n'y a pas de franchissement de seuils de contrôle.

À la clôture de l'exercice, chacune des participations consolidées fait l'objet d'évaluations basées sur les cours de bourse pour les participations cotées et sur les multiples de comparables boursiers pour les participations non cotées. Une seconde évaluation basée sur la méthode des cashs-flows actualisés est également effectuée. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces méthodes ferait ressortir pour une participation une valorisation inférieure à sa

valeur consolidée, un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition serait enregistré.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Les terrains et constructions qui ont fait l'objet de réévaluation légale sont inscrits à l'actif du bilan pour leur montant réévalué.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation.

Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions.....	10 à 30 ans
Installations industrielles.....	6 à 8 ans
Matériel et outillage.....	3 à 10 ans

Les biens, dont le groupe WENDEL Investissement a la disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou de location longue durée, sont traités comme s'ils avaient été acquis à crédit et sont amortis linéairement selon les durées décrites ci-dessus.

## Évaluation des actifs pétroliers

Les investissements pétroliers du groupe Oranje-Nassau sont évalués en dollars suivant la méthode dite des « successful efforts ». Les dépenses d'exploration sont comptabilisées en charges jusqu'à la découverte du gisement exploitable, les dépenses ultérieures étant alors enregistrées au bilan dans les immobilisations incorporelles. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie de chaque gisement et des quantités extraites par rapport aux réserves ; ces réserves sont elles-mêmes périodiquement vérifiées par des experts indépendants.

À chaque arrêté de comptes, la valeur nette des immobilisations correspondantes doit être inférieure à la valeur actuelle estimée des réserves, déduction faite des dépenses futures de production. Un amortissement supplémentaire est constitué à hauteur de l'excédent éventuellement constaté.

Les frais futurs de démantèlement et d'enlèvement des installations d'exploration et de production d'hydrocarbures donnent lieu à constitution de provisions pour risques et charges.

## Cessions d'actifs et apports à l'intérieur du Groupe

Les résultats de cessions ou apports de titres entre sociétés consolidées sont éliminés des résultats, et les actifs sont maintenus à leur valeur d'origine chez la société cédante.

## Immobilisations financières – Titres de participation non consolidés

Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle de dépréciations jugées nécessaires, compte tenu des perspectives de rentabilité et/ou de la quote-part de situation nette qu'ils représentent. Pour les titres cotés en bourse, les dépréciations ont été déterminées par référence au cours moyen du mois précédant la clôture de l'exercice. Toutefois, au

# Annexe aux comptes consolidés

31 décembre 2002, afin de tenir compte de la grande volatilité des marchés et dans un souci de prudence, ces mêmes titres avaient été évalués en retenant la moyenne des soixante séances de bourse ayant précédé l'établissement des comptes annuels.

## Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les produits fabriqués et les encours sont valorisés au coût de production ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure ; le coût de production comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

## Travaux en cours

Les travaux en cours du groupe Bureau Veritas (consolidés par intégration globale à compter du 31 décembre 2004) sont valorisés suivant la méthode de l'avancement. Pour les contrats de courte durée, la méthode de l'achèvement est appliquée. Le coût de production comprend le coût de la main-d'œuvre et de la sous-traitance ainsi que la quote part de frais généraux liée à la production. Il peut être substitué à l'une ou l'autre de ces valeurs, la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

## Clients et comptes rattachés

Les créances font l'objet de provision pour dépréciation reflétant le risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale. Ce risque est analysé au regard notamment de l'âge de la créance, du statut du client, de l'existence ou non d'un litige sur la facture.

## Instruments financiers

- Produits dérivés de taux et de change

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

- Options sur actions

Les primes sur options encaissées ou versées sont comptabilisées dans un compte d'attente jusqu'à l'échéance. Les moins-values latentes sont provisionnées tandis que les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Par exception, les primes versées pour l'achat d'options sur actions et destinées à couvrir un instrument optionnel incorporé à une dette financière (obligation échangeable) sont considérées comme le paiement anticipé d'un complément d'intérêt et sont en conséquence étalées sur la durée de l'emprunt.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur de marché, si celle-ci est inférieure.

## Provisions pour retraite

La valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité ainsi que pour les anciens salariés, qui est calculée selon la méthode rétrospective, fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme.

## Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges durant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs de chaque entité consolidée. L'impôt différé est donc calculé en tenant compte de l'évolution connue du taux de l'impôt en vigueur à la fin de l'exercice, soit, au titre des sociétés françaises, à 34,93 % pour les bénéfices à court terme et à 15,72 % pour les opérations à long terme. L'effet des variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il existe une forte probabilité de les utiliser par compensation avec les bénéfices futurs des exercices les plus proches.

Les impôts non récupérables afférents à certaines distributions prévues au titre des résultats de l'exercice entre les sociétés consolidées sont pris en charge dans les résultats du même exercice.

## Résultat courant et exceptionnel

Dans le but de donner une image fidèle et claire du compte de résultat, le résultat courant recouvre les activités ordinaires dans lesquelles les sociétés du Groupe sont engagées. Sont enregistrées en résultat exceptionnel, les opérations financières en capital portant sur des actifs autres que les valeurs mobilières de placement.

## Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon deux méthodes :

- en divisant le bénéfice net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- en divisant le bénéfice net, part du Groupe, préalablement corrigé des incidences financières liées à la création potentielle d'actions, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de celui des actions à émettre au titre d'options de souscription d'actions consenties.

# Annexe aux comptes consolidés

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2004

Les principales variations de périmètre sont les suivantes :

#### BUREAU VERITAS

Au cours de l'exercice 2004, Bureau Veritas a poursuivi sa politique d'acquisitions soutenue et a consolidé ses positions sur les marchés de l'inspection réglementaire d'équipements industriels, de l'évaluation de conformité des constructions, de la certification et de l'inspection de marchandises. Ainsi les sociétés Berryman & Henigar (États-Unis), Graham Marcus (États-Unis), One CIS (États-Unis), Rinave (Portugal), Inspekta (République tchèque), LJ Church (Royaume-Uni) ont été acquises en 2004 pour un montant total de l'ordre de 55 millions d'euros.

Au cours de cet exercice, WENDEL Investissement a porté sa participation, qui était de 33,67 %, à 99,23 % au 31 décembre 2004. Ce renforcement a pu être réalisé grâce à l'achat, en septembre 2004, de la participation dans Bureau Veritas détenue par la famille Mathy (environ 33 % du capital de Bureau Veritas) pour un montant de l'ordre de 660 millions d'euros et à l'achat, au cours du dernier trimestre 2004, de la quasi-totalité de la participation détenue par les autres actionnaires à qui WENDEL Investissement a fait une offre de rachat en numéraire ou en titres. À l'issue de l'offre en numéraire, le groupe WENDEL Investissement a acquis 24,8 % du capital de Bureau Veritas pour un montant de l'ordre de 500 millions d'euros et au titre de l'offre en titres, WENDEL Investissement a émis 3 394 440 actions WENDEL Investissement en rémunération des 1 257 200 actions Bureau Veritas (soit 8,8 % du capital) apportées.

Les opérations de prises de contrôle ayant eu lieu en fin d'exercice et ne disposant pas de comptes consolidés de Bureau Veritas aux dates d'acquisitions, cette participation n'a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale qu'au 31 décembre 2004. En conséquence, les actifs et passifs de cette société ont été intégrés dans le bilan consolidé de clôture, tandis que le résultat de l'exercice écoulé a été consolidé selon la méthode de la mise en équivalence sur l'exercice entier à hauteur de 33,67 %. À la date d'établissement des comptes consolidés, l'écart d'acquisition dégagé lors de la prise de contrôle, d'environ 1 milliard d'euros, a fait l'objet d'une affectation provisoire, l'affectation définitive devant intervenir avant la clôture de l'exercice 2005.

#### EDITIS

Le 30 septembre 2004, WENDEL Investissement a fait l'acquisition du groupe Editis pour un montant d'environ 660 millions d'euros dont 180 millions d'euros d'investissement en fonds propres et le solde, soit 480 millions d'euros, financé par une dette d'acquisition. Ce prix basé sur des comptes consolidés établis à la date

d'acquisition, pourrait être ajusté courant 2005 du fait des accords signés avec le vendeur.

À la date d'établissement des comptes consolidés, l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition, d'environ 480 millions d'euros, a fait l'objet d'une affectation provisoire, l'affectation définitive devant intervenir avant la clôture de l'exercice 2005.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ne consolident par intégration globale que le résultat de l'activité de cette participation réalisé au cours du dernier trimestre 2004, et ne permettent donc pas une comparaison directe. Afin d'améliorer la lisibilité de ces comptes, des données pro forma sont présentées en annexe et intègrent les éléments du compte de résultat d'Editis en année pleine sur les exercices 2003 et 2004.

#### WHEELABRATOR ALLEVAR

En août 2004, Wheelabrator Allevar a porté sa participation de 60 % à 100 % dans la société Eiche pour un montant de 5,6 millions d'euros. Cette acquisition renforce la présence de Wheelabrator Allevar dans le secteur des outils diamantés.

Du fait de la politique d'intéressement du management menée par WENDEL Investissement depuis deux ans, le pourcentage de détention du capital de Wheelabrator Allevar est passé de 100 % à 99,95 % au 31 décembre 2004, sans impact significatif sur l'exercice 2004.

#### STALLERGÈNES

Le rachat de ses propres actions par Stallergènes, sans incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice, a entraîné une augmentation du pourcentage de contrôle de Stallergènes de 0,17 %, le portant à 47,63 %.

#### BIOMÉRIEUX

En milieu d'exercice 2004, WENDEL Investissement a cédé une partie de sa participation dans bioMérieux consolidée jusqu'au 30 juin 2004, pour un montant net de 359 millions d'euros, dégageant ainsi une plus-value consolidée de 108 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, WENDEL Investissement reste détenir 1 197 317 actions bioMérieux soit environ 3 % du capital.

#### SILLIKER GROUP HOLDING

Les titres de cette société qui contrôle la société Silliker bioMérieux Inc. ont été cédés à la mi-année pour un montant de 16 millions d'euros. De ce fait, cette participation n'a été consolidée par mise en équivalence qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

#### TRADER CLASSIFIED MEDIA

Cette participation a été déconsolidée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, du fait de la cession au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 de l'intégralité des titres détenus par WENDEL Investissement et du fait de l'absence de comptes consolidés de cette société établis à une date plus proche

# Annexe aux comptes consolidés

de la date de cession. Cette cession pour un montant de 343 millions d'euros a généré une plus-value consolidée de 152 millions d'euros.

## WENDEL INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2004, WENDEL Investissement a acquis 5 205 791 de ses propres actions pour un montant de 249,9 millions d'euros, et en a annulé 3 394 440. En conséquence, au 31 décembre, compte tenu des titres détenus à la clôture de l'exercice précédent, WENDEL Investissement détient 2 161 076 de ses propres actions, parmi lesquelles 228 302 actions sont affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. Conformément à la réglementation comptable, ces 228 302 actions ont été maintenues à l'actif du bilan tandis que le solde, soit 1 932 774 actions, a été imputé sur les capitaux propres consolidés.

## 2003

Les principales variations de périmètre sont les suivantes :

### BUREAU VERITAS

Au cours de l'exercice 2003, Bureau Veritas a acquis les sociétés du groupe britannique Weeks dont le chiffre d'affaires approche 20 millions d'euros. Ces sociétés, spécialisées sur les secteurs de la construction et de l'environnement, ont été consolidées à partir du 1<sup>er</sup> juin 2004.

Fin décembre 2003, Bureau Veritas a acquis la société Amtac (Grande-Bretagne) spécialisée dans la certification des biens de consommation, principalement textile et jouets. Cette acquisition, bien que peu significative (moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires), sera consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, et permettra à Bureau Veritas de s'implanter plus largement dans cette zone géographique.

Au cours de l'exercice 2003, WENDEL Investissement a acquis 107 006 actions portant sa participation et compte tenu du nombre d'actions Bureau Veritas émises sur l'exercice, de 33,32 % au 31 décembre 2002 à 33,67 % au 31 décembre 2003. Ces acquisitions de titres ont entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 7,6 millions d'euros, lequel a été amorti sur l'exercice.

### TRADER CLASSIFIED MEDIA

Au cours de l'exercice 2003, Trader Classified Media a acquis le groupe Segundamano (leader des annonces classées à Mexico - Mexique), Ujpressz (marque spécialisée dans la publication d'annonces classées à Budapest - Hongrie) et Kisokos (groupe d'édition d'annuaires locaux en Hongrie). Ces groupes ou sociétés réalisent un chiffre d'affaires d'annuel d'environ, respectivement, 7 millions d'euros, 5 millions d'euros et 7 millions d'euros.

Au mois de mars 2004, Trader Classified Media a procédé à la

cession de ses activités australiennes, the Trading Post, pour un montant de 636 millions de dollars australiens (environ 391 millions d'euros). Ces activités australiennes ont représenté 16 % du chiffre d'affaires de Trader Classified Media en 2003.

Au cours de l'exercice 2003, WENDEL Investissement a acquis 1 107 443 actions Trader Classified Media en bourse, portant sa participation dans le capital de la société de 29,87 % au 31 décembre 2002 à 30,83 % au 31 décembre 2003. Ces acquisitions de titres ont entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 3,1 millions d'euros, lequel a été amorti sur l'exercice.

Au mois de mars 2004, le groupe WENDEL Investissement a exercé une option d'achat portant sur 2 750 000 actions Trader Classified Media pour un montant de 21,4 millions d'euros et simultanément cédé sur le marché 10 000 000 d'actions Trader Classified Media pour un montant global de 111 millions d'euros.

### LUMINA PARENT (LEGRAND)

Au mois d'octobre 2003, à l'issue des offres publiques de retrait (OPR) et offres publiques de retrait obligatoire (OPRO), la société Lumina Parent (détenue à hauteur de 37,39 % par WENDEL Investissement) détient indirectement 100 % des actions de la société Legrand SA contre 98 % au 31 décembre 2002.

### WHEELABRATOR ALLEVARD

Le 30 juin 2003, Wheelabrator Allevarad a acquis la branche « outillage diamanté pierre » du groupe Saint Gobain, composée de huit sociétés localisées en Europe, en Afrique du Sud, au Brésil et en Inde. Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Le groupe WENDEL Investissement s'est engagé à assurer la liquidité des actions Wheelabrator Allevarad émises ou à émettre au titre des options de souscription attribuées à certains salariés de Wheelabrator Allevarad. Dans ce cadre, les actions émises ont été rachetées (7 138 actions pour un montant payé de 1,4 million d'euros) par le Groupe, maintenant le pourcentage de détention de WENDEL Investissement dans sa filiale à 100 %.

### STALLERGÈNES

Compte tenu d'une faible dilution liée à l'exercice de stock-options, la part de WENDEL Investissement dans le capital de Stallergènes s'établit à 47,47 % au 31 décembre 2003 contre 47,51 % un an plus tôt. Cette dilution n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice.

### TRANSGÈNE, TSGH

La participation dans cette société, détenue par Nouvelle bioMérieux Alliance (dont WENDEL Investissement détient 34,7 % du capital), a été ramenée à 15 % (contre 70 % auparavant) en début d'année 2003 à la suite d'une cession à un tiers extérieur au groupe WENDEL Investissement. Au mois de juillet 2003, après

# Annexe aux comptes consolidés

cession de la participation résiduelle de 15 %, Nouvelle bioMérieux Alliance ne détient plus aucune action de la société Transgène.

## SILLIKER GROUP HOLDING SGH, SILLIKER BIOMÉRIEUX INC.

Compte tenu d'une faible dilution, liée à une augmentation de capital réservée, le pourcentage d'intérêt de WENDEL Investissement dans le capital de Silliker bioMérieux Inc. s'établit à 25,91 % au 31 décembre 2003 contre 26,62 % un an plus tôt. Cette dilution n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice.

## WENDEL INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2003, WENDEL Investissement a acquis en bourse 121 423 de ses propres actions pour un montant de 3,6 millions d'euros, et détient en conséquence, au 31 décembre 2003, compte tenu des titres détenus à la clôture de l'exercice précédent, 349 725 de ses propres actions parmi lesquelles 228 302 actions sont affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. Conformément à la réglementation comptable, ces 228 302 actions ont été maintenues à l'actif du bilan tandis que les 121 423 actions ont été, dans les comptes consolidés, imputées sur les capitaux propres.

## 2002

Les principales variations de périmètre sont les suivantes :

### RESTRUCTURATION DU GROUPE

Les rachats par CGIP par voie d'offres publiques de 11 477 500 actions CGIP en début d'année 2002, ont porté la participation de Marine-Wendel dans CGIP de 53,1 % en début d'exercice à 58,3 %, Marine-Wendel n'ayant répondu que partiellement à ces offres. Cette variation du pourcentage de détention a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 39 millions d'euros.

La fusion des entités Marine-Wendel et CGIP a entraîné la création de 23 876 729 actions nouvelles Marine-Wendel remises aux actionnaires minoritaires de CGIP. Un montant de 193 millions d'euros égal à la différence entre la valeur boursière du 13 juin 2002 des titres émis (608 millions d'euros) sous déduction des frais liés à la fusion, et la valeur comptable consolidée des intérêts minoritaires annulés du fait de la fusion, a été comptabilisé au poste « Écarts d'acquisition ».

### LEGRAND

Le 10 décembre 2002, le groupe WENDEL Investissement a acquis aux côtés de Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR), West LB, HSBC Private Equity, Goldman Sachs Capital Partners et les familles Verspieren et Decoster (familles fondatrices de Legrand) et auprès de Schneider Electric, 98 % du capital de Legrand. Cette acquisition

d'un montant de 3,63 milliards d'euros a été financée en fonds propres à hauteur de 1,76 milliards d'euros et le solde sous forme de dettes. Les dettes mises en place à l'occasion de cet investissement sont sans recours sur les investisseurs en fonds propres.

L'investissement de WENDEL Investissement représente un montant de 658,5 millions d'euros. La holding de tête de la structure de détention des titres Legrand, Lumina Parent, a été consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de l'exercice 2002, le groupe WENDEL Investissement exerçant une influence notable via une détention de 37,4 %. L'écart d'acquisition d'un montant de 3 milliards d'euros, constaté au niveau de Fimaf, actionnaire de Legrand de manière directe et sous-filiale de Lumina Parent, a fait l'objet d'une affectation conformément à la réglementation comptable. Cette affectation s'est traduite par la réévaluation de certains postes d'actifs, principalement la marque « Legrand », les brevets, la recherche et développement et les stocks.

Le groupe WENDEL Investissement a décidé pour l'établissement de ses comptes consolidés de retenir la solution la plus prudente en prenant en charges immédiatement entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice 2002 tous les éléments susceptibles de l'être, compte tenu de la réglementation comptable et compte tenu des méthodes de consolidation retenues par le Groupe.

### BUREAU VERITAS

Le groupe WENDEL Investissement s'est engagé à assurer la liquidité des actions Bureau Veritas émises et/ou à émettre au titre des options de souscription attribuées à certains salariés de Bureau Veritas. Dans ce cadre, 144 505 actions ont été acquises. Au 31 décembre 2002, la participation de WENDEL Investissement dans Bureau Veritas est de 33,32 % contre 32,58 % au 31 décembre 2001.

### BIOMÉRIEUX PIERRE FABRE ET NOUVELLE BIOMÉRIEUX ALLIANCE

L'annulation en juin 2002, de la fusion intervenue en 2000 entre les groupes bioMérieux et Pierre Fabre a eu pour conséquence au niveau de WENDEL Investissement, l'échange de sa participation de 16,74 % dans le capital de bioMérieux Pierre Fabre contre une participation de 34,74 % dans le capital de Nouvelle bioMérieux Alliance, société-mère du groupe bioMérieux, laquelle a été consolidée en 2002 par mise en équivalence. Cette défusion n'a pas eu d'impact au niveau du compte de résultat consolidé, mais a entraîné la substitution de l'écart d'acquisition de 42 millions d'euros dégagé antérieurement sur bioMérieux Pierre Fabre par un écart d'acquisition de 49 millions d'euros sur la société Nouvelle bioMérieux Alliance.

Les comptes consolidés du groupe bioMérieux Pierre Fabre allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 à la date de défusion n'étant pas disponibles, les comptes consolidés de Nouvelle bioMérieux Alliance portant sur l'ensemble de l'exercice 2002 ont été retenus pour l'établissement des comptes consolidés de WENDEL Investissement.

# Annexe aux comptes consolidés

## WHEELABRATOR ALLEVARD

Début 2002, le groupe Wheelabrator a acquis pour 5,6 millions d'euros, 60 % de la société Klaus Eiche Diamantwerkzeuge, société allemande spécialisée dans la production d'outils diamantés soudés au laser.

Le groupe WENDEL Investissement s'est engagé à assurer la liquidité des actions Wheelabrator Allevard émises ou à émettre au titre des options de souscription attribuées à certains salariés de Wheelabrator Allevard. Dans ce cadre, 12 426 actions ont été émises puis achetées par le Groupe, maintenant la participation de WENDEL Investissement dans sa filiale à 100 %.

## TRADER CLASSIFIED MEDIA (EX-TRADER.COM)

Au cours de l'exercice 2002, diverses acquisitions (rachat des minoritaires de Trading Post Group en Australie, acquisition de Il Fe en Italie et de Auto Truck Seller au Canada) sont venues modifier le périmètre de consolidation du groupe Trader Classified Media.

Compte tenu d'une faible dilution, la part de WENDEL Investissement dans le capital de Trader Classified Media s'établit au 31 décembre 2002 à 29,87 % contre 29,96 % un an plus tôt.

## VALEO

Au mois d'avril 2002, la cession sur le marché d'une partie de la participation dans Valeo a ramené le pourcentage de détention du Groupe de 20,1 % à 9,4 %. À l'issue de cette cession, la participation résiduelle dans Valeo a été déconsolidée et comptabilisée au poste « Titres de participations non consolidés ».

## COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA

Le groupe Editis n'ayant contribué qu'un trimestre aux résultats 2004 du groupe WENDEL Investissement, il a été établi un compte de résultat pro forma 2004 et 2003 en retenant les hypothèses suivantes :

- l'acquisition est réputée avoir été réalisée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003,
- les résultats d'Editis pris en compte correspondent à ceux du périmètre d'acquisition,
- les éléments exceptionnels non récurrents liés à l'acquisition et au financement ont été neutralisés,
- les conséquences du régime d'intégration fiscale mis en place par le groupe Editis ont été prise en compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

En milliers d'euros	2004	2003
Produits d'exploitation	1 408 742	1 365 443
Charges d'exploitation	- 1 203 539	- 1 183 286
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>205 203</b>	<b>182 157</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>- 26 141</b>	<b>- 63 535</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>179 062</b>	<b>118 622</b>
Net des plus et moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	205 153	- 807 191
Net des autres produits et charges exceptionnels	5 805	1 020 589
Impôts sur les sociétés	- 90 311	- 86 876
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>299 709</b>	<b>245 144</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	38 549	34 345
Amortissement des écarts d'acquisition	- 46 209	- 60 737
<b>Résultat net total</b>	<b>292 049</b>	<b>218 752</b>
dont part des minoritaires	5 683	- 18 159
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>286 366</b>	<b>236 911</b>

# Notes sur le bilan

## NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net	Montant net
Bureau Veritas	1 201 517	34 227	1 167 290	132 695	140 644
bioMérieux	-	-	-	140 954	148 792
Oranje-Nassau Groep	34 022	5 146	28 876	30 577	32 278
Oranje-Nassau Énergie	21 119	12 336	8 783	10 895	13 007
Wheelabrator Allevard	33 471	6 466	27 005	28 706	30 394
Stallergènes	1 224	889	335	410	485
Editis	481 003	6 108	474 895	-	-
Filiales de Bureau Veritas	373 594	81 748	291 846	-	-
Filiales de Wheelabrator Allevard	69 770	26 373	43 397	41 874	42 753
Filiales de Stallergènes	4 499	2 294	2 205	2 643	3 081
<b>Total</b>	<b>2 220 219</b>	<b>175 587</b>	<b>2 044 632</b>	<b>388 754</b>	<b>411 434</b>

## ANALYSE DE LA VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Montant net en début d'exercice</b>	<b>388 754</b>	<b>411 434</b>	<b>180 569</b>
Acquisitions <sup>(1)</sup>	1 820 806	13 619	248 787
Cessions <sup>(2)</sup>	- 137 049	-	-
Conséquences des variations de périmètre et des taux de change	-	-	3 155
Amortissements de l'exercice	- 27 879	- 36 299	- 21 077
<b>Montant net en fin d'exercice</b>	<b>2 044 632</b>	<b>388 754</b>	<b>411 434</b>

(1) Dont en 2004, 1 042 544 au titre de l'acquisition de titres Bureau Veritas, 291 846 au titre de la variation de périmètre Bureau Veritas, 481 003 au titre de l'acquisition d'Editis et 4 925 au titre des acquisitions réalisées par Wheelabrator Allevard. Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'Editis et lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas ont fait l'objet d'une affectation provisoire conformément au règlement 99.02.

(2) Dont en 2004, 137 049 au titre de la cession de bioMérieux.

# Notes sur le bilan

## NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net	Montant net	Montant net
Terrains	25 624	476	25 148	12 786	12 294
Constructions	218 680	73 399	145 281	133 543	154 593
Installations techniques, matériel et outillage	720 048	576 505	143 543	143 759	216 140
Autres immobilisations corporelles	164 751	120 261	44 490	7 274	7 420
Immobilisations en cours	8 278	--	8 278	2 198	2 814
<b>TOTAL</b>	<b>1 137 381</b>	<b>770 641</b>	<b>366 740</b>	<b>299 560</b>	<b>393 261</b>

## ANALYSE DE LA VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Montant net en début d'exercice</b>	<b>299 560</b>	<b>393 261</b>	<b>448 741</b>
Acquisitions	37 055	33 517	64 558
Cessions	- 18 653	- 19 987	- 1 388
Conséquences des variations de périmètre et des taux de change	111 116	- 20 122	- 30 211
Amortissements et provisions de l'exercice	- 62 338	- 87 109	- 88 439
<b>Montant net en fin d'exercice</b>	<b>366 740</b>	<b>299 560</b>	<b>393 261</b>
dont : Oranje-Nassau Énergie	77 054	110 118	179 183
Oranje-Nassau Immobilier	94 011	99 849	117 936
Wheelabrator Allevard	58 556	71 416	78 907
Stallergènes	14 635	13 698	12 809
Editis	46 991	-	-
Bureau Veritas	71 329	-	-
WENDEL Investissement et sociétés holdings	4 164	4 479	4 426

# Notes sur le bilan

## NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net	Montant net
Titres de sociétés non consolidées					
• Caggemini	116 070	39 386	76 684	216 577	219 833
• Valeo	334 024	91 963	242 061	255 405	208 858
• bioMérieux	23 176	-	23 176	-	-
• Neuf Telecom	180 262	52 034	128 228	128 228	180 262
• Wendel-Participations	11 108	-	11 108	11 108	11 108
• Senelle bv	1 040	-	1 040	1 040	1 040
• Trimo-Participations	-	-	-	4 674	4 591
Titres immobilisés du portefeuille d'Oranje-Nassau	27 756	4	27 752	31 017	66 401
Titres immobilisés du portefeuille d'Editis	10 919	123	10 796	-	-
Titres immobilisés du portefeuille de Bureau Veritas	9 546	1 776	7 770	-	-
Titres immobilisés du portefeuille de Stallergènes	2 047	1 291	756	820	820
Autres titres	1 657	883	774	850	778
	<b>717 605</b>	<b>187 460</b>	<b>530 145</b>	<b>649 719</b>	<b>693 691</b>
Prêts et créances	67 995	17	67 978	57 262	47 839
Autres immobilisations financières	2 989	265	2 724	1 209	1 883
<b>TOTAL</b>	<b>788 589</b>	<b>187 742</b>	<b>600 847</b>	<b>708 190</b>	<b>743 413</b>

## VALEUR NETTE CONSOLIDÉE DES TITRES

	Nombre d'actions détenues au 31.12.2004	Valeur nette consolidée totale (en millions d'euros)	Valeur nette consolidée par action (en euros)
<b>Sociétés intégrées globalement</b>			
• Oranje-Nassau (hors Stallergènes et Lumina Parent)	1 943 117	201,0	103,45
• Wheelabrator Allevard	1 738 788	156,5	90,02
• Stallergènes	1 520 348	21,5	14,15
• BLR Lux (Neuf Telecom)	1 838 327	75,7	41,19
• Odyssée 1 (Editis)	5 631 407	148,4	26,35
• Bureau Veritas	11 408 725	1 185,6	103,92
<b>Sociétés mises en équivalence</b>			
• Lumina Parent (Legrand)	6 588 301	538,6	81,75
<b>Titres de participation non consolidés</b>			
• Caggemini <sup>(1)</sup>	3 118 514	76,7	24,59
• bioMérieux	1 197 317	23,2	19,36
• Valeo	8 186 045	242,1	29,57

(1) Nombre de titres au 31.12.2003 : 5 566 014.

# Notes sur le bilan

## NOTE 4 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Écarts d'acquisition dans les sociétés ci-dessous <sup>(1)</sup>	Capitaux propres hors écarts d'acquisition	Total	Total	Total
Lumina Parent (Legrand) <sup>(2)</sup>	294 932	243 689	538 621	552 438	574 486
bioMérieux	-	-	-	124 019	126 757
Bureau Veritas	-	-	-	113 567	93 478
Trader Classified Media	-	-	-	164 449	164 044
Silliker Group Holding	-	-	-	15 636	20 529
Participations Wheelabrator Allevar	-	71	71	296	327
Participations Bureau Veritas	-	399	399	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>294 932</b>	<b>243 760</b>	<b>539 091</b>	<b>970 405</b>	<b>979 621</b>
<b>Analyse de la variation des titres mis en équivalence</b>					
<b>Montant en début d'exercice</b>			<b>970 405</b>	<b>979 621</b>	<b>1 111 467</b>
Dividendes de l'exercice			- 21 275	- 21 942	- 6 797
Augmentations de capital et achats d'actions					
• Lumina Parent (Legrand)			19 123	19 086	659 722
• Bureau Veritas			-	2 555	2 712
• Trader Classified Media			-	6 049	-
Cessions ou dilutions					
• Valeo			-	-	- 374 661
• Trader Classified Media			- 164 449	-	- 322
• bioMérieux			- 124 620	-	-
• Silliker Group Holding			- 16 393	-	-
Déconsolidation le 30.04.2002 de Valeo			-	-	- 322 873
Passage de la mise en équivalence à l'intégration globale de Bureau Veritas			- 139 881	-	-
Autres variations			-	-	- 7 278
Conséquences des variations des taux de change			- 22 368	- 49 309	- 24 731
Part du résultat de l'exercice (voir Note 23)			38 549	34 345	- 57 618
<b>Montant en fin d'exercice</b>			<b>539 091</b>	<b>970 405</b>	<b>979 621</b>

(1) Ces montants correspondent à la quote-part de WENDEL Investissement dans les écarts d'acquisition présents dans les états financiers des sociétés mises en équivalence et résultant de leurs propres acquisitions. L'amortissement de ces écarts est comptabilisé dans les comptes de résultat de chacune de ces sociétés et en conséquence, impacte le résultat de WENDEL Investissement à la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ». Les écarts liés aux acquisitions par WENDEL Investissement de titres de sociétés consolidées sont quant à eux comptabilisés au poste « Écarts d'acquisition » et leurs amortissements sont inscrits à la ligne « Amortissement des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

(2) L'investissement dans Lumina Parent s'est fait en partie sous forme d'actions et en partie sous forme de quasi fonds propres ; afin de présenter de manière économique cette acquisition, le montant total de l'investissement a été regroupé au poste « Titres mis en équivalence ».

# Notes sur le bilan

## NOTE 5 STOCKS

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Chez :</b>					
• Wheelabrator Allevard	64 351	5 737	58 614	51 105	50 161
• Stallergènes	10 981	329	10 652	10 087	10 215
• Oranje-Nassau Groep	2 016	-	2 016	1 280	3 357
• Bureau Veritas	36 825	4 976	31 849	-	-
• Editis	88 129	31 463	56 666	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>202 302</b>	<b>42 505</b>	<b>159 797</b>	<b>62 472</b>	<b>63 733</b>

## NOTE 6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Chez :</b>					
• WENDEL Investissement et sociétés holdings	657	-	657	222	294
• Wheelabrator Allevard	106 437	12 041	94 396	84 047	73 633
• Stallergènes	17 512	395	17 117	17 630	14 823
• Oranje-Nassau Groep	29 913	-	29 913	24 106	22 152
• Bureau Veritas	349 828	43 887	305 941	-	-
• Editis	165 100	6 885	158 215	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>669 447</b>	<b>63 208</b>	<b>606 239</b>	<b>126 005</b>	<b>110 902</b>
<b>Dont :</b>					
À moins d'un an			606 239		
De un à cinq ans			-		
À plus de cinq ans			-		

# Notes sur le bilan

## NOTE 7 AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Montant brut	Provision	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Chez :</b>					
• WENDEL Investissement et sociétés holdings <sup>(1)</sup>	105 770	1 678	104 092	51 344	92 136
• Wheelabrator Allevar	11 680	92	11 588	13 522	14 106
• Stallergènes	3 920	-	3 920	3 713	5 795
• Oranje-Nassau Groep <sup>(2)</sup>	18 370	-	18 370	1 321	476
• Bureau Veritas	83 381	1 457	81 924	-	-
• Editis	187 434	105 103	82 331	-	-
Impôts différés (voir Note 13)	20 113	-	20 113	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>430 668</b>	<b>108 330</b>	<b>322 338</b>	<b>69 900</b>	<b>112 513</b>
<b>Dont :</b>					
À moins d'un an			298 353		
De un à cinq ans			23 985		
À plus de cinq ans			6 551		

(1) Dont fin 2004, au titre des options Caggemini (voir Note 14) 49 605, au titre des contrats de vente à terme de dollars américains (voir Note 14) 14 244, et au titre des intérêts courus sur les contrats d'échange de taux (voir Note 14) 15 458.

(2) Dont 16 000 en 2004 de créance sur cession de la participation Silliker Group Holding payable au plus tard le 31 décembre 2006.

# Notes sur le bilan

## NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

En milliers d'euros	31.12.2004		31.12.2003		31.12.2002	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Sicav, FCP et autres OPCVM	699 845	699 845	17 445	17 451	202 907	204 842
Actions	13 948	14 250	19 090	28 429	28 126	39 156
Obligations	3 986	3 986	3 762	3 978	3 353	3 377
Disponibilités	263 817	263 817	96 659	96 659	148 688	148 688
	<b>981 596</b>	<b>981 898</b>	<b>136 956</b>	<b>146 517</b>	<b>383 074</b>	<b>396 063</b>
Actions WENDEL Investissement <sup>(1)</sup>	9 307	7 678	7 758	7 758	5 240	5 240
<b>TOTAL</b>	<b>990 903</b>	<b>989 576</b>	<b>144 714</b>	<b>154 275</b>	<b>388 314</b>	<b>401 303</b>
<b>Dont :</b>						
• WENDEL Investissement et stés holdings	697 209	695 882	50 549	60 110	257 815	271 158
• Wheelabrator Allevard	28 148	28 148	31 680	31 680	29 439	29 439
• Oranje-Nassau Groep	98 195	98 195	59 429	59 429	96 707	96 353
• Stallergènes	5 711	5 711	3 056	3 056	4 353	4 353
• Bureau Veritas	113 694	113 694	-	-	-	-
• Editis	47 946	47 946	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>990 903</b>	<b>989 576</b>	<b>144 714</b>	<b>154 275</b>	<b>388 314</b>	<b>401 303</b>

(1) Actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. La valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties ou sur la base de la valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure. Conformément à la réglementation comptable l'écart négatif entre la valeur comptable et le prix d'exercice de ces options d'achat (1 650 milliers d'euros) a été comptabilisé au poste « Provisions pour risques et charges ».

# Notes sur le bilan

## NOTE 9 INTÉRÊTS MINORITAIRES

En milliers d'euros	Groupe Editis	Groupe CGIP	Groupe Staller- gènes	Groupe Wheela- brator	BLR Lux	BLR bv	Groupe Bureau Veritas	Total
<b>Intérêts minoritaires au 31.12.2001</b>	-	<b>1 021 416</b>	<b>15 421</b>	-	-	<b>17 977</b>	-	<b>1 054 814</b>
Augmentation de capital	-	-	-	1 462	76 121	-	-	77 583
Opra et Opas CGIP	-	- 325 050	-	-	-	-	-	- 325 050
Fusion CGIP / Marine-Wendel	-	- 432 921	-	3 164	-	-	-	- 429 757
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	- 17 638	-	- 17 638
Dividendes versés	-	- 22 434	- 536	- 92	-	-	-	- 23 062
Variation des écarts de conversion	-	- 18 472	- 13	- 225	-	-	-	- 18 710
Autres variations	-	2 413	6	-	-	- 236	-	2 183
Résultat de l'exercice 2002	-	- 224 952	2 474	1 053	-	- 103	-	- 221 528
<b>Intérêts minoritaires au 31.12.2002</b>	-	-	<b>17 352</b>	<b>5 362</b>	<b>76 121</b>	-	-	<b>98 835</b>
Augmentation de capital	-	-	33	1 382	-	-	-	1 415
Dividendes versés	-	-	- 1 041	- 194	-	-	-	- 1 235
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 291	-	-	-	- 291
Autres variations	-	-	-	- 447	-	-	-	- 447
Résultat de l'exercice 2003	-	-	3 860	1 680	- 23 581	-	-	- 18 041
<b>Intérêts minoritaires au 31.12.2003</b>	-	-	<b>20 204</b>	<b>7 492</b>	<b>52 540</b>	-	-	<b>80 236</b>
Augmentation de capital	3 515	-	- 589	- 2 361	-	-	-	565
Dividendes versés	- 52	-	- 1 414	- 138	-	-	-	- 1 604
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 25	-	-	-	- 25
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-	5 042	5 042
Autres variations	159	-	- 59	- 36	-	-	-	64
Résultat de l'exercice 2004	12	-	5 144	536	- 16	-	-	5 676
<b>Intérêts minoritaires au 31.12.2004</b>	<b>3 634</b>	-	<b>23 286</b>	<b>5 468</b>	<b>52 524</b>	-	<b>5 042</b>	<b>89 954</b>

# Notes sur le bilan

## NOTE 10 PROVISIONS

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Pour retraite chez :</b>			
• WENDEL Investissement et sociétés holdings	26 368	24 100	22 314
• Bureau Veritas	58 470	-	-
• Editis	11 028	-	-
• Wheelabrator Allevar	9 726	6 324	4 985
• Stallergènes	506	261	182
	<b>106 098</b>	<b>30 685</b>	<b>27 481</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges chez :</b>			
• WENDEL Investissement et sociétés holdings	37 466	29 210	402 383
• Bureau Veritas <sup>(1)</sup>	75 129	-	-
• Editis <sup>(2)</sup>	20 956	-	-
• Wheelabrator Allevar	3 403	8 162	2 524
• Oranje-Nassau Groep <sup>(3)</sup>	70 590	57 306	67 258
• Stallergènes	510	1 512	637
Écart d'acquisition passif	28	28	28
	<b>208 082</b>	<b>96 218</b>	<b>472 830</b>
<b>TOTAL</b>	<b>314 180</b>	<b>126 903</b>	<b>500 311</b>

(1) Dont 62 197 au titre des contentieux.

(2) Dont 14 602 au titre des restructurations engagées.

(3) Dont 65 570 en 2004, 52 265 en 2003 et 59 979 en 2002, au titre des frais futurs de démantèlement et d'enlèvement des installations d'exploration et de production d'hydrocarbures.

## ANALYSE DE LA VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Montant en début d'exercice</b>	<b>126 903</b>	<b>500 311</b>	<b>103 981</b>
Reclassement	-	-	6 717
Dotations de l'exercice <sup>(1)</sup>	49 716	43 531	395 488
Reprise de provisions (utilisées) <sup>(2)</sup>	- 16 341	- 390 217	- 5 685
Reprise de provisions (non utilisées) <sup>(3)</sup>	- 8 550	- 28 866	- 128
Incidence des variations de change et de périmètre <sup>(4)</sup>	162 452	2 144	- 62
<b>Montant net en fin d'exercice</b>	<b>314 180</b>	<b>126 903</b>	<b>500 311</b>

(1) Dont en 2004, 16 792 chez WENDEL Investissement au titre de l'engagement de rachat d'actions Bureau Veritas dans le cadre des plans de stock-options, 13 305 chez Oranje-Nassau au titre des frais futurs de démantèlement et d'enlèvement des installations d'exploration et de production d'hydrocarbures, 8 900 chez Editis au titre des restructurations engagées.

(2) Dont en 2004, 6 524 chez Wheelabrator Allevar et 7 830 chez WENDEL Investissement au titre d'options sur actions Caggemini et en 2003 un montant de 319 945 correspondant à la provision enregistrée en 2002 sur les actions Caggemini sorties du bilan consolidé du fait de l'opération de vente à réméré. Suite au remboursement complet de cette opération en 2003, les titres ont été réinscrits à l'actif du bilan consolidé, la provision pour risques a été reprise et les variations de valeur de ces titres sont comptabilisées au poste « Provision pour dépréciation des immobilisations financières » à l'actif du bilan.

(3) Dont en 2004, 5 000 au titre de Wheelabrator Allevar et 1 683 au titre d'options sur actions Valeo et en 2003, du fait de l'amélioration des marchés boursiers, un montant de 26 249 correspondant à la reprise d'une provision pour risques destinée à couvrir les pertes liées aux contrats d'options sur titres Caggemini, Valeo et Société Générale.

(4) Dont en 2004 au titre de l'entrée de périmètre d'Editis 24 819, et Bureau Veritas 133 599.

# Notes sur le bilan

## LITIGES

La politique du Groupe en matière de provisionnement des litiges est d'enregistrer une provision dès qu'une procédure contentieuse est entamée et dès qu'une estimation du risque peut en être faite. Au 31 décembre 2004, le montant des provisions pour litiges, dont les éléments principaux sont décrits ci-après, s'établit à 85 429 milliers d'euros.

### • Bureau Veritas

Bureau Veritas a provisionné dans ses comptes un montant de 62 197 milliers d'euros relatif à plus de quatre mille litiges en cours, dont les plus importants sont de l'ordre de 1 million d'euros.

### • WENDEL Investissement et sociétés holdings

Le principal litige fait suite à la découverte d'une pollution sur un terrain situé près de Rouen qui aurait pour origine les activités sidérurgiques des Hauts Fourneaux de Rouen (HFR) dont l'exploitation a cessé en 1967. Le Préfet de Seine-Maritime, alléguant d'une filiation des HFR avec SOFISERVICE, a enjoint, par un arrêté de 1998 à cette dernière la réalisation d'une étude environnementale et la remise en état du site. Contesté, cet arrêté a été annulé par un jugement du Tribunal administratif qui a lui-même été annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel en octobre 2002 qui a prescrit la réalisation de l'étude environnementale. La procédure étant toujours en cours au 31 décembre 2004, ce litige demeure provisionné.

## NOTE 11 DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Ventilation par société</b>			
• WENDEL Investissement	1 689 360	970 316	831 554
• Oranje-Nassau Groep	70 431	77 492	201 566
• Groupe Wheelabrator Allevard	81 922	108 219	102 065
• Groupe Stallergènes	6 480	11 765	18 217
• Groupe Bureau Veritas	384 878	-	-
• Winvest 5	366 325	-	-
• Groupe Editis	449 549	-	-
• Trief Corporation	-	-	53 980
<b>TOTAL</b>	<b>3 048 945</b>	<b>1 167 792</b>	<b>1 207 382</b>
<b>Ventilation par nature</b>			
Obligations	1 841 466	700 015	471 978
Emprunts auprès des organismes de crédit	1 207 387	467 742	735 181
Autres dettes financières	92	35	223
<b>Ventilation par échéance</b>			
À plus de 5 ans	1 679 062	294 365	16 775
À plus d'un an et moins de 5 ans	833 498	676 154	970 350
À moins d'un an et intérêts courus	536 385	197 273	220 257
<b>Ventilation par devise</b>			
Euro et autres devises de l'Union européenne	2 731 649	1 146 516	1 150 967
Hors Union européenne	317 296	21 276	56 415
<b>Répartition taux fixe / taux variable<sup>(1)</sup></b>			
Taux fixe	61 %	72 %	42 %
Taux variable	39 %	28 %	58 %

(1) Avant prise en compte des contrats d'échange de taux (voir Note 14).

# Notes sur le bilan

## PRINCIPALES VARIATIONS

### WENDEL Investissement

- Février 2004, WENDEL Investissement a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, porté à 600 millions d'euros en juin 2004. Cet emprunt, de maturité février 2011, est assorti d'un coupon de 5 %. Du fait de cette émission obligataire de 600 millions d'euros, le montant utilisable sur le crédit syndiqué a été ramené de 500 millions d'euros à 350 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, ce crédit syndiqué n'était pas utilisé.
- Mars et septembre 2004, WENDEL Investissement a procédé au remboursement d'un emprunt bancaire privé de 100 millions d'euros souscrit en mars 2003.
- Novembre 2004, WENDEL Investissement a émis un emprunt obligataire de 400 millions d'euros de maturité novembre 2014 portant intérêt à 4,875 %.

### Winvest 5

- Décembre 2004, dans le cadre de l'offre aux actionnaires minoritaires de Bureau Veritas, Winvest 5 a souscrit un emprunt

bancaire de 715 millions d'euros, remboursé à hauteur de 349 millions d'euros fin décembre 2004 suite à une opération de rachat par Bureau Veritas de ses propres actions.

### Groupe Bureau Veritas

Afin de financer son opération de rachat de ses propres actions, réalisée en fin d'année 2004, le groupe Bureau Veritas a mis en place différentes lignes de crédits bancaires, lesquelles étaient utilisées au 31 décembre 2004 à hauteur de 363 millions d'euros.

### Groupe Editis

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Editis, différentes lignes de crédits bancaires ont été mises en place et utilisées par Editis Holding (structure d'acquisition) à hauteur de 480 millions d'euros. En début de 4<sup>e</sup> trimestre 2004, une partie de ces lignes de crédits a été refinancée à hauteur de 150 millions d'euros grâce à l'émission par Odyssée Financing d'un emprunt High Yield de 150 millions d'euros de maturité octobre 2014 et de coupon 8,375 %.

## NOTE 12 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>Chez :</b>			
• WENDEL Investissement et sociétés holdings	8 633	1 274	823
• Wheelabrator Allevard	45 697	30 495	27 837
• Stallergènes	13 547	11 878	8 914
• Oranje-Nassau Groep	21 253	12 420	13 769
• Bureau Veritas	91 508	-	-
• Editis	178 516	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>359 154</b>	<b>56 067</b>	<b>51 343</b>

# Notes sur le bilan

## NOTE 13 AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Dettes fiscales et sociales	348 542	64 909	49 302
Impôts différés	-	39 772	45 018
Bons d'acquisition d'actions Capgemini	-	-	81 362
Dettes sur immobilisations Oranje-Nassau Groep	-	-	44 000
Autres dettes	173 561	37 976	66 095
<b>TOTAL</b>	<b>522 103</b>	<b>142 657</b>	<b>285 777</b>
<b>Ventilation par société</b>			
• Wendel Investissement et sociétés holding	15 574	25 856	124 305
• Oranje-Nassau Groep	52 216	80 617	122 032
• Wheelabrator Allevard	23 227	25 906	27 957
• Stallergènes	13 090	10 278	11 483
• Bureau Veritas	311 707	-	-
• Editis	106 289	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>522 103</b>	<b>142 657</b>	<b>285 777</b>
<b>Ventilation du poste impôts différés</b>			
• Amortissements réputés différés et pertes reportables	- 19 982	1 650	1 901
• Provision pour retraite	- 3 830	-	- 7 182
• Résultats sur cessions internes d'actifs immobilisés	-	- 2 813	- 3 933
• Différence d'évaluation des actifs immobilisés	26 906	35 066	46 181
• Autres écarts temporaires	- 23 207	5 869	8 051
<b>TOTAL</b>	<b>- 20 113 <sup>(1)</sup></b>	<b>39 772</b>	<b>45 018</b>

(1) Voir Note 7.

# Notes sur le bilan

## NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

En dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière de WENDEL Investissement.

### OPÉRATIONS SUR ACTIONS

#### Participation Capgemini

Dans le cadre de la cession progressive de sa participation Capgemini, WENDEL Investissement a conclu différents contrats d'options. Le montant net des primes reçues au titre de ces opérations, 1 078 milliers d'euros, est comptabilisé jusqu'à leur échéance au poste « Autres dettes ». Au 31 décembre 2004, la valeur de ces options fait ressortir une plus-value latente de 673 milliers d'euros.

#### Participation Valeo

Dans le cadre de la gestion de sa participation Valeo, WENDEL Investissement a conclu différents contrats d'options. Le montant net des primes reçues au titre de ces opérations, 1 369 milliers d'euros, est comptabilisé jusqu'à leur échéance au poste « Autres dettes ». Au 31 décembre 2004, la valeur de ces options faisait ressortir une plus-value latente de 2 764 milliers d'euros. En

conséquence, la provision pour risque de 1 682 milliers d'euros, constituée en 2003, a été reprise dans sa totalité.

#### Participation Trader Classified Media

Les options présentes à la clôture de l'exercice 2003 se sont concrétisées début 2004, par l'achat par le Groupe de 2 750 000 actions Trader Classified Media pour un montant de 21,4 millions d'euros et par le paiement d'une prime de 0,1 million d'euros permettant l'annulation de l'option de vente portant sur 11 000 000 d'actions Trader Classified Media. Les titres acquis ont ensuite été cédés dans le cadre de la sortie de WENDEL Investissement du groupe Trader Classified Media. Au 31 décembre 2004, WENDEL Investissement n'a plus d'éléments relatifs à cette participation dans son bilan.

#### Obligation échangeable en actions Capgemini

Durant l'exercice 2004, WENDEL Investissement a poursuivi sa politique de couverture de l'obligation échangeable en 7 000 000 d'actions Capgemini émise en 2003 par l'achat de calls sur les actions Capgemini de même échéance et de même prix d'exercice que l'emprunt. Cette couverture transforme cette obligation échangeable en une obligation simple pour la partie couverte. Les primes payées au titre de ces achats de calls représentent un coût financier complémentaire qui est amorti linéairement sur la durée de l'emprunt. Ces primes sont comptabilisées au poste « Autres créances ».

Position au 31.12.2004	Nombre d'options	Prix d'exercice	Maturité
Achat de calls Capgemini	6 939 658	39,86	juin 2009

### OPÉRATIONS SUR TAUX

#### WENDEL Investissement - Obligation 5 % 2011

L'émission obligataire de 600 millions d'euros à taux fixe réalisée en février et juin 2004 (voir Note 11) a donné lieu à la mise en place de différents contrats d'échanges de taux.

Position au 31.12.2004 (en milliers d'euros)	Nominal	Échéance
WENDEL Investissement reçoit 3,885 % et paie Euribor 3 mois	95 675	02/2011
WENDEL Investissement reçoit 3,885 % et paie CMS 7 ans (plancher à 3,43 % et plafond à 3,85 %)	400 000	02/2011
WENDEL Investissement reçoit 4,055 % et paie CMS 7 ans (plancher à 3,32 % et plafond à 4,02 %)	100 000	02/2011

#### Editis - Dette bancaire

La dette bancaire liée à l'acquisition d'Editis (voir Note 11), initialement soumise à un taux d'intérêt variable, a donné lieu à la mise en place de différents contrats d'échanges de taux.

Position au 31.12.2004 (en milliers d'euros)	Nominal	Échéance
Le groupe Editis reçoit Euribor 3 mois et paie 2,925 %	65 250	09/2007
Le groupe Editis reçoit Euribor 3 mois et paie CMS résiduel - 35,5 points de base (plancher à 2 % et plafond à 3,50 %)	65 250	09/2007

# Notes sur le bilan

## OPÉRATIONS DE CHANGE

Au 31 décembre 2004, les contrats de vente à terme USD font ressortir un gain latent de 14 244 milliers d'euros. Ces contrats dont la valeur de marché est enregistrée au poste « Autres créances » ont entraîné la comptabilisation d'un résultat de 11 208 milliers d'euros en 2004.

Position au 31.12.2004	Nominal de l'opération	Parité	Maturité
Vente à terme USD contre EUROS	58,1 MUSD	1,162	mai 2006
Vente à terme USD contre EUROS	129,7 MUSD	1,297	décembre 2005
Vente à terme USD contre EUROS	66,3 MUSD	1,325	décembre 2005
(Groupe WENDEL Investissement payeur de USD)	254,1 MUSD		

## OPÉRATIONS SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Au cours des exercices 2003 et 2004, Oranje-Nassau a conclu différents contrats, afin de couvrir une partie de sa production future de pétrole. Les contrats en cours au 31 décembre 2004 sont les suivants :

Position au 31.12.2004	Nombre de barils	Prix d'exercice (USD)	Maturité
Collars	1 290 000	29,45 / 38,10	2005
Collars	480 000	34,29 / 46,09	2006
Vente à terme	120 000	28,23	2005
Vente à terme	120 000	44,55	2005
Achat d'options de vente	1 500 000	35,00	2005

# Notes sur le bilan

## NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Cautions de contre-garantie sur marchés</b>	<b>4 902</b>	-	-
<b>Créances cédées non échues</b>	-	-	-
<b>Nantissements, hypothèques et sûretés réelles</b>	<b>1 085 027</b>	<b>286 902</b>	<b>743 610</b>
dont :			
• montant de la garantie donnée au titre de la vente à réméré portant sur des actions Capgemini (nantissement de titres pour un montant égal à 110 % de l'opération de vente à réméré)	-	-	373 908
• séquestre d'actions Valeo dans le cadre de l'obligation échangeable en actions Valeo	215 861	227 760	218 270
• nantissement d'obligations émises par Sofu Participations et souscrites par Winvest 5 en garantie du remboursement de sa dette	366 271	-	-
• nantissement par Odyssée 1 (groupe Editis) et certaines de ses filiales d'actions de sociétés du groupe Editis en garantie du remboursement de la dette du groupe Editis	441 362	-	-
• actions Capgemini sous séquestre au titre des bons d'acquisition Capgemini distribués	-	-	65 643
• patrimoine immobilier d'Oranje-Nassau hypothéqué	59 226	59 142	81 433
• autres	2 307	-	4 356
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>23 894</b>	-	-
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>39 681</b>	<b>113 172</b>	<b>34 450</b>
dont :			
• engagements de rachat d'actions Bureau Veritas <sup>(1)</sup>	34 751	111 597	33 156
• engagements de rachat d'actions Wheelabrator Allevard <sup>(1)</sup>	1 882	1 575	1 294
• autres	3 048	-	-

*(1) Le Groupe s'est engagé à assurer ou à participer à la liquidité des actions Bureau Veritas et à celle des actions Wheelabrator Allevard émises ou à émettre au titre des options de souscription attribuées à certains salariés de ces sociétés. Le montant de l'engagement est égal au produit du nombre d'actions susceptibles d'être achetées par WENDEL Investissement par le prix de rachat à la date de clôture de l'exercice. En 2004, du fait de la prise de contrôle de Bureau Veritas, une provision de 16 792 relative à cet engagement de liquidité et correspondant à la différence entre le prix d'exercice des options attribuées et le prix de rachat des actions, a été comptabilisée.*

Il n'existe pas d'autres engagements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière de WENDEL Investissement autres que ceux mentionnés ci-dessus.

WENDEL Investissement n'a pas d'obligations contractuelles en matière de location-financement, de contrats de location simple, d'obligations d'achat irrévocable, ou autres obligations à long terme qui pourraient avoir une incidence significative sur sa situation financière.

WENDEL Investissement n'a pas d'engagements commerciaux (lignes de crédit, lettres de crédit, garanties, obligations de rachat, autres engagements commerciaux) autres que ceux mentionnés ci-dessus susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

# Notes sur le résultat

## NOTE 16 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Chiffre d'affaires réalisé par :</b>			
• Wheelabrator Allevard	340 964	281 039	287 863
• Oranje-Nassau Groep	214 414	220 638	189 940
• Stallergènes	94 939	85 712	74 891
• Trief Corporation	5 829	5 005	-
• Editis	213 153	-	-
	869 299	592 394	552 694
Autres Produits	20 548	4 339	8 923
<b>TOTAL</b>	<b>889 847</b>	<b>596 733</b>	<b>561 617</b>

## NOTE 17 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Achats consommés et charges externes	503 618	270 697	257 698
Charges de personnel	143 183	97 285	92 286
Autres charges d'exploitation	13 194	6 130	2 459
Impôts et taxes	8 468	6 354	6 137
Dotations aux amortissements	70 258	81 983	82 095
Dotations aux provisions	6 010	6 895	5 516
<b>TOTAL</b>	<b>744 731</b>	<b>469 344</b>	<b>446 191</b>
<i>Effectif moyen des sociétés intégrées</i>	<b>4 737</b>	<b>2 074</b>	<b>1 927</b>
<i>dont :</i>			
<i>Wheelabrator Allevard</i>	1 653	1 515	1 395
<i>Oranje-Nassau Groep</i>	31	31	30
<i>Stallergènes</i>	509	472	455
<i>Trief Corporation</i>	11	8	-
<i>WENDEL Investissement et sociétés holdings</i>	47	48	47
<i>Editis<sup>(1)</sup></i>	2 486	-	-

(1) L'effectif moyen retenu correspond à celui de l'année écoulée, alors que la société n'a contribué aux résultats du Groupe qu'à compter du 30 septembre 2004.

L'effectif moyen de Bureau Veritas, dont les éléments de résultats seront intégrés globalement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, était de 20 524 en 2004.

# Notes sur le résultat

## NOTE 18 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Wheelabrator Allevard	36 070	26 335	35 426
Oranje-Nassau Groep	114 641	102 293	86 526
Stallergènes	16 253	13 293	11 222
Editis	- 2 250	-	-
WENDEL Investissement et sociétés holdings	- 19 598	- 14 532	- 17 748
<b>TOTAL</b>	<b>145 116</b>	<b>127 389</b>	<b>115 426</b>

## NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Produits des titres de participation de sociétés non consolidées	25 198	10 431	15 712
Intérêts des prêts et produits de placement	49 305	31 606	36 638
Différence de change (net) <sup>(1)</sup>	4 201	-	-
Variation nette des provisions à caractère financier	-	9 039	-
<b>Produits financiers</b>	<b>78 704</b>	<b>51 076</b>	<b>52 350</b>
Intérêts et charges assimilées	- 78 997	- 68 727	- 73 934
Différence de change (net) <sup>(1)</sup>	-	- 10 314	- 23 599
Variation nette des provisions à caractère financier	- 4 709	-	- 14 761
<b>Charges financières</b>	<b>- 83 706</b>	<b>- 79 041</b>	<b>- 112 294</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 5 002</b>	<b>- 27 965</b>	<b>- 59 944</b>
(1) Dont écart de change lié aux actifs pétroliers et à la dette long terme associée d'Oranje-Nassau Groep	- 5 935	- 16 270	- 20 083

# Notes sur le résultat

## NOTE 20 NET DES PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Résultats sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 828	25 477	- 1 665
<b>Résultats sur cessions de titres :</b>			
• Capgemini	- 69 130	- 819 210	- 49 696
• bioMérieux/Silliker Group Holding	108 609	-	-
• Trimo Participations	- 11 506	-	-
• Trader Classified Media	152 343	-	-
• Fonds Alpha	4 166	- 3 277	351
• Divers titres du portefeuille d'Oranje-Nassau Groep	17 787	-	-
• Valeo	-	-	72 687
• TSGH - Transgène	-	- 9 968	-
• Titres Squadran	-	-	3 779
• Diverses participations	37	- 660	- 2 584
<b>TOTAL</b>	<b>205 134</b>	<b>- 807 638</b>	<b>22 872</b>

## NOTE 21 NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Charges et produits exceptionnels divers	- 6 003	2 878	7 823
Provision sur titres et provision pour risques Capgemini	24 472	965 595	- 747 550
Provision pour dépréciation des titres Valeo	- 13 344	35 396	- 114 015
Provision pour dépréciation des titres Transgène	-	9 678	- 9 678
Provision pour dépréciation des titres Trimo-Participations	11 470	-	-
Provision pour dépréciation des titres Neuf Telecom	-	- 52 034	-
Autres Provisions <sup>(1)</sup>	- 19 749	- 22 080	- 14 970
Reprise en résultat des bons d'acquisition Capgemini	-	81 156	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 154</b>	<b>1 020 589</b>	<b>- 878 390</b>

(1) Dont en 2004, 16 792 au titre de l'engagement pris envers les bénéficiaires d'options de souscription Bureau Veritas (voir Note 15).

# Notes sur le résultat

## NOTE 22 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Impôts exigibles	- 81 952	- 66 039	- 68 908
Impôts différés	15 878	- 9 782	76 554
<b>TOTAL</b>	<b>- 66 074</b>	<b>- 75 821</b>	<b>7 646</b>

## TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France et le taux effectif d'impôt du Groupe s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2004
<b>Taux normal d'impôt en France</b>	<b>35,43 %</b>
Incidence des :	
• opérations soumises au taux réduit ou à un taux étranger	- 9,44 %
• déficits antérieurs non activés imputés sur l'exercice	3,67 %
• retraitements de consolidation et divers	- 10,35 %
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>19,31 %</b>

## NOTE 23 PART DANS LES RÉSULTATS DE SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Bureau Veritas	37 523	31 438	21 832
Lumina Parent (Legrand)	- 10 132	- 13 053	- 83 775
bioMérieux	10 936	17 802	11 589
Silliker Group Holding (Silliker bioMérieux Inc)	227	- 472	- 945
Trader Classified Media	-	- 1 356	- 9 147
Valeo	-	-	4 019
bioMérieux Pierre Fabre	-	-	- 1 200
Autres sociétés	- 5	- 14	9
<b>TOTAL</b>	<b>38 549</b>	<b>34 345</b>	<b>- 57 618</b>

# Notes sur le résultat

## NOTE 24 AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Sur les sociétés mises en équivalence :</b>			
• Bureau Veritas	7 949	15 511	5 005
• bioMérieux	3 919	7 838	5 144
• Trader Classified Media	-	3 105	-
<b>Sur les sociétés intégrées globalement :</b>			
• Oranje-Nassau Groep	1 701	1 701	851
• Wheelabrator Allevar	1 699	2 361	1 901
• Oranje-Nassau Énergie	2 112	2 112	2 112
• Stallergènes	552	75	75
• Editis	6 108	-	-
• Filiales de Stallergènes	438	438	614
• Filiales de Wheelabrator Allevar	3 401	3 158	3 109
• CGIP	-	-	2 266
<b>TOTAL</b>	<b>27 879</b>	<b>36 299</b>	<b>21 077</b>

## NOTE 25 RÉSULTAT NET

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Sociétés intégrées :</b>			
• WENDEL Investissement et holdings financières	24 632	194 893	- 818 693
• Wheelabrator-Allevar	21 505	1 263	5 875
• Oranje-Nassau Groep	237 532	32 613	15 099
• Stallergènes	10 260	7 785	5 329
• Editis	- 17 909	-	-
	<b>276 020</b>	<b>236 554</b>	<b>- 792 390</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (voir Note 23)	38 549	34 345	- 57 618
Amortissement des écarts d'acquisition (voir Note 24)	- 27 879	- 36 299	- 21 077
	<b>286 690</b>	<b>234 600</b>	<b>- 871 085</b>
Part des minoritaires dans le résultat (voir Note 9)	5 676	- 18 041	- 221 528
<b>Résultat net total, part WENDEL Investissement</b>	<b>281 014</b>	<b>252 641</b>	<b>- 649 557</b>

# Notes sur le résultat

## **NOTE 26** **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

### **Actions WENDEL Investissement**

L'Offre Publique d'Achat Simplifiée faite par WENDEL Investissement sur ses propres actions, initiée le 16 décembre 2004 et clôturée le 7 janvier 2005, s'est traduite par le rachat de 2 500 000 actions au prix de 55 euros. En complément, WENDEL Investissement a acheté sur le marché de janvier à fin mars 2005, un total de 2 432 179 actions pour un montant de 141 893 milliers d'euros. Enfin, WENDEL Investissement a procédé à l'annulation

de 2 224 765 actions par décision du Conseil d'administration du 18 janvier 2005. Compte tenu du nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice et des opérations de début d'année 2005, WENDEL Investissement détient au 30 mars 2005, 4 638 022 actions soit 8,6 % de son capital (hors actions affectées à l'exercice d'options d'achat consenties dans le cadre des plans de stock-options).

# Notes sur les variations de trésorerie

## NOTE 27 ACQUISITIONS ET SOUSCRIPTIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Wheelabrator Allevard	12	1 385	2 407
Bureau Veritas	514 627	10 118	11 156
Poincaré Investissements (Bureau Veritas)	667 583	-	-
Editis (Odysée 1)	653 579	-	-
Éditions XO (Editis)	10 500	-	-
Trader Classified Media	21 386	9 213	-
Capgemini	-	170 597	-
Valeo	-	11 151	-
Transgène Tsgh	-	9 968	-
Fonds Alpha	-	9 691	-
Lumina Parent (Legrand)	-	-	658 605
Filiales de Wheelabrator Allevard	3 799	14 359	5 504
Filiales d'Oranje-Nassau Groep	-	-	7 218
Filiales d'Editis	32	-	-
Autres titres	162	203	2 982
<b>TOTAL</b>	<b>1 871 680</b>	<b>236 685</b>	<b>687 872</b>

## NOTE 28 ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Réalisées par :</b>			
WENDEL Investissement et sociétés holdings	343	588	315
Oranje-Nassau Groep	22 829	21 198	54 000
Wheelabrator Allevard	7 957	9 224	11 481
Stallergènes	4 492	3 261	2 047
Editis	7 597	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 218</b>	<b>34 271</b>	<b>67 843</b>

# Notes sur les variations de trésorerie

## NOTE 29 CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (AU PRIX DE VENTE)

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Valeo	-	-	424 900
Capgemini	87 104	372 903	15 892
Trader Classified Media	343 360	78	-
bioMérieux	358 804	-	-
Silliker Group Holding	16 000	-	-
CGIP par Simfor	-	-	1 980
Fonds Alpha	4 166	26 681	-
Hyva par Oranje-Nassau Groep	18 816	-	-
Divers par Oranje-Nassau Groep	4 515	-	2 637
Divers par Wheelabrator Allevard	587	397	445
Divers par Editis	210	-	-
Autres	17	153	407
<b>TOTAL</b>	<b>833 579</b>	<b>400 212</b>	<b>446 261</b>

## NOTE 30 CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (AU PRIX DE VENTE)

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Divers par WENDEL Investissement	75	383	-
Divers par Stallergènes	197	209	-
Divers par Wheelabrator Allevard	10 836	2 089	497
Divers par Editis	11	-	-
Immobilier par Oranje-Nassau Groep	10 400	20 099	-
Actifs pétroliers par Oranje-Nassau Groep	158	3 205	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 677</b>	<b>25 985</b>	<b>497</b>

## NOTE 31 DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Dividendes WENDEL Investissement	58 413	55 703	-
Dividendes ordinaire CGIP	-	-	22 644
Dividendes Marine-Wendel	-	-	34 998
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	1 605	1 234	537
<b>TOTAL</b>	<b>60 018</b>	<b>56 937</b>	<b>58 179</b>

# Notes sur les variations de trésorerie

## NOTE 32 VARIATION NETTE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Nouveaux emprunts chez :</b>			
WENDEL Investissement - Émission obligation 5 %	596 722	-	-
WENDEL Investissement - Émission obligation 4,875 %	399 348	-	-
WENDEL Investissement - Émission obligation échangeable CGEY	-	279 020	-
WENDEL Investissement - Emprunt bancaire	-	100 000	-
WENDEL Investissement - Crédit syndiqué échéance 2008	-	170 000	-
WENDEL Investissement - Émission obligation échangeable Valeo	-	-	408 800
WENDEL Investissement - Crédit syndiqué échéance 2003	-	-	400 000
WENDEL Investissement - Vente à réméré	-	-	600 000
Oranje-Nassau Groep	15 335	-	94 433
Wheelabrator Allevard	13 333	41 979	8 247
Stallergènes	-	155	7 395
Winvest 5	715 000	-	-
Bureau Veritas	349 971	-	-
Editis	477 974	-	-
	<b>2 567 683</b>	<b>591 154</b>	<b>1 518 875</b>
<b>Remboursements d'emprunts chez :</b>			
WENDEL Investissement - Vente à réméré	-	339 916	260 084
WENDEL Investissement - Crédit syndiqué échéance 2003	-	400 000	-
WENDEL Investissement - Crédit syndiqué échéance 2008	170 000	-	-
WENDEL Investissement - Obligation 5,70 % novembre 2002	-	-	304 898
WENDEL Investissement - Obligation échangeable Valeo	39 194	-	-
WENDEL Investissement - Emprunt bancaire	100 000	-	60 000
Trief Corporation	-	53 980	-
Oranje-Nassau Groep	21 564	117 750	66 850
Wheelabrator Allevard	39 629	36 595	13 538
Stallergènes	5 279	6 607	15 158
Winvest 5	348 729	-	-
Editis	35 070	-	-
Sofu	-	-	464
	<b>759 465</b>	<b>954 848</b>	<b>720 992</b>
WENDEL Investissement - Variation des intérêts courus	28 291	-10 257	20 519
<b>TOTAL</b>	<b>1 836 509</b>	<b>-373 951</b>	<b>818 402</b>

# Notes sur les variations de trésorerie

**NOTE 33****EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE ET DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE**

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Bureau Veritas	163 694	-	-
Editis	25 301	-	-
Autres variations de change et variations de périmètre	5 778	9 151	- 3 574
<b>TOTAL</b>	<b>194 773</b>	<b>9 151</b>	<b>- 3 574</b>

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,00	WENDEL Investissement	France	Placement
IG	54,70	BLR Lux (Neuf Telecom)	Luxembourg	"
IG	100,00	Compagnie Financière de la Trinité	France	"
IG	100,00	Simfor	France	"
IG	100,00	Sofisamc	Suisse	"
IG	100,00	Sofiservice	France	"
IG	100,00	Sofu	France	"
IG	100,00	Solfur	France	"
IG	100,00	Trief Corporation	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest 1	France	"
IG	100,00	Winbond	France	"
IG	84,00	Odyssée 3	France	"
IG	100,00	Ofilux Finance	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest 3	France	"
IG	100,00	Poincaré Investissements	France	"
IG	100,00	Poincaré Participations	France	"
IG	100,00	SAS du Pont Neuf	France	"
IG	100,00	SAS de l'Ancienne Mairie	France	"
IG	100,00	Sofu Participations	France	"
IG	100,00	Winvest 5	France	"
IG	100,00	Winvest 6	France	"
IG	98,89	WA Invest	Luxembourg	"
IG	79,00	Compagnie de l'Odyssée	France	"
IG	99,95	Wheelabrator Allevard	France	Abrasifs industriels / Outils diamantés
IG	100,00	Deutsche Wheelabrator	Allemagne	Abrasifs industriels
IG	100,00	Wheelabrator Allevard Espagnola	Espagne	"
IG	70,00	Wheelabrator Allevard Italia	Italie	"
IG	100,00	P.G.M.	France	"
IG	100,00	A.M.P.Grenailles	Luxembourg	"
IG	75,00	Wheelabrator Allevard Ural	Russie	"
IG	90,00	Eder Strahlmittelwerk GmbH	Autriche	"
IG	100,00	Metabrasive Ltd	Grande-Bretagne	"
IG	100,00	Metabrasive Akteibolag Ltd	Suède	"
IG	100,00	Abrasivi metallici industriale SPA	Italie	"
IG	100,00	Abrasiv Muta	Slovénie	"
IG	100,00	MT Trasformatzione Mettalli	Italie	"
IG	100,00	Panabrasive Inc.	Canada	"
IG	100,00	Wheelabrator Abrasives Inc.	États-Unis	"
IG	100,00	Abrasivos Superiores Internacionales	Mexique	"
IG	100,00	National Metal Abrasiv	États-Unis	"
IG	100,00	Kovobrasiv Mnisek Spol	République Tchèque	"
IG	100,00	Talleres Fabio Murga	Espagne	"
IG	100,00	IKK do Brasil	Brésil	"
IG	96,77	Shanghai Murga Steel Abrasives	Chine	"
IG	80,00	IKK Shot Co Ltd	Japon	"
IG	51,00	Reecon Steel Co Ltd	Taiwan	"
IG	80,00	Séoul Shot Industry Co. Ltd	Corée	"
IG	80,30	Siam IKK	Thaïlande	"
E	99,99	Murga Argentina	Argentine	"
IG	65,00	Gojump Enterprise Co Ltd	Taiwan	"
IG	100,00	Thomas Abrasives Ltd	Afrique du Sud	"
E	20,00	Celik Granul	Turquie	"
IG	90,00	Eder Strahltechnik	Autriche	"
IG	69,73	Recupac	France	"
IG	100,00	Klaus Eiche Diamantwerkzeuge	Allemagne	Outils diamantés
IG	100,00	Samedia	France	"
IG	60,00	Peraita	Espagne	"
IG	100,00	Ardiam	France	"
IG	64,00	Diasint Italy	Italie	"

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,00	WD (ex Geo Technical System)	Italie	Outils diamantés
IG	100,00	Samedia Latina America	Brésil	"
IG	100,00	Diasint Iberica	Espagne	"
IG	100,00	W. Diamant EPE	Grèce	"
IG	100,00	WA SAS	France	"
IG	100,00	WA Services	France	"
IG	100,00	W. Diamant SA	France	"
IG	100,00	W. Diamant GmbH & Co	Allemagne	"
IG	100,00	W. Diamant Herramientas	Espagne	"
IG	100,00	W. Diamant Srl	Italie	"
IG	100,00	W. Diamant Pty Ltd	Afrique du Sud	"
IG	100,00	Winterstone Ltda	Brésil	"
IG	100,00	W. Diamant India	Inde	"
IG	100,00	Oranje-Nassau Groep B.V.	Pays-Bas	
IG	100,00	Onroerend Goed Oranje Nassau N.V.	Pays-Bas	Immobilier
IG	100,00	Oranje-Nassau Énergie B.V.	Pays-Bas	Énergie
IG	100,00	Oranje-Nassau Participaties B.V.	Pays-Bas	Participations
IG	47,63	Stallergènes sa	France	Immunothérapie
IG	47,63	SCI Stallergènes Antony	France	"
IG	47,63	Bergstrabe 20, Erste VVGmbH	Allemagne	"
IG	47,63	Stallergènes GmbH	Allemagne	"
IG	47,63	Stallergènes & Co KG	Allemagne	"
IG	47,63	Stallergènes Italia	Italie	"
IG	47,63	Stallergènes Iberica	Espagne	"
IG	47,63	Stallergènes Belgium	Belgique	"
IG	47,63	Laboratoire Stallergènes Sarl	Suisse	"
IG	99,23	Bureau Veritas	France	Contrôle technique / Certification
IG	99,23	BV sa – Afrique du sud	Afrique du Sud	"
IG	99,23	BV sa – Allemagne	Allemagne	"
IG	99,23	BVQI Germany	Allemagne	"
IG	99,23	PKB Hambourg	Allemagne	"
IG	99,23	Ingenieurgesellschaft fur Projektmanagement	Allemagne	"
IG	99,23	BVCPS Germany	Allemagne	"
IG	99,23	DIN VSB ZERT GmbH	Allemagne	"
IG	99,23	BV Angola	Angola	"
IG	99,23	BV sa - Arabie Saoudite	Arabie Saoudite	"
IG	99,23	BIVAC Argentina	Argentine	"
IG	99,23	BV Argentine	Argentine	"
IG	99,23	BVQI Argentine	Argentine	"
IG	99,23	BV sa - Australie	Australie	"
IG	99,23	BVQI Australie	Australie	"
IG	99,23	BV sa - Autriche	Autriche	"
IG	99,23	BVQI Autriche	Autriche	"
IG	99,23	BV sa – Bahrein	Bahrein	"
IG	99,23	BIVAC Bangladesh	Bangladesh	"
IG	95,26	BV CPS Bangladesh	Bangladesh	"
IG	99,23	BV sa - Belgique	Belgique	"
IG	99,23	BVQI Belgium	Belgique	"
IG	99,23	AIBV	Belgique	"
IG	49,62	TT- Neptunus Bermudes	Bermudes	"
IG	95,65	BV do Brasil	Brésil	"
IG	99,23	BVQI do Brasil	Brésil	"
IG	95,66	Tecnitas do Brasil	Brésil	"
IG	99,23	BV sa - Brunei	Brunei	"
IG	99,23	BV Varna	Bulgarie	"
IG	99,23	BV Douala	Cameroun	"
IG	99,23	BV Canada	Canada	"
IG	99,23	BV Chili	Chili	"
IG	99,23	BVQI Chili	Chili	"

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	99,23	BV Consulting China	Chine	Contrôle technique/Certification
IG	99,23	BV CPS Hong Kong	Chine	"
IG	59,54	BV CPS Testing Co- Shanghai	Chine	"
IG	99,23	LCIE China	Chine	"
IG	99,23	BV sa - Hong Kong	Chine	"
IG	48,60	Falide International Quality Assessment	Chine	"
IG	99,23	BVQI Hong Kong	Chine	"
IG	99,23	QA Testing Center Ltd	Chine	"
IG	99,23	BIVAC Colombie	Colombie	"
IG	99,23	BV Colombie	Colombie	"
IG	99,23	BVQI Colombie	Colombie	"
IG	99,23	BV Congo	Congo	"
IG	99,23	Bivac Congo	Congo	"
IG	99,23	BV sa - Corée	Corée	"
IG	99,23	BVQI Corée	Corée	"
IG	99,23	BV Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	"
IG	99,23	Bivac Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	"
IG	50,61	Bivac Scan CI	Côte d'Ivoire	"
IG	99,23	BV Croatia	Croatie	"
IG	99,23	BV sa - Cuba	Cuba	"
IG	99,23	BV sa - Danemark	Danemark	"
IG	99,23	BVQI Danemark	Danemark	"
IG	99,23	BV sa - Egypte	Égypte	"
IG	89,31	BV Egypte	Égypte	"
IG	99,23	BV sa - Abu Dhabi	Émirats Arabes	"
IG	99,23	BV sa - Dubai	Émirats Arabes	"
IG	99,23	BV Ecuador	Équateur	"
IG	99,23	BVQI Ecuador	Équateur	"
IG	99,23	BV sa - Espagne	Espagne	"
IG	98,56	BV Espanol	Espagne	"
IG	99,23	BVQI Espagne	Espagne	"
IG	99,23	BV Estonie	Estonie	"
IG	99,23	BVHI - USA	États-Unis	"
IG	99,23	BVNA - USA	États-Unis	"
IG	99,23	BVQI North América	États-Unis	"
IG	99,23	ISI / UNICON	États-Unis	"
IG	99,23	BV Cons Products Inc.	États-Unis	"
IG	99,23	Terra Mar	États-Unis	"
IG	99,23	Testing Engineers San Diego	États-Unis	"
IG	99,23	Unitek Energy	États-Unis	"
IG	99,23	Unitek Technical Services	États-Unis	"
IG	99,23	Testing Engineers Los Angeles	États-Unis	"
IG	99,23	BTC Laboratories	États-Unis	"
IG	99,23	Earth Consultant Inc	États-Unis	"
IG	99,23	US Engineering Laboratories	États-Unis	"
IG	99,23	US Laboratories Inc	États-Unis	"
IG	99,23	Professional Eng Inspections Co	États-Unis	"
IG	99,23	RW Hunt	États-Unis	"
IG	99,23	Testing Engineers Nevada	États-Unis	"
IG	99,23	Intercounty Laboratories	États-Unis	"
IG	99,23	BDI Laboratories	États-Unis	"
IG	99,23	Berryman & Henigar Enterprises	États-Unis	"
IG	99,23	Berryman & Henigar West California	États-Unis	"
IG	99,23	Berryman & Henigar East Florida	États-Unis	"
IG	99,23	Employment Systems Inc	États-Unis	"
IG	99,23	BHE Technical Staffing Inc.	États-Unis	"
IG	99,23	BHE Medical Staffing	États-Unis	"
IG	99,23	Vasey Engineering Cy Inc	États-Unis	"
IG	99,23	Graham Marcus	États-Unis	"

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	99,23	Bivac North America	États-Unis	Contrôle technique / Certification
IG	99,23	One Cis	États-Unis	"
IG	99,23	BV sa – Finlande	Finlande	"
IG	99,23	BV sa – Région Antilles Guyane	France	"
IG	99,23	BV sa – Région Océan indien	France	"
IG	99,23	BVCPS France (ex ACTS France)	France	"
E	49,54	ATSI – France	France	"
IG	99,23	Bivac International	France	"
IG	99,19	BV Monaco	France	"
IG	99,23	BVQI France	France	"
IG	99,23	BVQI Holding H.Off. France	France	"
IG	99,23	CEP Industrie	France	"
IG	99,23	BV Consulting France	France	"
IG	99,23	LCTsa – France	France	"
IG	99,23	PKB France	France	"
IG	99,23	Sedhyca	France	"
IG	99,23	Tecnitas SA	France	"
IG	99,23	Bio Control	France	"
IG	99,23	LCIE France	France	"
IG	99,23	Aquarism	France	"
IG	94,29	Qualité France SA	France	"
IG	99,23	Transcable	France	"
IG	99,23	BVSA Mayotte	France	"
IG	99,23	BV Gabon	Gabon	"
IG	99,23	BIVAC Ghana	Ghana	"
IG	99,23	BV sa - Grèce	Grèce	"
IG	99,23	BVQI Hellas	Grèce	"
IG	99,23	BVCPS Guatemala	Guatemala	"
IG	99,23	BV Guinée	Guinée	"
IG	99,23	BV Guinée Equatoriale	Guinée équatoriale	"
IG	99,23	BV Hongrie	Hongrie	"
IG	99,23	BV sa – Inde	Inde	"
IG	97,07	BVIS – India	Inde	"
IG	99,23	BVQI India	Inde	"
IG	99,23	BV CPS India Ltd	Inde	"
IG	99,23	BV Consulting India	Inde	"
IG	99,23	BV Indonésie	Indonésie	"
IG	84,35	BV CPS Indonésie	Indonésie	"
IG	99,23	BV sa - Irlande	Irlande	"
IG	99,23	BV sa - Iran	Iran	"
IG	99,23	BV Italia	Italie	"
IG	99,23	BVQI Italie	Italie	"
IG	59,54	MTL Italie	Italie	"
IG	99,23	BV sa – Japon	Japon	"
IG	99,23	BV Japan Compagny Ltd (Consulting)	Japon	"
IG	99,23	BVQI Japon	Japon	"
IG	99,13	BV Kenya	Kenya	"
IG	99,23	BV sa – Koweït	Koweït	"
IG	99,23	BV Liban	Liban	"
IG	99,23	BV Lettonie	Lettonie	"
IG	99,23	BV Lituanie	Lituanie	"
IG	99,23	Soprefira	Luxembourg	"
IG	99,23	BV Luxembourg	Luxembourg	"
IG	99,23	BV Madagascar	Madagascar	"
IG	99,23	BV Mali	Mali	"
IG	48,62	BV Malaisie	Malaisie	"
IG	99,23	BV sa – Malte	Malte	"
IG	99,23	BV sa – Maroc	Maroc	"
IG	99,23	BVQI Maroc	Maroc	"

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	99,23	BV sa - Mauritanie	Mauritanie	Contrôle technique/Certification
IG	99,23	BV sa - Île Maurice	Île Maurice	"
IG	99,23	BV Mexicana	Mexique	"
IG	99,23	MTL Mexico	Mexique	"
IG	99,23	BVQI Mexique	Mexique	"
IG	99,23	BV sa - Mozambique	Mozambique	"
IG	59,54	BV Nigeria	Niger	"
IG	99,23	BV sa - Norvège	Norvège	"
IG	99,23	BV sa - Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie	"
IG	99,23	BV Nouvelle Zélande	Nouvelle Zélande	"
IG	99,23	BV sa - Oman	Oman	"
IG	99,23	BV sa - Pakistan	Pakistan	"
IG	99,23	BV Panama	Panama	"
IG	99,23	BIVAC Paraguay	Paraguay	"
IG	99,23	BV sa - Pays-bas	Pays-Bas	"
IG	99,23	BIVAC Rotterdam	Pays-Bas	"
IG	99,23	BIVAC World market	Pays-Bas	"
IG	99,23	BVQI Netherlands	Pays-Bas	"
IG	99,23	BV Pérou	Pérou	"
IG	99,23	BIVAC Peru	Pérou	"
IG	99,23	BV sa - Philippines	Philippines	"
IG	99,23	BV CPS Philippines	Philippines	"
IG	99,23	BV Pologne	Pologne	"
IG	99,23	BVQI Pologne	Pologne	"
IG	99,23	BV sa - Portugal	Portugal	"
IG	99,23	BVQI Portugal	Portugal	"
IG	93,11	Rinave Registro Int'l Naval	Portugal	"
IG	93,11	Rinave Consultadorio y Servicios	Portugal	"
IG	93,11	Rinave Qualidade y Seguranca	Portugal	"
IG	83,80	Rinave Certificacao e Auditoria	Portugal	"
IG	99,23	BV sa - Qatar	Qatar	"
IG	99,23	BVCPS Dominican	République dominicaine	"
IG	99,23	BV - Rép.Tchèque	République tchèque	"
IG	99,23	BVQI Rép.Tchèque	République tchèque	"
IG	99,23	Inspekta Core	République tchèque	"
IG	99,23	Inspekta Cert	République tchèque	"
IG	99,23	BV Roumanie CTRL	Roumanie	"
IG	99,23	BV sa - Royaume Uni	Royaume Uni	"
IG	99,23	BVQI LTD - UK	Royaume Uni	"
IG	99,23	BVQI Holding H.Off. Succ : Royaume Uni	Royaume Uni	"
IG	49,62	TT Neptunus London	Royaume Uni	"
IG	99,23	BV Inspection UK (ex PSL)	Royaume Uni	"
IG	99,23	BV UK Ltd (ex Weeks Group Holding)	Royaume Uni	"
IG	99,23	Weeks Technical Services	Royaume Uni	"
IG	99,23	Weeks Consulting Limited	Royaume Uni	"
IG	99,23	Weeks Laboratories Limited	Royaume Uni	"
IG	74,42	Pavement Technologies Limited	Royaume Uni	"
IG	99,23	AMTAC Laboratories Ltd	Royaume Uni	"
IG	99,23	LJ Church Ltd	Royaume Uni	"
IG	99,23	Technicare	Royaume Uni	"
IG	99,23	Templeth UK	Royaume Uni	"
IG	99,23	BV Russie	Russie	"
IG	99,23	BV - Sénégal	Sénégal	"
IG	99,23	BV sa - Singapour	Singapour	"
IG	99,23	BV CPS Singapour	Singapour	"
IG	99,23	BVQI Singapour	Singapour	"
IG	99,23	BV CPS Lanka	Sri Lanka	"
IG	99,23	BV Slovaquie	Slovaquie	"
IG	99,23	BV sa - Slovaquie	Slovaquie	"

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	99,23	BV sa - Suède	Suède	Contrôle technique/Certification
IG	99,23	BVQI Sweden	Suède	"
IG	99,23	BV Bivac Suisse	Suisse	"
IG	99,23	BVQI Switzerland	Suisse	"
IG	99,23	BV sa - Tahiti	Tahiti	"
IG	99,23	BV sa - Taiwan	Taiwan	"
IG	99,23	BVQI Taiwan	Taiwan	"
IG	99,23	BV Tchad	Tchad	"
IG	48,62	BV Thaïlande	Thaïlande	"
IG	48,62	BVQI Thaïlande	Thaïlande	"
IG	99,23	BVCPS Thaïlande	Thaïlande	"
IG	99,23	BV Togo	Togo	"
IG	99,23	BV sa - Tunisie	Tunisie	"
IG	49,55	STCV - Tunisia	Tunisie	"
IG	99,23	BV Turquie	Turquie	"
IG	99,23	BV CPS Turquie	Turquie	"
IG	99,23	BVQI Turquie	Turquie	"
IG	99,23	BV Ukraine	Ukraine	"
IG	99,23	BVQI Ukraine	Ukraine	"
IG	99,23	BV Venezuela	Vénézuéla	"
IG	99,23	BVQI Venezuela	Vénézuéla	"
IG	99,23	BV Vietnam	Vietnam	"
IG	99,23	BVQI Vietnam	Vietnam	"
IG	100,00	Odyssée Holding	France	Édition
IG	100,00	Odyssée 1	France	"
IG	100,00	Editis Holding	France	"
IG	100,00	Editis Sa	France	"
IG	99,99	Editis Financing	Luxembourg	"
IG	100,00	Julliard	France	"
IG	100,00	Éditions La Decouverte	France	"
IG	100,00	Plon	France	"
IG	99,95	Éditions Robert Laffont	France	"
IG	100,00	Éditions R Laffont Canada	Canada	"
IG	100,00	Éditions Nil	France	"
IG	100,00	Les Presses De La Renaissance	France	"
IG	100,00	Les Presses Solar Belfond	France	"
IG	100,00	Sogedif	France	"
IG	99,95	Sagitta	France	"
IG	100,00	Univers Poche	France	"
IG	100,00	Univers Poche Langue Pour Tous	France	"
IG	51,00	Bookpole	France	"
IG	100,00	Comptoir Du Livre	France	"
IG	100,00	Interforum	France	"
IG	100,00	Interforum Benelux	Belgique	"
IG	100,00	Interforum Canada	Canada	"
IG	100,00	Interforum Suisse	Suisse	"
IG	100,00	Sejer	France	"
IG	99,40	Jacar Sci	France	"
IG	100,00	Bordas Sas	France	"
IG	100,00	Librairie Fernand Nathan	France	"
IG	96,86	Dictionnaires Le Robert	France	"
IG	96,86	Redon Sas	France	"
IG	100,00	Nathan Jeux	France	"
IG	100,00	Editions Hemma	Belgique	"
E	37,39	Lumina Parent (Legrand)	Luxembourg	Installations électriques

IG : Intégration Globale. E : Mise en Equivalence. IP : Intégration Proportionnelle

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société WENDEL Investissement, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, notamment celles relatives aux écarts d'acquisitions et aux immobilisations financières. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 10 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault



# COMPTES INDIVIDUELS

Analyse des comptes individuels	104
Bilan	106
Compte de résultat	108
Évolution des capitaux propres	109
Flux de trésorerie	110
Annexe aux comptes individuels	111
• Notes sur le bilan	112
• Notes sur le résultat	118
• Inventaire du portefeuille	122
• Filiales et participations	123
Résultats des cinq derniers exercices	124
Rapport des Commissaires aux comptes	125

# Analyse des comptes individuels

## COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

	2004	2003
Produit des titres de participations	814	166
Autres produits et charges financiers	-51	-29
Résultat financier	<b>763</b>	<b>137</b>
Résultat exploitation	-25	-13
<b>Résultat courant</b>	<b>738</b>	<b>124</b>
Résultat exceptionnel	-77	87
Impôt	3	6
<b>Résultat net</b>	<b>664</b>	<b>217</b>

Le résultat courant de l'exercice 2004 s'établit à 738 millions d'euros contre 124 millions d'euros pour l'exercice précédent. Suite au désengagement total du Groupe de Trader Classified Media et à des mouvements d'actifs au sein du Groupe, des dividendes non récurrents de l'ordre de 745 millions d'euros ont été enregistrés. Les autres postes du résultat courant enregistrent un retrait dû pour l'essentiel à l'évolution de l'endettement net et

aux frais (d'exploitation et financiers) liés à l'acquisition de Bureau Veritas.

Le résultat exceptionnel de 77 millions d'euros, est composé pour l'essentiel des résultats liés aux cessions de titres Capgemini et bioMérieux.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net de l'exercice 2004 s'établit à 664 millions d'euros.

## BILAN (en millions d'euros)

### ACTIF

	31.12.2004	31.12.2003
Immobilisations corporelles	3	3
Immobilisations financières	3 179	2 347
Besoin en fonds de roulement	75	30
Disponibilités et VMP	667	14
<b>Total actif</b>	<b>3 924</b>	<b>2 394</b>

### PASSIF

	31.12.2004	31.12.2003
Capitaux propres	1 640	1 018
Provisions	46	51
Dettes financières	2 238	1 325
<b>Total passif</b>	<b>3 924</b>	<b>2 394</b>

L'augmentation des immobilisations financières de 832 millions d'euros est due pour l'essentiel à la prise de contrôle de Bureau Veritas ainsi qu'à l'acquisition d'Editis, déduction faite des cessions de titres bioMérieux et Capgemini.

Les capitaux propres ont vu leur montant s'accroître de 622 millions

d'euros, augmentation principalement due au résultat de l'exercice de 664 millions d'euros, aux opérations sur le capital pour 21 millions d'euros, et au dividende versé aux actionnaires de 58 millions d'euros.

L'endettement financier net de la société augmente de 260 millions d'euros passant de 1 311 à 1 571 millions d'euros.

**PRISES DE PARTICIPATIONS**

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'en 2004 WENDEL Investissement a pris des participations dans les sociétés suivantes ou pris le contrôle des sociétés :

	Détention directe	Détention directe et indirecte
Odysée Holding	100,0 %	100,0 %
Poincaré Investissements	74,3 %	100,0 %
SAS de l'Ancienne Mairie	100,0 %	100,0 %
SAS du Pont Neuf	100,0 %	100,0 %
Bureau Veritas	46,5 %	99,2 %

# Bilan

## Actif

En milliers d'euros	Note	Montant brut	31.12.2004 Amortisse- ment ou provision	Montant net	31.12.2003 Montant net	31.12.2002 Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations corporelles		10 804	8 129	2 675	2 927	3 144
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>						
Titres de participation	1	2 674 129	63 013	2 611 116	2 078 579	2 244 835
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)	2	388 292	56 266	332 026	-	-
Autres titres immobilisés	3	142 587	-	142 587	265 139	307 429
Actions propres	3	92 773	-	92 773	3 601	-
Prêts et autres immobilisations financières		63	-	63	78	116
		<b>3 297 844</b>	<b>119 279</b>	<b>3 178 565</b>	<b>2 347 397</b>	<b>2 552 380</b>
		<b>3 308 648</b>	<b>127 408</b>	<b>3 181 240</b>	<b>2 350 324</b>	<b>2 555 524</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>		1 337	-	1 337	1 043	985
Autres créances <sup>(2)</sup>		32 574	-	32 574	8 626	18 436
Instruments de trésorerie	4	63 850	-	63 850	45 324	-
Valeurs mobilières de placement	5	665 426	-	665 426	13 343	421 211
Disponibilités		1 263	-	1 263	305	13 066
Charges constatées d'avance		238	-	238	84	120
		<b>764 688</b>	<b>-</b>	<b>764 688</b>	<b>68 725</b>	<b>453 818</b>
Primes de remboursement des emprunts		3 510	-	3 510	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4 076 846</b>	<b>127 408</b>	<b>3 949 438</b>	<b>2 419 049</b>	<b>3 009 342</b>
(1) Dont à moins d'un an.				21	13	27
(2) Dont à plus d'un an.				-	-	1 071

# Passif

En milliers d'euros	Note	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		224 732	223 928	223 727
Primes d'émission, de fusion et d'apports		294 285	127 099	226 422
Réserve légale		22 393	22 368	22 368
Réserves réglementées		391 820	391 820	391 820
Autres réserves		8 484	8 484	8 484
Report à nouveau		34 264	27 304	25 177
Acompte sur dividende		-	-	- 34 997
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>664 219</b>	<b>217 481</b>	<b>- 7 173</b>
		<b>1 640 197</b>	<b>1 018 484</b>	<b>855 828</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
	6	<b>45 592</b>	<b>51 437</b>	<b>193 708</b>
<b>DETTES<sup>(1)</sup></b>				
Dettes financières	7	2 238 521	1 324 904	1 709 495
Autres dettes	8	25 128	24 224	250 311
		<b>2 263 649</b>	<b>1 349 128</b>	<b>1 959 806</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>				
		<b>3 949 438</b>	<b>2 419 049</b>	<b>3 009 342</b>
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>		<i>984 629</i>	<i>491 308</i>	<i>1 151 006</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>		<i>1 279 020</i>	<i>857 820</i>	<i>808 800</i>

# Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	Exercice 2004 01.01-31.12 (12 mois)	Exercice 2003 01.01-31.12 (12 mois)	Exercice 2001/2002 01.07-31.12 (18 mois)	Exercice 2002 01.01-31.12 (12 mois)
<b>Produits des titres de participation et des TIAP</b>	11	<b>813 846</b>	<b>165 594</b>	<b>104 716</b>	<b>52 344</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	12				
<b>Produits</b>					
Produits des valeurs mobilières de placement		-	422	300	299
Produits des créances de l'actif immobilisé		8 706	9 211	5 642	3 552
Produits des placements de trésorerie		25 018	13 835	20 322	20 220
Reprises de provisions		1 550	2 531	64 592	-
<b>Charges</b>					
Intérêts et charges assimilées		84 325	54 690	134 222	54 665
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 071	-	4 068	4 068
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>762 724</b>	<b>136 903</b>	<b>57 282</b>	<b>17 682</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	13				
Autres produits		7 633	2 774	3 164	3 039
Reprises de provisions		-	-	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats et charges externes		18 244	5 460	7 450	6 847
Impôts, taxes et versements assimilés		1 988	877	1 038	956
Salaires et traitements	14	5 738	4 586	5 736	5 552
Charges sociales		3 215	2 520	2 269	2 081
Dotations aux amortissements		459	456	487	477
Dotations aux provisions		2 296	1 754	1 956	1 831
Autres charges		391	421	390	344
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 24 698</b>	<b>- 13 300</b>	<b>- 16 162</b>	<b>- 15 049</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>738 026</b>	<b>123 603</b>	<b>41 120</b>	<b>2 633</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion		3 383	94 940	10 466	10 466
Sur opérations en capital		785 234	781 710	952 679	952 679
Reprises de provisions		63 392	490 552	31 129	31 114
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Sur opérations de gestion		5 111	7 644	27 849	27 834
Sur opérations en capital		870 711	1 192 432	656 451	656 451
Dotations aux provisions		53 495	79 478	374 116	374 116
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	15	<b>- 77 308</b>	<b>87 648</b>	<b>- 64 142</b>	<b>- 64 142</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	16	<b>3 501</b>	<b>6 230</b>	<b>15 849</b>	<b>13 442</b>
<b>BÉNÉFICE / DÉFICIT</b>		<b>664 219</b>	<b>217 481</b>	<b>- 7 173</b>	<b>- 48 067</b>

# Évolution des capitaux propres

Nombre d'actions		Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves et report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Acompte sur dividende	Total des capitaux propres
<b>17 649 370</b>	<b>SOLDES AU 30.06.2001 AVANT AFFECTATION</b>	<b>141 195</b>	<b>-</b>	<b>14 119</b>	<b>159 724</b>	<b>42 130</b>	<b>30 269</b>	<b>-</b>	<b>387 437</b>
	Affectation du résultat 2000/2001					30 269 <sup>(1)</sup>	- 30 269		-
	Dividende ordinaire					- 38 738			- 38 738
	Augmentation de capital :								
23 876 729	- pour rémunération des apports CGIP	95 507	592 985						688 492
71	- par levées d'options de souscription		1						1
10 653	- par Plan Épargne Entreprise	43	201						244
17 649 370	Division du nominal par 2 suivant la 2 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 13.06.2002								
	Reconstitution des réserves CGIP suivant la 4 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 13.06.2002		- 241 647	9 551	232 096				-
- 3 254 506	Annulation d'actions suivant la 5 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 13.06.2002	- 13 018	- 118 360	- 1 302					- 132 680
	Acompte sur dividende suivant décision du CA du 27.03.2002							- 34 997	- 34 997
	Frais de fusion		- 6 758						- 6 758
	Résultat 2001/2002						- 7 173		- 7 173
<b>55 931 687</b>	<b>SOLDES AU 31.12.2002 AVANT AFFECTATION</b>	<b>223 727</b>	<b>226 422</b>	<b>22 368</b>	<b>391 820</b>	<b>33 661</b>	<b>- 7 173</b>	<b>- 34 997</b>	<b>855 828</b>
	Affectation du résultat 2001/2002		- 100 000			92 827 <sup>(2)</sup>	7 173		-
	Dividende ordinaire					- 90 700		34 997	- 55 703
	Augmentation de capital :								
11 722	- par levées d'options de souscription	47	85						132
38 507	- par Plan Épargne Entreprise	154	592						746
	Résultat 2003						217 481		217 481
<b>55 981 916</b>	<b>SOLDES AU 31.12.2003 AVANT AFFECTATION</b>	<b>223 928</b>	<b>127 099</b>	<b>22 368</b>	<b>391 820</b>	<b>35 788</b>	<b>217 481</b>	<b>-</b>	<b>1 018 484</b>
	Affectation du résultat 2003			25		217 456 <sup>(3)</sup>	- 217 481		-
	Dividende ordinaire					- 58 413			- 58 413
	Augmentation de capital :								
160 978	- par levées d'options de souscription	644	3 679						4 323
40 154	- par Plan Épargne Entreprise	160	1 077						1 237
3 394 440	- Émission d'actions suivant la 5 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 03.12.2004 <sup>(4)</sup>	13 578	162 430						176 008
- 3 394 440	Annulation d'actions suivant décision du CA du 03.12.2004	- 13 578					- 147 095		- 160 673
	Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les RSPVLT					- 4 988			- 4 988
	Résultat 2004						664 219		664 219
<b>56 183 048</b>	<b>SOLDES AU 31.12.2004 AVANT AFFECTATION</b>	<b>224 732</b>	<b>294 285</b>	<b>22 393</b>	<b>391 820</b>	<b>42 748</b>	<b>664 219</b>	<b>-</b>	<b>1 640 197</b>

(1) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 27 novembre 2001 a été augmenté, de 91 du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions Marine-Wendel détenues par la société à la date de mise en paiement.

(2) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2003 a été augmenté, de 229 du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions WENDEL Investissement détenues par la société à la date de mise en paiement.

(3) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 a été augmenté, de 367 du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions WENDEL Investissement détenues par la société à la date de mise en paiement.

(4) Actions émises en rémunération de l'apport de 1 257 200 actions Bureau Veritas fait par les actionnaires minoritaires de Bureau Veritas dans le cadre de l'offre faite par WENDEL Investissement au cours du mois de novembre 2004.

# Flux de trésorerie

En milliers d'euros	Exercice 2004	Exercice 2003	Exercice 2001/2002
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	664 219	217 482	- 7 173
Élimination des résultats sur cession d'actifs immobilisés	85 478	410 722	- 296 228
Élimination des amortissements et provisions	- 6 621	- 411 382	284 906
Élimination des résultats sans incidence sur la trésorerie	- 675 868	4 063	38 162
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	- 32 440	- 141 634	33 251
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>34 768</b>	<b>79 251</b>	<b>52 918</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements sur :			
• acquisitions et souscriptions de participations	- 614 157 <sup>(1)</sup>	- 334 169	- 1 207 147
• acquisitions et souscriptions d'obligations	- 150 205 <sup>(2)</sup>	- 7 710	- 316 258
• acquisitions d'immobilisations corporelles	- 330	- 265	- 281
• prêts consentis	- 2	- 23	- 5
Encaissements (en prix de vente) sur :			
• cessions de titres de participations	517 039 <sup>(3)</sup>	373 060	699 428
• cessions d'immobilisations corporelles	75	377	64
• cessions d'obligations	272 757 <sup>(4)</sup>	50 000	84 683
• prêts consentis	16	61	190
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	-	-	- 25 763
<b>Flux net de trésorerie sur investissements</b>	<b>25 193</b>	<b>81 331</b>	<b>- 765 089</b>
<b>FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>			
Liés au capital :			
• augmentation de capital	5 560	878	245
• augmentation de capital CGIP	-	-	483
• rachat d'actions Marine-Wendel	-	-	- 139 400
• rachat d'actions CGIP	-	-	- 364 210
• rachat d'actions WENDEL Investissement	- 249 845	- 3 601	-
• Frais de fusion imputés directement à la prime de fusion	-	-	- 6 758
Dividendes versés aux actionnaires	- 58 413	- 55 703	- 38 738
Acompte sur dividende 2002 Marine-Wendel	-	-	- 34 998
Acompte sur dividende 2001 CGIP	-	-	- 30 922
Dividendes versés aux actionnaires solde CGIP	-	-	- 22 644
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	909 686	- 298 542	1 427 819
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations financières	- 15 458	-	-
<b>Flux net de trésorerie sur opérations financières</b>	<b>591 530</b>	<b>- 356 968</b>	<b>790 877</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>651 491</b>	<b>- 196 386</b>	<b>78 706</b>
<b>Trésorerie nette de début de période</b>	<b>5 891</b>	<b>202 272</b>	<b>123 566</b>
<b>Trésorerie nette de début de période Figemu (absorbée en 2003)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE</b>	<b>657 382</b>	<b>5 891</b>	<b>202 272</b>

(1) Dont en 2004 principalement: Acquisition de titres Bureau Veritas de manière directe (5148) et indirecte (526083) via l'acquisition des sociétés Poincaré Investissements, SAS du Pont Neuf et SAS de l'Ancienne Mairie, souscription au capital de Winvest 6 pour 8 809, souscription et acquisition de titres Odyssée Holding (Editis) pour 73 705.

(2) Dont en 2004 principalement: Souscription d'obligations Poincaré Investissements pour 141 500 dans le cadre de la prise de contrôle de Bureau Veritas.

(3) Dont en 2004 principalement: Cessions d'actions Caggemini pour 87 104, cession d'actions Trader Classified Media pour 7 394, cession d'actions de bioMérieux pour 358 804, cession interne au groupe WENDEL Investissement d'actions Bureau Veritas pour 49 999, cession interne au groupe WENDEL Investissement d'actions Wheelabrator Allevar pour 8 780.

(4) En 2004, cession interne au groupe WENDEL Investissement d'obligations émises par Trief Corporation.

# Annexe aux comptes individuels

Le bilan et le compte de résultat ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général, avec les dérogations appliquées les années précédentes pour donner une image fidèle et claire du résultat. Les deux dérogations aux règles du plan comptable général sont les suivantes :

- substitution du « Résultat financier » – comme agrégat représentatif de l'activité sociale – au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable,
- enregistrement en « Résultat exceptionnel » de toutes les opérations financières en capital portant sur des actifs autres que les « Valeurs mobilières de placement ». Concernant les valeurs mobilières de placement, les mouvements de provision pour dépréciation et les résultats de cession sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à celles des exercices précédents.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût d'acquisition ou d'apport, hors frais accessoires.

Chaque participation fait l'objet, en fin d'année, d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'usage (quote-part d'actif net, valeur de rendement, évaluation boursière), sur cette base une provision pour dépréciation peut être constituée.

## Instruments de taux et de change

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur

évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

## Options sur actions

Les primes sur options encaissées ou versées sont comptabilisées dans un compte d'attente jusqu'à l'échéance. Les moins-values latentes sont provisionnées tandis que les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Par exception, les primes versées pour l'achat d'options sur actions et destinées à couvrir un instrument optionnel incorporé à une dette financière (obligation échangeable), sont considérées comme le paiement anticipé d'un complément d'intérêt, et sont en conséquence étalées sur la durée de l'emprunt.

## Provisions pour retraite

La valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité ainsi que pour les anciens salariés qui est calculée selon la méthode rétrospective, fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme.

Suite à la fusion entre Marine-Wendel et CGIP effective au 1<sup>er</sup> janvier 2002, les comptes sociaux au 31 décembre 2002 intègrent 18 mois d'activité de l'ex-Marine-Wendel et 12 mois d'activité de l'ex-CGIP. Afin de permettre une meilleure comparabilité des comptes, un compte de résultat pro forma a été établi pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002.

# Notes sur le bilan

## NOTE 1 TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	% Partici- pation 31.12.03	% Partici- pation 31.12.04	Montants nets 31.12.03	Reclas- sement interne	Acqui- sitions	Cessions	Variations des provisions	Montants nets 31.12.04
<b>Filiales françaises</b>								
Sofiservice	100,00	100,00	96 734	-	-	-	1 861	98 595
Solfur	100,00	100,00	14 982	-	-	-	-	14 982
Compagnie Financière de la Trinité	100,00	100,00	15 607	-	-	-	-	15 607
Simfor	100,00	100,00	302	-	-	-	-	302
Trimo Participations	100,00	-	4 674	-	-	49 894	45 220	-
Wheelabrator Allevard	99,98	95,50	196 145	-	12	7 955	-	188 202
Winvest 1	100,00	100,00	152 909	-	-	-	920	153 829
Winbond	100,00	100,00	376 190	-	-	-	-	376 190
Winvest 6	-	100,00	-	-	8 809	-	-	8 809
Odyssée Holding	-	100,00	-	-	73 705	-	-	73 705
Bureau Veritas	-	46,45	-	-	798 637	49 700	-	748 937
Sofu	-	50,00	-	-	59 280	-	-	59 280
Poincaré Investissements	-	74,30	-	-	390 863	2	-	390 861
SAS de l'Ancienne Mairie	-	100,00	-	-	67 610	-	-	67 610
SAS du Pont Neuf	-	100,00	-	-	67 610	-	-	67 610
<b>Filiales étrangères</b>								
Oranje-Nassau Groep	100,00	100,00	238 320	-	-	-	-	238 320
Trief Corporation	24,99	24,99	107 828	-	-	-	-	107 828
<b>Participations</b>								
Capgemini	4,24	-	216 573	- 76 684	-	94 933	- 44 956	-
bioMérieux	34,74	-	429 093	- 35 333	-	390 821	- 2 939	-
Valeo	9,97	-	220 009	- 220 009	-	-	-	-
Trader Classified Media	1,16	-	8 844	-	-	8 844	-	-
Divers	-	-	369	-	400	320	-	449
<b>TOTAL</b>			<b>2 078 579</b>	<b>- 332 026</b>	<b>1 466 926</b>	<b>602 469</b>	<b>106</b>	<b>2 611 116</b>

# Notes sur le bilan

## NOTE 2 TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE - TIAP

En milliers d'euros	% Parti- cipation 31.12.03	% Parti- cipation 31.12.04	Montants nets 31.12.03	Reclas- sement interne	Acqui- sitions	Cessions	Variations des provisions	Montants nets 31.12.04	Valeur <sup>(1)</sup> boursière
Capgemini	-	2,37	-	76 684	-	-	-	76 684	76 684
bioMérieux	-	3,03	-	35 333	-	-	-	35 333	35 333
Valeo	-	9,97	-	220 009	-	-	-	220 009	242 061
<b>TOTAL</b>			-	<b>332 026</b>	-	-	-	<b>332 026</b>	<b>354 078</b>

(1) Valorisation au cours moyen de bourse du mois de décembre 2004.

## NOTE 3 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	Montants nets 31.12.03	Acquisitions	Annulation actions propres	Cessions	Variations des provisions	Montants nets 31.12.04
<b>Autres titres immobilisés</b>						
Trief Corporation (obligations)	264 835	7 922 <sup>(1)</sup>	-	272 757	-	-
Poincaré Investissements (obligations)	-	142 283 <sup>(2)</sup>	-	-	-	142 283
Autres titres	304	-	-	-	-	304
	<b>265 139</b>	<b>150 205</b>	-	<b>272 757</b>	-	<b>142 587</b>
Actions propres <sup>(3)</sup>	3 601	249 845	- 160 673	-	-	92 773
<b>TOTAL</b>	<b>268 740</b>	<b>400 050</b>	<b>- 160 673</b>	<b>272 757</b>	-	<b>235 360</b>

(1) Intérêts courus.

(2) Dont 783 d'intérêts courus.

(3) Nombre d'actions auto-détenues par WENDEL Investissement : au 31.12.2003 = 121 423 et au 31.12.2004 = 1 932 774.

## NOTE 4 INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Note	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Options d'achat sur actions Capgemini	9	49 606	42 289	-
Options de change	9	14 244	3 035	-
<b>TOTAL</b>		<b>63 850</b>	<b>45 324</b>	-

# Notes sur le bilan

## NOTE 5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31.12.2004		31.12.2003		31.12.2002	
	Valeur comptable nette	Valeur boursière	Valeur comptable nette	Valeur boursière	Valeur comptable nette	Valeur boursière
228 302 actions WENDEL Investissement <sup>(1)</sup>	9 308	7 678	7 758	7 758	5 240	5 240
<b>TOTAL</b>	<b>9 308</b>	<b>11 785</b>	<b>7 758</b>	<b>7 758</b>	<b>5 240</b>	<b>5 240</b>
Sicav et FCP	656 118	656 118	5 516	5 516	183 612	184 895
Certificats de dépôts & bons de capitalisation	-	-	-	-	5 594	5 594
Autres valeurs mobilières de placement	-	-	69	76	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>656 118</b>	<b>656 118</b>	<b>5 585</b>	<b>5 592</b>	<b>189 206</b>	<b>190 489</b>
Actions empruntées <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	226 765	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>665 426</b>	<b>663 796</b>	<b>13 343</b>	<b>13 350</b>	<b>421 211</b>	<b>195 729</b>

(1) Actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. La valeur de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties, ou sur la base de la valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure. Conformément à la réglementation comptable, l'écart négatif entre la valeur comptable et le prix d'exercice de ces options d'achat (1 650 milliers d'euros) a été comptabilisé au poste « Provisions pour risques et charges ».

(2) Actions prêtées par Trief Corporation et Figemu.

## NOTE 6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Provision pour pensions et obligations similaires	24 283	21 987	20 233
Impôts différés du fait du régime de l'intégration fiscale (voir Note 15)	10 259	14 864	8 559
Autres risques et charges	11 050	14 586	164 916
<b>TOTAL</b>	<b>45 592</b>	<b>51 437</b>	<b>193 708</b>

## ANALYSE DE LA VARIATION DES PROVISIONS

En milliers d'euros	31.12.2003	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31.12.2004
			utilisées	non utilisées	
Provision pour pensions et obligations similaires	21 987	2 296	-	-	24 283
Impôts différés (intégration fiscale)	14 864	600	1 116	4 089	10 259
Autres risques et charges	14 586	6 650	7 855	2 331	11 050
<b>TOTAL</b>	<b>51 437</b>	<b>9 546</b>	<b>8 971</b>	<b>6 420</b>	<b>45 592</b>
Résultat d'exploitation		2 296	-	-	
Résultat financier		1 650	-	-	
Résultat exceptionnel		5 600	8 971	6 420	
		<b>9 546</b>	<b>8 971</b>	<b>6 420</b>	

# Notes sur le bilan

## NOTE 7 DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Emprunt obligataire échangeable en Valeo 3,75 % 2002-2005 & intérêts courus <sup>(1)</sup>	377 922	417 998	417 998
Emprunt obligataire échangeable en Capgemini 2,00 % 2003-2009 & intérêts courus	282 017	282 017	-
Emprunt obligataire 5,00 % 2004-2011 & intérêts courus <sup>(2)</sup>	626 229	-	-
Emprunt obligataire 4,875 % 2004-2014 & intérêts courus <sup>(3)</sup>	403 099	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit & intérêts courus	-	270 266	400 852
Intérêts courus sur vente à réméré	-	-	12 481
Emprunt de titres	-	-	226 765
	<b>1 689 267</b>	<b>970 281</b>	<b>1 058 096</b>
<b>Dettes rattachées à des participations</b>			
Sofiservice	107 991	105 521	231 497
Solfur	7 974	5 010	5 039
Compagnie Financière de la Trinité	18 923	16 982	12 251
Simfor	1 469	1 446	2 618
Trief Corporation	105 285	87 318	54 182
Winvest 1	78 035	77 719	76 121
Sofu Participations	219 927	-	-
Poincaré Investissements	1 596	-	-
SAS du Pont Neuf	1 066	-	-
SAS de l'Ancienne Mairie	1 066	-	-
Ofilux Finance	5 664	-	-
Oranje-Nassau Groep	-	55 575	65 576
Trimo Participations	-	4 674	4 575
Figemu	-	-	199 199
Autres	165	343	119
	<b>549 161</b>	<b>354 588</b>	<b>651 177</b>
Autres dettes financières	93	35	222
<b>TOTAL</b>	<b>2 238 521</b>	<b>1 324 904</b>	<b>1 709 495</b>
Dont :			
à moins d'un an	918 860	454 623	878 164
de 1 à 5 ans	279 020	578 800	808 800
plus de 5 ans	1 000 000	279 020	-
charges à payer	40 641	12 461	22 531

(1) Au cours de l'exercice 2004, WENDEL Investissement a racheté sur le marché et annulé une partie de cet emprunt échangeable en actions Valeo, réduisant ainsi le montant nominal de cette dette de 39 194 milliers d'euros.

(2) Emprunt obligataire de maturité février 2011, émis à hauteur de 500 millions d'euros en février 2004 à 99,51 % du nominal, et à hauteur de 100 millions d'euros en juin 2004 à 99,172 % du nominal.

(3) Emprunt obligataire de 400 millions d'euros émis le 4 novembre 2004 à 99,837 % du nominal.

# Notes sur le bilan

## NOTE 8 AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Fournisseurs	8 691	1 385	782
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	11 049	3 850	6 528
Bons d'acquisition d'actions Capgemini <sup>(2)</sup>	-	-	81 362
Plus-value sur titres Capgemini neutralisée <sup>(3)</sup>	-	-	123 842
Autres <sup>(4)</sup>	5 388	18 989	37 797
<b>TOTAL</b>	<b>25 128</b>	<b>24 224</b>	<b>250 311</b>

(1) Dont en 2004, 5 058 milliers d'euros de taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves spéciales des plus-values à long terme, due par WENDEL Investissement en tant que mère de l'intégration fiscale.

(2) Le 29 mai 2001, CGIP avait procédé à une attribution de bons d'acquisition d'actions Capgemini. Ces bons donnaient droit, en cas d'exercice, à l'acquisition d'actions Capgemini détenues par CGIP au prix de 143 euros, 10 bons permettant l'acquisition d'une action et ce jusqu'au 31 mars 2003. À l'échéance en 2003, WENDEL Investissement a annulé 30 134 188 bons non exercés pour constater un produit de 81 362 milliers d'euros.

(3) Courant 2003, WENDEL Investissement a racheté les 4 562 627 actions Capgemini vendues à réméré en janvier 2002, pour un montant de 339 916 milliers d'euros. Cette opération a conduit WENDEL Investissement à annuler la plus-value comptable neutralisée dans un compte d'attente au 31 décembre 2002.

(4) Dont, au titre d'options Capgemini, 1 078 milliers d'euros en 2004, 15 570 milliers d'euros en 2003 et 32 728 milliers d'euros en 2002.

## NOTE 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière de WENDEL Investissement.

### Gestion du risque « actions »

- Participation Capgemini

Dans le cadre de la cession progressive de sa participation Capgemini, WENDEL Investissement a conclu différents contrats d'options. Le montant net des primes reçues au titre de ces opérations, 1 078 milliers d'euros, est comptabilisé jusqu'à leur échéance au poste « Autres dettes ». Au 31 décembre 2004, la valeur de ces options fait ressortir une plus-value latente de 673 milliers d'euros.

- Participation Valeo

Dans le cadre de la gestion de sa participation Valeo, WENDEL Investissement a conclu différents contrats d'options. Le montant net des primes reçues au titre de ces opérations, 1 369 milliers

d'euros, est comptabilisé jusqu'à leur échéance au poste « Autres dettes ». Au 31 décembre 2004, la valeur de ces options faisant ressortir une plus-value latente de 2 764 milliers d'euros, la provision pour risque de 1 682 milliers d'euros constituée au 31 décembre 2003 a été reprise dans le résultat de l'exercice 2004.

- Obligation échangeable en actions Capgemini

Durant l'exercice 2004, WENDEL Investissement a poursuivi sa politique de couverture de l'obligation échangeable en 7 000 000 d'actions Capgemini émise en 2003 par l'achat de calls sur actions Capgemini de même échéance et de même prix d'exercice que l'emprunt. Cette couverture transforme cette obligation échangeable en une obligation simple pour la partie couverte. Les primes payées au titre de ces achats de calls représentent un coût financier complémentaire qui est amorti linéairement sur la durée de l'emprunt. Ces primes sont comptabilisées au poste « Instruments de trésorerie ».

Position au 31.12.2004	Nombre d'options	Prix d'exercice	Maturité
Achat de calls Capgemini	6 939 658	39,86	juin 2009

# Notes sur le bilan

## Gestion du risque de taux

WENDEL Investissement - Obligation 5 % 2011

L'émission obligataire de 600 millions d'euros à taux fixe réalisée en février et juin 2004 (voir Note 7) a donné lieu à la mise en place de différents contrats d'échanges de taux.

Position au 31.12.2004	Nominal	Échéance
WENDEL Investissement reçoit 3,885 % et paie Euribor 3 mois	95 675	02/2011
WENDEL Investissement reçoit 3,885 % et paie CMS 7 ans (plancher à 3,43 % et plafond à 3,85 %)	400 000	02/2011
WENDEL Investissement reçoit 4,055 % et paie CMS 7 ans (plancher à 3,32 % et plafond à 4,02 %)	100 000	02/2011

## Gestion du risque de change

Au 31 décembre 2004, les contrats de vente à terme USD font ressortir un gain latent de 14 244 milliers d'euros. Les contrats dont la valeur de marché est présentée au poste des « Instruments de trésorerie » ont entraîné la comptabilisation d'un résultat de 11 208 milliers d'euros en 2004.

Position au 31.12.2004	Nominal de l'opération	Parité	Maturité
Vente à terme USD contre EUROS	58,1 MUSD	1,162	mai 2006
Vente à terme USD contre EUROS	129,7 MUSD	1,297	décembre 2005
Vente à terme USD contre EUROS	66,3 MUSD	1,325	décembre 2005
(WENDEL Investissement payeur de USD)	254,1 MUSD		

## NOTE 10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>Engagements donnés :</b>			
<b>Nantissements, hypothèques et sûretés réelles</b>	<b>215 861</b>	<b>227 760</b>	<b>657 821</b>
dont :			
• montant de la garantie donnée au titre de la vente à réméré portant sur des actions Capgemini (nantissement de titres pour un montant égal à 110 % de l'opération de vente à réméré)	-	-	373 908
• séquestre d'actions Valeo dans le cadre de l'obligation échangeable en actions Valeo	215 861	227 760	218 270
• actions Capgemini sous séquestre au titre des bons d'acquisition Capgemini distribués	-	-	65 643
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>36 633</b>	<b>1 575</b>	<b>1 294</b>
• engagements de rachat d'actions Wheelabrator Allevard <sup>(1)</sup>	1 882	1 575	1 294
• engagements de rachat d'actions Bureau Veritas <sup>(1)</sup>	34 751	-	-

(1) La société s'est engagée à assurer ou à participer à la liquidité des actions Wheelabrator Allevard et Bureau Veritas émises ou à émettre au titre des options de souscription attribuées à certains salariés de ces sociétés. Le montant de l'engagement est égal au produit du nombre d'actions susceptibles d'être achetées par WENDEL Investissement par le dernier prix de rachat connu à la date de clôture de l'exercice.

# Notes sur le résultat

## NOTE 11 PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Exercice 2004	Exercice 2003	Exercice 2002
<b>Dividendes de :</b>			
Oranje-Nassau Groep	766 761	30 000	20 500
Wheelabrator Allevard	6 086	6 061	6 021
Solfur	2 275	2 688	2 937
Valeo	8 595	7 724	-
Trader Classified Media	4 318	-	-
bioMérieux	10 336	-	-
Compagnie Financière de la Trinité	809	-	24 678
Sofu	967	-	500
Winbond	7 524	-	-
Poincaré Investissements	6 165	-	-
Sofiservice	-	118 245	-
Simfor	-	870	1 099
Cappgemini	-	-	4 474
Bureau Veritas	-	-	4 135
Trief Corporation	-	-	4 788
Stallergènes	-	-	462
CGIP (actions)	-	-	35 104
Divers	10	6	18
<b>TOTAL</b>	<b>813 846</b>	<b>165 594</b>	<b>104 716</b>
dont acompte sur dividende :			
• Compagnie Financière de la Trinité	-	-	8 509
• CGIP (actions) - acompte 2001	-	-	35 104
• Sofu	967	-	500
• Poincaré Investissements	6 165	-	-

# Notes sur le résultat

## NOTE 12 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	2004	2003	2002
<b>PRODUITS</b>			
Produits des valeurs mobilières de placement	-	422	300
Produits des créances de l'actif immobilisé	8 706	9 211	5 642
Produits des placements de trésorerie	25 018	13 835	20 322
Reprise de provisions	1 550	2 531	64 592
<b>TOTAL</b>	<b>35 274</b>	<b>25 999</b>	<b>90 856</b>
<i>dont entreprises liées</i>	<i>8 910</i>	<i>9 310</i>	<i>962</i>
<b>CHARGES</b>			
Intérêts des obligations	58 652	25 425	24 768
Autres intérêts et charges assimilées	25 673	29 265	109 454
Dotation aux provisions	2 071	-	4 068
<b>TOTAL</b>	<b>86 396</b>	<b>54 690</b>	<b>138 290</b>
<i>dont entreprises liées</i>	<i>11 983</i>	<i>8 468</i>	<i>7 815</i>

## NOTE 13 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Locations immobilières	219	263	497
Prestations facturées aux filiales	7 387	2 455	2 516
Autres produits	27	56	151
Reprises de provisions	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 633</b>	<b>2 774</b>	<b>3 164</b>

## NOTE 14 RÉMUNÉRATION ET EFFECTIF

Le montant des rémunérations allouées par la société, au titre de l'exercice 2004, aux mandataires sociaux s'élève à 1 757 milliers d'euros. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élevaient à 390 milliers d'euros pour l'exercice 2004, 420 milliers d'euros pour l'exercice 2003, contre 391 (incluant 101 milliers versés par CGIP) en 2002.

Effectif moyen	2004	2003	2002
• Cadres	19	18	15
• Employés	26	27	16
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>31</b>

# Notes sur le résultat

## NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE 2004

En milliers d'euros	Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles			Soldes exercice 2004
	Opérations de gestion	Plus-values de cessions	Reprises de provisions	Opérations de gestion	Moins-values de cessions	Dotations aux provisions	
<b>CESSIONS D'ACTIFS</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
• Terrains	-	-	-	-	49	-	- 49
• Autres immobilisations corporelles	-	1	-	-	-	-	1
<b>Immobilisations financières</b>							
• Actions Capgemini	-	-	-	-	7 830	44 956	- 52 786
• Actions Trimo Participations	-	-	45 220	-	45 257	-	- 37
• Actions Sofiservice	-	-	1 861	-	-	-	1 861
• Actions Winvest 1	-	-	920	-	-	-	920
• Actions bioMérieux	-	-	-	-	32 017	2 939	- 34 956
• Actions Trader Classified Media	-	-	-	-	1 449	-	- 1 449
• Actions Bureau Veritas	-	299	-	-	-	-	299
• Actions Wheelabrator Allevar	-	825	-	-	-	-	825
<b>AUTRES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>							
• liées à l'intégration fiscale	-	-	5 205	-	-	600	4 605
• liées à Capgemini	3 230	-	8 128	-	-	-	11 358
• autres	153	-	2 058	5 111 <sup>(1)</sup>	-	5 000	- 7 900
<b>TOTAL</b>	<b>3 383</b>	<b>1 125</b>	<b>63 392</b>	<b>5 111</b>	<b>86 602</b>	<b>53 495</b>	<b>- 77 308</b>

(1) Dont 3 450 milliers d'euros de frais d'émission d'emprunt.

## NOTE 16 IMPÔT DE L'EXERCICE 2004

L'impôt s'analyse ainsi :

Bases imposables aux taux de	33,33 %	19,00 %
Au titre du résultat courant 2004	- 11 978	-
Au titre du résultat exceptionnel 2004	- 32 860	- 43 976
	<b>- 44 838</b>	<b>- 43 976</b>
Impôt correspondant	-	-
+ contributions 3 % & 3,3 %	-	-
- déduction au titre des avoirs fiscaux	-	-
- incidence de l'intégration fiscale	-	- 3 557
+ redressement fiscal	-	-
+ IFA	-	56
<b>IMPÔT COMPTABILISÉ AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		<b>- 3 501</b>

# Notes sur le résultat

La société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A à U du Code général des impôts. Les conventions d'intégration fiscale conclues entre la société et ses filiales, prévoient que chaque société contribue à l'impôt du Groupe à raison de son résultat dans les mêmes conditions que celles qui auraient été applicables en l'absence d'intégration fiscale. Il en résulte pour WENDEL Investissement une différence entre l'impôt exigible et celui qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2004, cette réduction temporaire d'impôt exigible s'élève à 10 259 milliers d'euros et a été portée en provision pour risques et charges (voir Note 6). Le périmètre d'intégration fiscale 2004 regroupe, outre WENDEL Investissement qui en est la société-mère, les sociétés : Sofiservice, Solfur, Coba, Lormétal, Wheelabrator Allevard, Samedia, Poudres et Grenailles Métalliques, WA sas, W Diamant, Ardiam, Simfor, Compagnie Financière de la Trinité, Winbond, Winvest 1, Winvest 5, Sofu Participations et Sofe.

## NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### Actions WENDEL Investissement

L'Offre Publique d'Achat Simplifiée faite par WENDEL Investissement sur ses propres actions, initiée le 16 septembre 2004 et clôturée le 7 janvier 2005, s'est traduite par le rachat de 2 500 000 actions au prix de 55 euros. En complément, WENDEL Investissement a acheté sur le marché de janvier à fin mars 2005, un total de 2 432 179 actions pour un montant de 141 893 milliers d'euros. Enfin, WENDEL

Investissement a procédé à l'annulation de 2 224 765 actions par décision du Conseil d'administration du 18 janvier 2005. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la clôture de l'exercice et des opérations de début d'année 2005, WENDEL Investissement détient au 30 mars 2005, 4 638 022 actions soit 8.6 % de son capital (hors actions affectées à l'exercice d'options d'achat consenties dans le cadre des plans de stock-options).

# Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2004

TITRES DE PARTICIPATION	Nombre de titres détenus	Participation en %	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
<b>FILIALES (CAPITAL DÉTENU À PLUS DE 50 %)</b>			
<b>Françaises</b>			
Sofiservice	3 248 493	100,00 %	98 595
Solfur	124 994	100,00 %	14 982
Compagnie Financière de la Trinité	2 021 154	100,00 %	15 607
Simfor	10 000	100,00 %	302
Wheelabrator Allevard	1 660 531	95,50 %	188 202
Winvest 1	5 635 696	100,00 %	153 829
Winbond	376 189 599	100,00 %	376 190
Winvest 6	275 285	100,00 %	8 809
Odyssée Holding	898 842	100,00 %	73 705
Bureau Veritas	5 349 550	46,45 %	748 937
Sofu	224 997	50,00 %	59 280
Poincaré Investissements	1 127 045	74,30 %	390 861
SAS de l'Ancienne Mairie	304 645	100,00 %	67 610
SAS du Pont Neuf	304 645	100,00 %	67 610
<b>Étrangères</b>			
Oranje-Nassau Groep	1 943 117	100,00 %	238 320
Trief Corporation	2 399	24,99 %	107 828
<b>AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 100 000 EUROS)</b>			
Actions françaises	-	-	449
<b>TIAP - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE</b>			
Capgemini	3 118 514	2,37 %	76 684
bioMérieux	1 197 317	3,03 %	35 333
Valeo	8 186 045	9,97 %	220 009
<b>TOTAL</b>			<b>2 943 142</b>
<b>AUTRES TITRES IMMOBILISÉS</b>			
Safet Embamet	1 972	5,62 %	271
Autres actions françaises	-	-	33
Obligations Poincaré Investissements	-	-	142 283
<b>TOTAL</b>			<b>142 587</b>

# Filiales et participations au 31 décembre 2004

## RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

Sur les filiales et participations dont la valeur nette comptable est supérieure à 1% du capital social de WENDEL Investissement.

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	% du capital détenu	Valeurs brutes comptables des titres détenus	Valeurs nettes comptables des titres détenus	Cautions données et prêts consentis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU)</b>									
<b>Françaises</b>									
Sofiservice	90 958	7 637	100,00 %	135 088	98 595	-	-	1 875	-
Solfur	2 000	15 350	100,00 %	14 982	14 982	-	-	2 740	2 275
Compagnie Financière de la Trinité	15 159	4 670	100,00 %	15 607	15 607	-	-	2 376	809
Simfor	230	1 383	100,00 %	302	302	-	163	15	-
Wheelabrator Allevard <sup>(1)</sup>	27 821	101 665	95,50 %	188 202	188 202	-	344 925	-	6 086
Winvest 1	90 171	63 658	100,00 %	180 350	153 829	-	-	920	-
Winbond	376 190	176	100,00 %	376 190	376 190	-	-	- 133	7 524
Winvest 6	4 405	4 412	100,00 %	8 809	8 809	-	-	9	-
Odysée Holding	36 852	51 354	100,00 %	73 705	73 705	-	-	- 2 000	-
Bureau Veritas <sup>(1)</sup>	13 820	4 645	46,45 %	748 937	748 937	-	1 482 770	100 686	-
Sofu	7 200	6 848	50,00 %	59 280	59 280	-	-	1 882	967
Poincaré Investissements	27 760	9 490	74,30 %	390 861	390 861	-	10 105	8 842	6 165
SAS de l'Ancienne Mairie	4 644	1 503	100,00 %	67 610	67 610	-	1 066	1 059	-
SAS du Pont Neuf	4 644	1 503	100,00 %	67 610	67 610	-	1 066	1 059	-
<b>Étrangères</b>									
Oranje-Nassau Groep <sup>(1)</sup>	8 744	539 062	100,00 %	238 320	238 320	-	214 414	784 937	766 761
Trief Corporation	240 000	626 383	24,99 %	107 828	107 828	-	5 829	321 472	-
<b>PARTICIPATIONS (5 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)</b>									
<b>TIAP - Titres immobilisés de l'activité du portefeuille</b>									
Capgemini <sup>(1)</sup>	1 051 062	1 950 938	2,37 %	130 011	76 684	-	6 291 000	-359 000	-
bioMérieux <sup>(1)</sup>	12 033	377 967	3,03 %	38 272	35 333	-	930 600	75 700	10 336
Valeo <sup>(1)</sup>	251 127	1 478 873	9,97 %	220 009	220 009	-	9 439 000	150 000	8 595
<b>RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>									
Filiales françaises				449					
Filiales étrangères				-					
Participations françaises				-					
Participations étrangères				-					

(1) Données consolidées.

# Résultats des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	Exercice 1999/2000	Exercice 2000/2001	Exercice 2001/2002	Exercice 2003	Exercice 2004
<b>1 . CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social <sup>(1)</sup>	141 195	141 195	223 727	223 928	224 732
Nombre d'actions ordinaires existantes	17 649 370	17 649 370	55 931 687 <sup>(3)</sup>	55 981 916	56 183 048
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par levée d'options	-	-	1 126 138	1 435 416	1 698 638
<b>2 . OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE<sup>(1)</sup></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	584	477	3 164	2 774	7 633
Revenus des titres de participation et des TIAP	34 971	136 014	104 716	165 594	813 846
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	83 949	135 206	261 884	- 200 144	654 097
Impôt sur les bénéfices	11 565	- 4 998	- 15 849	- 6 230	- 3 501
Résultat net	71 908	30 269	- 7 173	217 481	664 219
Résultat distribué <sup>(2)</sup>	35 299	38 829	94 761	58 781	64 610
• dont acompte sur dividende	-	-	38 829	-	-
<b>3 . RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	4,10	7,94	4,97	- 3,46	11,70
Résultat net	4,07	1,72	- 0,13	3,88	11,82
Dividende net	2,00	2,20	2,10 <sup>(4)</sup>	1,05	1,15
• dont acompte sur dividende	-	-	1,10 <sup>(4)</sup>	-	-
<b>4 . PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	7	31	45	45
Montant de la masse salariale de l'exercice <sup>(1)</sup>	694	636	5 736	4 586	5 738
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) <sup>(1)</sup>	303	252	2 269	2 520	3 215

(1) En milliers d'euros.

(2) Y compris l'autodétention.

(3) Après division par deux du nominal, annulation d'actions dans le cadre d'une offre publique et émission d'actions lors de l'Assemblée de fusion CGIP/Marine-Wendel.

(4) Après division par deux du nominal de l'action.

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société WENDEL Investissement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les règles et méthodes comptables sont exposées dans l'annexe, notamment celles relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 10 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport des Commissaires aux comptes	128
• sur les conventions réglementées	128
• établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société WENDEL Investissement, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	130
• sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription ( 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> résolutions)	131
Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale	133
Résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte	136
Statuts	145

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. Avec bioMérieux et Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA)**

Administrateurs concernés :

Messieurs Jean-Marc Janodet et Alain Mérieux.

### **Nature, objet et modalités**

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse du groupe bioMérieux, votre société a conclu les accords suivants :

- 1.** Accord conclu en date du 30 mars 2004 entre WENDEL Investissement, NBMA et bioMérieux visant à organiser la répartition des frais et coûts de toutes natures engagés ou qui viendraient à être supportés à l'occasion de l'admission éventuelle des titres de bioMérieux aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris.
- 2.** Accord conclu en date du 30 mars 2004 entre WENDEL Investissement, NBMA et bioMérieux visant à organiser le partage des responsabilités entre les parties dans le cadre de l'introduction en bourse de bioMérieux. Cet accord a été modifié par un avenant en date du 6 juillet 2004 pour tenir compte de la garantie donnée directement aux banques introductrices.
- 3.** Cession le 19 mai 2004 par WENDEL Investissement d'environ 5 % de sa participation dans bioMérieux à un groupe d'investisseurs pour un prix global de 60 millions d'euros. Cette vente a été conclue sous condition résolutoire de la réalisation du projet d'introduction en bourse dans certains délais. Pendant cette période, les actions ainsi que le prix de cession ont été séquestrés en vue de sécuriser l'obligation de restitution en cas de réalisation des conditions résolutoires.
- 4.** Contrat de garantie en date du 6 juillet 2004 entre WENDEL Investissement et bioMérieux, d'une part, et Calyon, Goldman Sachs International, Lazard et Société Générale (« les Garants »), d'autre part, par lequel les Garants s'engagent conjointement et sans solidarité entre eux à faire acheter par les investisseurs ou à défaut d'acheter eux-mêmes les actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse de bioMérieux.
- 5.** Votre société avait conclu le 29 avril 2003 un protocole d'accord avec les sociétés NBMA et ACCRA visant à faciliter la cession de sa participation dans la société NBMA. Ce protocole d'accord a fait l'objet d'un avenant le 30 mars 2004 afin de prendre en compte l'éventualité d'une introduction en bourse du groupe bioMérieux.

## 2. Avec la Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS)

Administrateurs concernés :

Messieurs Henri de Mitry, Louis-Amédée de Moustiers, Hubert Leclerc de Hauteclocque et Ernest-Antoine Seillière.

### Nature, objet et modalités

Dans le cadre de la célébration du tricentenaire du groupe Wendel, votre société a décidé d'organiser diverses manifestations en collaboration avec la société SLPS. À ce titre, votre société a décidé de prendre en charge le tiers de ces dépenses et mandate SLPS aux fins de payer en son nom et pour son compte la quote-part revenant à sa charge.

## 3. Avec UBS

Actionnaire de votre société.

### Nature, objet et modalités

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 et en vue notamment de compenser l'éventuelle dilution liée à l'offre privée d'échange initiée par votre société auprès des actionnaires de Bureau Veritas, votre société a conclu avec l'établissement financier UBS le 10 septembre 2004, un contrat d'option d'achat par lequel votre société disposait de la faculté d'acquiescer 5 200 000 actions jusqu'au 30 décembre 2004 à un prix de 38 € par action et avec une prime de 10 € par option.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. Avec la Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS)

#### Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 2 septembre 2003 avec la société SLPS les conventions suivantes :

- Une convention de prestations d'assistance administrative d'un montant annuel de 15 000 € hors taxes.
- Un engagement de location de locaux d'un montant annuel de 11 950 € hors taxes (charges locatives incluses).

### 2. Avec Wendel-Participations

#### Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 2 septembre 2003 avec la société Wendel-Participations un engagement de location de locaux d'un montant annuel de 19 360 € hors taxes (charges locatives incluses).

### 3. Avec Stallergènes

#### Nature, objet et modalités

Votre société a conclu une convention avec la société Stallergènes portant sur la gestion administrative et fiscale de la société Stallergènes et qui a fait l'objet le 5 mars 2003 d'un avenant ramenant le montant annuel hors taxes de la prestation de votre société à 80 000 €.

### 4. Avec la Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS) et Wendel-Participations

#### Nature et objet

Votre société a conclu le 15 mai 2002 deux conventions avec les sociétés SLPS et Wendel-Participations qui autorisent votre société à utiliser le nom patronymique de « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial, et concèdent à votre société une licence exclusive d'exploitation de la marque WENDEL Investissement.

#### Modalités

Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de votre société aura été inférieure à 33,34 % pendant 120 jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans un bref délai après la survenance de la condition de détention minimale, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviennent définitifs et irrévocables.

Fait à Paris, le 10 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault

# Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société WENDEL Investissement, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société WENDEL Investissement et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 10 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes

## sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer ou de déléguer au Directoire (sous réserve de l'approbation par la présente Assemblée du changement de mode de gestion de la société) la compétence à l'effet de décider l'émission :

- d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès au capital de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L. 228-93 du Code de commerce, avec maintien du droit préférentiel de souscription (6<sup>e</sup> résolution),
- d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès au capital de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L. 228-93 du Code de commerce, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription (7<sup>e</sup> résolution), avec faculté pour le Conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires. Ces titres pourront également être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société ou à la suite de l'émission par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- d'actions ou des valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (9<sup>e</sup> résolution),
- d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés et mandataires sociaux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise mis en place au sein du Groupe (11<sup>e</sup> résolution) ; cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à :

- 200 millions d'euros au titre de la 6<sup>e</sup> résolution et 100 millions d'euros au titre de la 7<sup>e</sup> résolution,
- 10 % du capital social de la société au moment de l'émission au titre de la 9<sup>e</sup> résolution,
- 250 000 euros au titre de la 11<sup>e</sup> résolution,
- dans la limite globale de 1 milliard d'euros pour les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions ainsi que la 14<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004. Ce plafond tient compte, dans le cadre de la mise en œuvre des délégations prévues dans les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> résolutions, du nombre supplémentaire de titres qui pourront être émis dans les délais et limites prévus par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, si vous adoptez la 8<sup>e</sup> résolution.

Le montant nominal maximum global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu des délégations visées aux 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions est fixé à 2 milliards d'euros.

Votre Conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport, pour une durée de 26 mois, et dans le cadre de l'article L.225-129-2

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes (suite)

du Code de commerce, de lui déléguer ou de déléguer au Directoire (sous réserve de l'approbation par la présente Assemblée du changement de mode de gestion de la société), la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions d'émission et vous propose, concernant les émissions prévues dans les 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions, de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> résolutions, qui ne sont pas précisées dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 10 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault

# Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 31 mai 2005

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée générale le texte et les motifs des résolutions qui lui sont proposées.

## PARTIE ORDINAIRE

### I. COMPTES DE L'EXERCICE 2004, AFFECTATION DE RÉSULTAT ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La **première résolution** vise à approuver les opérations et les comptes sociaux de WENDEL Investissement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 664 millions d'euros. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le présent rapport annuel.

La **deuxième résolution** vise à approuver les opérations et les comptes consolidés du groupe WENDEL Investissement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 281 millions d'euros part du Groupe. Les commentaires détaillés sur les comptes consolidés figurent dans le présent rapport annuel.

La **troisième résolution** propose d'affecter à la disposition de l'Assemblée générale, le résultat de l'exercice 2004 et le montant du report à nouveau dont l'ensemble forme un montant distribuable de 698,4 millions d'euros après dotation à la réserve légale.

L'affectation qui est proposée est la suivante :

- 64,6 millions d'euros répartis entre les actionnaires sous la forme d'un dividende de 1,15 euro par action existante au 31 décembre 2004,
- 633,8 millions d'euros au report à nouveau.

Ce dividende de 1,15 euro par action sera détaché le 2 juin 2005 et mis en paiement à compter de cette date.

Il est rappelé que conformément aux nouvelles dispositions fiscales, ce dividende de 1,15 euro n'est plus assorti d'un avoir fiscal, mais ouvre droit pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 50 %.

En application de la loi de finance rectificative pour 2004, la société a l'obligation de virer les sommes portées à la « Réserve spéciale des plus-values à long terme » à un compte de réserves ordinaires dans la limite de 200 millions d'euros, et de s'acquitter

d'une taxe de 2,5 % assise sur le montant des sommes virées sous déduction d'un abattement de 500 000 euros. Il est demandé à l'Assemblée générale de prendre acte et d'autoriser les mesures prises en application de cette loi.

La **quatrième résolution** est relative aux conventions réglementées visées par l'article L 225-38 du Code de commerce autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2004 et qui font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### II. MODIFICATIONS STATUTAIRES : CHANGEMENT DU MODE D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET MODIFICATION DE L'OBLIGATION DE DÉCLARATION

La **cinquième résolution** a pour objet d'adopter les nouveaux statuts de la société en vue de modifier le mode d'administration et de direction de la société en adoptant la structure à Directoire et Conseil de surveillance ainsi que l'obligation de déclaration en prévoyant l'obligation de déclarer tout franchissement de seuil de 2 %, ou tout multiple de ce chiffre, du capital ou des droits de vote, à la hausse comme à la baisse. Les nouveaux statuts régiront la société dès leur adoption.

### III. RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

#### Augmentation du capital dans la limite d'un plafond global

Les **sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions** visent à renouveler en les adaptant, les délégations conférées par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004, afin de tenir compte des changements introduits par l'ordonnance du 24 juin 2004 et par la modification du mode d'administration et de direction de la société. Elles ont pour objet de déléguer au Conseil d'administration ou, en

# Rapport du Conseil d'administration

## sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 31 mai 2005

cas d'adoption de la **cinquième résolution**, au Directoire avec autorisation préalable du Conseil de surveillance, la compétence d'augmenter le capital dans la limite du plafond global fixé à la **sixième résolution**. Ces délégations conférées en 2004 pour une durée de vingt-six mois, rendraient caduques, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, les délégations ayant le même objet.

La **sixième résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 200 millions d'euros pour les augmentations de capital, et de 2 milliards d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances.

Cette résolution fixe également les plafonds globaux des autorisations financières prévues par les **sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions** à savoir :

- le montant nominal pour les émissions d'actions ne pourra dépasser au total 1 milliard d'euros,
- le montant nominal pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, donnant accès au capital social ou non, ne pourra dépasser au total 2 milliards d'euros.

La **septième résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 100 millions d'euros pour les augmentations de capital, et de 2 milliards d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette délégation permet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le prix d'émission des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital diminué éventuellement d'une décote de 5 %.

La **huitième résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration ou, le cas échéant le Directoire, à augmenter dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le montant des émissions décidées en application des **sixième et septième résolutions** dans l'hypothèse où ces émissions feraient l'objet de demandes excédentaires de la part des investisseurs.

La **neuvième résolution** vise à déléguer au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature à la société dans la limite de 10 % du capital social.

La **dixième résolution** vise à déléguer au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, la compétence d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros. Ces augmentations de capital se traduisent, soit par l'attribution d'actions gratuites, soit par l'augmentation du nominal des actions existantes.

### Développement de l'actionariat salarié

La **onzième résolution** vise à renouveler la délégation de compétence au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, d'augmenter le capital de la société au profit des salariés du Groupe dans le cadre d'un Plan Épargne Groupe pour un montant nominal maximal de 250 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond prévu par la **sixième résolution**.

Conformément à la législation en vigueur, le prix de souscription ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne diminuée de la décote maximale admise par la loi, soit actuellement 20 %.

## PARTIE ORDINAIRE

### IV. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La **douzième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée par l'Assemblée générale mixte du 3 décembre 2004 et dont le Conseil d'administration a fait usage à hauteur de 279 392 810 euros.

Cette résolution vise à autoriser la société à acquérir ses propres actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social (soit au 31 mars 2005, 5 399 303 actions) avec fixation d'un prix maximal d'achat de 120 euros correspondant à un montant maximal affecté au programme de rachat de 647 916 360 euros. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

Toutes les informations relatives à ce nouveau programme de rachat figurent dans une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers et publiée préalablement à l'Assemblée générale (également disponible sur le site Internet de la société : [www.wendel-investissement.com](http://www.wendel-investissement.com))

### V. CONSEIL DE SURVEILLANCE : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

La **treizième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Jean-Pierre Berghmans pour

# Rapport du Conseil d'administration

## sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 31 mai 2005

une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La **quatorzième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Didier Cherpitel pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La **quinzième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Guy de Wouters pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La **seizième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Jean-Marc Janodet pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La **dix-septième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur François de Mitry pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La **dix-huitième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur François de Wendel

pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La **dix-neuvième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Edouard de L'Espée pour une durée de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La **vingtième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Grégoire Olivier pour une durée de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La **vingt et unième résolution** propose de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Monsieur Ernest-Antoine Seillière pour une durée de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La **vingt-deuxième résolution** propose de fixer le montant global annuel des jetons de présence du Conseil de surveillance à 480 000 euros.

Enfin, la **vingt-troisième résolution** concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de publications et des formalités légales.

# Résolutions de l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 31 mai 2005

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### > PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2004 et du rapport du Président joint au rapport de gestion,
- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président,

approuve les comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui se soldent par un résultat net de 664 218 625,81 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### > DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2004,
- après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et clos le 31 décembre 2004 de la société, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître

un résultat net part du Groupe de 281 014 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### > TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

- sur la proposition du Conseil d'administration :

1. décide de prélever sur le bénéfice de l'exercice 2004, qui s'élève à ..... 664 218 625,81 € un montant de ..... 80 452,80 € pour l'affecter à la réserve légale.
2. décide d'affecter l'excédent disponible de ce bénéfice, soit ..... 664 138 173,01 € augmenté du report à nouveau qui s'élève à ..... 34 264 083,94 € formant un bénéfice distribuable de ..... 698 402 256,95 € de la manière suivante :
  - a) aux actionnaires, un montant de ..... 64 610 505,20 € afin de servir un dividende net de 1,15 € par action existante au 31 décembre 2004,
  - b) et pour le solde au report à nouveau, un montant de ..... 633 791 751,75 €
3. décide que ce dividende net de 1,15 € par action sera mis en paiement le 2 juin 2005, date du détachement ;
4. décide que le dividende qui ne peut être servi aux actions WENDEL Investissement autodétenues, sera affecté au report à nouveau ;
5. donne acte au Conseil d'administration du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos, lesquelles forment, avec le dividende qui vient d'être décidé au titre de l'exercice 2004, l'ensemble résumé dans le tableau ci-contre ;

Exercice social	Nombre d'actions à la fin de l'exercice social	Dividende net par action	Avoir fiscal par action <sup>(1)</sup>	Revenu global par action
<b>Actions de 8 € nominal</b>				
2000-2001	17 649 370	2,20	1,10	3,30
<b>Actions de 4 € nominal</b>				
2001-2002	55 931 687 <sup>(2)</sup>	2,10 <sup>(3)</sup>	1,05	3,15
2003	55 981 916	1,05	0,525	1,575 <sup>(4)</sup>
2004	56 183 048	1,15 <sup>(5)</sup>	-	-

(1) Le taux de l'avoir fiscal est de 50 % du dividende net (toutefois, dans le cas où le bénéficiaire est une personne morale ne bénéficiant pas du régime fiscal dit des « sociétés-mères », le taux de l'avoir fiscal est de 10 %).

(2) Après division par deux du nominal le 13 juin 2002 et augmentation du nombre d'actions en vue de rémunérer les apports effectués dans le cadre de la fusion avec CGIP.

(3) Soit un dividende de 1,00 € auquel s'ajoute un montant de 1,10 € par action correspondant à la moitié de l'acompte sur dividende de 2,20 € par action (avant division du nominal par deux) versé aux actionnaires de Marine-Wendel préalablement à la fusion.

(4) Le montant total des avoirs fiscaux attachés à un ensemble d'actions s'obtient en multipliant le nombre d'actions par 0,525 ; lequel montant est arrondi à l'euro inférieur lorsque la partie décimale obtenue est strictement inférieure à 0,50 € et à l'euro supérieur lorsqu'elle est supérieure ou égale à 0,50 €.

(5) Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

6. en application des dispositions de l'article 39-IV de la loi de finances rectificative pour 2004 n°2004-1485 du 30 décembre 2004, autorise le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, à :

- virer, avant le 31 décembre 2005, la somme de 200 000 000 € actuellement affectée au poste « Réserve spéciale des plus-values à long terme » (dont 44 177 721,97 € au taux de 15 %, 10 249 681,31 € au taux de 18 %, et 145 572 596,72 € au taux de 19 %) sur le poste « Autres réserves » ;
- virer la somme de 4 987 500 €, représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant ainsi transféré, du poste « Autres réserves » au poste « Report à nouveau », duquel cette taxe a été prélevée au 31 décembre 2004.

#### > QUATRIÈME RÉOLUTION

**Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- approuve les conventions et opérations conclues ou exécutées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2004, qui sont mentionnées dans ce rapport.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### > CINQUIÈME RÉOLUTION

**Modifications statutaires : Changement du régime d'administration et de direction de la société par adoption de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance – Modification de l'obligation de déclaration – Adoption des nouveaux statuts.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du texte des nouveaux statuts proposés,
- et conformément aux dispositions de l'article L.225-57 du Code de commerce,

**1.** décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la structure à Directoire et Conseil de surveillance régie par les articles L.225-57 à L.225-93 dudit Code à compter de ce jour ;

**2.** décide de modifier l'article des statuts relatifs aux obligations de déclaration en cas de franchissements de seuils ;

**3.** adopte dans son ensemble le texte des nouveaux statuts dont un exemplaire sera annexé au procès-verbal de la présente Assemblée. Ces nouveaux statuts régiront la société à compter de ce jour.

**> SIXIÈME RÉSOLUTION****Délégation de compétence au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'émettre – avec maintien du droit préférentiel de souscription – des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6 et des articles L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce,

**1.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la société ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe – par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bon ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce, étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

**2.** décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 200 000 000 € ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions de la présente Assemblée ainsi que de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 est fixé à 1 000 000 000 €,

décide qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

**3.** décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la délégation susvisée ne pourra excéder 2 000 000 000 €, ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de

compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que le montant nominal maximum global susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des septième, huitième, neuvième et onzième résolutions de la présente Assemblée, ainsi que de toute émission de titres de créance décidée par le Conseil d'administration ou, le cas échéant, par le Directoire, sur ses seules décisions, est fixé à 2 000 000 000 € ;

**4.** décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

prend acte du fait que le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, pourra accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

prend acte du fait que si les souscriptions, tant à titre irréductible que le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé l'intégralité de l'émission effectuée, le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que ce montant atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

**5.** décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

**6.** donne tous pouvoirs au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités, à savoir notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence

d'opérations sur le capital de la société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourront prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

**7.** décide que la présente délégation qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## > SEPTIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'émettre – avec suppression du droit préférentiel de souscription – des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6 et des articles L.225-135, L.225-148, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce,

**1.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, d'actions de la

société ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe, remboursement, exercice de bons ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que ces actions ou valeurs mobilières pourront être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales sur des titres répondant aux conditions de l'article L.225-148 du Code de commerce,

étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, soit en nature ;

**2.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à la suite de l'émission, par des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; la présente décision emporte, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par des sociétés du Groupe de la société, renonciation des actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription auquel ces valeurs mobilières donnent droit ;

**3.** décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations susvisées, ne pourra être supérieur à 100 000 000 € ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

décide qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres donnant accès au capital de la société ;

**4.** décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu des délégations susvisées ne pourra excéder 2 000 000 000 €, ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 3 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

**5.** décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre par l'usage des présentes délégations, étant entendu que, le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, pourra conférer aux actionnaires, pendant

une durée et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, sur tout ou partie de l'émission, un délai de priorité pour souscrire aux titres visés ci-dessus, proportionnellement au nombre de titres détenus par chaque actionnaire, à titre irréductible et éventuellement réductible, sans donner lieu à la création de droits négociables ;

**6.** prend acte du fait que si les souscriptions, y compris celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission telle que définie ci-dessus, le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ;

**7.** prend acte du fait que, conformément à l'article L.225-136 1<sup>er</sup> alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

**8.** donne tous pouvoirs au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités à savoir, notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social ;

- plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange initiée par la société, de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser ; de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à créer en rémunération ; de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; d'inscrire au

passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite « Prime d'apport », de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

- en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourront être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance ou prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ;

- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

**9.** décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## > HUITIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce,

**1.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des sixième et

septième résolutions de la présente Assemblée, en cas de demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

**2.** décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global visé au paragraphe 2 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

**3.** décide que la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### > NEUVIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce,

**1.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

**2.** décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises ;

**3.** décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

**4.** qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

**5.** donne tous pouvoirs au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- approuver l'évaluation des apports et fixer la parité d'échange ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser ;

- constater le nombre de titres à émettre ;

- déterminer les dates, conditions d'émissions, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;

- inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;

- procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite prime, de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée et de prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;

- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- et, d'une manière générale prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

**6.** décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### > DIXIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration, ou le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou primes.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce,

**1.** délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 000 000 000 €, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes (d'émission, de fusion ou d'apport, ou autres) à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

**2.** décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global visé au paragraphe 2 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

**3.** décide, en cas de distribution d'actions gratuites, que les droits

formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation applicables ;

4. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;
- fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- constater la ou les augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents ;
- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour assurer la bonne fin de l'augmentation de capital ;

5. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure de même objet, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## > ONZIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux salariés et mandataires sociaux adhérents de plans d'épargne.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail,

1. délègue au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux salariés et mandataires sociaux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place au sein du Groupe en

application de l'article L.444-3 du Code du travail ;

2. décide de fixer à 250 000 € le montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global visé au paragraphe 2 de la sixième résolution de la présente Assemblée ;

3. décide de supprimer au profit des bénéficiaires visés ci-dessus le droit préférentiel des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;

4. décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera déterminé par le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur ;

5. délègue, à cet effet, au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, les pouvoirs nécessaires pour :

- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés, préretraités et retraités pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- décider le montant à émettre, fixer le prix d'émission dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, les modalités de libération, arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation ;

• fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, fixer les délais de libération dans la limite d'une durée maximale de trois ans, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération et l'abondement de la société ;

• constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;

• imputer les frais des augmentations de capital sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

• constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

• et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

6. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation

antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### > DOUZIÈME RÉSOLUTION

**Autorisation à donner au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, à l'effet d'opérer sur les actions de la société.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers,
- et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

**1.** autorise le Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts et de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, à faire racheter par la société ses propres actions dans des limites telles que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, soit, à titre indicatif, au 31 mars 2005, 5 399 303 actions ;
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société ;

**2.** décide que les actions de la société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de service d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché ; ou

- la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou

- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en oeuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ; ou

- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

**3.** décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

**4.** fixe à 120 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions 647 916 360 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;

**5.** donne tous pouvoirs au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en oeuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

**6.** fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de la présente autorisation qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 décembre 2004.

### > TREIZIÈME RÉSOLUTION

**Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée,

décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Jean-Pierre Berghmans membre du Conseil de surveillance pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

#### > QUATORZIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Didier Cherpitel membre du Conseil de surveillance pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

#### > QUINZIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Guy de Wouters membre du Conseil de surveillance pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

#### > SEIZIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Jean-Marc Janodet membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

#### > DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur François de Mitry membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

#### > DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur

François de Wendel membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

#### > DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Edouard de L'Espée membre du Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

#### > VINGTIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Grégoire Olivier membre du Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

#### > VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

##### **Nomination d'un membre du Conseil de surveillance.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Ernest-Antoine Seillière membre du Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

#### > VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

##### **Fixation de jetons de présence**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution de la présente Assemblée, fixe à 480 000 € le montant global annuel des jetons de présence attribués au Conseil de surveillance à compter de ce jour.

### D – RÉOLUTION À CARACTÈRE MIXTE

#### > VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

##### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

# Statuts

## TITRE I

### FORME - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

#### > ARTICLE 1<sup>ER</sup> - FORME DE LA SOCIÉTÉ

La société est de forme anonyme, à Directoire et Conseil de surveillance. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir et par les présents statuts.

#### > ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : WENDEL Investissement.

#### > ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet, en tous pays, directement ou indirectement :

- toutes participations dans les affaires industrielles, commerciales et financières de toute nature et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations ou autrement ; toutes opérations d'aliénation, d'échange ou autres, concernant lesdits titres, droits sociaux et participations ;
- l'achat, la location et l'exploitation de tous matériels ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés, brevets ou licences de brevets ;
- l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à toutes autres activités similaires ou connexes.

#### > ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris 9<sup>e</sup>, 89, rue Taitbout.

Il pourra être transféré dans tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Conseil de surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

#### > ARTICLE 5 - DURÉE

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, la durée de la société prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2064.

## TITRE II CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

#### > ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 215 869 172 €. Il est divisé en 53 967 293 actions de 4 euros nominal, entièrement libérées.

#### > ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décisions de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi.

#### > ARTICLE 8 - LIBÉRATION DES ACTIONS

**I.** Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées lors de la souscription du quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé en une ou plusieurs fois dans un délai ne pouvant dépasser cinq ans.

**II.** Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance.

**III.** Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt dont le taux sera celui de l'intérêt légal, calculé jour pour jour à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

#### > ARTICLE 9 - FORME DES ACTIONS

**I.** Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

**II.** Elles donnent lieu à une inscription en compte, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

**III.** La conversion des actions du nominatif au porteur et réciproquement, s'opère conformément à la législation en vigueur.

#### > ARTICLE 10 - CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

#### > ARTICLE 11 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

**I.** Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation ; cette disposition s'entend sous réserve de l'existence de plusieurs catégories d'actions auxquelles seraient attachés des droits différents.

**II.** Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être éventuellement cotées sur la

# Statuts

même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

**III.** Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

**IV.** La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée générale.

## TITRE III CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

### > ARTICLE 12 - COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**I.** Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le Conseil de surveillance, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée.

**II.** Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Par exception à cette règle, les premiers membres du Conseil de surveillance seront nommés à concurrence du tiers d'entre eux pour deux ans, à concurrence d'un autre tiers pour trois ans, et du dernier tiers pour quatre ans, afin d'assurer par la suite un renouvellement par tiers. Toute nomination postérieure le sera pour une durée de quatre ans. Les fonctions d'un membre du Conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

**III.** Le nombre de membres du Conseil de surveillance, âgés de plus de soixante-dix ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du Conseil de surveillance en exercice.

**IV.** Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de surveillance, le Président excepté, cesse

d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**V.** Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins cent actions libérées des versements exigibles.

### > ARTICLE 13 - PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance élit en son sein un Président, pour la durée de son mandat, qui est obligatoirement une personne physique.

Le Conseil de surveillance détermine sa rémunération.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil de surveillance quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

Le Conseil de surveillance nomme un Vice-Président. Le Vice-Président remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives, en cas d'empêchement du Président, ou lorsque le Président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.

Le Conseil de surveillance peut désigner un Secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

### > ARTICLE 14 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du Conseil de surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil de surveillance.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil de surveillance établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la nomination ou au remplacement de son Président et de celles relatives à la nomination ou révocation des membres du Directoire, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

### > ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**I.** Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il opère à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission.

# Statuts

**II.** Le Directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments permettant d'être éclairé sur l'évolution de l'activité de la société et du Groupe, ainsi que les comptes semestriels.

**III.** Après la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de surveillance, dans les délais réglementaires, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels sociaux et consolidés et son rapport à l'Assemblée. Le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels sociaux et consolidés.

**IV.** Le Conseil de surveillance nomme et peut révoquer tout membre du Directoire dans les conditions prévues par la loi et par l'article 17 des statuts.

**V.** Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- a)** par des dispositions légales et réglementaires en vigueur :
- la cession d'immeubles par nature ;
  - les cessions de participations ;
  - la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties.

Pour chacune de ces opérations, le Conseil de surveillance peut fixer des montants en deçà desquels son autorisation ne sera pas nécessaire.

**b)** par les présents statuts :

- toute opération, notamment d'acquisition ou de cession réalisée par la société (ou une holding intermédiaire), supérieure à cent millions d'euros, ainsi que toute décision engageant durablement l'avenir de la société ou de ses filiales ;
- la proposition à l'Assemblée générale de toute modification statutaire ;
- toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction du capital social par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions ;
- toute proposition à l'Assemblée générale, d'affectation du résultat et de distribution de dividende ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende ;
- toute opération de fusion ou de scission à laquelle la société serait partie ;
- toute proposition à l'Assemblée générale d'un programme de rachat d'actions ;
- toute proposition à l'Assemblée générale en vue de la nomination ou du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

**c)** toutes conventions soumises à l'article L225-86 du Code de commerce.

**VI.** Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**VII.** Il peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

**VIII.** Dans les circonstances où il l'estime nécessaire, le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires. Il en fixe alors l'ordre du jour.

## > ARTICLE 16 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Des jetons de présence peuvent être alloués au Conseil de surveillance par l'Assemblée générale. Le Conseil les répartit librement entre ses membres.

En outre, le Conseil de surveillance peut allouer, dans les cas et aux conditions prévus par la loi, des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés à ses membres.

## > ARTICLE 17 - COMPOSITION DU DIRECTOIRE

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et, au plus, du nombre de membres du Directoire autorisé par les dispositions légales en vigueur, nommés par le Conseil de surveillance sur proposition de son Président.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions, et après leur expiration.

Tout membre du Directoire est révocable par le Conseil de surveillance. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

## > ARTICLE 18 - DURÉE DES FONCTIONS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans et est rééligible.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du Directoire est fixée à soixante-cinq ans. Tout membre du Directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tant que le nombre des membres du Directoire est inférieur au nombre autorisé par la loi, le Conseil de surveillance a la faculté de nommer, sur proposition du Président du Conseil de surveillance, de nouveaux membres du Directoire, dont le mandat expirera au terme de la durée des fonctions du Directoire.

# Statuts

## > ARTICLE 19 - BUREAU DU DIRECTOIRE

**I.** Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président dont il fixe la durée des fonctions ; cette durée ne peut excéder celle de son mandat de membre du Directoire. En outre, le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs membres du Directoire le titre de Directeur Général.

**II.** Les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur Général, attribuées à des membres du Directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le Conseil de surveillance.

**III.** En cas d'absence du Président, les réunions du Directoire sont présidées par le Directeur Général qu'il désigne et, en cas d'absence de celui-ci, par un autre membre du Directoire désigné par le Directoire.

**IV.** Le Directoire peut désigner un Secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

## > ARTICLE 20 - DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE

**I.** Le Directoire se réunit au siège social ou en tout autre endroit sur convocation de son Président.

L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement, et sans délai, s'il y a lieu.

**II.** Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Directoire, pour son propre fonctionnement, peut arrêter son règlement intérieur. Il le communique pour information au Conseil de surveillance.

## > ARTICLE 21 - POUVOIRS DU DIRECTOIRE

**I.** Le Directoire assure la direction collégiale de la société sous le contrôle du Conseil de surveillance, conformément à la loi et aux présents statuts.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

**II.** Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

**III.** Le Président du Directoire et, le cas échéant, le ou les membres du Directoire désignés comme Directeurs Généraux par le Conseil de surveillance, représentent la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Président ou d'un des Directeurs Généraux qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

**IV.** Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

**V.** Le Directoire établit et présente au Conseil de surveillance la stratégie, les rapports, les budgets, ainsi que les comptes semestriels et annuels dans les conditions prévues par la loi.

**VI.** Le Directoire, après discussion avec le Conseil de surveillance

- convoque toutes Assemblées générales des actionnaires et, le cas échéant, toute autre Assemblée,

- fixe l'ordre du jour des Assemblées, sans préjudice des dispositions de l'article 15 et hormis les questions relatives à la composition du Conseil de surveillance.

Le Directoire exécute les décisions des Assemblées.

**VII.** Le Président du Directoire ou les Directeurs Généraux de la société sont tenus de communiquer à chaque membre du Directoire tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

## > ARTICLE 22 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Le Conseil de surveillance peut également allouer aux membres du Directoire des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

## > ARTICLE 23 - CENSEURS

L'Assemblée générale peut nommer des Censeurs aux fins d'assister le Conseil de surveillance. Les Censeurs sont choisis ou non parmi les actionnaires, sont au maximum au nombre de quatre, et sont nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le Conseil de surveillance fixe leurs attributions et détermine leur rémunération.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de Censeur est fixée à soixante-dix ans. Tout Censeur qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office. Les Censeurs sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de surveillance, et prennent part à ses délibérations, avec voix consultative seulement. Ils ne peuvent se substituer aux membres du Conseil de surveillance et émettent seulement des avis.

# Statuts

## TITRE IV COMMISSAIRES AUX COMPTES

### > ARTICLE 24 - NOMINATION, MISSION ET RÉMUNÉRATION

Deux Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil de surveillance et exercent leur mission conformément à la loi.

Leurs honoraires sont fixés par la loi ou par l'organe compétent de la société, dans la mesure où la loi l'y autorise.

## TITRE V ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

### > ARTICLE 25 - CONVOCATION ET TENUE DES ASSEMBLÉES

**I.** Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

**II.** Tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Pour avoir le droit de participer aux Assemblées, les titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, être inscrits dans les comptes de la société et les titulaires d'actions au porteur doivent remettre au lieu indiqué sur l'avis de convocation, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une attestation délivrée par l'intermédiaire chargé de la gestion de leurs titres, le tout dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, le Directoire, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

**III.** Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

**IV.** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves,

bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il jouit de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double ; néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas les délais ci-dessus visés.

**V.** Le scrutin secret a lieu lorsqu'il est demandé par des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

**VI.** Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un Président de séance choisi par le Conseil de surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

**VII.** Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

## TITRE VI COMPTES SOCIAUX

### > ARTICLE 26 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

### > ARTICLE 27 - AFFECTATION DES RÉSULTATS ET RÉPARTITION

**I.** Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affectés à la réserve légale pour autant que celle-ci n'atteigne pas le dixième du capital social ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

L'excédent disponible, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire antérieur, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever :

- toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à tous fonds de réserves particuliers ;
- la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt sur le montant dont elles sont libérées et non amorti jusqu'à concurrence de cinq pour cent l'an ;
- les sommes qu'elle déciderait d'affecter au fonds de réserve générale ou à l'amortissement du capital.

**II.** Le solde, s'il y en a, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

**III.** Sous réserve que l'intégralité du bénéfice distribuable ait été réparti sous la forme de dividendes, l'Assemblée générale ordinaire

# Statuts

peut, sur la proposition du Directoire, décider la répartition de toutes sommes prélevées sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

**IV.** Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la loi.

**V.** Le paiement des dividendes a lieu sous les formes et aux époques fixées par l'Assemblée générale ordinaire, ou par le Directoire sur habilitation de cette Assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales. Le Directoire peut décider la distribution d'un acompte avant l'approbation des comptes de l'exercice, dans le cadre des dispositions légales.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté, sur proposition du Directoire, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende (ou pour tout acompte sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement du dividende (ou de l'acompte sur dividende) en numéraire ou en actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

## TITRE VII

### INFORMATIONS SUR LES DÉTENTEURS DU CAPITAL SOCIAL - OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

#### > ARTICLE 28 - OBLIGATION DE DÉCLARATION

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de deux pour cent du capital social ou des droits de vote, selon le cas, est tenue d'en informer la société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil.

La même obligation est imposée pour chaque franchissement de seuil de deux pour cent subséquent, à la hausse comme à la baisse.

Le non respect de cette obligation de déclaration est sanctionné conformément à la loi, à la demande – consignée dans le procès-

verbal de l'Assemblée générale – d'un ou plusieurs actionnaires détenant en nombre d'actions ou de droits de vote, la fraction minimum statutaire visée au premier alinéa ci-dessus.

## TITRE VIII

### DISSOLUTION - LIQUIDATION - CONTESTATIONS

#### > ARTICLE 29 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

À la dissolution de la société, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net, subsistant après remboursement du nominal des actions, est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

#### > ARTICLE 30 - CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

À cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire sera tenu de faire élection de domicile dans le ressort du tribunal du lieu du siège social et toutes les assignations ou significations seront régulièrement délivrées à ce domicile élu, sans avoir égard au domicile réel; à défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations seront valablement faites au parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

# COMPLÉMENT D'INFORMATION

Renseignements de caractère général concernant WENDEL Investissement	152
Renseignements de caractère général concernant le capital social	154
Pactes d'actionnaires	163
Marché de l'action WENDEL Investissement et dividendes	164
Intérêts des mandataires sociaux et du personnel de la société	166
Renseignements concernant l'activité de la société	171
Passage aux normes IFRS	181
Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes	184
Avis des Commissaires aux comptes	185
Table de concordance	186

# Renseignements de caractère général concernant WENDEL Investissement

## DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

La dénomination sociale de la société est WENDEL Investissement. Son siège social est situé 89, rue Taitbout - 75009 Paris.

## FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

À la date de dépôt du présent document de référence, WENDEL Investissement est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce.

Il est rappelé qu'il est proposé à l'Assemblée générale convoquée le 31 mai 2005 de modifier le mode d'administration et de direction de la société en adoptant la formule à Directoire et Conseil de surveillance.

## DURÉE

La société a été constituée le 4 décembre 1871, pour une durée de 99 années, prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2064.

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

## OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en tous pays, directement ou indirectement :

- toutes participations dans les affaires industrielles, commerciales et financières de toute nature et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations ou autrement ; toutes opérations d'aliénation, d'échange ou autres, concernant lesdits titres, droits sociaux et participations ;
- l'achat, la location et l'exploitation de tous matériels ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés, brevets ou licences de brevets ;
- l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à toutes autres activités similaires ou connexes.

## LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents de la société, sur lesquels s'exerce le droit de communication des actionnaires dans les conditions prévues par la loi, et en particulier les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et les rapports des Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

## EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée d'un an, commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'article 25 des statuts (article 27 des nouveaux statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2005) prévoit les dispositions suivantes :

**I.** Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins, pour être affectés à la réserve légale pour autant que celle-ci n'atteigne pas le dixième du capital social ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

L'excédent disponible, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire antérieur, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever :

- toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à tous fonds de réserves particuliers ;
- la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt sur le montant dont elles sont libérées et non amorti jusqu'à concurrence de cinq pour cent l'an ;
- les sommes qu'elle déciderait d'affecter au fonds de réserve générale ou à l'amortissement du capital.

**II.** Le solde, s'il y en a, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

**III.** Sous réserve que l'intégralité du bénéfice distribuable ait été réparti sous la forme de dividendes, l'Assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'administration, décider la répartition de toutes sommes prélevées sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

**IV.** Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la loi.

**V.** Le paiement des dividendes a lieu sous les formes et aux époques fixées par l'Assemblée générale ordinaire, ou par le Conseil d'administration sur habilitation de cette Assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales. Le Conseil d'administration peut décider la distribution d'un acompte avant l'approbation des comptes de l'exercice, dans le cadre des dispositions légales.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende (ou pour tout acompte sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement du dividende (ou de l'acompte sur dividende) en numéraire ou en actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et sont reversés à l'État.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'article 23 des statuts (article 25 des nouveaux statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2005) prévoit les dispositions suivantes :

### Convocation aux Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

### Participation aux Assemblées

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance. Ce droit est subordonné aux conditions suivantes :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les livres de la société au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, à la transmission, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'une attestation constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

### Droit de vote et acquisition du droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il jouit de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double ; néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas les délais ci-dessus visés.

Ce même droit de vote double pourra, en outre, être supprimé à toute époque par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire, sans qu'il y ait lieu à réunion d'une assemblée spéciale des actionnaires qui en seraient investis.

## SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ

Outre les obligations légales de déclaration de franchissement de seuils, l'article 26 des statuts en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence (article 28 des nouveaux statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2005) prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2 % du capital social ou des droits de vote, selon le cas, est tenue d'en informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

Lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à ce seuil de 2 %, la société doit en être avisée dans les mêmes conditions.

Le non respect de cette obligation de déclaration est sanctionné, conformément à la loi, par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus. Cette sanction est applicable à la demande -consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale - d'un ou plusieurs actionnaires détenant en nombre d'actions ou de droits de vote au moins 2 % du capital de la société.

Il est rappelé qu'il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 31 mai 2005 de modifier cette obligation de déclaration en introduisant une obligation de déclarer tout franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, de 2 % du capital ou des droits de vote et tout multiple de ce chiffre.

# Renseignements de caractère général concernant le capital social

## MONTANT DU CAPITAL

Au 31 mars 2005, le capital social émis était de 215 972 144 euros, divisé en 53 993 036 actions de 4 euros nominal dont 53 958 283 actions jouissance courante et 34 753 actions jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ces actions sont entièrement libérées. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

## AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXISTANTES

À la date de dépôt du document de référence, il existe les autorisations financières suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Durée et expiration	Montant autorisé (montant utilisé)	Plafond global
<b>A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>				
Valeurs mobilières donnant accès au capital social				
• avec droit préférentiel de souscription	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	En capital : 200 M€ En endettement : 2 000 M€	<b>En capital : 900 M€</b>
• sans droit préférentiel de souscription	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	En capital : 200 M€ En endettement : 2 000 M€	
Incorporation de réserves	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	700 M€	
Plan d'Épargne Groupe	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	250 000 € (160 616 €)	<b>En endettement : 2 000 M€</b>
Stock-options	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	560 000 options (424 200 options)	
<b>B. Émissions d'obligations simples ou assimilées</b>				
Obligations simples ou assimilées	13.06.2002	5 ans 12.06.2007	2 000 M€ (1 279 M€)	
<b>C. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions</b>				
Rachat d'actions	03.12.2004	18 mois 02.06.2006	10 % du capital ou 504 315 180 € (4 932 179 actions ou 279 392 810 €)	
Annulation d'actions <sup>(1)</sup>	01.06.2004	26 mois 31.07.2006	10 % du capital par période de 24 mois (5 619 205 actions)	

(1) WENDEL Investissement a procédé à l'annulation de 3 394 440 actions lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2004 et à l'annulation de 2 224 765 actions lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2005.

## AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ ET MONTANTS DISPONIBLES À LA DATE DE DÉPÔT

L'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 avait approuvé le principe du Plan d'Épargne Groupe et autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'en juillet 2006, à des émissions d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour un montant maximum de 250 000 euros.

À fin mars 2005, après réalisation en juillet 2004 d'une augmentation de capital d'un total de 160 616 euros, le montant restant disponible au titre de cette autorisation est de 89 384 euros.

L'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 avait autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription ou des options d'achats d'actions à des mandataires sociaux et cadres salariés du Groupe, en une ou plusieurs fois, jusqu'en juillet 2006 dans la limite de 560 000 options.

À fin mars 2005, après l'attribution de 424 200 options par le Conseil d'administration du 9 juillet 2004, le nombre d'options pouvant encore être attribuées au titre de cette autorisation est de 135 800.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 13 juin 2002 avait autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres de créance, en une ou plusieurs fois, jusqu'en juin 2007, pour un montant maximum de 2 milliards euros.

À fin mars 2005, dans le cadre de cette autorisation, la société a procédé aux émissions suivantes :

- émission d'une obligation échangeable en actions Capgemini le 19 juin 2003 pour un montant de 279 millions euros d'une durée de 6 ans, échéance 19 juin 2009 avec un coupon 2 % ;
- émission d'un emprunt obligataire le 16 février 2004 pour un montant de 500 millions d'euros d'une durée de 7 ans, échéance 16 février 2011 avec un coupon 5 % ;
- émission le 23 juin 2004 d'une tranche complémentaire, assimilable à l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis le 16 février 2004, pour un montant de 100 millions d'euros ;
- émission d'un emprunt obligataire le 4 novembre 2004 pour un montant de 400 millions d'euros d'une durée de 10 ans, échéance 4 novembre 2014 avec un coupon 4,875 %.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 cette autorisation est désormais caduque. La compétence de décider de l'émission d'obligations simples ou assimilées appartient désormais au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire.

## RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2005

Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé	Plafond global
<b>A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>			
Émission d'actions ou valeurs mobilières avec droit préférentiel	26 mois 30.07.2007	En capital : 200 M€ En endettement : 2 000 M€	<b>En capital : 1 000 M€</b>
Émission d'actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel	26 mois 30.07.2007	En capital : 100 M€ En endettement : 2 000 M€	
Émission d'actions ou valeurs mobilières en cas de demandes excédentaires	26 mois 30.07.2007	15 % de l'émission initiale	<b>En endettement : 2 000 M€</b>
Émission d'actions ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 30.07.2007	10 % du capital social	
Incorporation de réserves	26 mois 30.07.2007	1 000 M€	
Plan d'Épargne Groupe	26 mois 30.07.2007	250 K€	
<b>B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions</b>			
Rachat d'actions <sup>(1)</sup>	18 mois 30.11.2006	10 % du capital ou 647 916 360 €	

(1) Ce nouveau programme de rachat a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 10 mai 2005 sous le n° 05-367 et disponible sur le site de la société : [www.wendel-investissement.com](http://www.wendel-investissement.com)

Il est rappelé que la délégation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat au profit des cadres et mandataires sociaux du Groupe donnée par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2004 est valable jusqu'en juillet 2006. Le solde disponible au titre de cette délégation est de 135 800 options. Il en est de même pour l'autorisation d'annuler des actions auto-détenues dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois qui est valable jusqu'en juillet 2006.

Par ailleurs, conformément aux nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004, la compétence d'émettre des obligations simples ou assimilées appartient au Conseil d'administration ou, le cas échéant, au Directoire. Ces émissions seraient soumises au nouveau plafond global prévu par la sixième résolution proposée à l'Assemblée générale du 31 mai 2005, soit 2 milliards d'euros.

## **BILAN DES DERNIÈRES AUTORISATIONS DE RACHAT D' ACTIONS**

### **RAPPEL DE L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2002**

L'Assemblée générale mixte du 13 juin 2002 avait autorisé un programme de rachat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 2 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats. Ce programme n'a pas été mis en œuvre.

### **RAPPEL DE L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2003**

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2003 a autorisé un programme de rachat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats.

Dans le cadre de ce programme, entre le 27 mai 2003 et le 1<sup>er</sup> juin 2004, la société a procédé au rachat de 121 423 de ses propres actions.

### **RAPPEL DE L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2004**

L'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2004 a autorisé un programme de rachat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats. Ce programme a fait l'objet d'une Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 5 mai 2004 sous le numéro 04-365.

Dans le cadre de ce programme, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 3 décembre 2004, la société a procédé au rachat de 5 205 791 de ses propres actions.

### **RAPPEL DE L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DÉCEMBRE 2004**

L'Assemblée générale mixte du 3 décembre 2004 a autorisé un programme de rachat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats. Ce programme a fait l'objet d'une Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 10 novembre 2004 sous le numéro 04-881.

Dans le cadre de ce programme, WENDEL Investissement a acquis entre le 3 décembre 2004 et le 21 avril 2005, 4 932 179 actions propres pour une valeur globale de 279 392 810 euros et une valeur unitaire moyenne de 56,65 €. Parmi ces actions, 2 500 000 actions ont été rachetées à un prix de 55 € dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée ouverte entre le 16 décembre 2004 et le 7 janvier 2005.

### **SITUATION AU 21 AVRIL 2005**

Au 21 avril 2005 (date du dépôt à l'Autorité des marchés financiers de la Note de programme de rachat), WENDEL Investissement détenait 4 868 490 actions propres, soit 9 % du capital social, dont :

- 4 638 022 étaient classées en « Immobilisations financières – actions propres », en attente de leur affectation ; et
- 230 468 étaient classées en « Valeurs mobilières de placement » car destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés aux salariés.

À cette date, aucune de ses filiales ne détenait d'actions WENDEL Investissement.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte	9 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	5 619 205 <sup>(1)</sup>
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 868 490
Prix de revient du portefeuille avant provisions (en milliers d'euros)	271 860
Valeur de marché du portefeuille au 21 avril 2005 (en milliers d'euros)	297 163 <sup>(2)</sup>

*(1) WENDEL Investissement a procédé à l'annulation de 3 394 440 actions lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2004 et à l'annulation de 2 224 765 actions lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2005.*

*(2) Les 230 468 actions classées en VMP et destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés aux salariés sont valorisées au moins élevé du cours de bourse ou du prix d'exercice des options d'achats couvertes par ces actions.*

### **TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL**

Il n'existe pas de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, obligations convertibles, échangeables et/ou remboursables en titres donnant ou pouvant donner accès au capital.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital tels que, notamment, des parts de fondateur ou certificats de droits de vote.

### **NANTISSEMENT D' ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR**

67 645 actions WENDEL Investissement inscrites au nominatif font l'objet d'un nantissement.

## TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS CINQ ANS

Date de variation du capital	Nature de l'opération	Variation du nombre d'actions
<b>Situation au 30 juin 1999</b>		
1 <sup>er</sup> juillet 1999	Conversion théorique	
	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal	
<b>Situation après conversion en euros</b>		
Décembre 1999	Annulation d'actions propres (programme Assemblée générale nov. 98)	- 665 829
Janvier 2000	Division du nominal de l'action par 2, soit 8€	8 022 441
Avril 2000	Attribution gratuite d'actions - 1 action pour 10 anciennes	1 604 488
<b>Situation au 30 juin 2001</b>		
13 juin 2002	Division du nominal de l'action par 2, soit 4€	17 649 370
13 juin 2002	Augmentation du capital en rémunération de la fusion-absorption de CGIP	23 876 729
13 juin 2002	Imputation des frais liés à la fusion sur la prime de fusion	
13 juin 2002	Annulation d'actions	- 3 254 506
17 juillet 2002	Émission d'actions réservées aux salariés	10 653
17 juillet 2002	Levée d'options	71
<b>Situation au 31 décembre 2002</b>		
27 mai 2003	Prélèvement sur la prime de fusion	
2 juin 2003	Levées d'options	11 722
10 juillet 2003	Émission d'actions réservées aux salariés	38 507
<b>Situation au 31 décembre 2003</b>		
1 <sup>er</sup> juillet 2004	Levées d'options	12 958
9 juillet 2004	Émission d'actions réservées aux salariés	40 154
1 <sup>er</sup> décembre 2004	Levées d'options	148 020
3 décembre 2004	Émission d'actions suivant décision de l'Assemblée générale	3 394 440
3 décembre 2004	Annulation d'actions suivant décision du Conseil d'administration	- 3 394 440
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>		

Nombre d'actions composant le capital social	Nominal	Variation du capital social (euros)	Montant du capital social (euros)	Variation des primes d'émission (euros)	Montant des primes d'émission et de fusion
<b>8 688 270</b>	<b>100 francs</b>		<b>868 827 000</b>		<b>141 288 205</b>
	15,2524 €		132 451 822		21 539 248
	0,7551 €	6 560 498	139 012 320	-	21 539 248
<b>8 688 270</b>	<b>16 €</b>		<b>139 012 320</b>		<b>21 539 248</b>
8 022 441	16 €	- 10 653 264	128 359 056	- 21 539 248	-
16 044 882	8 €		-		-
17 649 370	8 €	12 835 904	141 194 960		-
<b>17 649 370</b>	<b>8 €</b>		<b>141 194 960</b>		<b>-</b>
35 298 740	4 €		-		-
59 175 469	4 €	95 506 916	236 701 876	351 346 211	351 346 211
				- 6 766 559	344 579 652
55 920 963	4 €	- 13 018 024	223 683 852	- 118 359 911	226 219 741
55 931 616	4 €	42 612	223 726 464	201 235	226 420 976
55 931 687	4 €	284	223 726 748	591	226 421 567
<b>55 931 687</b>	<b>4 €</b>		<b>223 726 748</b>		<b>226 421 567</b>
	-	-		- 100 000 000	126 421 567
55 943 409	4 €	46 888	223 773 636	84 633	126 506 200
55 981 916	4 €	154 028	223 927 664	592 623	127 098 823
<b>55 981 916</b>	<b>4 €</b>		<b>223 927 664</b>		<b>127 098 823</b>
55 994 874	4 €	51 832	223 979 496	120 461	127 219 284
56 035 028	4 €	160 616	224 140 112	1 076 930	128 296 214
56 183 048	4 €	592 080	224 732 192	3 558 877	131 855 091
59 577 488	4 €	13 577 760	238 309 952	162 430 240	294 285 331
56 183 048	4 €	- 13 577 760	224 732 192		294 285 331
<b>56 183 048</b>	<b>4 €</b>		<b>224 732 192</b>		<b>294 285 331</b>

## RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 mars 2005, le capital social émis était composé de 53 993 036 (levées d'options du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 mars 2005 comprises), actions auxquelles étaient attachés 70 672 234 droits de vote. Le droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

À cette date, il existe 21 547 688 actions ayant le droit de vote double.

À la connaissance de la société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Wendel-Participations <sup>(1)</sup>	36,4	55,5
Arnhold & Bleichroeder	10,1	7,7
Autodétention	9,0	-
Salariés Plan d'Épargne Groupe	0,2	0,2
Public	44,3	36,6

(1) Conformément à l'article L233-10 du Code de commerce, les chiffres incluent Wendel-Participations, SLPS et les dirigeants du Groupe détenant respectivement 35,0 %, 1,0 % et 0,4 % du capital et 53,5 %, 1,5 % et 0,5 % des droits de vote.

À la connaissance de la société :

- aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ;
- le Conseil d'administration détient ou représente 399 982 actions de la société, soit 0,7 % du capital et 0,8 % des droits de vote, étant précisé que les administrateurs sont tous des personnes physiques.

WENDEL Investissement a fait une Offre Publique d'Achat Simplifiée lui permettant de racheter 2 500 000 actions représentant 4,5 % du capital. Cette offre a débuté le 16 décembre 2004 pour s'achever le 7 janvier 2005. Une étude de l'actionnariat fin décembre 2004 n'aurait pas été pertinente, certains actionnaires ayant choisi d'apporter tout ou partie de leurs titres à l'offre. Pour cette raison, l'étude permettant d'identifier les actionnaires de WENDEL Investissement a été faite fin janvier 2005 après la clôture de cette offre.

Cette étude a permis de déterminer la répartition de l'actionnariat de WENDEL Investissement qui est, au 31 janvier 2005, la suivante :

	% du capital
Wendel-Participations	36,4
Personnes physiques	25,5
Investisseurs institutionnels hors France	20,9
Investisseurs institutionnels France	8,2
Autodétention	9,0

À cette date, le nombre d'actionnaires s'élève à plus de 37 300.

## MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	30.06.2001		31.12.2002		31.12.2003		31.01.2005	
	% capital	% droits de vote						
Wendel-Participations <sup>(1)</sup>	54,2	69,7	35,2	50,5	35,0	50,5	36,4	55,5
Arnhold & Bleichroeder	-	-	3,1	2,2	10,0	7,3	10,1	7,7
UBS Warburg <sup>(2)</sup>	12,5	8,0	15,1	11,0	15,0	11,0	-	-
Nomura International PLC	2,1	1,4	-	-	-	-	-	-
Templeton Global Investors	3,3	2,1	-	-	-	-	-	-
Tiger Management	2,8	1,8	-	-	-	-	-	-
Autodétention	-	-	0,4	-	0,6	-	9,0	-
Salariés Plan d'Épargne Groupe	-	-	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Public	25,1	17,0	46,1	36,2	39,2	31,0	44,3	36,6

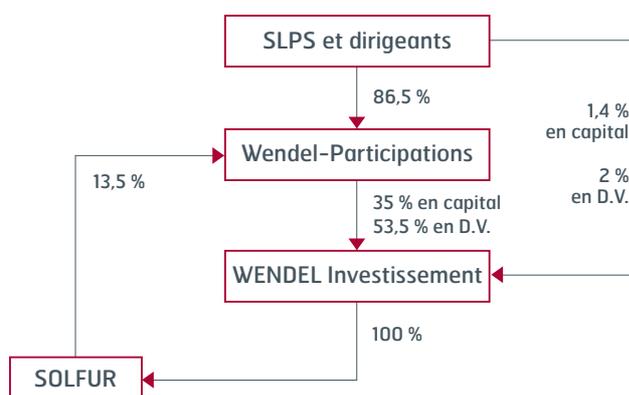
(1) Chiffres incluant Wendel-Participations, SLPS et les dirigeants du Groupe.

(2) Les pourcentages sont cumulés avec ceux du Public au 31 janvier 2005.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détenait plus de 2 % du capital ou des droits de vote au 31 janvier 2005.

## ORGANIGRAMME AU 31 JANVIER 2005

Wendel-Participations et SLPS (qui a absorbé la société Sogeval le 2 décembre 2002) sont des holdings.



L'actionnariat de SLPS est composé de 780 personnes physiques (famille Wendel).

## OBJET SOCIAL DE WENDEL-PARTICIPATIONS

La société a pour objet la participation au capital de toute société à vocation industrielle, commerciale ou financière, par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, par fusion, alliance, association ou par tout autre moyen et plus généralement toute opération se rapportant à une telle participation.

## OBJET SOCIAL DE SLPS

La société a pour objet :

- le placement et la gestion des fonds lui appartenant et la prise de participations ;
- la propriété (par suite d'achat, de souscription à l'émission, d'échange ou de toute autre manière) et la gestion de tous titres cotés ou non cotés et droits mobiliers et immobiliers français ou étrangers, la réalisation de tous emplois de capitaux à court, moyen et long terme ;
- la participation à tous syndicats de garantie, de placement ou autres ;
- la constitution de toutes sociétés ;
- la préservation des intérêts patrimoniaux et extra-patrimoniaux de la famille Wendel ;
- et généralement en France, dans les territoires d'Outre-Mer et dans tous autres pays, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, en tout ou partie, directement ou indirectement à l'objet précité.

## ACTIF DES SOCIÉTÉS WENDEL-PARTICIPATIONS ET SLPS

SLPS détient des titres Wendel-Participations et des titres WENDEL Investissement.

Wendel-Participations ne détient que des titres WENDEL Investissement.

## LIENS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS AVEC WENDEL INVESTISSEMENT

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers entre les sociétés Wendel-Participations et SLPS d'une part et WENDEL Investissement d'autre part, que ceux liés à la détention des titres (dividendes).

Il existe une convention de licence de marque (licence exclusive d'exploitation de la marque WENDEL Investissement) qui est mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Il existe également des conventions avec SLPS et Wendel-Participations, lesquelles sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

## AUTRES ACTIONNAIRES

### ARNHOLD & BLEICHROEDER ADVISERS

Par lettre du 16 décembre 2002, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la société qu'elle détenait 1 720 526 actions WENDEL Investissement, soit 3,08 % du capital.

Par lettre du 24 mars 2003, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la société qu'elle détenait 3 144 126 actions WENDEL Investissement, soit 5,62 % du capital et avait franchi en hausse le seuil de 5 % du capital.

Par lettre du 15 janvier 2004, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la société qu'elle détenait 5 603 260 actions WENDEL Investissement, soit 10,01 % du capital. Le Groupe a complété cette déclaration de franchissement de seuil de la déclaration suivante :

- Nous agissons seuls.
- Nous poursuivons notre politique d'achat ou de vente de titres de la société en fonction de la décote par rapport à notre estimation de la valeur intrinsèque de la société. Nous définissons la valeur intrinsèque de la façon suivante : la somme que paierait un acquéreur stratégique ou financier, en cash, pour la totalité de la société.
- Nous n'avons pas l'intention d'acquérir le contrôle de la société.
- Nous n'avons pas l'intention de demander la nomination d'un membre au Conseil d'administration.
- Nous soutenons toute démarche aux fins de cristalliser la valeur intrinsèque de la société.

Par lettre du 16 mars 2004, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse le seuil de 10 % et détenait 5 592 260 actions WENDEL Investissement, soit 9,99 % du capital.

Par lettre du 26 mars 2004, ce même actionnaire informait la société qu'il avait franchi, à nouveau à la hausse le seuil de 10 % et détenait 5 602 260 actions WENDEL Investissement, soit 10,01 % du capital. Cette lettre était accompagnée d'une déclaration d'intention en tous points analogue à la précédente.

Le 23 juin 2004, cet actionnaire nous informait d'un nouveau franchissement à la baisse du seuil de 10 % et détenait 9,99 % du capital.

Le 31 janvier 2005, ce même actionnaire nous informait du nouveau franchissement à la hausse du seuil de 10 % et détenait 5 464 560 actions WENDEL Investissement représentant 10,12 % du capital et 7,26 % des droits de vote. Il accompagnait cette lettre d'une déclaration d'intention en tous points semblable à celle mentionnée précédemment.

## GROUPE UBS AG

UBS était un actionnaire important de CGIP et de Marine-Wendel. Suite à la fusion par absorption de la société CGIP par la société Marine-Wendel, intervenue en juin 2002, UBS Warburg informait par lettre du 5 juillet 2002 WENDEL Investissement que préalablement à la fusion, le groupe UBS AG, actionnaire des deux sociétés, détenait 7,28 % du capital et 5,14 % des droits de vote de CGIP et 6,53 % du capital et 4,75 % des droits de vote de Marine-Wendel. Ce groupe détient désormais 8 422 810 actions et droits de vote WENDEL Investissement, soit 15,04 % du capital et 10,95 % des droits de vote existants, franchissant ainsi le seuil de 10 % du capital ainsi que ceux de 5 % de 10 % des droits de vote de cette société, dans les conditions suivantes :

Actionnaires	% capital	% droits de vote
UBS AG London Branch <sup>(1)</sup>	0,46	0,34
UBS Warburg Securities Ltd <sup>(2)</sup>	14,60	10,61
Total groupe UBS AG	15,06	10,95

(1) Succursale de UBS AG à Londres.

(2) Société contrôlée à 100 % par UBS AG London Branch.

Le groupe UBS a complété cette déclaration de franchissement de seuils du 5 juillet 2002 par la déclaration d'intention suivante :

- Au cours des douze prochains mois, UBS AG London Branch a l'intention de poursuivre l'achat d'actions WENDEL Investissement selon les conditions de marché.
- UBS AG n'a pas l'intention de prendre le contrôle de WENDEL Investissement.
- UBS AG n'a pas l'intention de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes au Conseil d'administration de WENDEL Investissement.
- UBS AG agit seul.

Par lettre du 3 décembre 2004, UBS AG a informé la société qu'elle détenait 3 585 708 actions WENDEL Investissement, représentant 6,40 % du capital et 4,58 % des droits de vote.

Par lettre du 26 janvier 2005, cet actionnaire a informé la société qu'elle détenait 2 566 805 actions WENDEL Investissement représentant 4,32 % du capital et 3,29 % des droits de vote.

Par lettre du 15 février 2005, ce même actionnaire a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse le seuil statutaire de déclaration de 2 % et qu'elle détenait 336 765 actions WENDEL Investissement représentant **0,62 %** du capital et **0,34 %** des droits de vote.

# Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la loi Dutreil du 1<sup>er</sup> août 2003, la société a été informée de la conclusion entre les sociétés Wendel-Participations, SLPS et Simfor & C<sup>ie</sup> (pour un total de 12,5 millions d'actions de WENDEL Investissement) et certains actionnaires individuels des engagements de conservation suivants :

- un engagement de conservation d'une durée de six ans conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts en date du 23 décembre 2003 portant sur 24,95 % du capital à cette date ;
- un engagement de conservation d'une durée de six ans conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts en date du 17 décembre 2004 portant sur 26,21 % du capital à cette date ;
- un engagement de conservation d'une durée de deux ans conclu en application de l'article 787 B du Code général des impôts en date du 17 décembre 2004 portant sur 23,27 % du capital à cette date.

Outre l'engagement de conserver les titres pour une certaine durée, ces engagements prévoient également un droit de préemption au profit des sociétés Wendel-Participations, SLPS, et Simfor & C<sup>ie</sup> portant sur un total de 6,8 % du capital. Ces engagements ne constituent pas une action de concert.

En application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts et L.233-11 du Code de commerce, ces engagements ont été portés à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers.

À l'exception desdits engagements de conservation, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun accord, pacte ou autre contrat entre ses actionnaires, relatif à leur participation dans WENDEL Investissement.

Au niveau de ses principales participations, WENDEL Investissement

est partie à plusieurs accords d'actionnaires et notamment :

## **Legrand SA**

Aux termes d'un accord conclu le 10 décembre 2002, les actionnaires de Lumina Parent, holding de tête du consortium de reprise de Legrand SA (composé principalement de KKR et WENDEL Investissement) ont défini des règles visant à régir leurs relations dans Lumina Parent et ses filiales, notamment Legrand Holding. Il s'agit principalement de dispositions concernant :

- la composition des Conseils d'administration ainsi que les règles de gestion et d'administration de ces sociétés ;
- les conditions d'une éventuelle introduction en bourse ;
- les conditions auxquelles peuvent être réalisées par ailleurs des transferts d'actions.

Pour plus de détails concernant cet accord, il convient de se référer au document de référence Legrand SA pour l'exercice 2002, déposé à la COB le 30 avril 2003 sous le numéro D.03-0587.

## **Bureau Veritas**

WENDEL Investissement ayant acquis au cours de l'exercice 2004 100 % de Poincaré Investissements, les accords d'actionnaires régissant les relations entre la société et la famille Mathy concernant Bureau Veritas sont désormais caducs. Au 31 mars 2005, le groupe WENDEL Investissement détenait 99,2 % de Bureau Veritas.

## **bioMérieux**

BioMérieux ayant été introduit en bourse au cours de l'exercice 2004, introduction au cours de laquelle la société a cédé une grande partie de sa participation, les accords d'actionnaires régissant les relations entre la société et la famille Mérieux concernant bioMérieux sont désormais caducs. Au 31 mars 2005, le groupe WENDEL Investissement détenait 3 % de bioMérieux.

# Marché de l'action WENDEL Investissement et dividendes

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION WENDEL INVESTISSEMENT DEPUIS JANVIER 2003

Cours extrêmes	+ haut en euros	+ bas en euros	Cours moyen en euros	Nombre de titres échangés (moyenne par séance)	Capitaux échangés en milliers d'euros (moyenne par séance)
Janvier 2003	26,10	21,64	24,25	43 447	1 054
Février 2003	22,95	21,10	21,76	48 260	1 050
Mars 2003	21,99	19,51	20,97	73 265	1 536
Avril 2003	24,15	20,00	20,98	121 486	2 549
Mai 2003	25,80	23,60	24,46	66 641	1 630
Juin 2003	26,93	24,00	25,02	40 730	1 019
Juillet 2003	28,10	24,86	26,92	18 265	492
Août 2003	30,20	27,12	28,46	23 710	675
Septembre 2003	31,08	27,70	29,97	43 473	1 303
Octobre 2003	31,40	28,11	30,49	36 894	1 125
Novembre 2003	34,01	31,10	32,46	38 232	1 241
Décembre 2003	35,15	32,75	34,14	39 389	1 345
Janvier 2004	37,97	33,70	36,38	33 272	1 210
Février 2004	39,89	37,10	38,20	45 624	1 743
Mars 2004	39,85	36,13	38,23	35 025	1 339
Avril 2004	39,90	38,10	39,11	37 151	1 453
Mai 2004	39,90	36,30	38,51	37 692	1 451
Juin 2004	42,40	38,31	40,01	47 947	1 918
Juillet 2004	39,85	37,85	38,72	29 993	1 161
Août 2004	40,90	38,10	39,08	15 341	600
Septembre 2004	44,20	40,00	42,63	52 638	2 244
Octobre 2004	46,05	43,20	44,73	35 539	1 590
Novembre 2004	48,19	43,60	46,65	37 631	1 755
Décembre 2004	54,10	47,81	51,16	67 013	3 429
Janvier 2005	59,00	48,90	57,44	188 651	10 837
Février 2005	61,80	58,20	59,53	48 151	2 867
Mars 2005	61,50	55,00	59,58	34 697	2 067

**DIVIDENDES** (ajustés et en euros)

Le tableau ci-dessous présente la série ajustée des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices :

Exercices	Dividende net en euros	Avoir fiscal en euros	Revenu global en euros	Montant de dividendes distribués en millions d'euros
1999 - 2000	1,00	0,50	1,50	35,30
2000 - 2001	1,10	0,55	1,65	38,83
2001 - 2002	2,10	1,05	3,15	90,93
2003	1,05	0,53	1,58	58,78
2004	1,15	-	1,15	56,48

Jusqu'en 2001, les exercices commençaient le 1<sup>er</sup> juillet et clôturaient le 30 juin de l'année suivante.

Au titre de l'exercice 2001-2002, d'une durée de dix-huit mois, les actionnaires de Marine-Wendel ont reçu en juin 2002, un acompte de 1,10 euro par action et, en juin 2003, 1,00 euro par action.

# Intérêts des mandataires sociaux et du personnel de la société

## A. RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toutes natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

### I – LES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par les dirigeants au cours de l'exercice 2004, y compris celles reçues des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 et de la société contrôlant WENDEL Investissement, sont les suivantes :

En euros	Rémunération brute		2004	Avantages en nature	Rémunération totale	2003
	fixe	variable	Jetons de présence			Rémunération totale
E.-A. Seillière	1 315 048	-	246 488	5 031	1 566 567	1 389 503
J.-B. Lafonta	929 231	-	134 458	4 985	1 068 674	988 286

Les montants perçus par les dirigeants au cours de l'exercice 2004 correspondent à la rémunération brute acquise au titre de l'exercice. La rémunération allouée aux dirigeants ne comporte aucun élément variable.

### II – LES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées par la société et l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe WENDEL Investissement se composent essentiellement de jetons de présence qui s'élèvent globalement à 397 370 euros, selon le détail ci-dessous :

Jean-Pierre Berghmans	30 000 €
Didier Cherpitel	30 000 €
Jean-Marc Janodet	117 412 €
Hubert Leclerc de Hauteclocque <sup>(1)</sup>	33 750 €
Édouard de L'Espée <sup>(2)</sup>	7 500 €
François de Mitry <sup>(2)</sup>	7 500 €
Henri de Mitry <sup>(1)</sup>	47 458 €
Louis-Amédée de Moustier <sup>(1)</sup>	22 500 €
Grégoire Olivier	30 000 €
Didier Pineau-Valencienne	30 000 €
Guy de Wouters	33 750 €
François de Wendel <sup>(2)</sup>	7 500 €

(1) Jusqu'au 6 septembre 2004.

(2) À compter du 6 septembre 2004.

### III – RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

En 2004, les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, y compris les mandataires au titre de WENDEL Investissement et des participations liées, ainsi qu'au titre de la société contrôlante pour les dirigeants, s'élèvent à :

Rémunérations	3 249 342 €
Jetons de présence	479 530 €
Total	3 728 872 €

### B. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS WENDEL INVESTISSEMENT

Les options qui restent à souscrire ou à acheter par les mandataires sociaux et les cadres au 31 décembre 2004, sont exclusivement des options de souscription ou d'achat d'actions WENDEL Investissement.

#### Politique d'attribution des options

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions WENDEL Investissement ont pour but de motiver, fidéliser et récompenser les cadres du Groupe.

#### 1) Options en cours de validité au 31 décembre 2004 et variations intervenues en 2004

Variations intervenues en 2004 :

Options en cours de validité au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 663 718
Options levées en 2004	160 978
Options attribuées par le Conseil d'administration	424 200
<b>Options en cours de validité au 31 décembre 2004</b>	<b>1 926 940</b>

Options levées en 2004 :

Plan	CGIP 3-1	CGIP 3-2	CGIP 3-3	CGIP 4-1	WI 1-1	WI 2-1	Total
Options levées par :							
• les mandataires sociaux :	12 898	9 671	12 248	19 983	14 000	7 100	75 900
M. Lafonta	-	-	-	-	-	7 100	7 100
M. Janodet	-	9 671	12 248	19 983	14 000	-	55 902
M. de Moustier	12 898	-	-	-	-	-	12 898
• les 10 premiers attributaires	27 587	8 382	3 223	7 092	11 031	9 960	67 275
• les autres salariés	-	4 192	3 870	1 291	1 950	6 500	17 803
<b>Total</b>	<b>40 485</b>	<b>22 245</b>	<b>19 341</b>	<b>28 366</b>	<b>26 981</b>	<b>23 560</b>	<b>160 978</b>

#### 2) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions

Au 31 décembre 2004, les nombres d'actions pouvant être souscrites ou achetées ainsi que les prix de souscription ou d'achat figurant dans le tableau p. 168-169 ont été ajustés afin de tenir compte de :

- la division du nominal intervenue en octobre 1998,
- l'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 anciennes intervenue en décembre 1999,
- l'attribution des bons d'acquisition Capgemini en juin 2001,
- de l'OPRA et de l'OPAS de janvier 2002,
- de l'attribution gratuite intervenue en juin 2002.

Pour information, figure également sur le tableau la situation des options pouvant être souscrites ou achetées après ajustement lié à l'OPAS qui a été clôturée le 7 janvier 2005.

## PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

	PLANS COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INDUSTRIE				
	PLAN n° 3			PLAN n° 4	
Date Assemblée générale	04-juin-96			02-juin-99	
Nombre total d'options autorisées	600 032			389 596	
Options non attribuées : plans clôturés	0			0	
Options à attribuer : plans en cours	-			-	
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites</b>	<b>600 032</b>			<b>389 596</b>	
Date du Conseil d'administration	05/12/1996	03/06/1998	02/06/1999	02/06/1999	30/05/2000
Plans	CGIP 3-1	CGIP 3-2	CGIP 3-3	CGIP 4-1	CGIP 4-2
<b>Options attribuées</b>	<b>278 664</b>	<b>153 107</b>	<b>168 261</b>	<b>178 572</b>	<b>211 024</b>
dont :					
<i>Options de souscription</i>	278 664	153 107	168 261	178 572	211 024
<i>Options d'achat</i>					
Nombre d'actions pouvant être souscrites :					
• par les mandataires sociaux	-	87 020	88 313	88 313	141 142
• par les dix premiers attributaires salariés	-	41 905	50 286	51 572	54 051
• par les autres salariés	-	1 937	10 321	10 321	15 831
Date de départ de l'exercice des options	05/12/1999	03/06/2001	02/06/2002	02/06/2002	30/05/2003
Date d'expiration des options	04/12/2004	02/06/2006	01/06/2007	01/06/2009	29/05/2010
<b>Prix de souscription en euros par action</b>	<b>12,32 €</b>	<b>35,04 €</b>	<b>37,10 €</b>	<b>37,10 €</b>	<b>44,23 €</b>
Rabais	20 %	5 %	0 %	0 %	0 %
<b>Nombre d'actions souscrites au 31.12.2004</b>	<b>278 664</b>	<b>22 245</b>	<b>19 341</b>	<b>28 366</b>	<b>-</b>
<b>Nombre d'options restant à souscrire ou à acheter au 31.12.2004</b>	<b>0</b>	<b>130 862</b>	<b>148 920</b>	<b>150 206</b>	<b>211 024</b>

**Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:**

M. Seillière, Président	-	64 456	64 459	64 459	90 265
M. Lafonta, Directeur Général	-	-	-	-	-
M. Janodet	-	-	-	-	22 273
M. Leclerc de Hauteclouque	-	6 447	7 092	7 092	9 027
M. de Moustier	-	6 447	7 092	7 092	9 027
M. de Wouters	-	9 670	9 670	9 670	10 550

Suite à l'OPAS (16 décembre 2004 - 7 janvier 2005), le nombre ajusté d'actions pouvant être souscrites ou achetées était le suivant :

Plans	CGIP 3-1	CGIP 3-2	CGIP 3-3	CGIP 4-1	CGIP 4-2
Nombre d'options restant à souscrire ou à acheter au 31.12.2004	0	130 862	148 920	150 206	211 024
Ajustement OPAS	0	1 241	1 412	1 425	2 001
Nombre d'options restant à souscrire ou acheter au 7 janvier 2005 après la clôture de l'OPAS	0	132 103	150 332	151 631	213 025

ET DE PARTICIPATIONS				PLANS WENDEL Investissement			TOTAL
PLAN n° 5				PLAN n° 1	PLAN n° 2	PLAN n° 3	
30-mai-00				13-juin-02	27-mai-03	01-juin-04	
310 169				560 000	560 000	560 000	
0				278 900	239 000	-	
-				-	-	135 800	
<b>310 169</b>				<b>281 100</b>	<b>321 000</b>	<b>424 200</b>	
20/07/2000	19/07/2001	25/09/2001		17/07/2002	16/07/2003	09/07/2004	
CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3		WI 1-1	WI 2-1	WI 3-1	
<b>5 863</b>	<b>222 439</b>	<b>81 867</b>		<b>281 100</b>	<b>321 000</b>	<b>424 200</b>	<b>2 326 097</b>
		81 867		281 100	321 000	424 200	2 097 795
5 863	222 439						228 302
-	<b>154 979</b>	<b>81 867</b>		<b>184 000</b>	<b>222 900</b>	<b>280 000</b>	<b>1 328 534</b>
<b>5 863</b>	<b>52 394</b>	-		<b>52 969</b>	<b>62 540</b>	<b>108 000</b>	<b>479 580</b>
-	<b>15 066</b>	-		<b>17 150</b>	<b>12 000</b>	<b>36 200</b>	<b>118 826</b>
20/07/2000	19/07/2002	25/09/2002		17/07/2003	16/07/2004	09/07/2005	
19/07/2010	18/07/2011	24/09/2011		16/07/2012	15/07/2013	08/07/2014	
<b>44,23 €</b>	<b>33,35 €</b>	<b>28,50 €</b>		<b>24,59 €</b>	<b>25,96 €</b>	<b>39,98 €</b>	
0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	
-	-	-		<b>26 981</b>	<b>23 560</b>	-	<b>399 157</b>
<b>5 863</b>	<b>222 439</b>	<b>81 867</b>		<b>254 119</b>	<b>297 440</b>	<b>424 200</b>	<b>1 926 940</b>
-	<b>98 225</b>	-		<b>90 000</b>	<b>140 000</b>	<b>170 000</b>	<b>781 864</b>
-	-	<b>81 867</b>		<b>60 000</b>	<b>82 900</b>	<b>110 000</b>	<b>334 767</b>
-	<b>27 285</b>	-		<b>16 000</b>	-	-	<b>65 558</b>
-	<b>9 823</b>	-		<b>9 000</b>	-	-	<b>48 481</b>
-	<b>9 823</b>	-		<b>9 000</b>	-	-	<b>48 481</b>
-	<b>9 823</b>	-		-	-	-	<b>49 383</b>
CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3		WI 1-1	WI 2-1	WI 3-1	
<b>5 863</b>	<b>222 439</b>	<b>81 867</b>		<b>254 119</b>	<b>297 440</b>	<b>424 200</b>	<b>1 926 940</b>
56	2 110	776		2 410	2 821	4 023	18 275
<b>5 919</b>	<b>224 549</b>	<b>82 643</b>		<b>256 529</b>	<b>300 261</b>	<b>428 223</b>	<b>1 945 215</b>

### C. RETRAITE ET PRIME DE DÉPART

Le régime de retraite mis en place en 1947 par la société « Les Petits-fils de François de Wendel et C<sup>ie</sup> » aujourd'hui devenue WENDEL Investissement, est un régime de retraite à prestations définies qui a été fermé le 31 décembre 1998.

L'ensemble du personnel de la société : dirigeants, cadres et employés, techniciens et agents de maîtrise ayant travaillé dans la société avant cette date peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions, de ce régime sous réserve de terminer leur carrière dans le Groupe.

Hormis ce régime, il n'existe pas pour les dirigeants de WENDEL Investissement, de contrat de retraite spécifique.

Aucun dirigeant de WENDEL Investissement ne bénéficie contractuellement d'une prime de départ au cas où il serait amené à quitter la société à la demande du Conseil d'administration.

### D. ASSOCIATION DU MANAGEMENT AUX INVESTISSEMENTS

#### INVESTISSEMENT DU MANAGEMENT DES FILIALES

La politique progressivement mise en place par WENDEL Investissement pour ses filiales s'inscrit dans le dispositif suivant :

- Les cadres dirigeants sont invités à investir des sommes significatives au regard de leur propre rémunération, au côté de WENDEL Investissement.
- Les stock-options sont réservées aux autres cadres.

L'investissement réalisé par les cadres dirigeants n'est générateur de gains qu'à partir d'un certain niveau de rentabilité de l'investissement pour WENDEL Investissement (10 % à 15 %).

Ces investissements présentent un risque élevé pour les cadres dirigeants dans la mesure où en dessous de ce seuil, les sommes investies par eux sont perdues. En contrepartie de ce niveau de risque élevé, les cadres dirigeants bénéficient d'un partage de la surperformance dans des proportions variables lorsque ce seuil est franchi.

Au 31 décembre 2004, de tels systèmes ont été mis en place chez Legrand et chez Editis ; il est prévu d'étendre ce schéma à Bureau Veritas en 2005.

Sur la base de la rentabilité moyenne attendue par WENDEL Investissement de son investissement dans ces sociétés, la part de la surperformance revenant aux cadres dirigeants des filiales peut, à un horizon de cinq ans, représenter environ 10 % à 15 % de cette surperformance soit environ 5 % à 10 % de la plus-value réalisée par WENDEL Investissement sur son investissement.

### INVESTISSEMENT DU MANAGEMENT DE WENDEL INVESTISSEMENT

Les cadres dirigeants de WENDEL Investissement ont été également invités à investir des montants significatifs dans les nouvelles acquisitions, dans des conditions analogues à celles proposées au management de ces sociétés.

Par ailleurs, les cadres dirigeants de WENDEL Investissement ont acquis en 2004 des options d'achat de titres de la SNC Wendel-Participations (assises sur les titres détenus au bilan consolidé de WENDEL Investissement). Ces options, d'échéance octobre 2010, ont un prix d'exercice correspondant à un cours de WENDEL Investissement de 40 € (valeur moyenne 6 mois des cours de WENDEL Investissement constatée le 22 octobre 2004, date du Conseil d'administration ayant décidé de la mise en place de ce dispositif). La prime à payer par les cadres dirigeants pour acquérir ces options a été évaluée par un expert indépendant à 4 millions d'euros.

Dans des scénarii médians d'évolution du cours de WENDEL Investissement, le gain pour les cadres dirigeants représentera, par transparence et en cumul sur cinq ans, environ 4,6 % de l'accroissement de valeur de WENDEL Investissement en contrepartie du risque de perte des montants significatifs investis dans l'hypothèse où le cours de bourse n'évoluerait pas favorablement.

Ce dispositif, qui a fait l'objet d'un communiqué en date du 3 décembre 2004, est destiné aux cadres dirigeants décidés à prendre un risque capitalistique sur le Groupe et sur l'évolution de sa valeur. Il permet également, en réduisant l'ampleur du programme de stock-options, d'en limiter les inconvénients (notamment l'effet dilutif pour les actionnaires de WENDEL Investissement) et d'aligner les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires en matière de dividende (pris en compte dans le prix d'exercice des options). Le programme de stock-options qui représentait environ 1 % du capital par an, sera ramené à 0,5 % du capital en cumul sur cinq ans et destiné exclusivement aux autres cadres de WENDEL Investissement.

### E. INFORMATION SUR LA NATURE DES OPÉRATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a pas conclu d'autres conventions avec ses mandataires sociaux ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs, hors opérations courantes, que celles qui figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

### F. PRÊTS, EMPRUNTS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Néant.

# Renseignements concernant l'activité de la société

## BREF HISTORIQUE DE LA STRUCTURE DU GROUPE

La prise de contrôle par le groupe Wendel – de la holding Marine-Firminy – donne naissance à Marine-Wendel en 1975. La prédominance de ses actifs sidérurgiques (Sacilor, Forges et Aciéries de Dilling, etc.), à côté d'activités diversifiées (Carnaud, Forges de Gueugnon, Oranje-Nassau, Cimenteries de l'Est, sociétés du secteur de la Mécanique, etc.) a conduit, lors de la crise de la sidérurgie européenne en 1977, à une scission du Groupe en deux entités : en faisant apport en novembre 1977 de tous ses actifs non sidérurgiques, Marine-Wendel donne vie à la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP) dont elle ne conserve qu'une participation de 20 % dans le capital. Après 1977, Marine-Wendel s'était progressivement dessaisie de ses actifs sidérurgiques et avait renforcé, au fil des ans et des restructurations internes, sa participation dans la CGIP au point d'en prendre le contrôle. En outre, Marine-Wendel avait une politique de diversification financière en prenant des participations dans des sociétés de moyenne importance. En juin 2002, Marine-Wendel et CGIP ont fusionné pour donner naissance à WENDEL Investissement.

Les faits marquants des deux sociétés sont rappelés dans le chapitre « Étapes de développement ».

Les principaux mouvements intervenus dans le Groupe au cours des trois derniers exercices, sont rappelés dans les comptes consolidés dans la partie traitant du périmètre de consolidation.

## POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Les concurrents de WENDEL Investissement sont les sociétés d'investissement européennes ou anglo-saxonnes, les fonds d'investissement et les holdings, cotées ou non cotées.

WENDEL Investissement, à la différence des fonds d'investissement, poursuit des objectifs de développement à long terme. Sa stratégie est de favoriser l'émergence de sociétés leaders dans leur secteur et d'en accompagner le développement à moyen ou long terme notamment en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité de ces sociétés. WENDEL Investissement est un partenaire actif qui appuie des équipes entrepreneuriales et les accompagne dans la durée, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de croissance et de création de valeur pour ses actionnaires.

## CONVENTIONS AVEC LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Il n'existe pas entre WENDEL Investissement et ses filiales et participations, d'accords industriels, commerciaux ou de gestion.

WENDEL Investissement assure à certaines d'entre elles des prestations de conseil et d'assistance en matière juridique, fiscale, financière et comptable. Ces prestations sont facturées à des conditions normales sur la base des coûts réels s'ils sont identifiables ou de forfaits.

Les montants des prestations au titre des trois derniers exercices de consolidation sont les suivants (en milliers d'euros hors taxes) :

	2004	2003	2002
Wheelabrator Allevard	2 559	2 114	2 161
Stallergènes	80	97	114
Autres filiales	97	82	60

## ACTIF NET RÉÉVALUÉ DE DÉCEMBRE 2004 ET MARS 2005

### MÉTHODOLOGIE

L'actif net réévalué de décembre 2004 est calculé sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Les participations dans les **sociétés non cotées** sont évaluées en appliquant aux principaux soldes de gestion, les multiples de capitalisation boursière de sociétés comparables au cours de la même période de référence. Les soldes de gestion retenus sont le résultat brut d'exploitation – EBITDA – et le résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs – EBITA – ; ce sont les soldes récurrents retraités, le cas échéant, des éléments exceptionnels.

L'échantillon des sociétés comparables ne varie pas dans le temps ; il permet de déterminer des multiples sectoriels moyens qui sont retenus pour déterminer la valeur d'entreprise de la société concernée. Les sociétés composant l'échantillon ont un flottant assez important ; les variations des cours représentent l'évolution de leur valeur d'entreprise et de plus, ces sociétés sont suivies par plusieurs analystes qui publient régulièrement sur le secteur concerné. Les estimations de ces analystes sont retenues pour calculer les multiples prévisionnels qui permettent d'intégrer les perspectives de croissance des sociétés et du secteur considéré. De cette valeur d'entreprise sont déduites toutes les dettes financières qui sont évaluées à leur juste valeur ; ceci donne la valeur réévaluée de la participation pour un pourcentage de détention de 100 %.

Les **nouveaux investissements** sont valorisés à leur prix de revient pendant les premiers mois qui suivent leur acquisition, jusqu'au moment où la société publie des comptes consolidés pour six mois d'activité et actualise ses prévisions de résultat pour l'année en cours.

Les titres des **sociétés cotées** sont valorisés en retenant la moyenne des cours de clôture des vingt séances précédant l'évaluation. La liquidité des titres des sociétés cotées est satisfaisante et pour cette raison, il n'y a pas d'abattement sur le cours moyen retenu. S'il devait y avoir une restriction, liée à un engagement donné, pour céder les titres sur le marché pendant une période de temps donnée, un abattement serait pratiqué sur le cours moyen calculé. Il en serait de même si la liquidité sur un titre devenait insuffisante au regard du nombre de titres détenus par WENDEL Investissement.

**Oranje-Nassau** détient principalement des parts dans des gisements pétroliers et des immeubles. Pour évaluer ses actifs pétroliers, Oranje-Nassau établit plusieurs plans en faisant les hypothèses suivantes :

- les réserves et le rythme annuel d'extraction pour chacun de ses gisements ;
- les différents scénarii envisageables pour l'évolution des prix du pétrole ;

- les coûts d'extraction pour chaque gisement ;
- l'évolution de la parité de change euro/US dollar ;
- le taux d'actualisation.

Il en résulte des estimations de chiffre d'affaires et de résultat pour les années à venir ; la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs donne la valorisation de l'activité Énergie.

Les activités immobilières sont concentrées sur le secteur des bureaux et des locaux commerciaux, situés essentiellement dans les principales villes des Pays-Bas, et également en Belgique et dans le nord de l'Allemagne. Ces biens, loués à des administrations ou des entreprises, sont évalués par la société à leur valeur de marché.

**Les actifs circulants et les passifs** sont repris à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché, si celle-ci peut être déterminée de manière régulière ou est donnée par un tiers. De même, les instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché.

L'actif net réévalué est donné avant prise en compte de la fiscalité latente sur les plus-values.

## ÉVOLUTION 2004 ET PREMIER TRIMESTRE 2005

	Mars 05	%	Déc. 04 <sup>(1)</sup>	%	Déc. 03	%	Déc. 02	%
Actifs non cotés	4 120	84 %	3 840	85 %	2 640	78 %	2 230	73 %
Actifs cotés	800	16 %	690	15 %	760	22 %	820	27 %
<b>Actif brut réévalué</b>	<b>4 920</b>	<b>100 %</b>	<b>4 530</b>	<b>100 %</b>	<b>3 400</b>	<b>100 %</b>	<b>3 050</b>	<b>100 %</b>
Trésorerie	420		570		90		270	
Dette financière	(1 670)		(1 670)		(970)		(1 230)	
<b>Actif net réévalué</b>	<b>3 670</b>		<b>3 430</b>		<b>2 520</b>		<b>2 090</b>	

(1) L'actif net réévalué est calculé après OPAS, en cours fin décembre. Avant prise en compte de l'OPAS, la trésorerie serait majorée de 138 millions d'euros et les actifs cotés minorés d'autant.

La répartition de l'actif brut et son évolution entre 2002 et le premier trimestre 2005 sont présentées dans le tableau ci-dessus.

L'actif net réévalué s'élevait à 3 430 millions d'euros en décembre 2004 contre 2 520 millions d'euros en décembre 2003, et 2 090 millions d'euros en décembre 2002. En deux ans, l'actif net réévalué progresse de 64 %, sans prendre en compte le dividende distribué aux actionnaires.

La progression et l'évolution de l'actif net depuis deux ans mettent en évidence la nouvelle stratégie mise en œuvre à partir de fin 2002.

L'importance des actifs non cotés progresse régulièrement en deux ans passant de 73 % fin 2002, à 78 % fin 2003 et 85 % fin 2004. En valeur absolue, la valeur de ces actifs passe de 2 640 à 3 840 millions d'euros entre fin 2003 et fin 2004, soit une

progression de 1 200 millions d'euros en 2004 et de 1 610 millions d'euros en deux ans.

L'accroissement de 2003 est lié pour une large part à l'acquisition et à la valorisation de Legrand acquis fin 2002. L'accroissement de la valorisation en 2004 est lié à la poursuite de la valorisation de Legrand et de Bureau Veritas. La valorisation de décembre 2004 prend en compte le renforcement dans Bureau Veritas de 34 % à 99 % effectué en fin d'année 2004.

À fin décembre 2004, les actifs cotés représentaient 690 millions d'euros ; la part des actifs cotés qui représentait un peu plus du quart en décembre 2002 n'en représente plus que 15 % en décembre 2004 ; cette évolution est liée à la sortie progressive de la participation dans Capgemini pendant l'exercice 2003 et de la cession de la participation Trader Classified Media en mars et avril 2004.

Lors de l'introduction en bourse de bioMérieux, WENDEL Investissement a cédé l'essentiel de sa participation. En décembre 2004, WENDEL Investissement détenait encore 3 % du capital de cette société.

L'endettement financier net qui représente la dette financière minorée de la trésorerie passe de 960 millions d'euros fin 2002 à 880 millions d'euros fin 2003 et 1 100 millions fin 2004. L'évolution de l'endettement en valeur absolue a une portée limitée, et il est beaucoup plus intéressant de suivre l'évolution du

ratio d'endettement financier net sur actif brut réévalué qui mesure l'endettement de WENDEL Investissement. Ce ratio qui était de 31 % fin 2002 était ramené à 26 % à fin 2003 et 24 % fin 2004.

En mars 2005, l'actif brut réévalué de WENDEL Investissement est de 4 920 millions d'euros ; les actifs non cotés et cotés représentent respectivement 84 % et 16 % de ces actifs. L'actif net réévalué s'élève à 3 670 millions d'euros. À cette date, le ratio d'endettement est de 25 %.

## RISQUES SUR ACTIONS

Taux de rendement interne (annualisé)	Actif net réévalué	CAC 40
2002 (août – décembre)	- 14 %	- 21 %
2003 (janvier – décembre)	21 %	13 %
2004 – 2005 (janvier 2004 – mars 2005)	42 %	15 %

Les actifs de WENDEL Investissement sont des participations dans des sociétés non cotées et, pour une moindre part, des actions de sociétés cotées. La gestion active de ce portefeuille s'appuie sur un suivi régulier et approfondi des performances opérationnelles et financières de chaque participation. Pour les sociétés non cotées, les performances de gestion sont suivies de manière mensuelle, puis analysées avec l'équipe dirigeante. Cette étude se double, à intervalles réguliers, d'une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant d'un partage des connaissances avec la société concernée. Cet examen régulier permet d'analyser et d'anticiper au mieux l'évolution de chaque participation et de prendre les décisions appropriées.

Cette approche spécifique par société se complète au niveau de WENDEL Investissement d'une analyse globale de la répartition des risques entre les différents secteurs de l'économie afin de tirer

parti d'une bonne diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur résistance à la conjoncture. Cette diversification doit également permettre un équilibre entre les actifs de croissance et les actifs de rendement.

La valeur des actifs cotés ou non cotés est liée à l'évolution des marchés boursiers. En effet, comme il est exposé précédemment, la méthode d'évaluation retenue pour évaluer les actifs non cotés fait référence à des multiples de sociétés cotées comparables. Pour les titres de sociétés cotées, la valorisation se fait en retenant le cours de bourse.

L'appréciation de risque boursier peut être illustrée par le tableau ci-dessus, qui retrace l'évolution comparée du CAC 40 et de la performance de l'actif net réévalué entre août 2002 et mars 2005.

Ces taux sont des taux de rendement interne calculés sur une base annuelle et en supposant le réinvestissement du dividende.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'analyse du risque de liquidité, décrite ci-dessous, porte sur les dettes de WENDEL Investissement et de ses principales filiales consolidées par intégration globale. Le total de ces dettes (2 890 millions d'euros) représente 95 % du montant de la dette brute consolidée figurant au bilan au 31 décembre 2004.

En milliers d'euros	Montant global des lignes	Montant non utilisé	Montant utilisé	Devise de tirage
<b>WENDEL Investissement</b>				
Obligations échangeables Capgemini	-	-	279 020	EUR
Obligations échangeables Valeo			369 606	EUR
Obligations WENDEL Investissement			600 000	EUR
Obligations WENDEL Investissement			400 000	EUR
Dette bancaire	350 000	350 000	-	-
Autres dettes financières et intérêts courus			40 734	EUR
			<b>1 689 360</b>	
<b>WINVEST 5</b>				
Dette bancaire <sup>(1)</sup>	350 000	-	350 000	EUR
Dette bancaire <sup>(1)</sup>	50 000	33 675	16 325	EUR
			<b>366 325</b>	
<b>GROUPE BUREAU VERITAS</b>				
Dette bancaire <sup>(1)</sup>	300 000	269 400	30 600	EUR
Dette bancaire <sup>(1)</sup>	400 000	87 526	302 474	USD
Dette bancaire <sup>(1)</sup>			10 000	EUR
Dette bancaire <sup>(1)</sup>	250 000	229 576	20 424	GBP
Autres dettes financières et intérêts courus			21 380	EUR
			<b>384 878</b>	
<b>GROUPE EDITIS</b>				
Obligation High Yield	-	-	150 000	EUR
Dette bancaire	93 282	-	93 282	EUR
Dette bancaire	83 860	-	83 860	EUR
Dette bancaire	83 860	-	83 860	EUR
Dette bancaire	100 000	69 640	30 360	EUR
Dette bancaire	40 000	40 000	-	-
Concours bancaires	6 000		5 285	EUR
Autres dettes financières et intérêts courus			2 902	EUR
			<b>449 549</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>2 890 112</b>	

(1) Montant global de tirage maximum plafonné à 950 millions d'euros

Opération de couverture sur taux d'intérêt	Nominal	Devise
<b>WENDEL Investissement</b>		
Obligations WENDEL Investissement	95 675	EUR
Obligations WENDEL Investissement	400 000	EUR
Obligations WENDEL Investissement	100 000	EUR
	<b>595 675</b>	
<b>GROUPE EDITIS</b>		
Dette bancaire	65 250	EUR
Dette bancaire	65 250	EUR
	<b>130 500</b>	

Échéance	Rembour- sement	Taux	Paiements dus par période			Montant des engagements par période			
			À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
06/2009	in fine	fixe	2,000 %		279 020				
05/2005	in fine	fixe	3,750 %	369 606					
02/2011	in fine	fixe	5,000 %			600 000			
11/2014	in fine	fixe	4,875 %			400 000			
08/2008 2005	revolver	variable	euribor + marge				350 000		
				40 734					
				<b>410 340</b>	<b>279 020</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>
06/2006	revolver	variable	euribor + marge		350 000				
06/2006	revolver	variable	euribor + marge	54	16 271			33 675	
				<b>54</b>	<b>366 271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 675</b>	<b>0</b>
12/2009	amortissable	variable	euribor + marge		30 600		29 933	239 467	
12/2011	in fine	variable	libor + marge			302 474		} 87 526	
12/2011	in fine	variable	euribor + marge			10 000			
12/2009 2005	revolver	variable	libor + marge		20 424				
		variable	euribor + marge	21 380					
				<b>21 380</b>	<b>51 024</b>	<b>312 474</b>	<b>29 933</b>	<b>239 467</b>	<b>87 526</b>
10/2014	in fine	fixe	8,375 %			150 000			
09/2011	amortissable	variable	euribor + marge	9 100	51 257	32 925			
09/2012	in fine	variable	euribor + marge			83 860			
09/2013	in fine	variable	euribor + marge			83 860			
09/2011	revolver	variable	euribor + marge	30 360				69 640	
09/2011	amortissable	variable	euribor + marge				28 000	12 000	
2005		variable	euribor + marge	5 285					
2005				2 902					
				<b>47 647</b>	<b>51 257</b>	<b>350 645</b>	<b>0</b>	<b>28 000</b>	<b>81 640</b>
				<b>479 421</b>	<b>747 572</b>	<b>1 663 119</b>	<b>29 933</b>	<b>651 142</b>	<b>169 166</b>

Échéance	Taux reçu / payé
02/2011	3,885 % / euribor 3 mois
02/2011	3,885 % / CMS 7 ans (plancher à 3.43 % et plafond à 3.85 %)
02/2011	4,055 % / CMS 7 ans (plancher à 3.32 % et plafond à 4.02 %)
09/2007	euribor 3 mois / 2.925 %
09/2007	euribor 3 mois / CMS résiduel -0.35 % (plancher à 2 % et plafond à 3,5 %).

## COVENANTS FINANCIERS

### COVENANTS FINANCIERS - DETTES BANCAIRES DE WENDEL INVESTISSEMENT (NON UTILISÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004) ET DE WINVEST 5

Ces dettes prévoient le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de WENDEL Investissement et sur le montant de la dette nette. Cette dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant donc les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition. Ne sont donc pas prises en compte au niveau de ces ratios, les dettes des groupes Editis, Bureau Veritas (dont Winvest 5), Legrand, Stallergènes, Oranje-Nassau et Wheelabrator Allevar. Ces covenants, testés trimestriellement, sont les suivants :

- la dette financière nette de WENDEL Investissement et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- la dette financière nette de WENDEL Investissement et des holdings financières ne doit pas excéder 1 700 millions d'euros ;
- la dette financière brute non garantie de WENDEL Investissement et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs disponibles (non nantis ou séquestrés) augmentée de la trésorerie de WENDEL Investissement et des holdings financières ne doit pas excéder 50 %.

Se reporter aux données relatives à l'actif net réévalué de WENDEL Investissement du rapport annuel pour la valeur brute réévaluée des actifs, pour le montant de la dette nette prise en compte et également à l'annexe aux comptes consolidés pour la trésorerie de WENDEL Investissement et des holdings financières (Note 8), pour la dette brute (Note 11), pour les actifs non disponibles et les dettes garanties (Note 15).

Au 31 décembre 2004, ces covenants sont respectés.

### COVENANTS FINANCIERS - DETTES BANCAIRES DE BUREAU VERITAS

Les dettes bancaires de Bureau Veritas prévoient le respect des ratios suivants :

- le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 5,5. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre la dette nette consolidée de Bureau Veritas et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 3,65.

Ces ratios seront testés semestriellement à compter du 30 juin 2005.

La documentation bancaire relative à la dette de Bureau Veritas prévoit les restrictions habituelles pour ce genre de crédit « corporate ». Certaines opérations telles que, fusion, sortie d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées,

acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

### COVENANTS FINANCIERS - DETTES BANCAIRES D'EDITIS

Ces dettes bancaires d'Editis prévoient le respect des ratios suivants :

- le rapport entre la dette nette consolidée d'Editis et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 5,7 ;
- le rapport entre le cash-flow après Capex et le montant du service de la dette (intérêts de la dette augmentés des remboursements effectués) doit être supérieur à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 2. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre la dette nette consolidée d'Editis (hors emprunt High Yield) et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 3,7 ;
- les dépenses de Capex ne doivent pas excéder 40,4 millions d'euros.

Ces ratios sont testés trimestriellement. Au 31 décembre 2004, ces covenants sont respectés.

La documentation bancaire relative à la dette d'Editis prévoit les restrictions habituelles pour ce genre de crédit LBO. Certaines opérations telles que, fusion, sortie d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

## RISQUE DE TAUX

	Total	Partie à taux variable
Passifs financiers	3 048 945	1 174 835
Instruments de taux	-	- 34 825
Actifs financiers	- 1 058 881	- 963 662
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>1 990 064</b>	<b>176 348</b>

Le détail des actifs et passifs financiers fait ressortir une structure majoritairement porteuse d'intérêts à taux fixes. Les périodes de taux applicables à la partie à taux variable sont dans la plupart des cas, inférieures à douze mois.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2004, une augmentation de 1% de ces taux variables aurait une incidence défavorable d'environ 2 millions d'euros sur le résultat consolidé avant impôt.

## RISQUE DE CHANGE

Les sociétés contrôlées par WENDEL Investissement, notamment Bureau Veritas, Oranje-Nassau et Wheelabrator Allevard, exercent leurs activités dans différents pays et en conséquence détiennent des actifs dans ces pays et réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro. L'essentiel du risque de change est concentré chez Oranje-Nassau au niveau de son activité pétrolière et chez Bureau Veritas.

### ORANJE-NASSAU

Dans le cadre de son activité pétrolière, Oranje-Nassau détient des actifs et passifs en dollars américains et réalise une grande partie de son résultat dans cette monnaie. Le compte de résultat consolidé de WENDEL Investissement est impacté des variations de change à deux niveaux.

Sur la base des quantités produites en 2004 (7,8 millions de barils équivalent pétrole) et du prix moyen de vente du baril (30,6 USD par baril), une variation de 5 % de la parité EUR/USD aurait entraîné une variation du chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions d'euros et une variation du résultat net après impôt de cette activité de l'ordre de 3 millions d'euros.

Par ailleurs, les variations de valeur des actifs et passifs en dollars américains détenus dans le cadre de cette activité, liées aux fluctuations de la parité EUR/USD sont comptabilisées en résultat financier. À ce titre, WENDEL Investissement a enregistré en 2004, une perte de change de 5,9 millions d'euros. Plus généralement, une variation de 5 % de la parité EUR/USD aurait une incidence de l'ordre de 4 millions d'euros.

### BUREAU VERITAS

Bureau Veritas, société implantée dans de nombreux pays dans le monde, réalise une grande partie de ses opérations dans des devises autres que l'euro. Le groupe WENDEL Investissement estime qu'environ 50 % du cash-flow est libellé en dollar ou dans des devises fortement corrélées à cette monnaie. Sur cette base, une variation de 5 % de la parité EUR/USD aurait une incidence de l'ordre de 8 millions d'euros sur le résultat d'exploitation. Toutefois cette exposition est compensée par la présence au passif du bilan de Bureau Veritas, d'une dette de l'ordre de 410 MUSD.

### WHEELABRATOR ALLEVARD

Compte tenu de l'organisation industrielle du Groupe, la plupart des sociétés réalisent leurs transactions commerciales majoritairement dans leur devise locale. Les zones d'exportation du Groupe étant également des zones d'exportation pour nos principaux concurrents, le risque de perte de compétitivité lié à la fluctuation des monnaies est donc réduit. La sensibilité du résultat d'exploitation à la variation des monnaies est principalement limitée aux mouvements de conversion des états financiers de monnaies locales en euros. Une variation de 5 % de la parité

EUR/USD n'aurait pas d'incidence significative sur le patrimoine et la situation financière de WENDEL Investissement.

## WENDEL INVESTISSEMENT

Afin de réduire son exposition aux fluctuations de la parité EUR/USD, WENDEL Investissement a conclu différentes opérations de vente à terme de dollars américains. Au titre de ces opérations, WENDEL Investissement a comptabilisé un profit de change de 11 millions d'euros en 2004. La position en cours au 31 décembre 2004 (voir Note 14 de l'annexe aux comptes consolidés) générerait un résultat de change d'environ 8 millions d'euros pour une variation de 5 % de la parité EUR/USD.

## RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES

### RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU GROUPE ET SITUATION DE DÉPENDANCE

Compte tenu de la variété des activités de WENDEL Investissement et de ses filiales contrôlées (le « Groupe ») ainsi que de leurs implantations géographiques, aucune réglementation spécifique n'a vocation à leur être appliquée de façon uniforme. Le Groupe n'est soumis directement à aucune réglementation particulière pouvant affecter le cours normal de ses affaires. La société n'a pas connaissance d'évolution prévisible en termes de réglementations ou jurisprudence qui pourrait avoir un effet significatif sur les activités du Groupe.

Chaque société du Groupe veille au respect des dispositions spécifiques régissant son activité. Pour l'exercice de ses activités, Bureau Veritas bénéficie à travers le monde, de très nombreux agréments, reconnaissances et accréditations de la part d'États et d'organisations internationales qui font l'objet de renouvellements périodiques. Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de problème de renouvellement pouvant avoir un impact significatif sur les activités de Bureau Veritas. Dans le cadre de l'activité d'édition et de distribution de livres, Editis est notamment soumise aux réglementations relatives au prix unique du livre ainsi qu'aux législations applicables en matière de diffamation, de droit à l'image et de respect de la vie privée.

Par ailleurs, la société et ses filiales contrôlées ne sont dépendantes d'aucun brevet ou licence ni aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier. À la meilleure connaissance de la société, il n'existe pas dans les sociétés du Groupe de contrats de cette nature, dont l'expiration ou la rupture pourrait avoir une influence significative sur leurs activités.

### LITIGES

Dans le cadre normal de leurs activités, WENDEL Investissement et ses filiales contrôlées sont impliquées dans des actions judiciaires et sont soumises régulièrement à des contrôles fiscaux, sociaux, ou administratifs.

Une provision est constituée chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible. La méthode de provisionnement et de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions constituées reflètent la meilleure estimation des conséquences financières pour le Groupe des litiges sur la base des informations disponibles.

Le montant total de la provision pour litiges dans les comptes consolidés est de 85,4 millions d'euros dont 62,2 millions d'euros pour Bureau Veritas. Dans le cadre normal de son activité, Bureau Veritas est partie à plus de 4000 litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité professionnelle. Eritis est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre normal de son activité, principalement en matière sociale ou de droits d'auteurs.

À ce jour, le principal litige de la société fait suite à la découverte d'une pollution sur un terrain situé près de Rouen qui aurait pour origine les activités sidérurgiques des Hauts Fourneaux de Rouen (HFR), dont l'exploitation a cessé en 1967. Le Préfet de Seine-Maritime, alléguant d'une filiation des HFR avec Sofiservice (filiale du Groupe), a enjoint, par un arrêté de 1998, à cette dernière la réalisation d'une étude environnementale et la remise en état du site. Contesté, cet arrêté a été annulé par un jugement du Tribunal administratif qui a lui-même été annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel en octobre 2002. Le pourvoi en cassation de la société a été rejeté par un arrêt du Conseil d'État en date du 10 janvier 2005. Ce litige demeure provisionné au 31 décembre 2004 sur les bases de l'étude environnementale réalisée conformément à l'arrêt de la Cour d'appel.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et l'activité du Groupe.

### ASSURANCES

Dans le cadre de sa politique de couverture de risques, WENDEL Investissement a souscrit des polices d'assurances auprès de compagnies de premier plan.

La société a principalement couvert les risques suivants :

- dommages aux biens (bâtiments et/ou risques locatifs) ainsi qu'à leur contenu (couverture : environ 11 millions d'euros). Cette police couvre notamment les dommages matériels causés aux biens ;
- responsabilité civile d'exploitation (couverture : environ 7 millions d'euros) ; cette police couvre notamment les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers ;
- flotte automobile et déplacement du personnel de la société ;
- responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ; cette police couvre notamment les mandataires sociaux de la société, ses représentants au sein des organes de direction des filiales ou participations et les dirigeants de fait ou préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

Par ailleurs, chaque filiale contrôlée gère en direct sa propre politique d'assurance et dispose d'une couverture de risque parfaitement adaptée à son activité.

**ACTIFS NON DISPONIBLES**

Actifs non disponibles au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

	Période d'indisponibilité		Valeur consolidée des actifs non disponibles	Total du poste de bilan	en % du poste de bilan
	date de départ	date d'échéance			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	
			-	2 112 755	0,0 %
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Immobilier Oranje-Nassau (hypothèque)	-	juin 2009	49 300		
Immobilier Oranje-Nassau (hypothèque)	-	mai 2009	9 926		
			59 226	366 740	16,1 %
<b>Immobilisations financières</b>					
7 300 000 actions Valeo séquestrées	mai 2002	mai 2005	215 861		
Autres			2 307		
			218 168	1 139 938	19,1 %
<b>Actifs non disponibles / Actif immobilisé</b>			<b>277 394</b>	<b>3 619 433</b>	<b>7,7 %</b>
<b>Actifs non disponibles / Total bilan</b>			<b>277 394</b>	<b>5 698 710</b>	<b>4,9 %</b>

Par ailleurs certains autres actifs, éliminés en consolidation (titres de sociétés consolidées ou créances inter-sociétés) ont été nantis au profit des banques. Ces actifs sont les suivants :

- obligations émises par Sofu Participations et souscrites par Winvest 5 en garantie du remboursement de sa dette de 366 271 milliers d'euros.
- certains titres des sociétés du groupe Editis en garantie du remboursement de la dette du groupe Editis d'un montant de 441 362 milliers d'euros.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGES PAR LE GROUPE**

En euros	Exercice 2004				Exercice 2003			
	Ernst & Young Audit		PricewaterhouseCoopers		Ernst & Young Audit		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidation	925 800	84 %	189 350	39 %	722 560	70 %	148 550	64 %
Missions accessoires	155 700	14 %	72 904	15 %	249 620	24 %	80 400	34 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 081 500</b>	<b>98 %</b>	<b>262 254</b>	<b>54 %</b>	<b>972 180</b>	<b>94 %</b>	<b>228 950</b>	<b>98 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	25 000	2 %	42 518	9 %	60 000	6 %	4 925	2 %
Autres			180 000	37 %				
<b>Sous-total</b>	<b>25 000</b>	<b>2 %</b>	<b>222 518</b>	<b>46 %</b>	<b>60 000</b>	<b>6 %</b>	<b>4 925</b>	<b>2 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 106 500</b>	<b>100 %</b>	<b>484 772</b>	<b>100 %</b>	<b>1 032 180</b>	<b>100 %</b>	<b>233 875</b>	<b>100 %</b>



# Passage aux normes IFRS

Conformément au Règlement n° 1606/2002 du Conseil européen et du Parlement européen relatif à l'application des normes comptables internationales adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe WENDEL Investissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ces comptes consolidés 2005 seront présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Afin de répondre à cette obligation, le Groupe a défini une démarche de conversion qui a été mise en oeuvre au cours des exercices 2003 et 2004. Cette démarche visait à :

- mettre en place un calendrier de transition,
- identifier et chiffrer les différences entre les normes comptables françaises et les normes IFRS,
- adapter, le cas échéant, les systèmes d'information, et
- former les collaborateurs du Groupe concernés par le passage aux normes IFRS.

La progression des travaux, les options retenues et l'estimation des impacts de la conversion aux normes IFRS ont été régulièrement présentées au Comité d'audit. Les impacts chiffrés ont été présentés au Comité d'audit du 26 mai 2005 et validés par le Conseil d'administration du 31 mai 2005.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe WENDEL Investissement a préparé des informations financières présentant l'impact chiffré du passage aux normes IFRS sur :

- les capitaux propres consolidés à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- les capitaux propres consolidés à la clôture du 31 décembre 2004, et
- le résultat net consolidé de l'exercice 2004.

Ces informations chiffrées ont été préparées conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », et en appliquant toutes les normes IAS/IFRS en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 telles qu'elles étaient publiées au 31 décembre 2004 par l'IASB et adoptées par la Commission européenne.

Dans la mesure où les états financiers de l'exercice à clore le 31 décembre 2005 devront être préparés sur la base des normes et interprétations en vigueur à cette date, il est précisé que les

informations chiffrées relatives à l'exercice 2004 présentées en comparatif des comptes 2005 pourraient être, le cas échéant, différentes de celles présentées ci-après.

Les informations chiffrées détaillées ci-dessous ont fait l'objet de procédures d'audit par les Commissaires aux comptes de WENDEL Investissement.

## PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », les options suivantes ont été retenues par le groupe WENDEL Investissement :

- Regroupements d'entreprises : WENDEL Investissement a choisi de ne pas retraiter selon la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition.
- Instruments financiers : la norme IAS 32 « Actions propres » et la norme IAS 39 « Instruments financiers » ont été appliquées dès la date de transition.
- Écarts de conversion : le Groupe a transféré en « Réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cet ajustement est sans impact sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ainsi, seuls les écarts de conversion constatés après cette date seront repris en résultat en cas de cessions de filiales auxquels ils se rapportent.
- Avantages à long terme du personnel : les écarts actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2003 ont été comptabilisés intégralement en contrepartie des réserves consolidées à la date de transition.
- Paiements basés sur des actions : la norme IFRS 2 « Paiements basés sur des actions » a été appliquée aux plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Immobilisations corporelles : le Groupe n'a pas retenu l'option de réévaluer à la juste valeur ses immobilisations à la date de transition (hors immeubles de placement qui sont comptabilisés à la juste valeur selon la norme IAS 40 « Immeubles de placement »).

Pour toutes les autres normes IAS/IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

**IMPACTS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS SUR LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**

En millions d'euros	Exercice 2004
<b>RÉSULTAT NET PART GROUPE EN NORMES FRANÇAISES</b>	<b>281,0</b>
(a) Titres de sociétés cotées non consolidées (IAS 39)	38,2
(b) Titres de sociétés non cotées non consolidées (IAS 39)	(4,5)
(c) Valeurs mobilières de placement (IAS 39)	(10,4)
(d) Obligation échangeable Valeo / Obligation échangeable Capgemini (IAS 39)	59,7
(d) Options couvrant l'Obligation échangeable Capgemini (IAS 39)	(48,2)
(e) Autres options et contrats de SWAP (IAS 39)	(7,7)
Autres impacts de IAS 39	4,5
(f) Titres auto-détenus classés en valeurs mobilières de placement (IAS 32)	0,1
(g) Titres Wendel-Participations (IAS 32)	(2,8)
(h) Engagement de liquidité sur titres Bureau Veritas (IAS 32)	16,8
(i) Stock-options (IFRS 2)	(2,1)
(j) Provision pour retraites (IAS 19)	(0,7)
(k) Arrêt de l'amortissement des goodwill (IFRS 3)	51,0
(l) Immeubles de placement (IAS 40)	(3,1)
(m) Création éditoriale du groupe Editis (IAS 38)	1,0
(n) Division Énergie de Oranje-Nassau	7,5
(o) Annulation des écarts de conversion à la date de la transition (IFRS 1)	16,5
(p) Impacts des retraitements et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sur les goodwill dégagés en 2004	18,5
Autres retraitements	(1,1)
(q) Impôts différés	0,8
<b>Total des retraitements</b>	<b>134,0</b>
<b>RÉSULTAT NET PART GROUPE EN IFRS</b>	<b>415,0</b>

**IMPACTS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2004	31 décembre 2004
<b>CAPITAUX PROPRES PART GROUPE EN NORMES FRANÇAISES</b>	<b>1 229,0</b>	<b>1 364,4</b>
(a) Titres de sociétés cotées non consolidées (IAS 39)	(16,1)	22,5
(b) Titres de sociétés non cotées non consolidées (IAS 39)	43,5	45,1
(c) Valeurs mobilières de placement (IAS 39)	11,2	1,9
(d) Obligation échangeable Valeo / Obligation échangeable Capgemini (IAS 39)	(50,2)	9,5
(d) Options couvrant l'Obligation échangeable Capgemini (IAS 39)	24,7	(23,4)
(e) Autres options et contrats de SWAP (IAS 39)	6,8	0,4
Autres impacts de IAS 39	(2,9)	2,0
(f) Titres auto-détenus classés en valeurs mobilières de placement (IAS 32)	(7,8)	(7,7)
(g) Titres Wendel-Participations (IAS 32)	(11,1)	(7,1)
(h) Engagement de liquidité sur titres Bureau Veritas (IAS 32)	0,0	(5,6)
(i) Stock-options (IFRS 2)	0,0	0,0
(j) Provision pour retraites (IAS 19)	(10,6)	(13,9)
(k) Arrêt de l'amortissement des goodwill (IFRS 3)	0,0	56,0
(l) Immeubles de placement (IAS 40)	11,1	8,0
(m) Création éditoriale du groupe Editis (IAS 38)	na	(10,0)
(n) Division Énergie de Oranje-Nassau	(15,4)	(8,2)
(o) Annulation des écarts de conversion à la date de la transition (IFRS 1)	0,0	0,0
(p) Impacts des retraitements et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sur les goodwill dégagés en 2004	0,0	8,4
Autres retraitements	10,5	14,5
(q) Impôts différés	(210,7)	(190,5)
<b>Total des retraitements</b>	<b>(216,9)</b>	<b>(98,3)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART GROUPE EN IFRS</b>	<b>1 012,1</b>	<b>1 266,1</b>

## IMPACTS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2004

En millions d'euros	Capitaux propres part groupe au 1/1/2004	Distribution de dividendes	Écarts de conversion	Résultat net part groupe	Autres	Capitaux propres part groupe au 31/12/2004
<b>NORMES FRANÇAISES</b>	1 229,0	(58,4)	(6,3)	281,0	(80,9)	1 364,4
Impacts de la transition IFRS	(216,9)		(8,7)	134,0	(6,7) <sup>(1)</sup>	(98,3)
<b>NORMES IFRS</b>	1 012,1	(58,4)	(15,0)	415,0	(87,5)	1 226,1

(1) Dont: (b) +6,1 M€ au titre de la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (IAS 39), (g) +6,8 M€ au titre du dividende Wendel-Participations et du call Wendel-Participations (IAS 32), (h) -22,4 M€ au titre de l'engagement de liquidité sur les actions Bureau Veritas (IAS 32) et (i) 2,1 M€ au titre de la contrepartie de la charge de stock-options (IFRS 2).

### DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

#### (a) - Titres de sociétés cotées non consolidées (IAS 39)

Dans les comptes en normes françaises, ces titres (Capgemini, Valeo et bioMérieux) étaient comptabilisés pour leur coût d'acquisition. Ils pouvaient faire l'objet d'une provision pour dépréciation si le cours moyen du dernier mois de l'exercice était inférieur à cette valeur historique.

En normes IFRS, ils sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat » et sont valorisés au cours du jour de clôture. La variation de valeur d'une clôture à l'autre passe par le compte de résultat.

#### (b) - Titres de sociétés non cotées non consolidées (IAS 39)

Dans les comptes en normes françaises, ces titres étaient comptabilisés au coût historique sous déduction éventuelle d'une dépréciation compte tenu des perspectives de rentabilité et de la quote-part de situation nette.

En normes IFRS, ils sont comptabilisés en « Actifs financiers disponibles à la vente » et sont valorisés à la juste valeur. La variation de valeur d'une clôture à l'autre passe par les capitaux propres. Si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée durable, une provision pour dépréciation est constatée par le compte de résultat. Le retraitement concerne essentiellement les titres détenus par Oranje-Nassau pour lesquels la plus-value latente a été prise en compte dans les capitaux propres dans les comptes IFRS.

#### (c) - Valeurs mobilières de placement (IAS 39)

En normes IFRS, les valeurs mobilières de placement sont classées en « Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat ». Ainsi les éventuelles plus-values et moins-values latentes sont comptabilisées à la clôture par le compte de résultat, alors que dans les comptes en normes françaises seules les moins-values latentes étaient prises en compte.

#### (d) - Obligation échangeable Valeo / Obligation échangeable Capgemini (IAS 39)

Dans les comptes IFRS, la composante optionnelle de ces obligations est séparée de la composante dette. La composante optionnelle

est valorisée au bilan à la juste valeur comme un instrument dérivé indépendant, et la variation de la juste valeur passe par le compte de résultat. La composante dette est quant à elle comptabilisée au coût amorti.

#### - Options couvrant l'Obligation Capgemini (IAS 39)

La composante optionnelle des Obligations Capgemini a été couverte par des achats d'options qui sont également valorisées à la juste valeur par le résultat en normes IFRS. Ainsi l'impact de la composante optionnelle de l'obligation Capgemini sur le compte de résultat IFRS est compensé, pour la partie couverte, par l'impact de ces options.

Dans les comptes en normes françaises, la prime payée pour l'achat de ces options transformant les obligations Capgemini en obligations simples, était considérée comme un complément d'intérêts et était étalée linéairement sur la durée de vie de l'obligation.

#### (e) - Autres options et contrats de SWAP (IAS 39)

Dans les comptes IFRS, les options et les contrats de SWAP sont comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat.

Dans les comptes en normes françaises, les options étaient comptabilisées en compte d'attente pour leur valeur historique, et seules les moins-values latentes étaient comptabilisées. Les contrats de Swap étaient considérés comme des éléments hors bilan.

#### (f) - Titres autodétenus classés en valeurs mobilières de placement (IAS 32)

Dans les comptes IFRS, tous les titres autodétenus sont annulés contre les réserves consolidées, y compris ceux qui étaient maintenus au bilan des comptes en normes françaises, en valeurs mobilières de placement en raison de leur objectif de détention.

#### (g) - Titres Wendel-Participations et vente d'options d'achat sur titres Wendel-Participations (IAS 32)

Les titres Wendel-Participations (13,5%) qui figuraient au bilan des comptes en normes françaises pour leur valeur historique (11,1 M€), sont assimilés en normes IFRS à des titres autodétenus. En effet, Wendel-Participations a pour seul actif environ 35% de WENDEL Investissement.

Les titres Wendel-Participations, comme les dividendes reçus de ces titres (2,8 M€ en 2004), sont donc annulés contre les capitaux propres dans les comptes IFRS.

De même, les options d'achat vendues par le Groupe en 2004 pour 4 M€ sont considérées comme des instruments de capitaux propres en normes IFRS et comptabilisées à ce titre en capitaux propres dans les comptes IFRS, alors qu'en normes françaises elles étaient comptabilisées dans un compte d'attente au passif.

#### **(h) – Engagement de liquidité sur les actions Bureau Veritas (IAS 32)**

WENDEL Investissement s'est engagé à assurer la liquidité des actions émises par Bureau Veritas dans le cadre des plans de stock-options accordés à ses salariés. Selon la norme IAS 32, depuis la prise de contrôle de Bureau Veritas en 2004, cet engagement conduit WENDEL Investissement à considérer que les actions Bureau Veritas déjà souscrites qui font l'objet de l'engagement, n'appartiennent plus aux minoritaires, mais sont considérées comme des actions détenues par le Groupe. Une dette est donc constatée envers les détenteurs des actions pour le montant du prix déterminé dans cadre de l'engagement (5,8 M€). La contrepartie de la dette est la valeur comptable des minoritaires concernés (0,2 M€), et pour la partie excédentaire (5,6 M€), les capitaux propres part Groupe. De même, la provision de 16,8 M€ constatée en 2004 dans les comptes en normes françaises par contrepartie du compte de résultat et correspondant à la différence entre le prix de rachat et le prix de souscription des stock-options non exercées, est comptabilisée en normes IFRS par contrepartie des capitaux propres.

#### **(i) – Stock-options (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements basés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge de personnel pour le montant de la juste valeur des stock-options accordées aux salariés à la date de l'octroi. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits à ces stock-options. L'attribution de stock-options n'ayant pas d'impact pour le Groupe à la date de l'octroi en terme de trésorerie et d'actif net, la contrepartie de la charge est passée en capitaux propres consolidés ; il n'y a donc pas d'impact sur le niveau des capitaux propres consolidés.

Pour l'exercice 2004 cette charge est de 2,1 M€ pour la part Groupe, dont 1,4 M€ au titres des stock-options accordées par la société WENDEL Investissement.

Dans les comptes en normes françaises, cette charge n'était pas constatée.

#### **(j) – Provisions pour retraites et autres avantages au personnel (IAS 19)**

L'application des modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages à long terme au personnel tels qu'édictées par la norme IAS 19 « Avantage au personnel » a conduit WENDEL Investissement à ajuster les provisions pour retraites de certaines filiales. À la date de transition,

l'ajustement s'élève à 10,6 M€ pour la part Groupe, dont 8,4 M€ pour Oranje-Nassau.

#### **(k) – Arrêt de l'amortissement des goodwill à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (IFRS 3)**

En IFRS, l'amortissement linéaire des goodwill pratiqué dans les comptes en normes françaises est supprimé, les goodwill ne faisant plus l'objet que de tests de dépréciation annuels (tests qui étaient déjà effectués en normes françaises). Ainsi l'annulation de l'amortissement linéaire des goodwill a un impact positif de 51 M€ sur le résultat net part du Groupe 2004 (dont 17,9 M€ au niveau de WENDEL Investissement, 10,5 M€ au niveau des sociétés dont le résultat est intégré globalement, et 22,6 M€ au niveau des sociétés dont le résultat est mis en équivalence).

#### **(l) – Immeubles de placement (IAS 40)**

En normes IFRS, les immeubles de placement détenus par Oranje-Nassau sont comptabilisés en juste valeur par le résultat, alors qu'en normes françaises ils étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition sous déduction d'une éventuelle provision pour dépréciation.

#### **(m) – Création éditoriale du groupe Eeditis (IAS 38)**

En normes françaises, les frais internes et externes de création éditoriale de la division Education & Référence étaient immobilisés et amortis sur 2 à 3 ans à compter de la date de parution ; ils faisaient également l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Dans la division Littérature générale, les coûts externes étaient incorporés au coût de revient des stocks.

Dans les comptes IFRS, les précisions des conditions d'activation apportées par la norme IAS 38 limitent l'activation des frais aux départements éditoriaux de la Référence et du Prescrit (manuels scolaires) et aux projets les plus significatifs (impact sur les incorporels : -7,7 M€ à la clôture). Dans la division Littérature générale, la valeur des stocks qui intégrait les coûts externes de création éditoriale, a été corrigée (impact sur les stocks : -2,2 M€ à la clôture).

#### **(n) – Division Energie de Oranje-Nassau**

Le passage aux normes IFRS a eu trois impacts :

**1-** Il a conduit à changer la monnaie de fonctionnement des actifs de la division Énergie qui était le dollar américain en normes françaises, et qui est l'euro pour les actifs hollandais et la livre sterling pour les actifs britanniques en normes IFRS. L'écart de conversion qui était constaté dans les comptes en normes françaises par le résultat, est comptabilisé en normes IFRS par les réserves de conversion.

**2-** Les tests de dépréciation sont réalisés puit par puit en normes IFRS alors que dans les comptes en normes françaises les tests étaient faits par division ; ainsi certains puits ont été dépréciés dans le bilan d'ouverture.

**3-** Dans les comptes en normes françaises, une provision pour démantèlement des installations et pour remise en état des sites était comptabilisée au fur et à mesure de la production (sans actualisation de la provision). En normes IFRS, le montant actualisé des coûts

estimés est comptabilisé comme une augmentation du coût d'entrée de l'actif avec comme contrepartie la provision. L'actif est déprécié au fur et à mesure de la production et la diminution de l'impact de l'actualisation sur la provision est comptabilisée en charges financières.

**(o) – Impacts du transfert des écarts de conversion dans les réserves consolidées à la date de transition selon l'option retenue dans le cadre de la norme IFRS 1**

La reprise en résultat des écarts de conversion dans les comptes en normes françaises lors de la cession de Trader Clasified Media, de bioMérieux et de Silliker est annulée dans les comptes IFRS du fait de l'option retenue dans le cadre de IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

**(p) – Impacts des retraitements et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sur les goodwill dégagés en 2004**

L'impact des différents retraitements constatés par Editis et Bureau Veritas lors du passage aux normes IFRS conduisent à des ajustements des goodwill dégagés en 2004 par WENDEL Investissement sur ces groupes pour respectivement +11,9 M€ et -22 M€.

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation des prix d'acquisition et donc le montant des goodwill devront être finalisés dans les 12 mois qui suivent les acquisitions.

L'activation des déficits reportables de l'intégration fiscale de WENDEL Investissement lors de l'acquisition de Editis et de la prise de contrôle de Bureau Veritas avait été comptabilisée contre les goodwill dégagés sur chacun de ces groupes pour respectivement 3,1 M€ et 15,4 M€ dans les comptes en normes françaises. La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ne permet pas d'imputer cet impôt différé actif sur ces goodwill. Ainsi l'impôt différé actif est constaté en normes IFRS par le résultat pour 18,5 M€.

**(q) – Impôts différés (IAS 12)**

Outre les impacts liés à certains retraitements constatés lors du passage aux normes IFRS, ce retraitement inclut un impact à l'ouverture de - 215,5 M€ correspondant à la reconnaissance par Legrand d'un impôt différé passif sur les marques.

**Frais de développement de Stallergènes (IAS 38)**

Conformément à la pratique de l'industrie pharmaceutique et à la norme IAS 38, les frais de développement engagés avant l'obtention des résultats des développements cliniques dits phase III ne sont pas immobilisés. Stallergènes ne travaillant pas sur des projets de développement remplissant les critères de IAS 38, aucun frais n'a été immobilisé.

# Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ernest-Antoine SEILLIÈRE, Président du Conseil d'administration.

## ATTESTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».



Ernest-Antoine Seillière

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :

#### **Ernst & Young Audit, représenté par François Carrega**

Tour Ernst & Young – 92037 Paris-La Défense.

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 15 novembre 1988 (ancienne dénomination : Castel Jacquet et Associés).
- Date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 23 novembre 2000.
- Durée du mandat : 6 exercices.
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

#### **PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Olivier Thibault**

Tour AIG – 34, place des Corolles – 92908 Paris-La Défense.

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 24 novembre 1994 (anciennes dénominations : Befec-Mulquin et Associés, **Befec-Price Waterhouse**).
- Date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 23 novembre 2000.
- Durée du mandat : 6 exercices.
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS :

#### **Barbier Frinault & Autres**

41 rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine.

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 23 novembre 2000.
- Durée du mandat : 6 exercices.
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

#### **Jean-François Serval**

114 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret.

- Date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 13 juin 2002.
- Durée du mandat : 6 exercices.
- Expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Gérard Lamy, Directeur de la Communication financière.

Tél. : 01 42 85 30 00

# Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence de l'exercice 2004

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société WENDEL Investissement et en application de l'article 211-5-2 du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Ernest-Antoine Seillière, Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 31 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

François Carrega

Olivier Thibault

## Information annexe :

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes au 31 décembre 2004 (respectivement en pages 125 et 101) la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux comptes (page 130), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société WENDEL Investissement sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

# Table de concordance

	Pages
<b>I Attestation des Responsables</b>	
Attestation du Responsable du document de référence .....	186
Avis des contrôleurs légaux des comptes.....	187
Politique d'information .....	11
<b>III Renseignements de caractère général</b>	
Capital	
Capital autorisé non émis .....	-
Capital potentiel .....	167
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans.....	158 à 159
Marché du titre	
Tableau d'évolution des cours et des volumes.....	164
Dividende.....	165
<b>IV Capital et Droits de vote</b>	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	160
Évolution de l'actionnariat.....	160
Pactes d'actionnaires .....	163
<b>IV Activité du Groupe</b>	
Organisation du Groupe	
Chiffres clés du Groupe .....	12 à 13
Informations chiffrées par participation.....	14 à 37
Marchés et positionnements concurrentiels.....	171
Politique d'investissements .....	4
Indicateur de performance .....	13
<b>V Analyse des risques du Groupe</b>	
Facteurs de risques	
Risques de marché .....	173
Risques particuliers liés à l'activité .....	173 à 178
Risques juridiques.....	177
Risques industriels et liés à l'environnement.....	44 à 45
Assurance et couverture des risques .....	178
<b>VI Patrimoine situation financière et résultat</b>	
Comptes consolidés et annexes .....	53
Engagements hors bilan.....	84
Honoraires des Commissaires aux comptes.....	179
Comptes sociaux .....	103
<b>VII Gouvernement d'entreprise</b>	
Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	6 à 7 et 38
Composition et fonctionnement des Comités.....	39 et 40
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et options).....	166 à 170
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options).....	167
Conventions réglementées.....	128 à 129
<b>Évolution récente et perspectives</b>	
Évolution récente .....	50 à 51
Perspectives .....	5 et 18 à 35
<b>Rapport du Président selon l'article L225.37 du Code de commerce</b> .....	41 à 43



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2005, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



**W E N D E L**  
I N V E S T I S S E M E N T

Société anonyme au capital de 215 869 172 euros

Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris

Téléphone : 01 42 85 30 00 - Télécopie : 01 42 80 68 67 - 572 174 035 RCS Paris

Contacts : Christine Dutreil, Directeur de la Communication

Gérard Lamy, Directeur des Études et de la Communication financière

Téléphone : 01 42 85 30 00 - Numéro vert : 0 800 897 067

E-mail : [communication@wendel-investissement.com](mailto:communication@wendel-investissement.com)

Toutes les informations sur le rapport annuel WENDEL Investissement 2004 sont disponibles en ligne  
sur le site : [www.wendel-investissement.com](http://www.wendel-investissement.com)

Conception-réalisation :  **Publicis Consultants** |

Crédit photos : Stéphane de Bourgies - Philippe Couette - Photothèque WENDEL Investissement - DR



**WENDEL**  
I N V E S T I S S E M E N T

Société anonyme au capital de 215 869 172 euros

89, rue Taitbout - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 30 00 - Fax : 01 42 80 68 67

572 174 035 RCS Paris